

Perspective de Développement Urbain

Version modifiée

Ville de Charleroi

Législature communale 2019-2024

*Document approuvé par le Collège communal du 11
février 2020.*



Table des matières

1	Analyse contextuelle	4
1.1	Contexte urbain.....	4
1.2	Caractéristiques socio-démographiques.....	5
1.3	Marché du travail et éducation	8
1.3.1	La population.....	8
1.3.2	Emploi.....	11
1.3.3	Education.....	12
1.4	Contexte économique	14
1.4.1	Entreprises.....	14
1.4.2	Tourisme.....	15
1.4.3	Commerces.....	17
1.4.4	Associations et services	18
1.5	Mobilité	19
1.5.1	Automobile.....	19
1.5.2	Transports en commun	20
1.5.3	Mobilité douce	20
1.6	Patrimoine	22
1.6.1	Patrimoine naturel	22
1.6.2	Patrimoine foncier.....	24
1.6.3	Patrimoine bâti.....	26
1.7	Cadre de vie.....	32
1.8	Environnement et énergie.....	36
1.9	Projets en cours.....	36
2	Les ambitions de la Ville de Charleroi	40
2.1	Promouvoir une ville inclusive	40
2.1.1	Constats menant à cette ambition	40
2.1.2	Objectifs de la Région wallonne compris dans cette ambition	41
2.1.3	Liens avec les projets existants	41
2.2	Promouvoir une ville durable.....	41
2.2.1	Constats menant à cette ambition	42
2.2.2	Objectifs de la Région wallonne compris dans cette ambition	42
2.2.3	Liens avec les projets existants	42
2.3	Promouvoir une ville entreprenante.....	43
2.3.1	Constats menant à cette ambition	43

2.3.2	Objectifs de la Région wallonne compris dans cette ambition	44
2.3.3	Liens avec les projets existants	44
2.4	Promouvoir une ville active.....	44
2.4.1	Constats menant à cette ambition	45
2.4.2	Objectifs de la Région wallonne compris dans cette ambition	45
2.4.3	Liens avec les projets existants	45
2.5	Promouvoir une ville participative	46
2.5.1	Constats menant à cette ambition	46
2.5.2	Objectifs de la Région wallonne compris dans cette ambition	46
2.5.3	Liens avec les projets existants	46
3	Quartiers prioritaires.....	47
3.1	La Ville Haute.....	51
3.2	La Ville Basse	52
3.3	Le Faubourg.....	54
3.4	La Broucheterre.....	55
3.5	Les Quatre Bras de Gilly.....	57
3.6	Le Sart Allet.....	58
3.7	Fourcault – Coucou.....	59
3.8	Dampremy Centre	60
3.9	La Docherie.....	62
3.10	Les Aiselines – La Bassée	63
3.11	Marchienne Etat.....	65
3.12	Marchienne Est – Forêt Libre	66
3.13	Matadi	68
3.14	Les Trieux – Saint Jean.....	69
3.15	Les Fiestaux	70
4	Actions.....	72
4.1	Actions subventionnées par la Politique de la Ville	72
4.1.1	Transformation d’une ancienne école en salle de danse à Gosselies	73
4.1.2	Mise en œuvre du projet European 13 à Gilly	76
4.1.3	Réalisation d’un Schéma de Développement Communal	87
4.1.4	Transformation de la Maison Dutroux en un square mémoriel à Marcinelle.....	90
4.1.5	Financement partiel de la rénovation du Centre Temps Choisi à Gilly	93
4.1.6	Réaménagement de la Place Albert 1 ^{er} à Monceau sur Sambre.....	96
4.1.7	Placement d’aires de jeux et engins de fitness dans les parcs de l’entité	99
4.1.8	Médiation de quartier	102

4.1.9	Intégration socio-professionnelle par le sport de proximité.....	105
4.1.10	Financement participatif de la Maison Pour Associations (MPA)	109
4.1.11	Financement d'une Régie Communale Autonome - ADLU	113
4.1.12	Financement du chargé de communication de l'ASBL Charleroi CentreVille	116
4.1.13	Espace citoyen de Marchienne-au-Pont	119
4.2	Tableau récapitulatif des différents montants des actions subventionnées par la Politique de la Ville	122
4.3	Actions non subventionnées par la Politique de la Ville	124
4.3.1	Outils urbanistiques.....	124
4.3.2	Espaces publics	157
4.3.3	Actions liées aux activités culturelles ou récréatives	175
4.3.4	Mobilité	194
4.3.5	Actions liées à l'éducation.....	209
4.3.6	Actions liées à la Société de Logements de Service Public – La Sambrienne	218
4.3.7	Autres actions.....	224
5	Sources	233
5.1	Ouvrages, sites internet, articles, figures, images, etc.....	233
5.2	Données.....	235
6	Annexes	236
	Annexe 1 - Liste des projets en cours selon leur(s) ambition(s)	236
	Annexe 2.....	238
	Annexe 3.....	238
	Annexe 4.....	239
	Annexe 5.....	239
	Annexe 6.....	240
	Annexe 7.....	241
	Annexe 8.....	242
	Annexe 9.....	242
	Annexe 10.....	243
	Annexe 11.....	243
	Annexe 12.....	244
	Annexe 13.....	244
	Annexe 14.....	245

1 Analyse contextuelle

1.1 Contexte urbain

- Charleroi est un pôle majeur de la Wallonie situé sur le Sillon Sambre-Mosan.
- Selon le Schéma de Développement du Territoire de la Wallonie, Charleroi est une commune rayonnant largement au-delà d'elle-même.
- En effet, Charleroi est une métropole qui draine un territoire allant du Nord au Sud. Il est composé d'environ 550.000 habitants et de 29 communes urbaines et rurales depuis le Plateau Hesbignon jusqu'au Plateau Ardennais (IDEA Consult & BUUR, 2018).
- Charleroi est une ville multipolaire dont les différentes polarités sont constituées par les centres dans anciennes communes.
- La commune comptait 202.182 habitants en 2016 (CPDT, 2018) et peut être découpée en 55 quartiers.
- Il s'agit d'une ville au passé industriel fort dont le fond de vallée est en pleine reconversion.

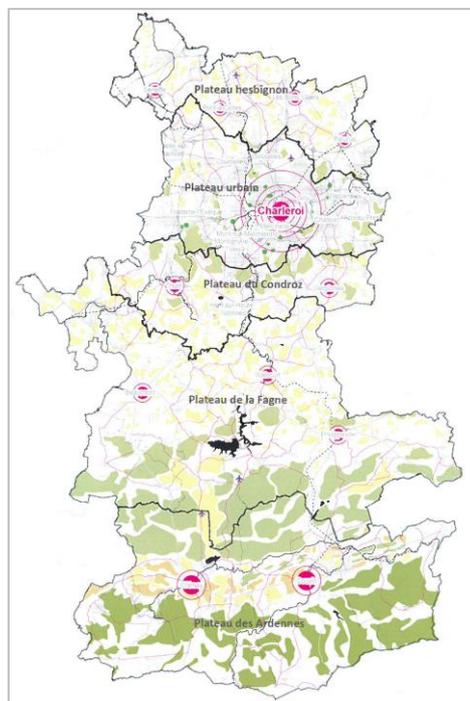


Figure 1 : Le territoire de Charleroi Métropole - IDEA Consult & BUUR, 2018.

Synthèse

Globalement, Charleroi est une ville au sein de laquelle les polarités des anciennes communes sont encore ancrées dans le territoire.

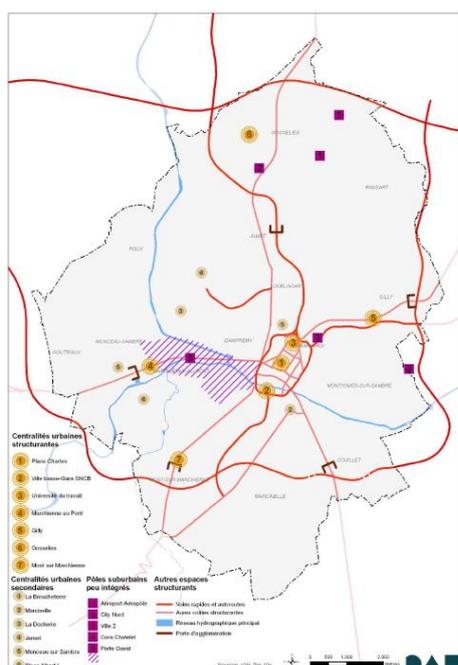


Figure 2 : Les pôles structurants de la commune de Charleroi - COOPARCH-RU, 2012.

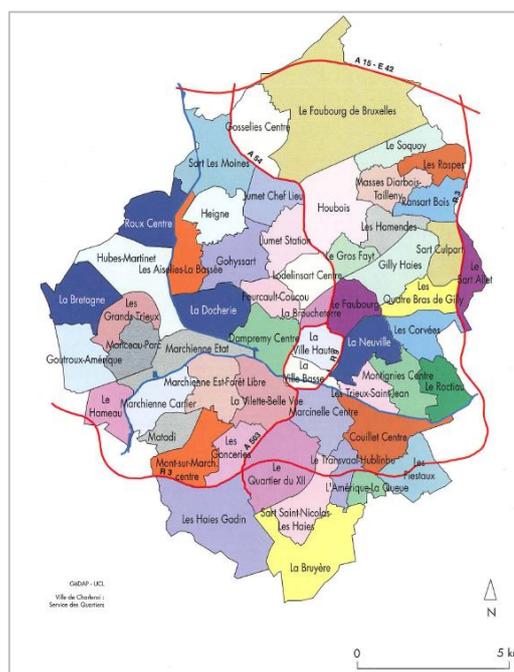


Figure 3 : Les 55 quartiers de Charleroi - GÉDAP-UCL, 2001.

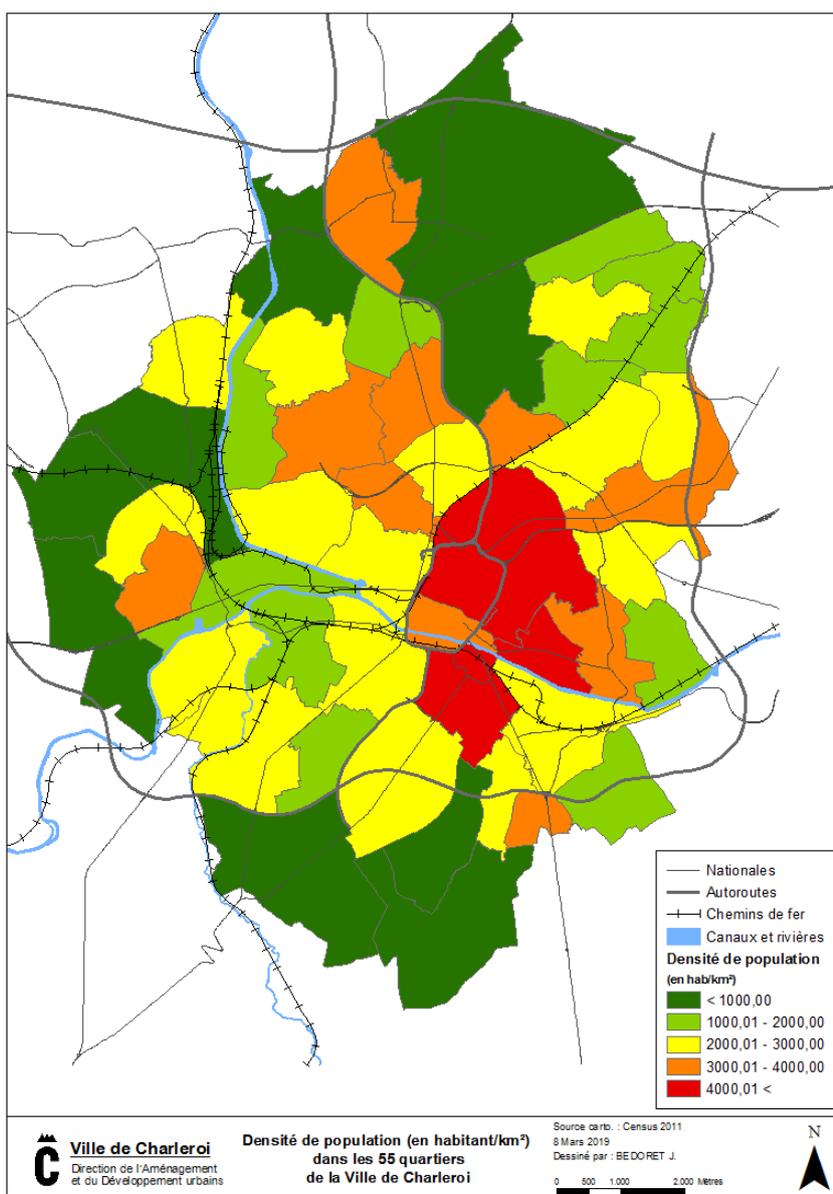
1.2 Caractéristiques socio-démographiques

- Charleroi présentait une densité de population moyenne de 1900 habitants par km² en 2016 (CPDT, 2018).
- Globalement, les quartiers présentant des densités supérieures à 4000 habitants par km² se trouvent au cœur de la commune (les quartiers de Marcinelle Centre, Ville Haute, Le Faubourg, La Neuville et Les Trieux Saint-Jean). Les centres des anciennes communes sont plus densément peuplés (voir figure 4).
- Les quartiers présentent des densités de population moins élevées en s'éloignant du centre (au Nord et au Sud).

Synthèse

Globalement, Charleroi est un territoire dont les polarités urbaines sont densément peuplées :

- 1900 hab/km² en moyenne
- Plus de 4000 hab/km² pour certains quartiers.



- La taille moyenne des ménages est de 2,20 individus à Charleroi.
- La commune accueille une population relativement jeune (*Belfius, 2018*). On observe :
 - o Un âge moyen s'élevant à 39,7 ans en 2017 ;
 - o Une augmentation de l'effectif des individus de moins de 15 ans et de plus de 60 ans, une diminution de l'effectif des 15 à 39 ans entre 2007 et 2017.
- La population carolo évolue négativement entre 2007 et 2017 (- 0,1%) (*Belfius, 2018*). On observe :
 - o Un solde naturel de population inférieur au solde migratoire ;
 - o Un solde migratoire national négatif, un solde migratoire international positif ;
 - o Une fuite de population carolo au profit des communes périphériques.
- De ce fait, la part de population d'origine étrangère augmente et s'élève à 15,10% en 2017.
- Plus particulièrement, les quartiers Ville-Basse, Ville-Haute et Marchienne-Etat présentent une proportion de population d'origine étrangère plus importante. À l'Ouest du centre-ville ainsi que le long des axes de chemin de fer et des axes routiers majeurs, les quartiers présentent une part de population étrangère moins élevée. Cette part décroît avec l'éloignement au centre vers le Nord et le Sud (*voir figure 5*).

Par ailleurs, le Bureau Fédéral du plan a estimé une croissance de la population carolo de 2 à 3% tous les 10 ans, soit une population qui aura augmenté d'environ 10% d'ici à 2060. Cette augmentation engendrera des besoins en matière de logements, de soins de santé, d'infrastructures, de mobilité, etc. (*Dessin et Construction SPRL, 2014*).

Synthèse

Globalement, Charleroi est un territoire évolutif avec une population diversifiée et multiculturelle :

- *Taille moyenne des ménages : 2,20 individus ;*
- *Âge moyen : 39.7 ans ;*
- *Part moyenne de la population étrangère : 15,10% ;*
- *Croissance estimée de la population de 10% d'ici à 2060*

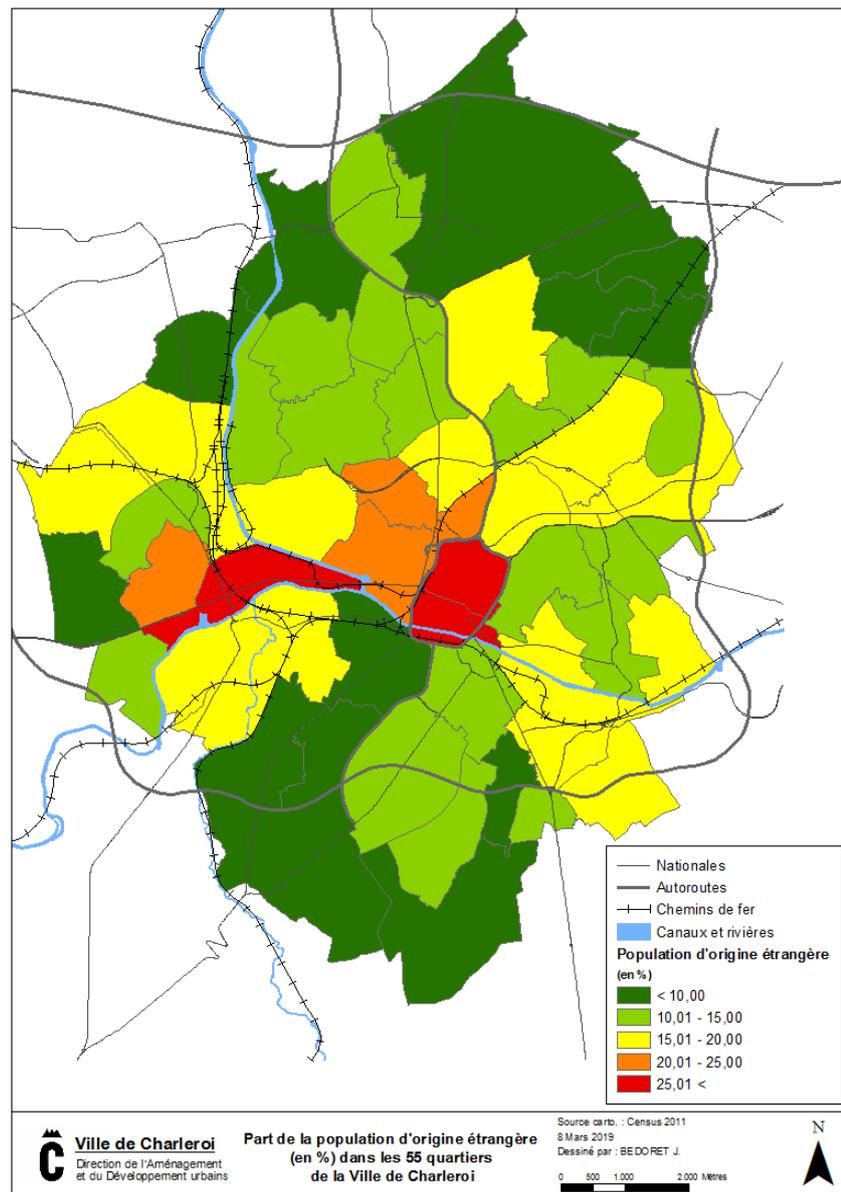
- À Charleroi, le revenu moyen net imposable est de 23.518 € par habitant et par an.
- Les quartiers centraux de Charleroi présentent des revenus moyens plus faibles (le long des axes de chemin de fer et axes routiers majeurs notamment dans les quartiers Ville-Haute, Ville-Basse, Les Trioux, Le Faubourg, La Brouchetterre, Dampremy-Centre, La Docherie et Marchienne-Etat). Ces revenus augmentent, de manière générale, avec l'éloignement au centre vers le Nord et le Sud (*voir figure 6*).
- Ces revenus faibles s'accompagnent généralement d'une précarité des ménages (*CPDT, 2018*).

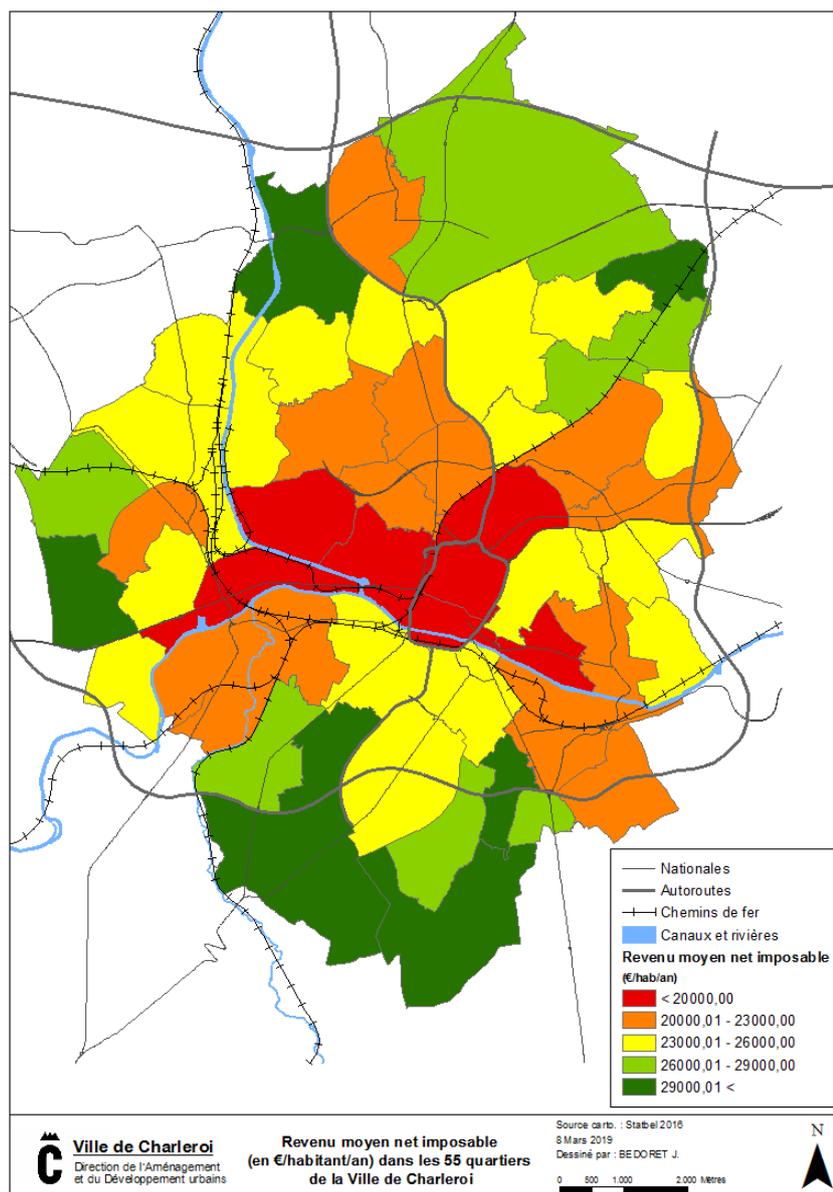
Synthèse

Globalement, les quartiers les plus défavorisés se situent dans le fond de vallée de la commune et le long des grands axes.

Le revenu moyen net imposable est de 23.518€/hab/an.

En termes socio-économiques, une dualité entre les quartiers nord/sud et les quartiers centraux de la commune apparaît : le nord et le sud présentant moins de « difficultés » que les quartiers centraux.





1.3 Marché du travail et éducation

1.3.1 La population

- À Charleroi, la part de la population active occupée est inférieure à la part régionale (*Belfius, 2018*).
- La part de la population inactive (personnes de moins de 15 ans, retraités/rentiers, étudiants, personnes s'occupant du foyer et autres personnes) s'élève à 61% à Charleroi.
- Cette part s'élève à plus de 62,51% de la population totale autour du centre-ville, le long de la Sambre et des axes majeurs.

- Les quartiers au Sud du centre-ville présentent une part plus faible de population inactive (entre 57,51% et 60,00%) qu'au centre. Les quartiers autour de Gosselies présentent une population inactive moindre également (voir figure 7).
- Le taux de chômage moyen s'élève à 21,04%.
- Plus particulièrement, le taux de chômage est élevé dans les quartiers au centre de la commune et vers l'Ouest. Les quartiers présentant un taux de chômage moins élevé se situent au Nord et au Sud de la commune (voir figure 8).

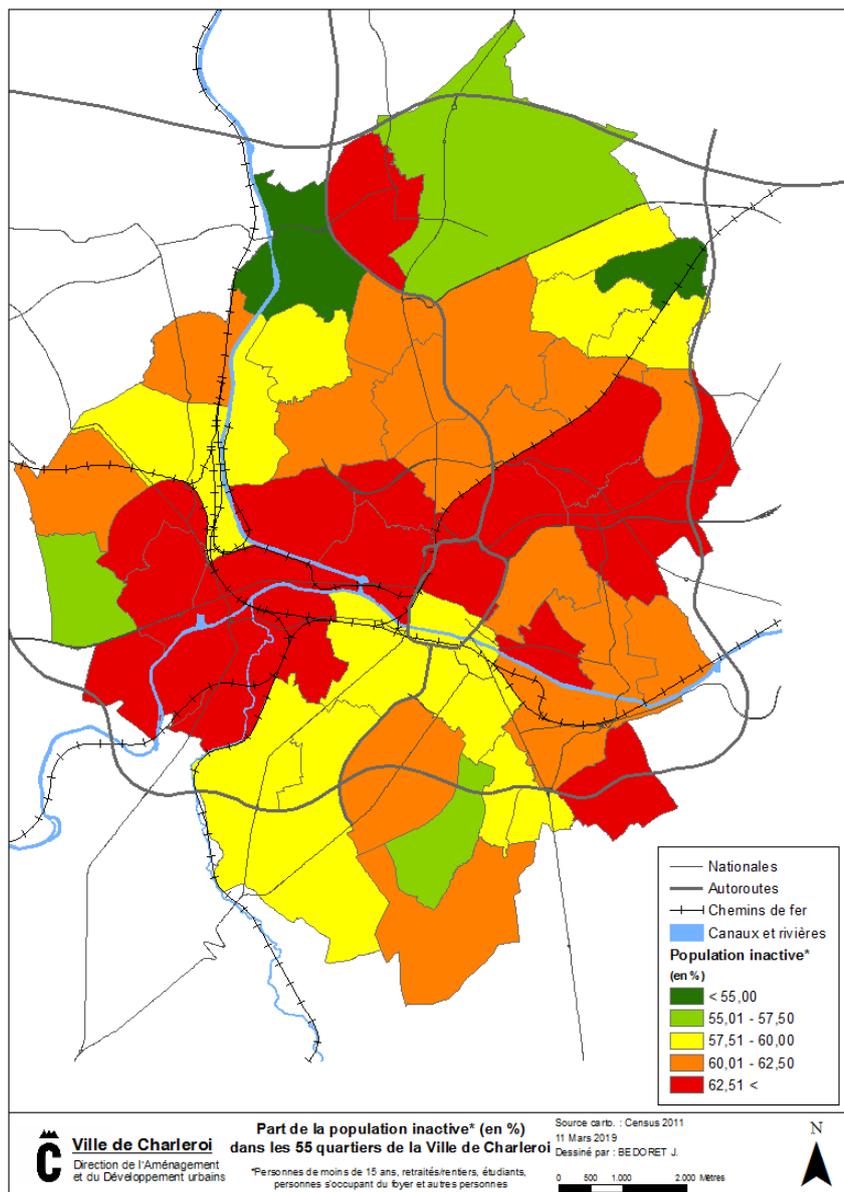


Figure 7 : Part de la population inactive - Service de l'Aménagement Urbain, 2019 - Données du Censur 2011.

Globalement, la dualité entre centre et nord/sud paraît peu marquée au regard de la population inactive et marquée au regard du taux de chômage :

- Part moyenne de la population inactive : 61% ;
- Taux de chômage moyen : 21,04%.

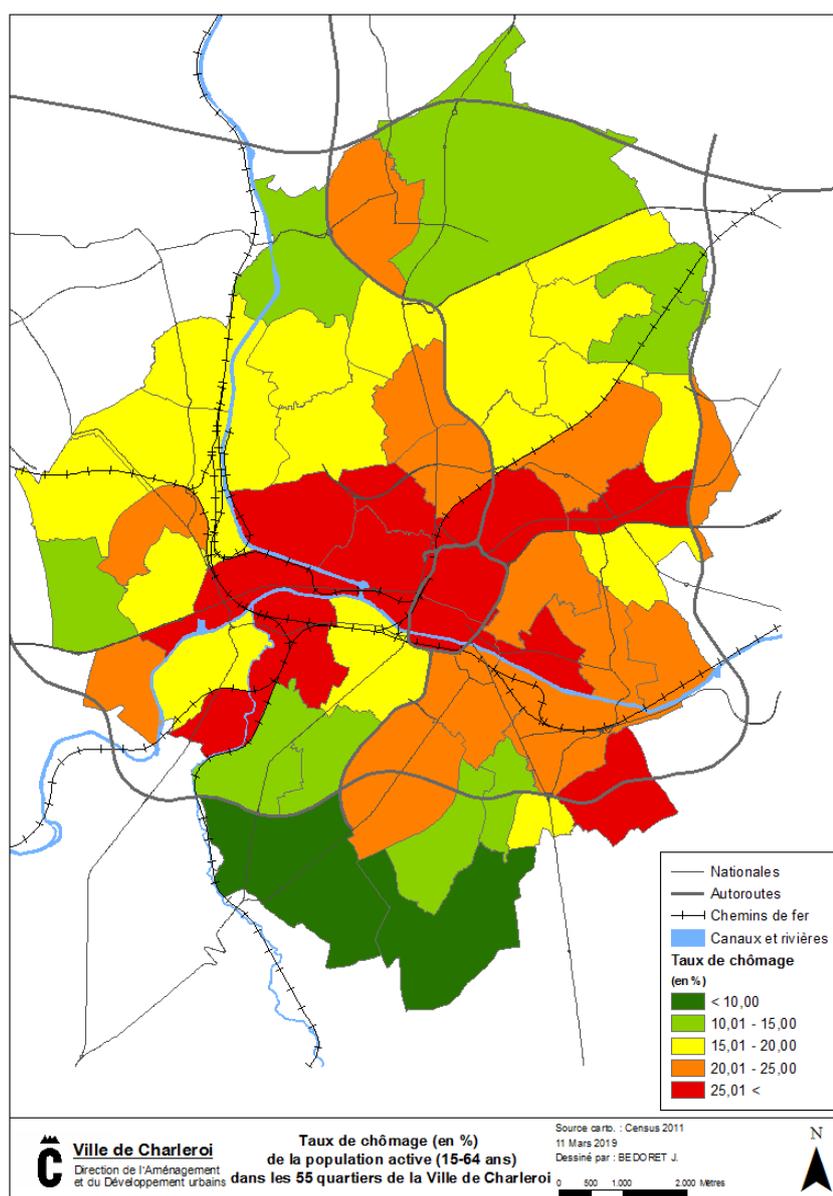


Figure 8 : Taux de chômage - Service de l'Aménagement Urbain, 2019 - Données du Censuses 2011.

1.3.2 Emploi

- Les travailleurs carolos travaillent majoritairement dans la Province du Hainaut (75,5%) (voir figure 9).
- Plus d'un tiers de la population active travaille principalement dans les secteurs de l'administration publique, la défense, l'éducation, la santé humaine et l'action sociale (voir figure 10).

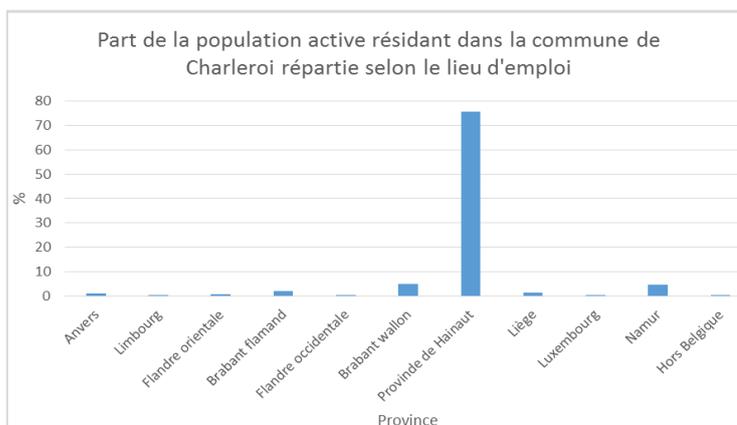


Figure 9 : Part de la population active selon le lieu d'emploi - Service de l'Aménagement Urbain, 2019 - Données du Censur 2011.

- Un quart de la population active travaille dans le commerce de gros et de détail, le transport et l'entreposage, l'hébergement et la restauration.
- Moins d'1% de la population active travaille dans les domaines de l'agriculture, la sylviculture, la pêche ou les activités immobilières.

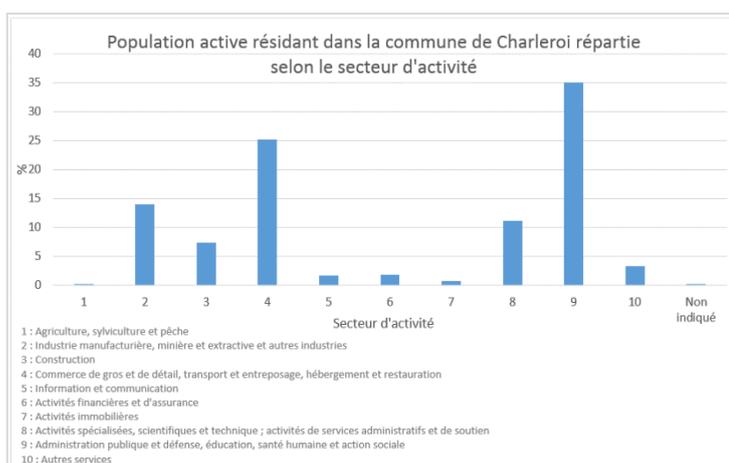


Figure 10 : Part de la population active selon le secteur d'emploi - Service de l'Aménagement Urbain, 2019 - Données du Censur 2011.

- On observe une décroissance du nombre d'emplois communaux entre 2001 et 2016 (-0,8%), induit notamment par une diminution du nombre d'emplois salariés (CPDT, 2018).

Globalement, l'emploi à Charleroi est concentré dans des secteurs spécifiques :

- 75,5% de la population travaille dans la Province du Hainaut ;
- Les secteurs principaux d'emplois à Charleroi sont : l'administration publique et la défense, l'éducation, la santé humaine et l'action sociale ; le commerce de gros et de détail, le transport, l'entreposage, l'hébergement et la restauration ;
- Nombre d'emplois en décroissance -0,8% en 15 ans.

Synthèse

Globalement, la population carolo présente un niveau d'instruction peu élevé et l'offre en formation d'études supérieures est limitée :

- Ratio d'étudiants 974 étudiants du secondaire pour 10.000 habitants ; 229 étudiants du supérieur pour 10.000 habitants ;
- Dans 45 quartiers, plus d'1/4 de la population possède uniquement un diplôme de secondaire inférieur ;
- Dans 35 quartiers, moins de 15% de la population a suivi un enseignement supérieur.

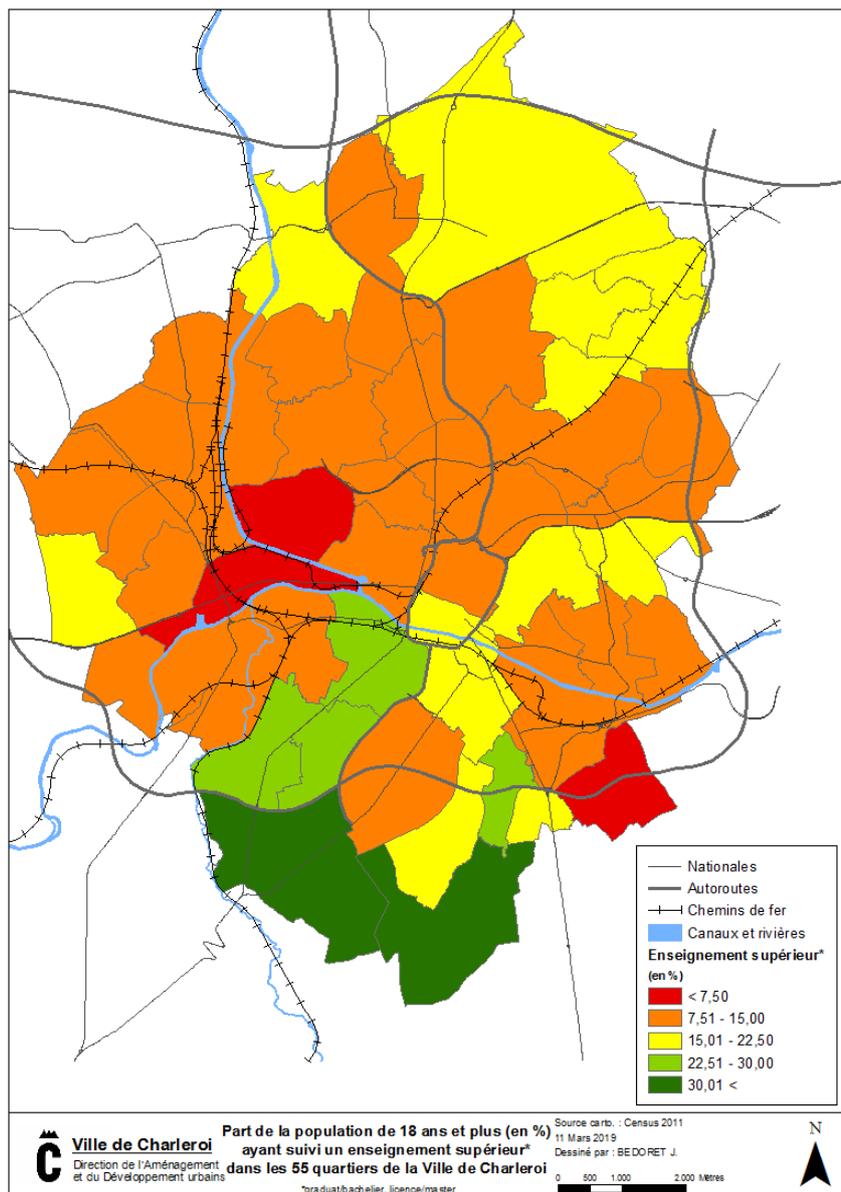


Figure 12 : Part des 18 ans et plus ayant un diplôme d'enseignement supérieur - Service de l'Aménagement Urbain, 2019 - Données du Censur 2011.

1.4 Contexte économique

1.4.1 Entreprises

- La commune accueille 4.454 entreprises ou sièges sociaux (tous secteurs confondus) dont 21,5% sont structurantes pour le territoire.
- Elle constitue le deuxième pôle économique wallon après Liège.
- Elle compte un nombre d'entreprises plus élevé au centre-ville. Une grande majorité de ces entreprises sont des entreprises de services avancés (voir figure 13).
- Autour de Gosselies et de la zone aéroportuaire, on retrouve une concentration d'entreprises importantes dans le domaine de la recherche et du développement.
- Les entreprises de technologies de l'information et de la communication se localisent principalement en centre-ville et également à proximité de l'aéroport de Gosselies (BSCA).

(CPDT, 2018)

Synthèse

Globalement, la commune est le deuxième pôle économique de la Wallonie :

- 4.454 entreprises ou sièges sociaux sur le territoire ;
- 21,5% d'entreprises structurantes.

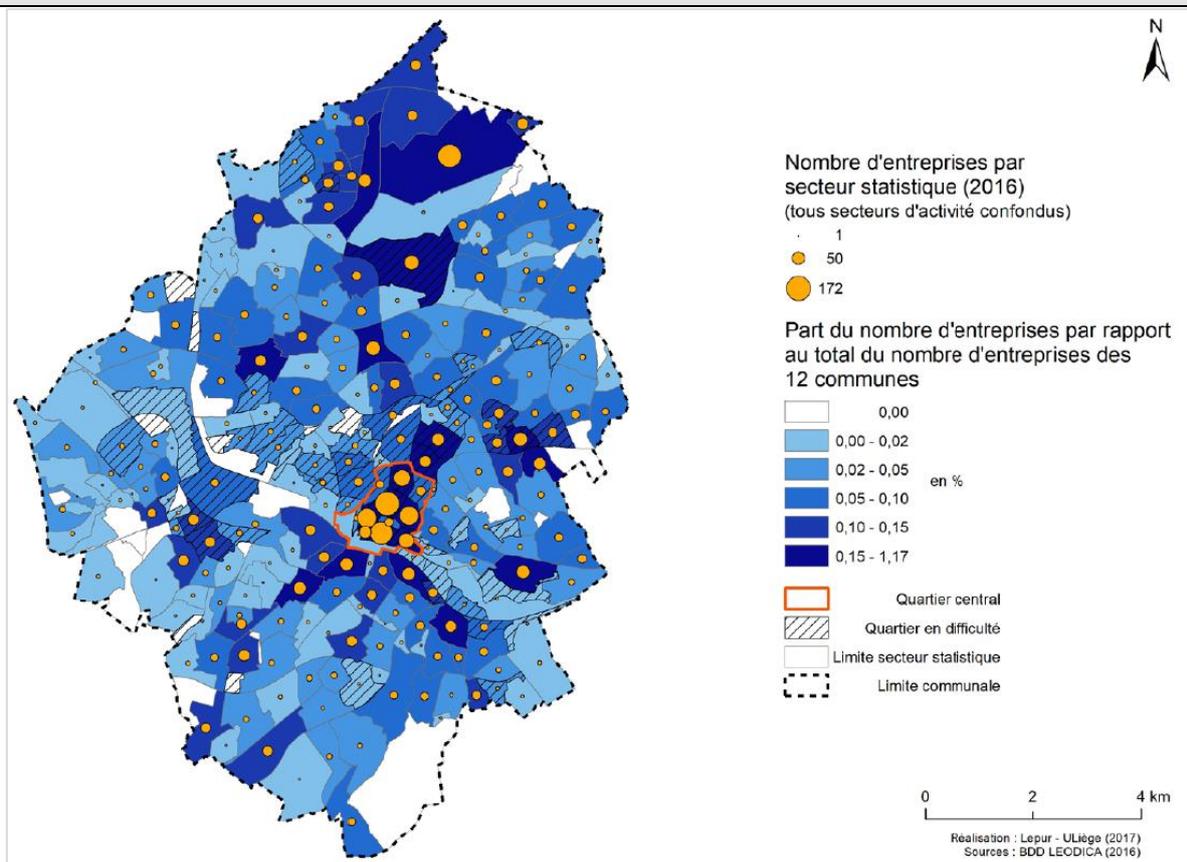


Figure 13 : Nombre d'entreprises par secteur statistique (2016), tous secteurs d'activité confondus - CPDT, 2018.

1.4.2 Tourisme

1.4.2.1 Hébergement

- En 2017, on recensait 173.667 arrivées de touristes dans la commune (soit +1,01% entre 2015 et 2017) et 272.373 nuitées dans la commune (soit +12,22% entre 2015 et 2017). Dès lors, la Ville attire des touristes qui sont susceptibles d'y passer plusieurs nuits.
- En 2017, les parts de touristes belges et étrangers passant une nuitée à Charleroi étaient presque égales.
- Charleroi est inclus dans La Maison du tourisme du Pays de Charleroi composée de 10 communes¹. 73,36% du nombre de nuitées effectuées par des touristes dans ces communes se localisent à Charleroi (voir figure 14).
- De manière générale, la part des nuitées dans les hôtels représente plus de 90% des nuitées sur le territoire de ces 10 communes.

(Statbel, 2017)

Synthèse

Globalement, Charleroi est une ville qui attire des touristes et certains d'entre eux y passent la nuit. Par ailleurs, les raisons pour lesquelles des touristes belges ou étrangers séjournent à Charleroi ne sont pas connues. La présence de l'aéroport à Gosselies pourrait jouer un rôle dans ce nombre de nuitées.

- +12,22% de nuitées dans la commune en 2 ans ;
- 73.36% des nuitées effectuées sur le territoire de la Maison du tourisme du Pays de Charleroi sont effectuées au sein du territoire carolo ;
- +1.01% de touristes dans la commune en 2 ans.

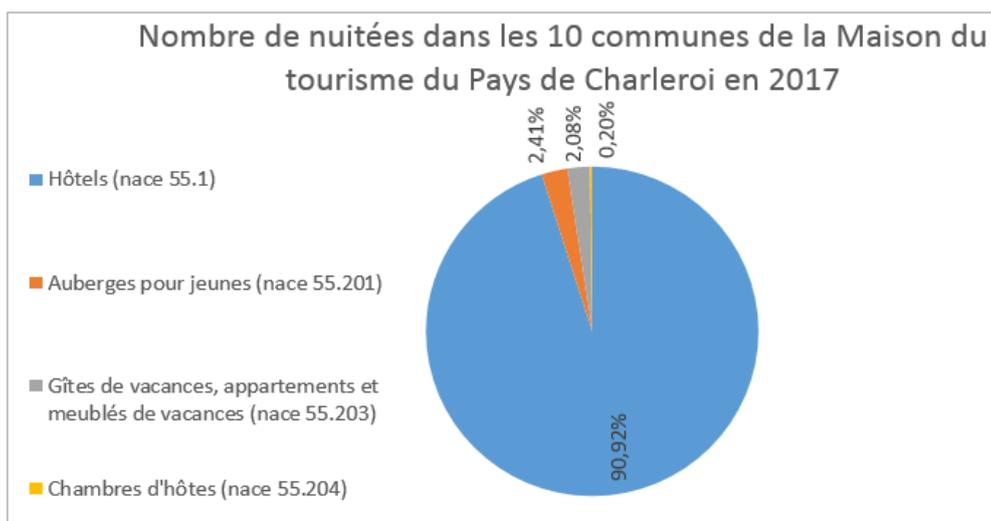


Figure 14 : Nombre de nuitées par type d'hébergement - Service de l'Aménagement Urbain, 2019 - Données de Statbel, 2017.

¹ Ces 10 communes sont les suivantes : Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fleurus, Gerpinnes, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles, Aiseau-Presles, Les Bons Villers.

1.4.2.2 Culture et attractions

- En 2008, on retrouvait sur le territoire communal : 8 musées, 7 bâtiments patrimoniaux touristiques, 7 lieux de nature et promenade, 1 centre de loisirs actif et plusieurs évènements et folklores.
- En 2008, sur le territoire des 10 communes de la Maison du tourisme, les musées ou attractions attirant le plus de visiteurs se localisent sur la commune de Charleroi : 31% au Musée de la Photographie, 17% au Centre de Délassement à Marcinelle, 14% au Bois du Cazier, 11% au BPS 22, 9% au Musée du Verre, 6% au Centre de la culture scientifique et 3% au Musée des Beaux-Arts.
- L'offre en musées se complète par de l'offre culturelle contemporaine, des spectacles, une offre folklorique et une offre commerciale.

(JNC/AWP & TRACES TPI, 2009)

- La Maison du Tourisme du Pays de Charleroi promeut le tourisme d'un jour et la culture via l'offre muséale, l'offre de loisirs, etc.
- Une enquête citoyenne menée auprès de 1945 carolos en 2018 a révélé que 45% des répondants souhaitent voir s'améliorer l'accès à la culture pour les personnes de revenus plus modestes (Ville de Charleroi, 2018).

Commune	Musée	Patrimoine	Nature & promenade	Loisir actif	Évènement & folklore
Charleroi	Musée des Beaux-Arts	Basilique St-Christophe	Arboretum de Monceau	Centre de délassement de Marcinelle	Marches Folkloriques
	Espace Jules Destrée	Belfroi et Hôtel de Ville	Arboretum de la Serna		Carnaval
	Centre de culture scientifique	Château de Monceau	Parc Bivort de Jumet		Festival Bis-Arts
	Musée de la photographie	Château de Cartier	Jardin didactique de Ransart		Charleroi Dance
	Le Bois du Cazier	Château Mondron	Terrils du Martinet		Programmation théâtrale
	Musée du Verre	Tour de Gosselies	Parc Reine Astrid		
	Musée des Chasseurs à pied	Promenades : forteresse, art nouveau/art déco	Parc Appaumée de Ransart		
	BPS 22				

Blanc : lieux visitables librement (mais sans accueil touristique particulier)

Vert : lieux avec accueil et proposant une large période d'ouverture hebdomadaire et annuelle

Orange : lieux avec accueil et mais ayant une période d'ouverture hebdomadaire et/ou annuelle plus courte

Rouge : lieux visitables uniquement sur rendez-vous

Noir : site non-visitable

Figure 15 : Offre d'activités de visites/détente/loisirs - JNC/AWP & TRACES TPI, 2009.

Synthèse

Globalement, Charleroi bénéficie d'un attrait touristique majeur grâce à ses attractions, musées, activités culturelles, etc.

1.4.2.3 Le tourisme en ville

L'étude de la Maison du Tourisme du Pays de Charleroi (*JNC/AWP & TRACES TPI, 2009*) révèle :

- Les points positifs :
 - o L'aéroport du BSCA est un atout pour générer des flux de touristes sur le territoire ;
 - o Le transfert modal est favorable à Charleroi si ce n'est pour les piétons (train, métro léger, bus, voies d'eau, ...) et favorise l'attrait touristique.
- Les points négatifs :
 - o Les portes d'entrée de la Ville sont difficilement lisibles ;
 - o Le centre-ville manque de sécurité pour les piétons et concentre beaucoup de circulation automobile ;
 - o Les espaces publics manquent de convivialité, de végétation et de mobilier urbain ;
 - o L'éclairage est inapproprié pour les piétons. Il existe peu (voire pas) de mise en lumière du patrimoine bâti.

Bien que des chiffres officiels n'aient pas encore été produits, des observations de terrains indiquent que le tourisme en centre-ville s'est amélioré grâce aux grands projets achevés (centre commercial Rive Gauche, rénovation des quais de Sambre en rive gauche, Centre culturel Quais 10, réouverture d'HoReCa en bord de Sambre, etc.).

Synthèse

Globalement, le tourisme à Charleroi n'est pas uniquement influencé par l'offre en attractions ou en musées mais également par la sécurité, la convivialité des espaces et l'ambiance de la Ville.

1.4.3 Commerces

- La ville compte plusieurs centres ou pôles commerciaux (Rive Gauche, Ville 2, Bellefleur, City Nord) et rues commerçantes dont certaines comportent de nombreuses cellules commerciales vides.
- L'ASBL Charleroi Centre-Ville a recensé, en octobre 2018, 103 cellules commerciales à vendre dans le centre-ville dont 20 à la rue de la Montagne. On dénombre en plus un grand nombre de bâtiments vides qui ne sont pas mis à la vente.

Synthèse

Globalement, le commerce à Charleroi se présente sous différentes formes d'offres plus ou moins prospères.

1.4.4 Associations et services

- Le territoire carolo accueille de nombreuses associations permettant d'améliorer la vie à Charleroi (par l'intégration des différentes populations, par l'assistance aux personnes en difficulté, par l'organisation d'évènements, etc.).
- La Maison Pour Associations (MPA) à Charleroi accompagne les associations dans leurs projets. On recense sur le territoire carolo : 1017 associations bénéficiaires des services de la MPA en 15 ans et 196 projets accompagnés en 2017.
- Le territoire de Charleroi comporte plus de 1.400 associations et groupements.
- Une étude de la Fondation Roi Baudouin (*Fondation Roi Baudouin, 2017*) révèle qu'en Belgique, presque 4.000 asbl sont créées chaque année alors qu'approximativement 2.500 asbl sont dissoutes. La main d'œuvre bénévole largement utilisée dans le secteur non-marchand est évaluée à 1.598.000 personnes soit 100.687 équivalents temps plein.

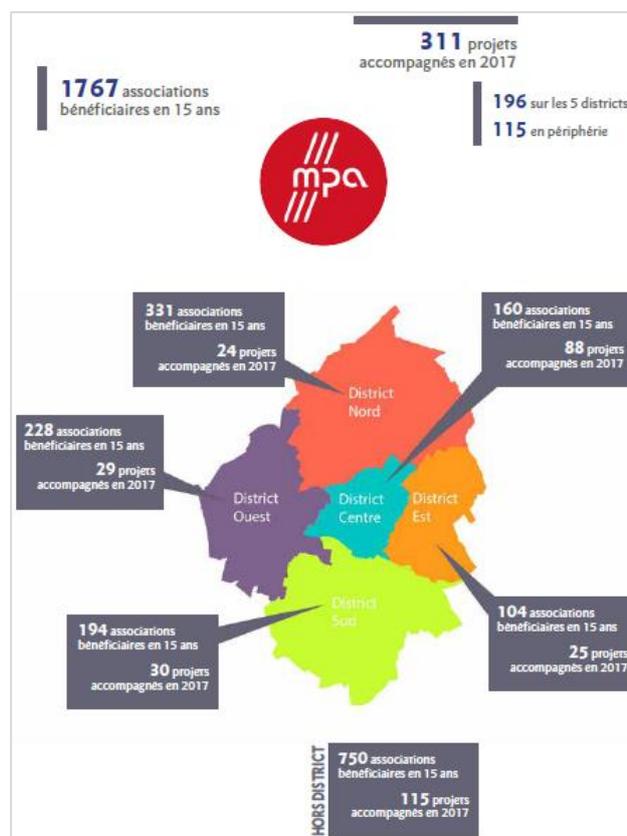


Figure 16 : Répartition des actions de la Maison Pour Associations – MPA, 2019.

La Ville accueille de nombreux services : services communaux, services d'aides à la personne, services à la famille, etc.

Un des services en transformation à Charleroi est la santé humaine :

- De manière générale, la population vieillit en Wallonie et également à Charleroi. Il est donc nécessaire de répondre aux besoins de cette population.
- Le taux d'équipement, représenté par le rapport entre le nombre de lits agréés et la population âgée de 75 ans ou plus, est inférieur à la moyenne régionale. Il s'élève à 16,94 % à Charleroi contre 18,04 % en Wallonie (*voir figure 17*).
- Les lits agréés se localisent principalement en « maison de repos » et en « maison de repos et de soins ». Ces deux types d'établissements regroupent 15,71 % du taux d'équipement total de la commune.
- Les résidences-services, centres de jour, centres de soin ou maison de repos et soins en hôpital regroupent uniquement 1,23 % du taux d'équipement total de la commune.

Niveau d'équipement - 2016

Taux d'équipement : nombre lits (agrés) par rapport à la population de 75 ans et plus.

Type de lit / place accueil	CHARLEROI	Arrond.	Cluster	Province	Region
Maison de Repos	7,89 %	8,40 %	9,04 %	10,11 %	8,76 %
Résidence service	0,65 %	0,83 %	1,06 %	0,97 %	0,85 %
Centre de jour	0,27 %	0,18 %	0,28 %	0,18 %	0,24 %
Maison de Repos et de Soins	7,82 %	7,11 %	8,36 %	8,31 %	7,37 %
MRS en hospital	0,00 %	0,34 %	0,38 %	0,47 %	0,39 %
Centre de soins	0,31 %	0,27 %	0,42 %	0,43 %	0,43 %
Total	16,94 %	17,12 %	19,53 %	20,49 %	18,04 %

Figure 17 : Taux d'équipement en nombre de lits agrés par rapport à la population de 75 ans et plus - Belfius, 2018.

Synthèse

Globalement, différents services et associations se localisent sur le territoire carolos.

La Maison pour Association accompagne notamment les associations dans leurs différents projets.

1.5 Mobilité

1.5.1 Automobile

- Charleroi est structuré par deux roades, le R9 et le R3, qui sont reliées par plusieurs axes radiaux. L'éloignement du R3 ainsi que les différentes pénétrantes dans la ville induisent un trafic élevé et une forte présence des infrastructures routières en centre-ville et en périphérie (*TRANSITEC & ICEDD, 2015*)
- On observe une augmentation du parc de véhicules dans la commune entre 2010 et 2018 d'environ 4,5% (*IWEPS, 2018*).
- En 2012, le Plan Communal de Mobilité (PCM) a révélé que plus de 97,5 % des déplacements motorisés en relation avec le centre-ville aux heures de pointe étaient effectués avec une voiture, la part restante étant effectuée avec des transports en communs ou via la mobilité douce (*TRANSITEC & ICEDD, 2015*)
- Le PCM a indiqué que le trafic à Charleroi continuerait d'augmenter durant les années à venir.
- Le stationnement à Charleroi se fait majoritairement en voirie ou dans des parkings prévus à cet effet (*TRANSITEC & ICEDD, 2015*). Plusieurs places publiques anciennement utilisées pour du stationnement ont été rénovées et les zones de stationnement ont été réduites.
- Actuellement, 3 parkings malins se localisent à proximité des arrêts de métro léger : le P+R Soleilmont (145 places), le P+R Madeleine (200 places) et le P+R Faubourg de Bruxelles (26 places). Par ailleurs, ces parkings sont encore sous-utilisés (*TRANSITEC & ICEDD, 2015*).

Synthèse

Globalement, les déplacements automobiles restent prépondérants à Charleroi et sont denses dans le centre-ville et sur les deux roades.

1.5.2 Transports en commun

- La gare de Charleroi Sud est un pôle d'échanges structurant sur la dorsale wallonne.
- Il existe 4 lignes de métro léger à Charleroi.
- Le PCM a synthétisé l'offre en transport en commun sur le territoire communal :
 - o Au Nord et à l'Ouest : l'offre ferrée est peu attractive, mais palliée par l'offre en métro léger ;
 - o Au Sud : l'offre ferrée est peu attractive et la desserte urbaine n'est pas structurante ;
 - o À l'Est : La quantité d'offre en transport en commun est relativement faible. Seule l'offre ferrée est intéressante entre Charleroi et Châtelet et une ligne de métro léger relie Soleilmont au Centre. Il n'y a donc pas de desserte urbaine structurante ;
 - o Au Sud-Est, l'offre en transport en commun est relativement importante en quantité, mais la qualité est limitée en termes de temps de parcours, en l'absence d'aménagement en faveur des bus ;
 - o L'Est et le Sud-Est de la commune présentent donc des enjeux importants. À l'Est, il faut donc renforcer la quantité de l'offre. Au sud, il faut renforcer la qualité de l'offre.

(TRANSITEC & ICEDD, 2015)

Synthèse

Globalement, malgré le développement du transport en commun et moyens de transport alternatifs à l'automobile, ceux-ci restent insuffisants pour drainer l'ensemble du territoire carolo.

1.5.3 Mobilité douce

En Centre-ville, on observe : *(TRANSITEC & ICEDD, 2015)*

- Des flux de chalands importants sur certains axes et principalement le samedi et les après-midi.
- Des flux utilitaires quotidiens à proximité de la gare, des bureaux, des écoles.
- Un réseau piéton/PMR néanmoins peu confortable et attractif.

À l'échelle communale : *(TRANSITEC & ICEDD, 2015)*

- La commune de Charleroi est incluse dans le Schéma Directeur cyclable régional connectant notamment Charleroi à Namur, Dinant, Philippeville, Thuin, La Louvière et Nivelles via un réseau de RAVeLs *(voir figure 18)*.
- En termes de mobilité douce, le PCM a mis en évidence :
 - o Les zones de conflits aux entrées de ville entre la circulation automobile et les cyclistes ;
 - o La difficulté de rouler à vélo au centre-ville (infrastructures manquantes) ;
 - o Le manque de vision claire de la politique cyclable et uniquement des mesures ponctuelles ;

- L'accessibilité aux bâtiments (écoles, infrastructures publiques) n'est pas optimale pour les PMR ;
 - Aux abords des écoles, les transports en commun sont englués dans le trafic ce qui représente un danger pour les piétons. De plus, les traversées piétonnes sont gênées par le stationnement ;
 - La proximité des stations de métro et des arrêts de bus sont des avantages pour la mobilité aux abords des écoles.
- L'enquête citoyenne menée auprès de 1945 carolos en 2018 a révélé que 66% d'entre eux souhaitaient un investissement dans la rénovation des trottoirs. Elle a également révélé que 53% d'entre eux souhaitaient pouvoir circuler plus sereinement à pied ou à vélo dans l'espace public (Ville de Charleroi, 2018).

Synthèse

Globalement, l'aménagement urbain ne favorise pas la mobilité douce. Les infrastructures (trottoirs, pistes cyclables, accès PMR, etc.) devraient être améliorées.

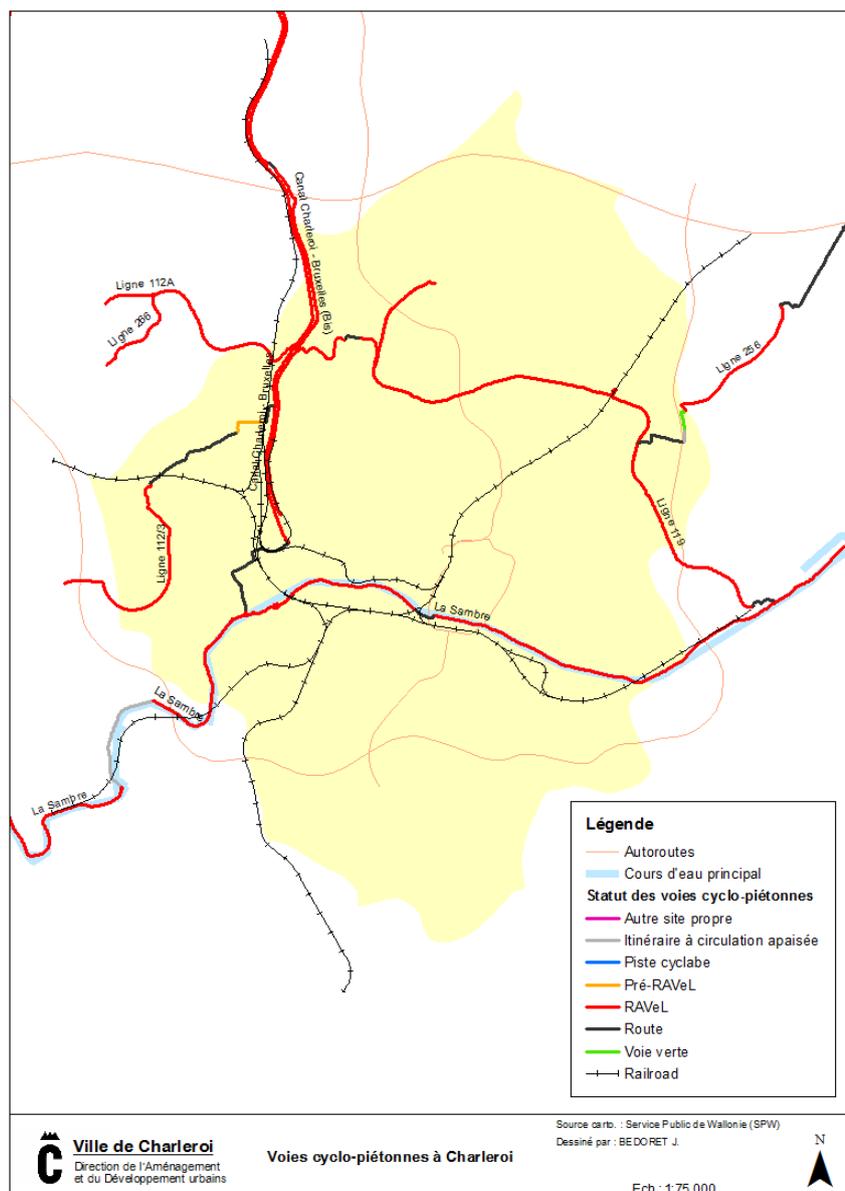


Figure 18 : Voies cyclo-piétonnes - Service de l'Aménagement Urbain, 2019 - Données du Service Public de Wallonie, 2019.

1.6 Patrimoine

1.6.1 Patrimoine naturel

- La commune est traversée par deux voies d'eau principales : la Sambre et le Canal Bruxelles-Charleroi.
- En 2007, on y retrouve une ceinture verte peu structurée composée de plusieurs espaces verts d'importance variable (COSW, 2008) (voir figure 19) :
 - o 91,5 ha d'espaces verts urbains, soit moins d'1 % de la superficie de la commune ;
 - o 611,12 ha de bois, soit 5,9 % de la superficie communale ;
 - o 470,34 ha de végétations arbustives et/ou herbacées soit 4,56 % de la superficie communale ;
 - o 755,79 ha de terres arables ou de cultures (dont certaines en zone d'habitat au Plan de Secteur), soit 7,33 % de la superficie communale ;
 - o 1064,57 ha de prairies, soit 10,33 % de la superficie de la commune ;
- 225,33 ha de terrils se superposent au système naturel. Ceux-ci sont des repères du territoire carolo mais ne sont que peu reconnus.

- Au Sud de la commune, on retrouve principalement des zones boisées, des prairies et quelques petites terres arables ou cultures. Au Nord, on retrouve principalement des terres arables ou cultures de plus grandes tailles ainsi que des prairies. À l'Ouest, on retrouve de nombreux terrils entourés de végétation arbustive et/ou herbacée et terres de culture. Enfin, à l'Est, on retrouve également des terrils et des petites prairies.

- Le long des axes routiers, on retrouve principalement des espèces végétales exotiques : le robinier, le chêne exotique et le peuplier (Charleroi Nature, 2010). D'autres arbres sont également fréquemment rencontrés comme l'érable, le frêne, le hêtre, le marronnier d'inde, le platane commun ou le tilleul.

- L'enquête citoyenne menée auprès de 1945 carolos en 2018 a révélé que 50 % d'entre eux souhaitaient l'amélioration de la qualité de l'éclairage des espaces verts urbains (Ville de Charleroi, 2018).

Globalement, presque un tiers du territoire carolo est composé par le système naturel. Par ailleurs, les espaces verts urbains semblent être peu attractifs et à améliorer en termes d'espèces végétales, de sécurité, d'éclairage, etc.

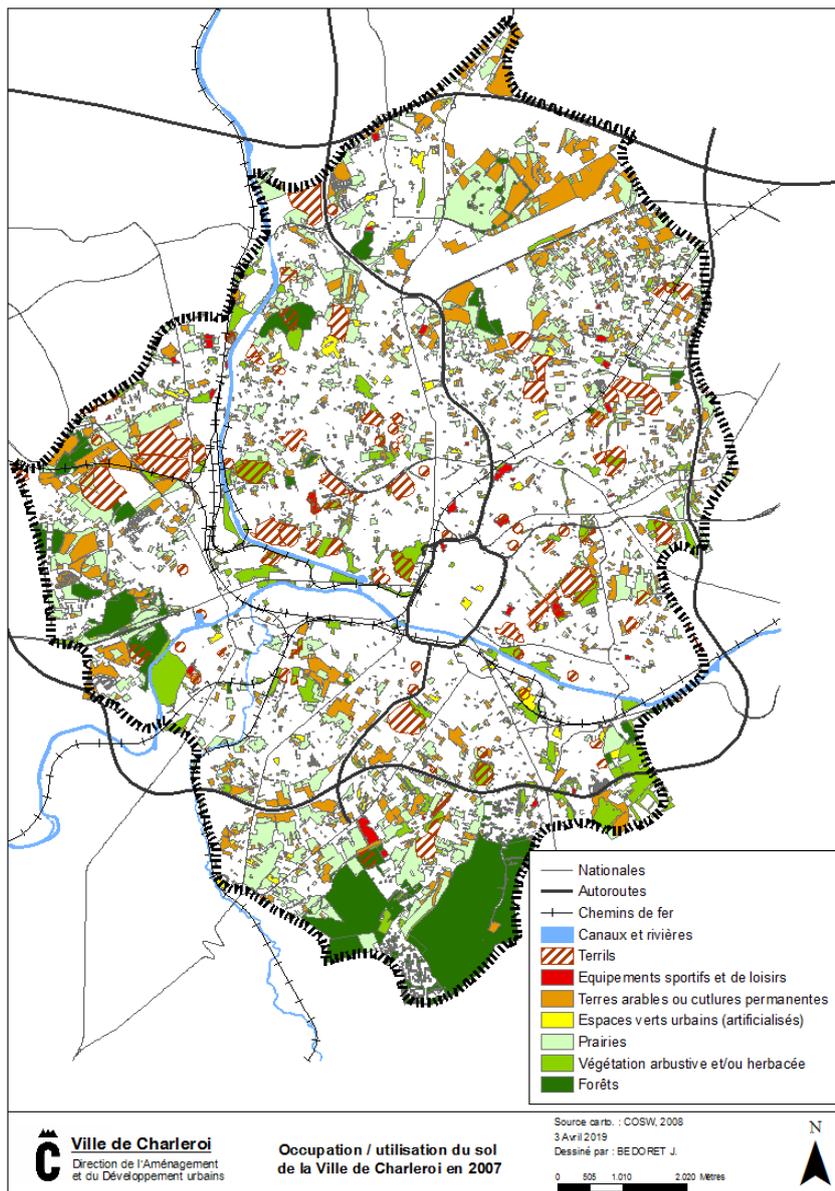


Figure 19 : Occupation / utilisation du sol - Service de l'Aménagement Urbain, 2019 - Données du COSW 2008.

1.6.2 Patrimoine foncier

- En 2017, 51,3% du territoire carolo était artificialisé. (*IWEPS, 2018*)
- Il existe un potentiel d'urbanisation sur les ZACC important (sur 765 ha de ZACC, encore 470 ha disponibles).

En 2012, la commune comptait au Plan de Secteur (*COOPARCH-RU, 2012*) (voir figure 20) :

- Environ 1600 ha de surface urbanisable disponibles pour l'habitat. Par ailleurs, la disponibilité de terrains urbanisables est faible en centre-ville et augmente avec l'éloignement du centre.
- Environ 200 ha disponibles en Zone d'activité économique mixte.
- Environ 1100 ha disponibles en zones d'activité économique industrielle, principalement localisés le long de la Sambre et du Canal Bruxelles-Charleroi.

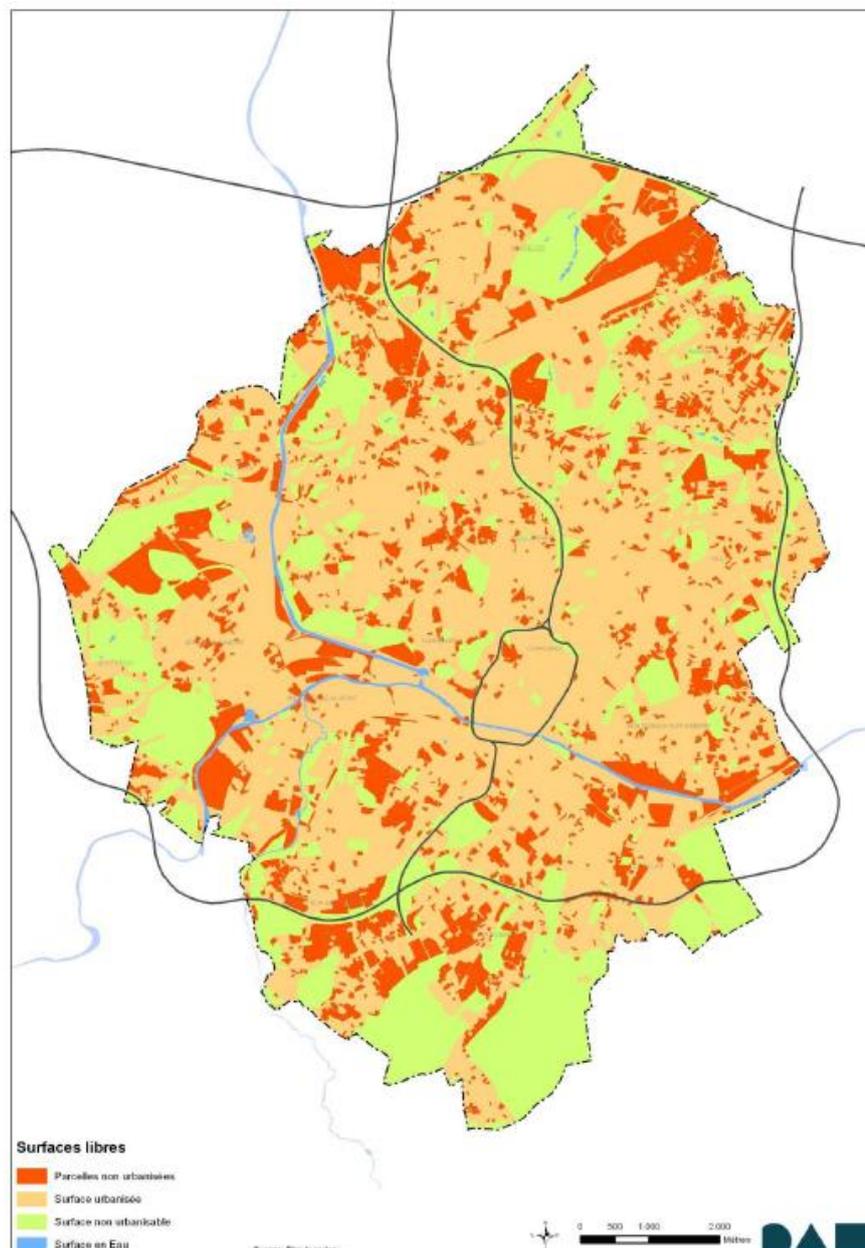


Figure 20 : Les espaces non construits - COOPARCH-RU, 2012.

- 61 SAR de droit se localisent partiellement ou totalement sur la commune de Charleroi, généralement à proximité directe des voies de communication (chemin de fer, voie d'eau et axes routiers importants). On en retrouve un nombre moins élevés au sud de la commune et un nombre plus élevé à l'ouest et à l'est du centre-ville (voir figure 21).
- De nombreux SAR de fait sont également localisés ponctuellement sur le territoire et incluent certains sols pollués.
- 2604 parcelles sont reprises dans l'inventaire des sols pollués de la Banque de Donnée de l'Etat des Sols (BDES). Certaines de ces parcelles constituent les 61 SAR de droit de la commune.

Synthèse

Globalement, il reste un potentiel d'urbanisation sur le territoire communal. Les terrains urbanisables se localisent en périphérie du centre et se raréfient à proximité de celui-ci.

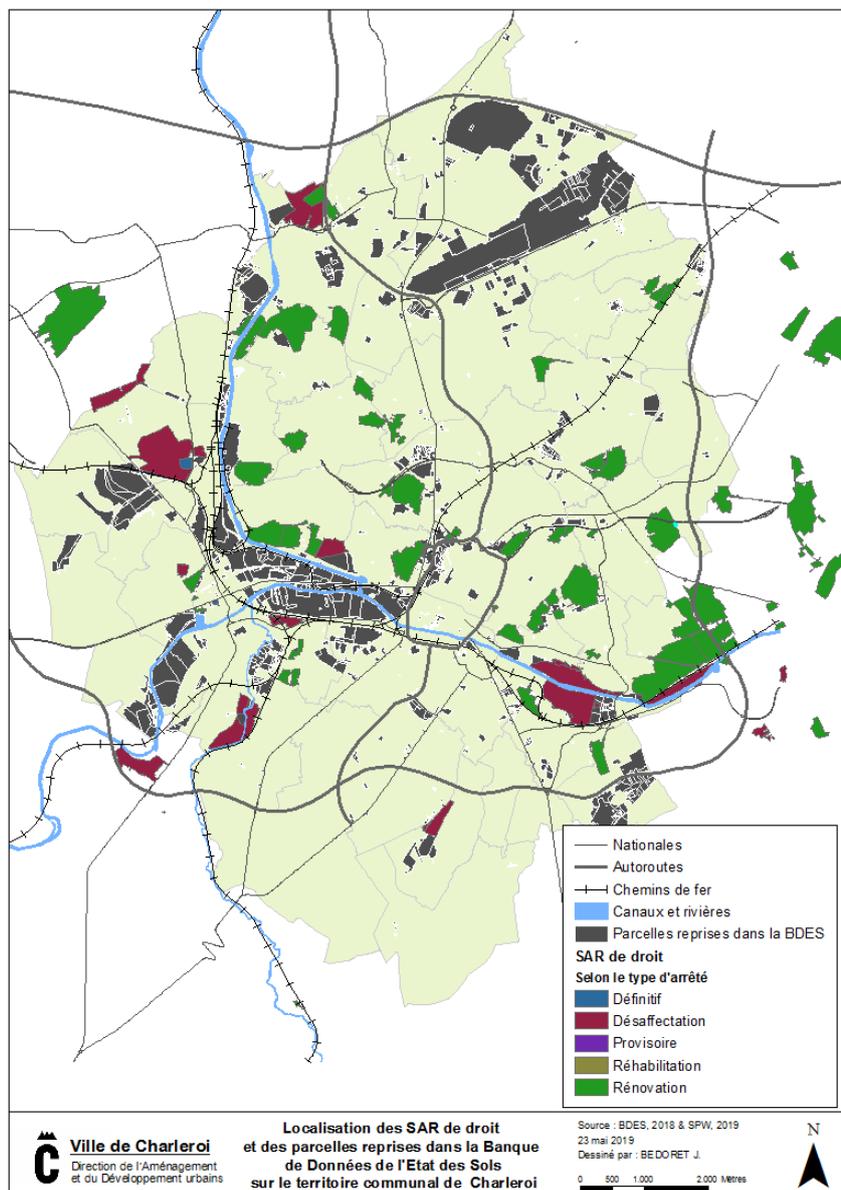


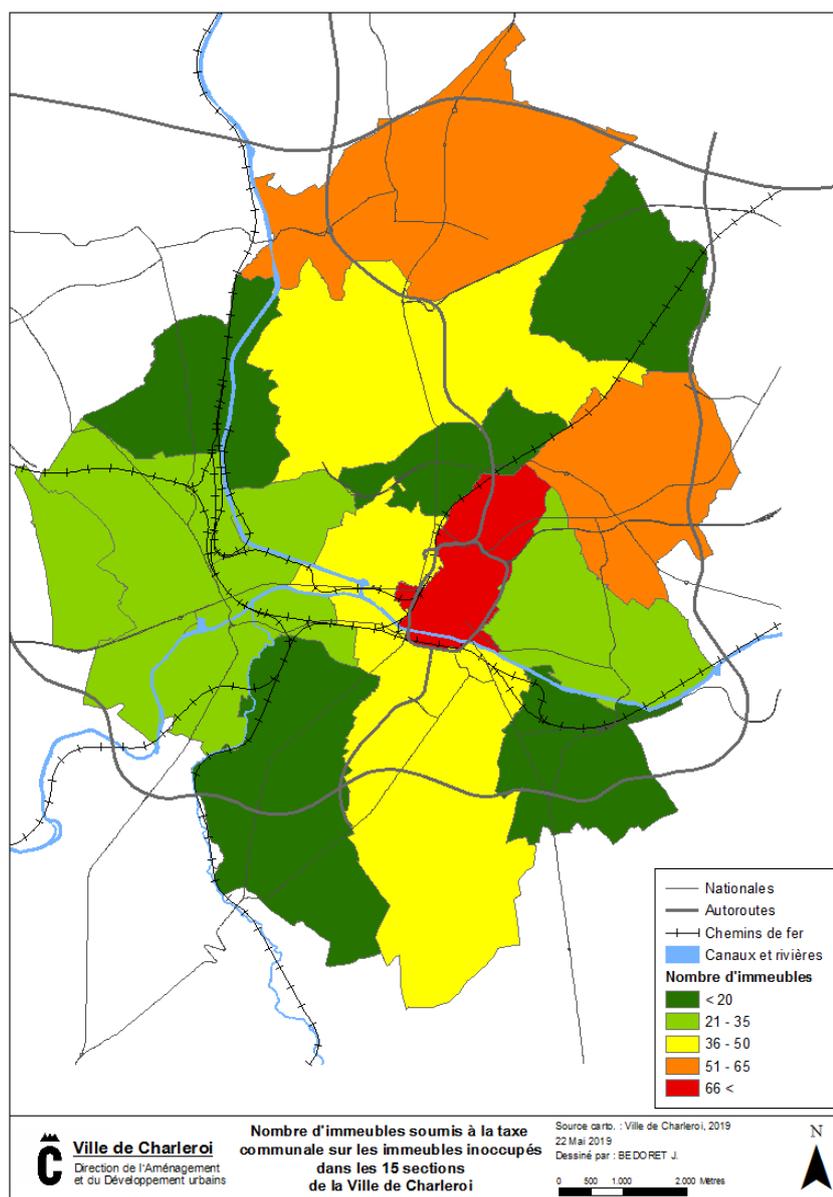
Figure 21 : SAR de droit et parcelles reprises à l'inventaire de la BDES – Service de l'Aménagement Urbain, 2019 – Données de la BDES, 2018 & SPW, 2019.

1.6.3 Patrimoine bâti

De manière générale :

- Globalement, le nombre de permis de bâtir délivrés a diminué entre 1996 et 2016 (-42,2% pour les bâtiments, -11,4 % pour les appartements et -32,5 % pour les autres logements) (*Statbel, 2017*).
- La proportion de permis de bâtir autorisés par an est moins importante pour les appartements et que pour les maisons.
- Selon les estimations du Bureau Fédéral du plan, il faudrait une production de 300 logements/an jusqu'en 2030 et 220 logements/an par la suite pour satisfaire la demande en logements (*Dessin et Construction SPRL, 2014*).
- On retrouve des bâtiments classés à Charleroi, dont l'essentiel se trouve principalement au centre-ville : Hôtel de Ville (repris dans la liste du patrimoine immobilier exceptionnel de la Wallonie), différentes Eglises (dont notamment l'Eglise Saint-Christophe, l'Eglise Saint Jean-Baptiste, l'Eglise Saint-Martin, ...), etc.
- La taxe communale sur les immeubles inoccupés permet d'identifier les sections de la Ville présentant des vacances d'immeubles élevées (*voir figure 22*).
 - o La section du centre-ville en concentre le plus (310 immeubles taxés) et principalement au sein de la rue de la Montagne (39 immeubles taxés) et la Grand Rue (18 immeubles taxés). Par ailleurs, l'étude du quartier de la Ville-Basse dans le dossier de rénovation urbaine de la Ville-Basse a mis en exergue l'existence d'un grand nombre d'immeubles inoccupés et en mauvais état (voire insalubres) ;
 - o La section de Gilly concentre 60 immeubles taxés et principalement au sein de la Chaussée de Fleurus (17 immeubles taxés) et le long de la Chaussée de Lodelinsart (8 immeubles taxés) ;
 - o La section de Gosselies concentre 55 immeubles taxés et principalement au sein de la rue Modeste Cornil (9 immeubles taxés) et de la rue Faubourg de Bruxelles (8 immeubles taxés).
- On y observe également un turn-over des commerces importants. Un grand nombre de ces bâtiments vides sont des commerces ou des étages d'établissements HoReCa.

Figure 22 : Nombre d'immeubles soumis à la taxe sur les immeubles inoccupés - Service de l'Aménagement Urbain, 2019 – Ville de Charleroi, 2019.



En matière de logements :

- 50 % à 60 % des logements sont construits avant 1945 dans les quartiers du centre-ville. Des logements plus anciens (65 % à plus de 80 %) se localisent dans les quartiers autour du centre et surtout vers l'Ouest et le Nord. Des logements plus récents se localisent dans les quartiers au sud et à l'extrémité Ouest de la commune (voir figure 23).
- Dès lors, le tissu bâti est relativement vieillissant au sein de la commune et on y observe une faible production de logements (10 logements/10.000 habitants durant les années 2014-2015) (CPDT, 2018).

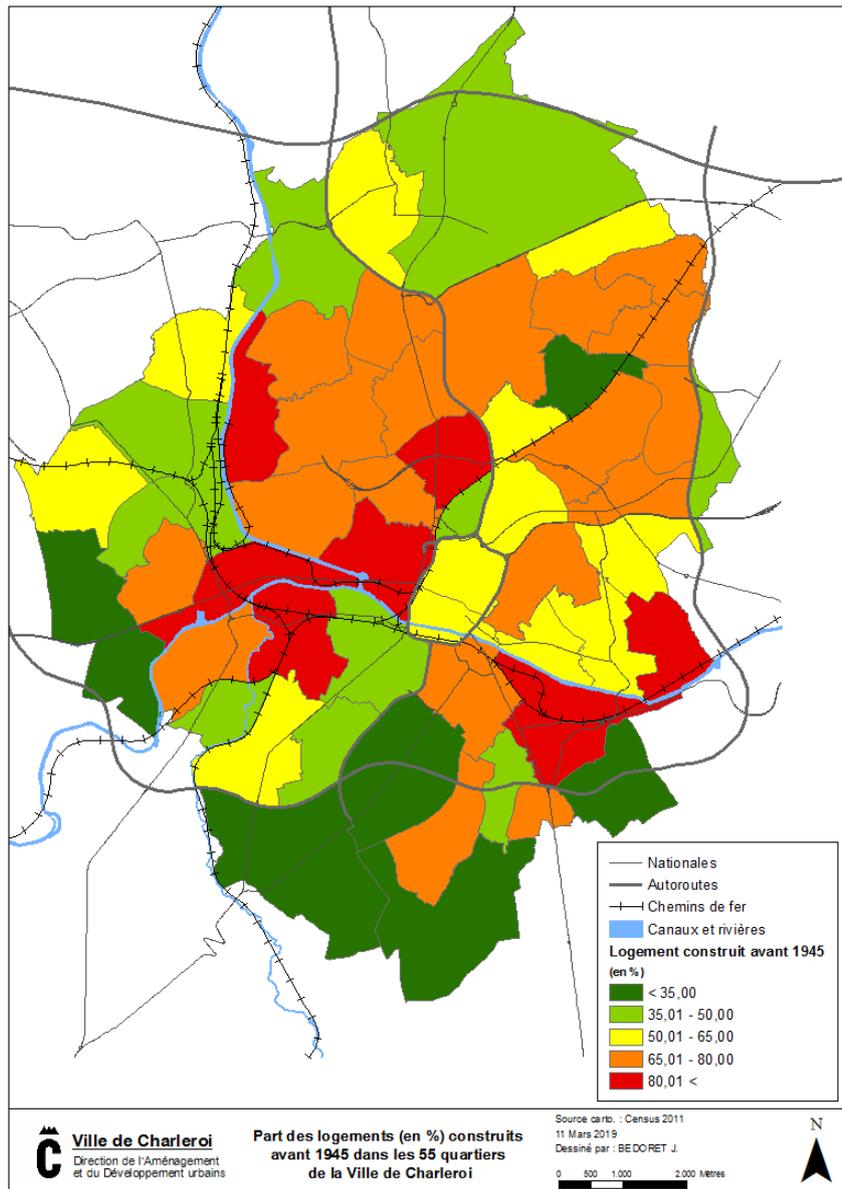


Figure 23 : Part des logements construits avant 1945 - Service de l'Aménagement Urbain, 2019 - Données du Censur, 2011.

- La commune est composée à 43,2 % de maisons de type fermé, à 23,4 % de maisons de type semi-fermé, à 21 % d'immeubles à appartements et à 12,5 % d'autres types de logements (maisons type ouvert, fermes, châteaux, maisons de commerces, etc.). (IWEPS, 2018)
- Le recensement de la population de 2001 a révélé que :
 - o Les logements en moins bon état se trouvaient dans les quartiers centraux et le long des axes principaux (chemin de fer, voie d'eau). Les quartiers aux extrémités Nord et Sud de la commune présentent donc des logements plus récents et globalement en meilleur état (voir figure 24) ;
 - o Les logements avec uniquement un petit confort (WC + salle de bain) se localisent principalement à l'Ouest du centre-ville. Les quartiers au Sud présentent un meilleur équipement des logements (voir figure 25) ;
 - o Les logements se chauffant avec un moyen peu optimal (charbon, bois, gaz butane/propane) se localisent dans les quartiers à l'Ouest du centre-ville et au Nord-Est de la commune (voir figure 26).
- Par ailleurs, ces données datant de 2001, l'état, le confort et le type de chauffage des logements ont pu évoluer.

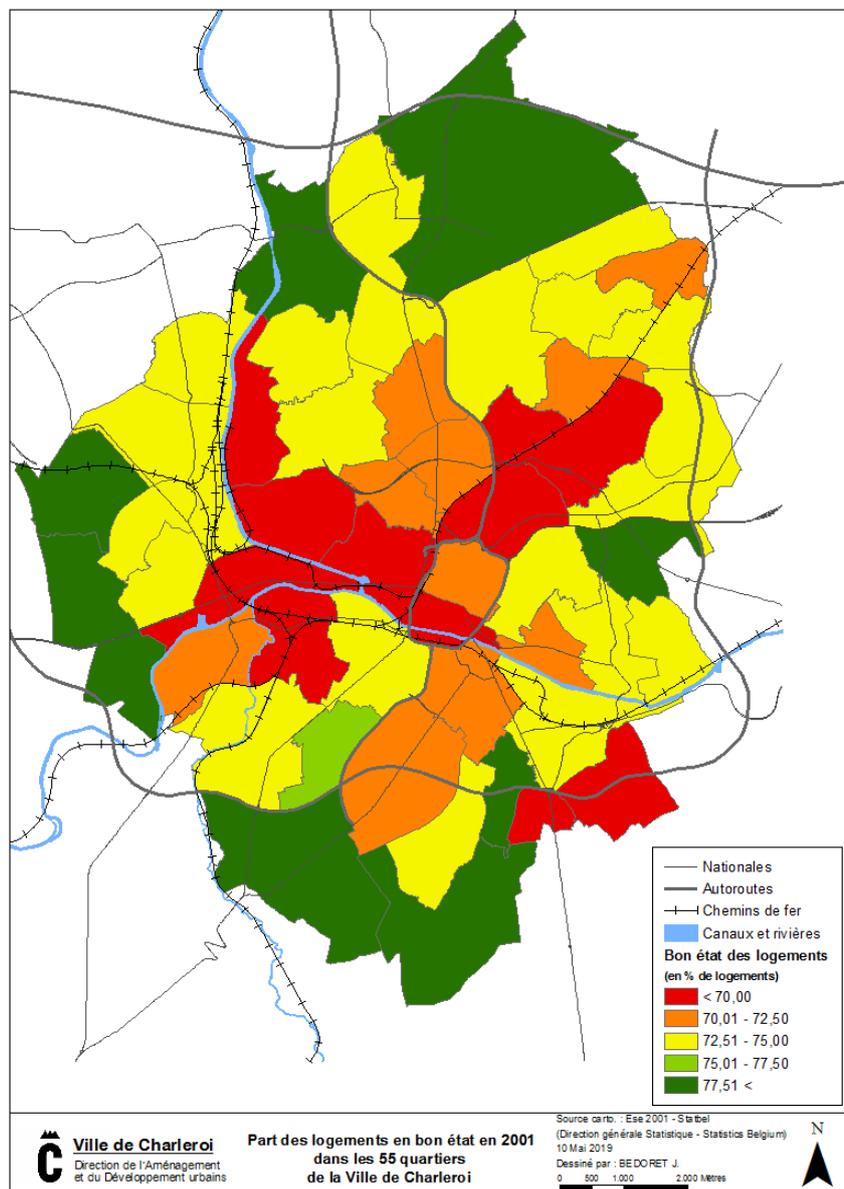


Figure 24 : Part des logements en bon état en 2001 - Service de l'Aménagement Urbain, 2019 - Données Ese 2001, Statbel.

Synthèse

Globalement, la production de logements neufs à Charleroi diminue. Les logements existants vieillissent ou ne bénéficient pas du confort nécessaire. L'offre en logement actuelle ne répond pas à la demande. De plus, différents éléments sont à améliorer pour renforcer l'attractivité de Charleroi (la sécurité, l'aménagement urbain, la propreté, la qualité du logement, etc.).

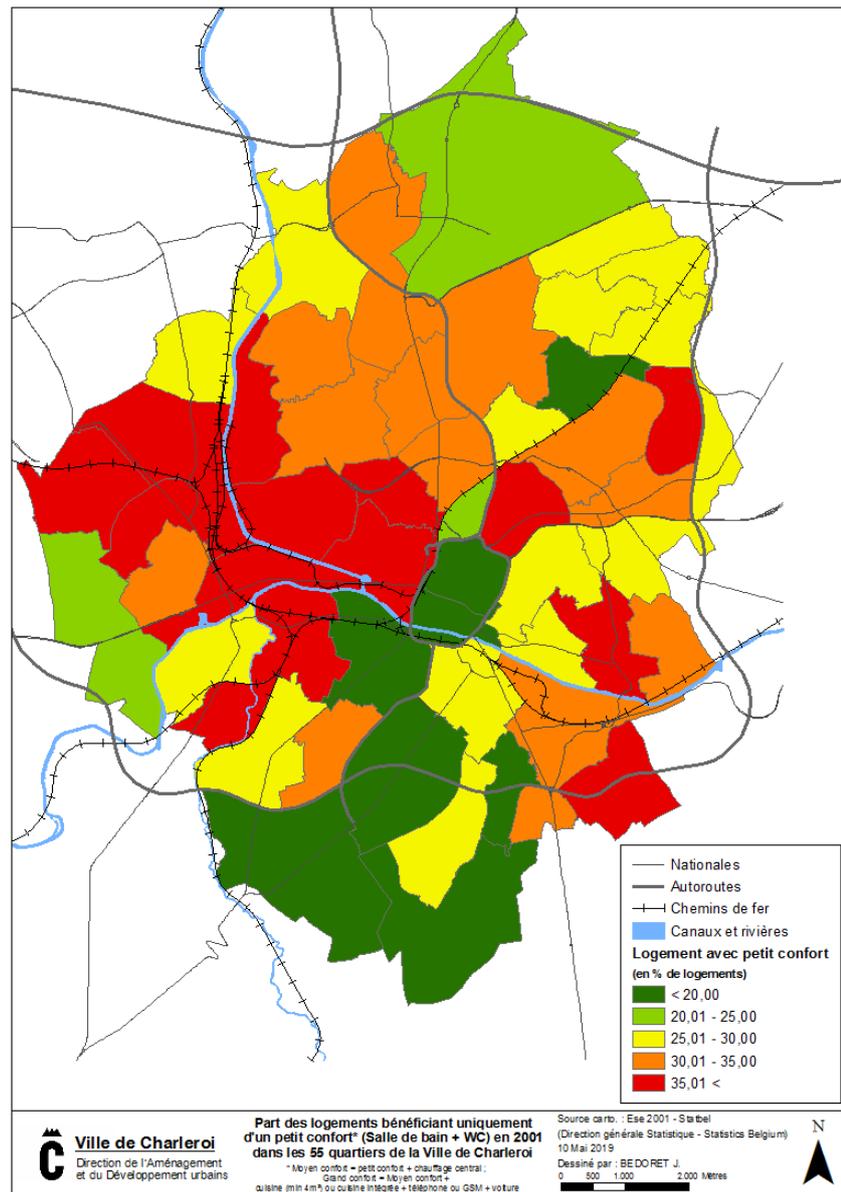
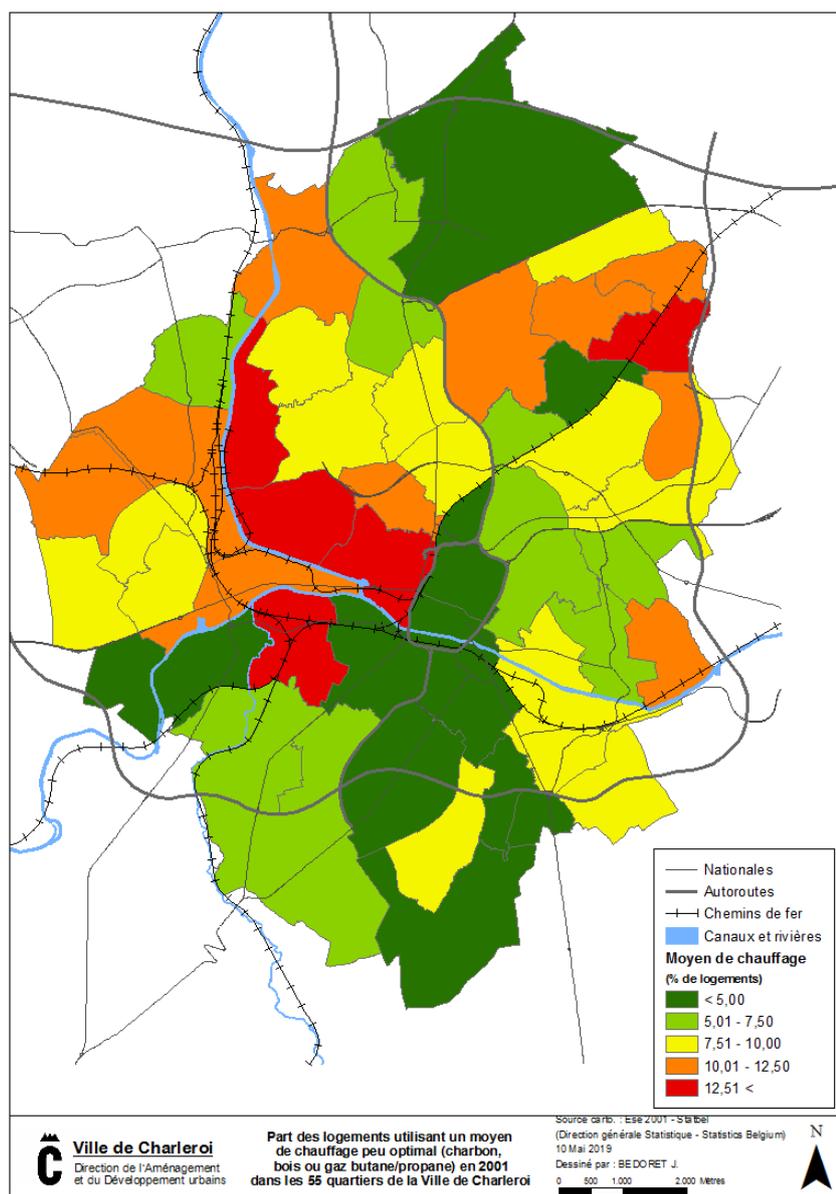


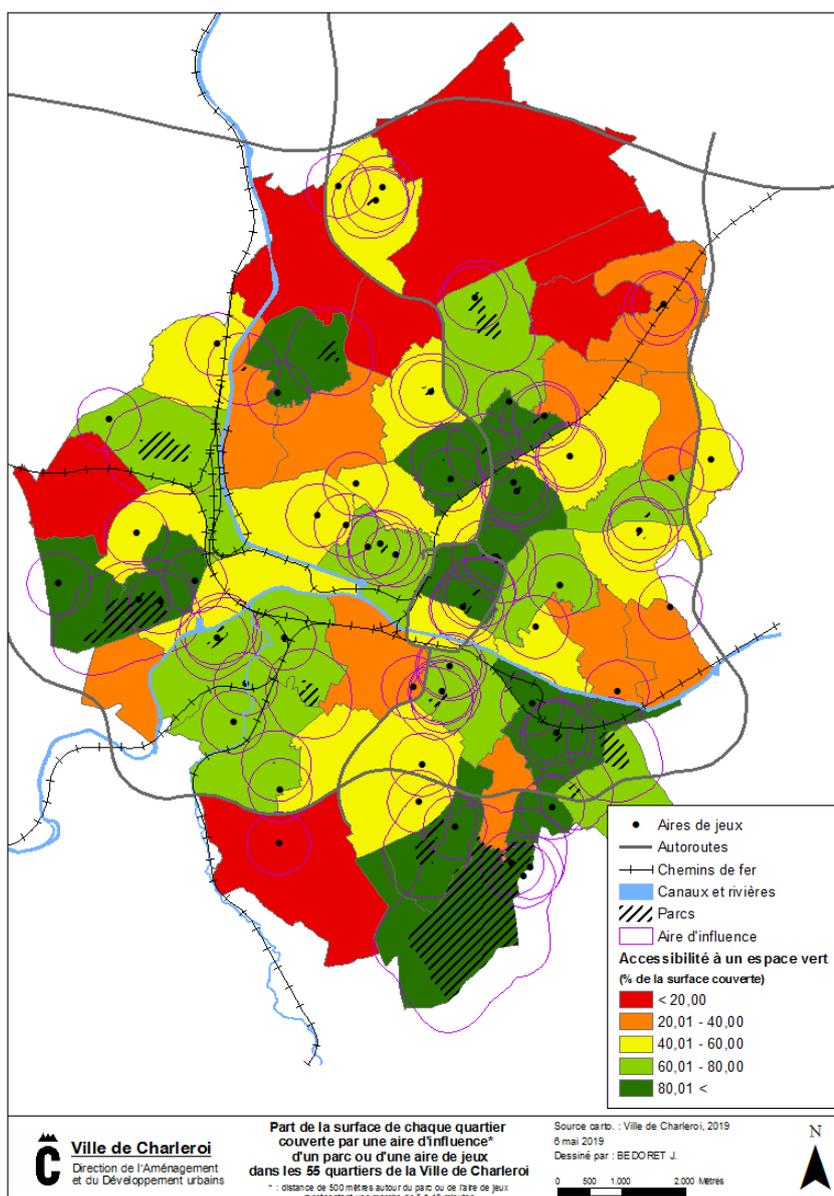
Figure 25 : Part des logements bénéficiant uniquement d'un petit confort en 2001 - Service de l'Aménagement Urbain, 2019 - Données Ese 2001, Statbel.

Figure 26 : Part des logements utilisant un moyen de chauffage peu optimal en 2001 - Service de l'Aménagement Urbain, 2019 - Données Ese 2001, Statbel.



1.7 Cadre de vie

- Une étude d'IGRETEC menée sur 2.123 travailleurs du bassin de vie carolo a mis en évidence les freins à résider à Charleroi. Parmi ceux-ci, l'insécurité, le prix des logements, la propreté de la Ville, le manque d'espaces verts et la qualité du logement ont été les plus cités. L'étude a également mis en évidence l'inadéquation entre l'offre en logements à Charleroi et la demande de populations plus jeunes ou de petits ménages. (IGRETEC, 2017)
- En effet, l'accessibilité à un espace vert ou à une plaine de jeux est hétérogène sur le territoire carolo : les grands parcs se localisent en bordure de la commune (surtout au sud) tandis que les parcs d'importance moindre se localisent dans les quartiers centraux (voir figure 27).
- 22 quartiers présentent une accessibilité correcte à un parc ou une aire de jeux (plus de 60% de leur surface est couverte par une aire d'influence de 500 mètres d'un parc ou aire de jeux).
- Les quartiers au Nord de la commune présentent une faible accessibilité à un espace vert ou à une aire de jeux. C'est également le cas du quartier Les Haies Gadin au Sud et La Bretagne à l'Ouest.



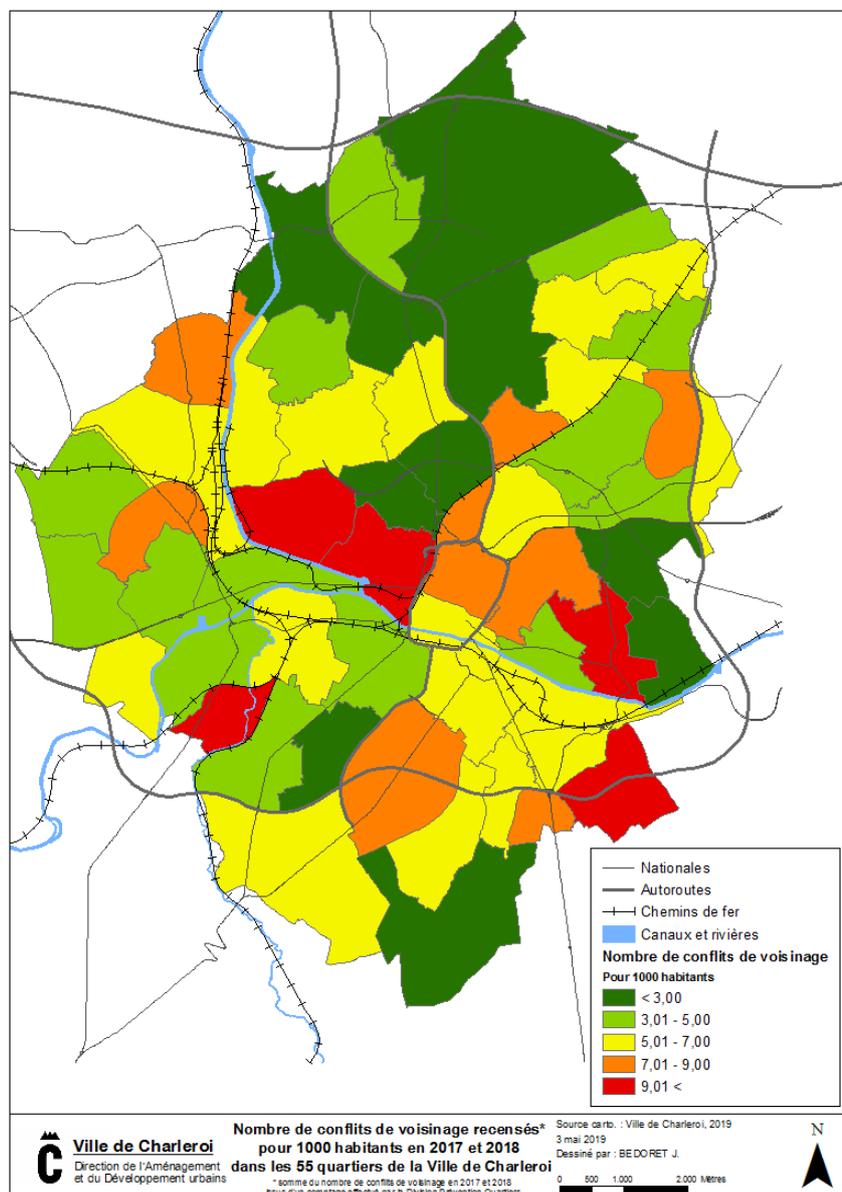
Le cadre de vie au sein des quartiers dépend également des problèmes sociaux, des conflits ou encore du ressenti des populations envers leur environnement immédiat (*Police Fédérale, 2018*) :

- Une enquête de la Police Fédérale a démontré plusieurs problèmes dans les quartiers à Charleroi : dépôts clandestins, problèmes liés à la congestion automobile, cambriolages, nuisances sonores, vols, vandalismes, etc. (enquête sur 694 individus).
- De manière générale, 33,44% de ces répondants à cette enquête se sentent parfois en insécurité, 14,34% se sentent souvent en insécurité et 6,76% se sentent toujours en insécurité dans leur quartier. Parmi ces répondants, la plupart vivent dans des quartiers qu'ils estiment peu ou pas soignés.

Les conflits de voisinage influencent négativement le cadre de vie :

- Les conflits de voisinage sont globalement présents sur l'ensemble du territoire carolo mais plus particulièrement au sein de certains quartiers (*voir figure 28*).

- En 2017 et 2018, les quartiers Dampremy Centre et La Docherie à l'Ouest du centre-ville, Matadi au sud-ouest de la commune, Les Fiestaux et Montignies Centre à l'Est de la commune présentaient les nombres de conflits de voisinage pour 1000 habitants les plus élevés de la commune.



Les équipements du quartier ainsi que l'environnement immédiat impactent également l'attractivité résidentielle et le cadre de vie :

- Les quartiers du centre-ville ainsi que les quartiers autour des centralités des anciennes communes bénéficient d'équipements de quartier suffisants. À l'inverse, les quartiers entre ces centralités, vers l'extrémité Ouest, le Sud de la commune ou encore les quartiers au Sud de l'aéroport de Gosselies ne bénéficient pas ou peu de bons équipements de quartier (*voir figure 29*).
- Globalement, les quartiers de la commune à l'exception de ceux à l'extrémité Sud et Ouest ne bénéficient pas d'un environnement immédiat très agréable. Au sein des quartiers à proximité du centre-ville, moins de 10 % des logements se situent dans un environnement immédiat agréable (*voir figure 30*).
- Par ailleurs, ces deux types de données datant de 2001, les équipements des quartiers ont pu évoluer.

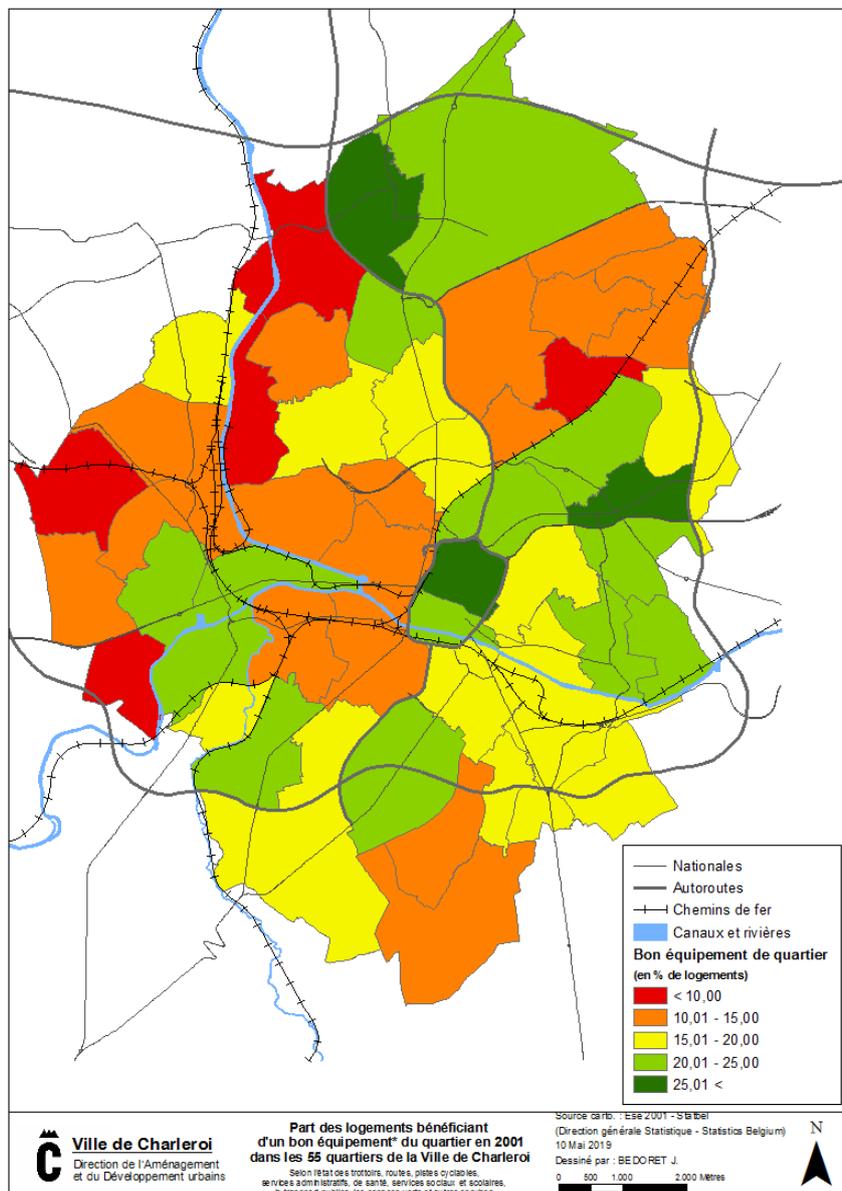


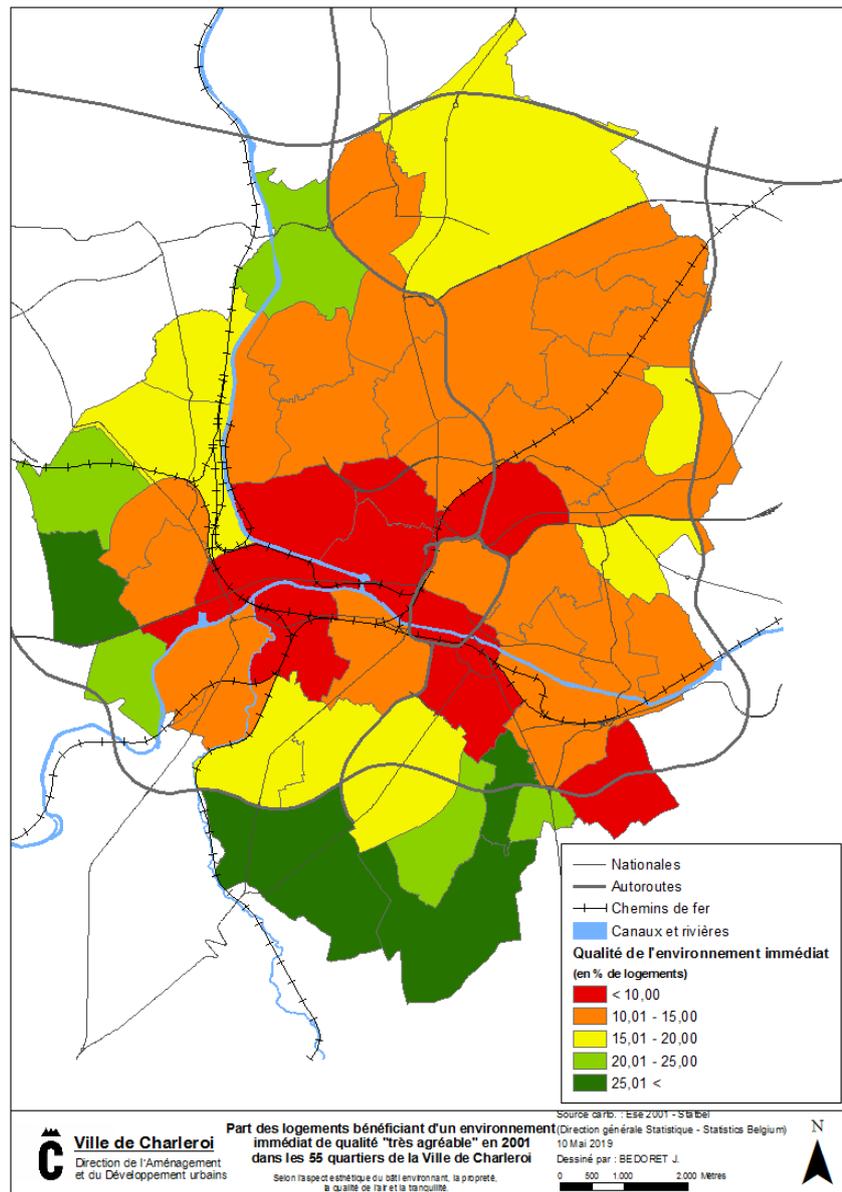
Figure 29 : Part des logements bénéficiant d'un bon équipement de quartier en 2001 - Service de l'Aménagement Urbain, 2019 - Données ESE 2001, Statbel.

Synthèse

Globalement le cadre de vie des quartiers centraux n'est pas idéal.

- Bien que 22 quartiers bénéficient d'une accessibilité correcte à un espace vert, un grand nombre d'habitants estiment que leur logement ne bénéficie pas d'un environnement immédiat agréable ;
- Les quartiers les mieux équipés se situent au centre de la commune ;
- Les conflits de voisinage se localisent principalement au centre de la commune.

Figure 30 : Part des logements bénéficiant d'un environnement immédiat de qualité « très agréable » en 2001 - Service de l'Aménagement Urbain, 2019 - Données Ese 2001, Statbel.



1.8 Environnement et énergie

- À Charleroi, la production d'électricité SER²/10.000 habitants est de 0,74 GWh en 2014. Elle est la plus faible parmi les 12 grands pôles wallons³ dont la moyenne s'élève à 1,82 GWh/10.000 habitants (CPDT, 2018).
- Néanmoins, cette production est en augmentation : au total, 20 GWh ont été produits à partir de SER en 2015 contre 4 GWh produits en 2010 (IWEPS, 2018).
- La consommation finale d'énergie/10.000 habitants s'élève à 339,50 GWh en 2014. Cette consommation importante s'explique par l'utilisation d'énergie par les industries (CPDT, 2018).
- Néanmoins, cette consommation diminue : 6706 GWh consommés en 2015 contre 7783 GWh consommés en 2010 (IWEPS, 2018).
- La pollution atmosphérique est relativement élevée et est due au caractère urbain de la commune, à sa densité de population élevée et à son caractère industriel. (COOPARCH-RU, 2012)
- La quantité d'ordures ménagères brutes collectées est très élevée, 208,5 kg/habitant/an en 2014. La moyenne pour les 12 grands pôles wallons est de 166,14kg/hab/an (CPDT, 2018).
- Beaucoup de dépôts sauvages sont observés et rapportés auprès de l'administration.

Synthèse

Globalement, la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelable est faible à Charleroi mais augmente depuis quelques années. À l'inverse, la consommation énergétique est très élevée à Charleroi mais cette consommation diminue depuis quelques années.

1.9 Projets en cours

L'enquête citoyenne de 2018 menée auprès de 1945 carolos a révélé que 60% des répondants souhaitaient une consultation plus régulière des habitants dans les projets communaux (Ville de Charleroi, 2018).

Actuellement, on recense 92 projets publics sur le territoire communal (dont 74 sont en cours de réalisation ou au stade d'intentions). Parmi ces projets, on recense notamment les grands projets FEDER, des projets de réaménagement d'espaces publics ou encore des projets liés aux opérations de rénovation urbaine et revitalisation urbaine. Ces projets se répartissent de manière ponctuelle sur le territoire et principalement au centre de la commune.

Cette liste est non-exhaustive et les projets les plus structurants sont décrits dans le chapitre « Actions ». Chaque projet a été classé selon son état d'avancement et sa thématique principale.

² Le terme « SER » regroupe la production électrique des sources d'énergies renouvelables

³ Les 12 grands pôles wallons sont les 12 Villes FEDER analysées dans l'Atlas de la CPDT.

Parmi l'ensemble de ces projets publics, on recense (voir figure 31 et 32) :

- 18 projets qui ont été achevés récemment. Il s'agit principalement des projets Phénix liés à la programmation FEDER 2007-2013.
- 32 projets qui sont en cours de conception. On considère les projets « en cours de conception » comme des projets pour lesquels différentes démarches ont déjà été entamées mais qui n'ont pas encore obtenu de permis d'urbanisme.
- 23 projets qui sont en cours de réalisation. On considère les projets « en cours de réalisation » comme des projets pour lesquels un permis d'urbanisme a été obtenu et dont les travaux ont commencé ou sont en cours de démarrage.
- 3 projets qui sont en cours de procédure. Il s'agit de deux changements d'affectation au Plan de secteur et une opération de Rénovation urbaine.
- 16 projets qui sont au stade d'ébauche et aucune démarche concrète n'a encore été effectuée.

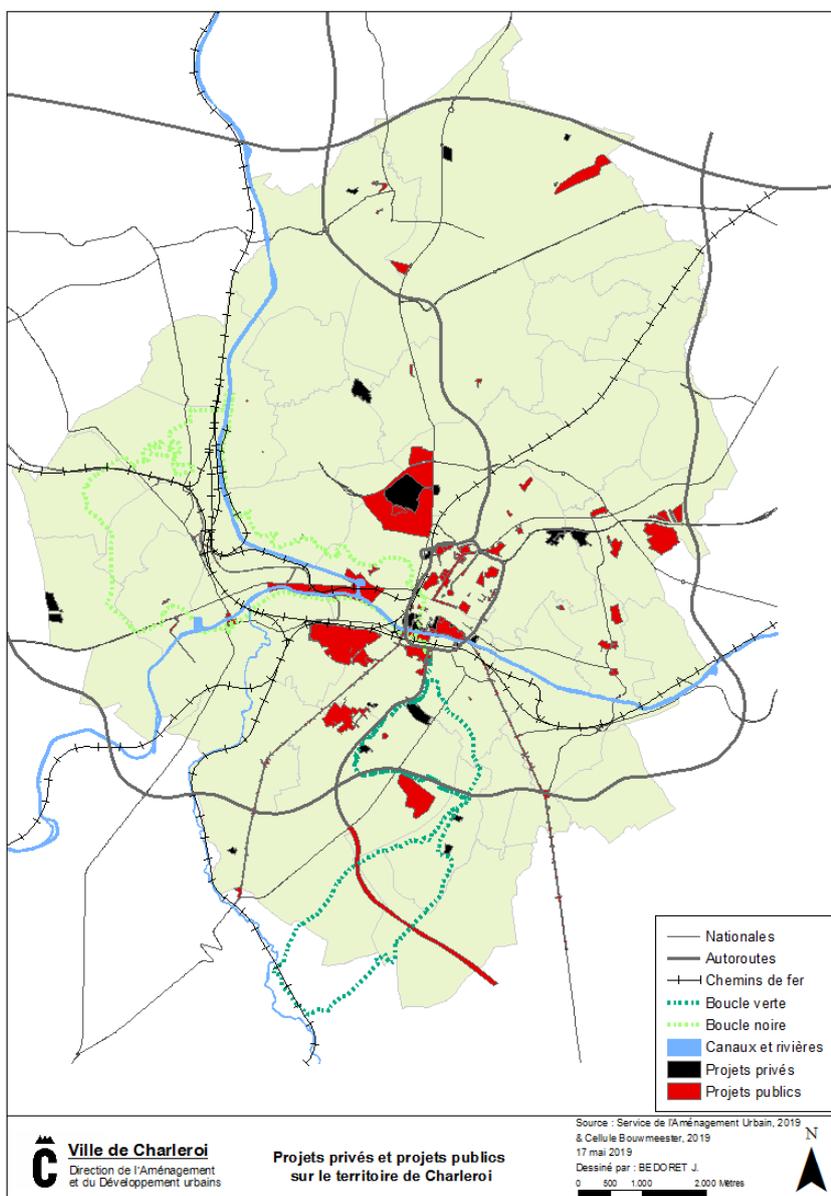
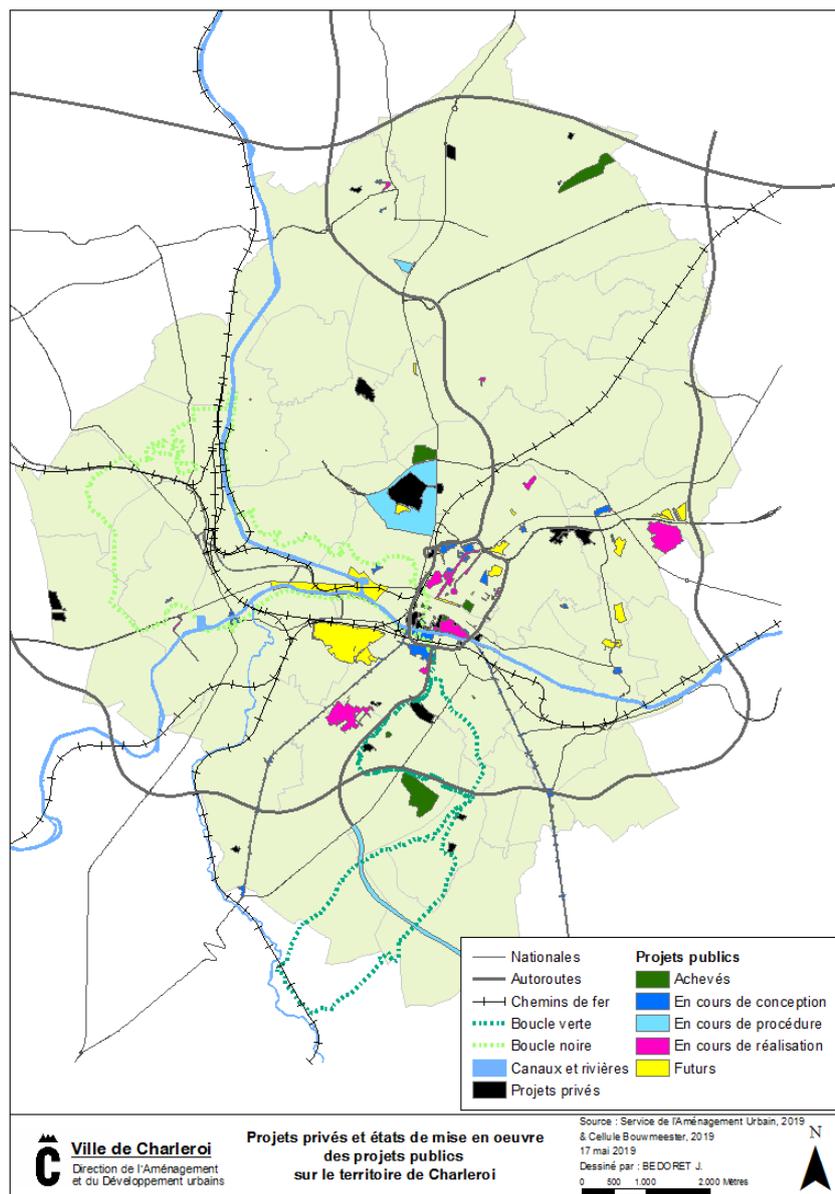


Figure 32 : Projets privés et états d'avancement des projets publics au sein de la commune de Charleroi - Service de l'Aménagement Urbain, 2019 – Données du service de l'Aménagement Urbain et de la Cellule Bouwmeester.



Parmi l'ensemble de ces projets publics, on recense (voir figure 33):

- 14 projets qui sont liés à la culture ou la récréation (Palais des Beaux-Arts, Palais des Expositions, Centre culturel, Stade Yernaux, etc.).
- 6 projets qui sont liés à l'éducation (rénovation d'une école, la Cité des Métiers, Zénobe Gramme, etc.).
- 26 projets qui sont liés à un réaménagement/création d'espace public (Quais de Sambre, Parc Reine Astrid, Place Jules Destrée à Gilly, Place Saint-Roch à Gosselies, etc.).
- 5 projets qui sont liés à la création ou la rénovation de logements publics.
- 8 projets qui sont liés à la mobilité (BHNS, création de voirie de liaison ou de désenclavement, etc.).
- 14 projets qui sont liés à un outil urbanistique (opérations de rénovation urbaine, opération de revitalisation urbaine, changement d'affectation au Plan de Secteur, RUE, etc.).
- 6 projets qui sont liés à la thématique santé (construction, réaménagement d'hôpitaux).
- 13 projets qui touchent plusieurs thématiques et/ou sont plus difficilement catégorisables.

Comme l'analyse contextuelle l'a démontré, les quartiers centraux de la commune et ceux longeant les grands axes de communication (voie d'eau, chemin de fer ou autoroute) présentent, de manière générale, des caractéristiques socio-économiques défavorables et un cadre de vie peu agréable. Les projets publics se concentrent donc au sein de ces quartiers afin de les redynamiser.

Les projets cartographiés sont les projets les plus importants et structurants pour la Ville. 30 projets privés sont donc recensés sur le territoire communal de Charleroi. D'autres projets privés sont également en cours mais ont un impact moindre sur le développement urbain de Charleroi.

Les projets privés se répartissent ponctuellement au sein du territoire carolo. On en retrouvera un plus grand nombre en centre-ville (quartier de la Ville Basse) et plusieurs projets résidentiels dans les quartiers au Sud de la commune.

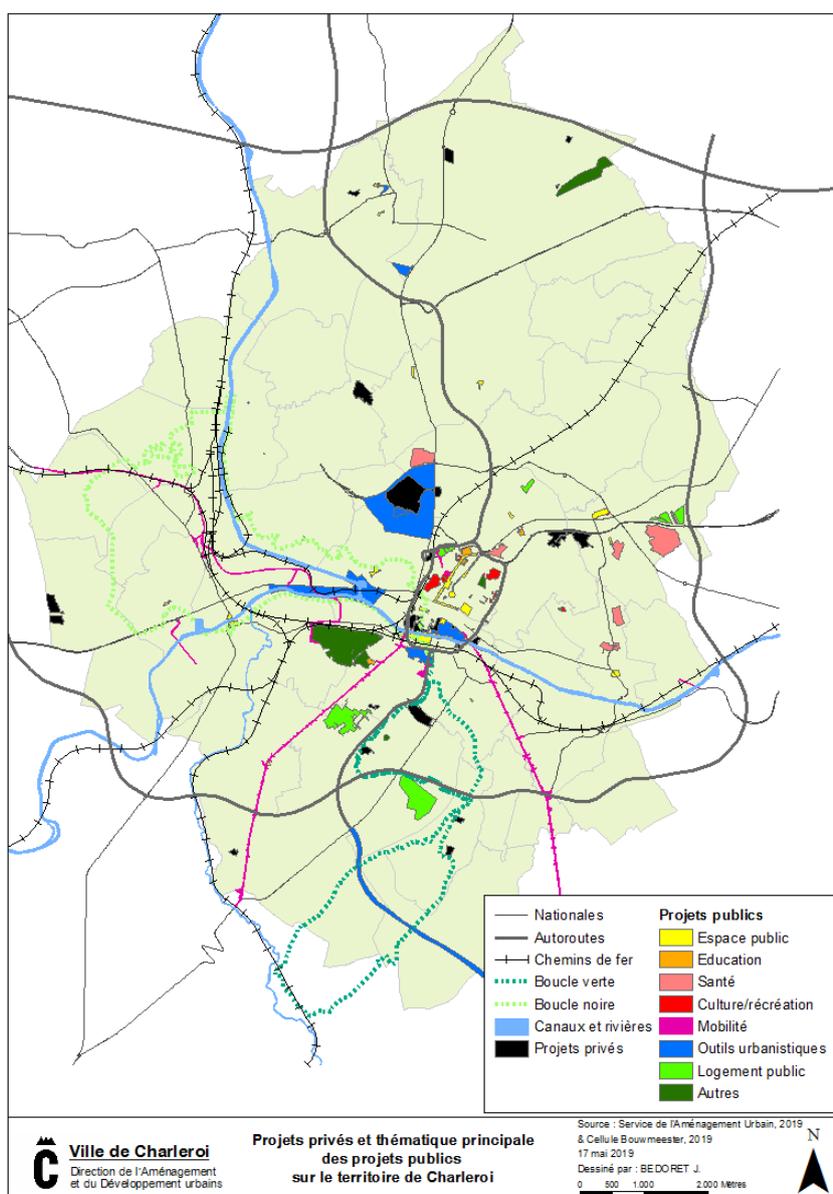


Figure 33 : Projets privés et thématiques des projets publics au sein de la commune de Charleroi - Service de l'Aménagement Urbain, 2019 – Données du service de l'Aménagement Urbain et de la Cellule Bouwmeester.

2 Les ambitions de la Ville de Charleroi

La Ville de Charleroi a identifié des ambitions dans sa déclaration de politique générale « Charleroi – Projet de Ville 2019-2024 ». Ces ambitions se nourrissent de l'analyse contextuelle et font écho aux objectifs régionaux. Bien que la PDU se concentre sur le développement urbain, les ambitions qui ont été identifiées sont transversales à l'ensemble de la politique de développement communal. Elles correspondent donc « aux objectifs stratégiques » du Programme Stratégique Transversal (PST).

2.1 Promouvoir une ville inclusive

Charleroi est une ville multiculturelle et de mixité sociale. L'ambition de la Ville est de donner à chacun la capacité de s'épanouir, de trouver sa place et de s'investir dans la Ville.

La ville inclusive induit un logement durable à prix raisonnable pour tous. Cette ambition passe par la création et la rénovation de logements en incluant tout type de population (jeunes, personnes âgées, PMR) dans un souci d'environnement et de gestion parcimonieuse des ressources.

2.1.1 Constats menant à cette ambition

- Une population d'origine étrangère plus importante dans les quartiers centraux ;
- Une population relativement jeune ;
- Des revenus faibles et des ménages précaires au cœur de la commune, qui augmentent avec l'éloignement au centre ;
- Un niveau d'instruction faible de manière générale, et principalement au centre de la commune ;
- Des logements de moindre qualité à proximité des grands axes ;
- Des logements vieillissants induisant une forte consommation énergétique ;
- Un cadre de vie et un environnement peu agréable dans certains quartiers, surtout à l'Ouest du centre-ville ;
- Une offre en logements ne répondant pas à la demande ;
- Un manque de confort général pour les PMR dans les logements, bâtiments ou espaces publics ;
- Des conflits de voisinage observés dans l'ensemble des quartiers de la commune.

2.1.2 Objectifs de la Région wallonne compris dans cette ambition

- Rendre la ville plus accueillante ;
- Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité ;
- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité.

2.1.3 Liens avec les projets existants

La liste ci-dessous met en évidence les projets en cours sur le territoire carolo dont l'ambition principale est de «Promouvoir une Ville inclusive ». La liste des projets (et de l'ensemble de leur(s) ambition(s)) est reprise en Annexe 1.

Chaque projet identifié ci-dessous est détaillé dans le chapitre « Actions ».

- Achèvement des projets liés à l'opération de rénovation urbaine « Docherie – Bayemont – Gohyssart » ;
- Achèvement des projets liés à l'opération de rénovation urbaine « Quartier Saint-Eloi et extension » ;
- Mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine - Sacré-Français ;
- Mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine – Ville Basse ;
- Réalisation du RUE (nouveau SOL) du quartier des Hiercheuses ;
- Mise en œuvre de la ZACC Sainte-Zoé – RUE Sainte Zoé.

2.2 Promouvoir une ville durable

La lutte contre le réchauffement climatique est au cœur des préoccupations de la Ville et un défi essentiel pour la Wallonie. La Ville à l'ambition d'amorcer sa transition vers une diminution des émissions atmosphériques et prendre des mesures nécessaires en matière d'environnement et d'économie d'énergie dans les domaines de la mobilité, des espaces publics, des bâtiments publics ou privés, etc.

La présence de la Nature en ville sera renforcée car elle offre un grand nombre d'avantages : effets sur la santé publique, amélioration de la qualité du cadre de vie, amélioration de l'image de la Ville, etc. Elle est également susceptible de contribuer aux dynamiques collectives en favorisant les rencontres dans un espace de qualité. La nature en ville existante (espace vert, teruil, réseau vert) sera protégée, améliorée ou mise en valeur.

2.2.1 Constats menant à cette ambition

- Logements vieillissants avec des moyens de chauffage inadaptés ;
- Éclairage public inadapté ;
- Consommation énergétique élevée ;
- Production d'énergie de source renouvelable faible ;
- Production d'ordures ménagères élevée ;
- Utilisation majeure de l'automobile ;
- Des transports en commun peu développés et/ou peu attractifs dans certains quartiers ;
- Des difficultés pour la mobilité à vélo en centre-ville ;
- Des difficultés aux abords des écoles ;
- Une accessibilité à améliorer pour les PMR ;
- De manière générale, un manque de confort pour les modes doux dans l'espace public ;
- Manque d'espaces verts urbains dans certains quartiers ;
- Espèces non-indigènes dans les espaces verts urbains.

2.2.2 Objectifs de la Région wallonne compris dans cette ambition

- Rendre la grande ville plus accueillante ;
- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité ;
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs.

2.2.3 Liens avec les projets existants

La liste ci-dessous met en évidence les projets en cours sur le territoire carolo dont l'ambition principale est de « Promouvoir une Ville durable ». La liste des projets (et de l'ensemble de leur(s) ambition(s)) est reprise en Annexe 1.

Chaque projet identifié ci-dessous est détaillé dans le chapitre « Actions ».

- Réaménagement de la place Jules Destrée à Gilly ;
- Réaménagement de la Place Albert 1^{er} et la Place Quais des Ponts à Marchienne-au-Pont ;
- Réalisation d'un Schéma de Développement Communal et d'un Guide Communal d'Urbanisme ;
- Placement d'aires de jeux et d'engins de fitness dans les parcs carolos ;
- Mise en œuvre de l'opération de revitalisation urbaine - Place Buisset ;
- Mise en œuvre de l'opération de revitalisation urbaine – Sacré Français ;
- Mise en œuvre du Masterplan « Quartier de la Gare » ;
- Réalisation d'une étude d'affectation sur l'ilot Zoé Drion ;
- Réaménagement des places publiques dans le quartier Ville Haute ;
- Réaménagement des quais de Sambre ;
- Réaménagement de grands axes ;
- Réaménagement de la Place Albert 1^{er} à Monceau sur Sambre ;
- Réaménagement de la Place des Martyrs à Gosselies ;
- Réaménagement de la Place Saint-Roch à Gosselies ;

- Réaménagement de la Place Albert 1er à Dampremy ;
- Réaménagement de la Place Albert 1er à Montignies-sur-Sambre ;
- Aménagement d'axes structurants pour le passage de Bus à Haut Niveau de Service ;
- Réalisation d'un sentier de promenades – La Boucle Verte ;
- Création d'un « Centre d'excellence et d'efficacité énergétique » ;
- Mise en œuvre du Plan Lumière.

2.3 Promouvoir une ville entrepreneurante

Les grands drames industriels qui ont frappé Charleroi lui ont permis d'amorcer la reconversion de la Ville vers des domaines comme la manufacture de pointe, l'aéronautique, la biotechnologie et le digital. Cela a permis de créer de nombreux emplois.

Néanmoins, il reste encore sur le territoire de nombreux espaces en friches susceptibles d'être réaménagés et d'accueillir de nouvelles entreprises.

Sur le territoire, 500ha sont en voie d'aménagement pour créer de nouvelles zones d'activité économique. La Ville développe également son économie urbaine en renforçant son offre commerciale, en soutenant le déploiement de nouveaux quartiers d'affaires et le développement de nouveaux espaces de travail autour du quartier de la gare.

La Ville soutient l'esprit d'entreprendre et le redéploiement du commerce de proximité dans tous les quartiers.

2.3.1 Constats menant à cette ambition

- Une population inactive importante sur l'ensemble de la commune ;
- Un taux de chômage élevé et particulièrement dans les quartiers centraux et vers l'Ouest ;
- Une décroissance du nombre d'emplois entre 2001 et 2016 ;
- Des emplois peu diversifiés ;
- Un grand nombre d'entreprises dans le centre et à Gosselies, peu d'entreprises dans le reste de la commune ;
- Un potentiel pour les entreprises liées à la technologie de l'information et de la communication et liées à la recherche et au développement ;
- Un potentiel touristique grâce aux différentes attractions (musées, évènements, culture, etc.) à renforcer et/ou continuer de développer ;
- Des freins au tourisme : sécurité, convivialité des espaces, etc.
- Un déclin de l'attractivité commerciale dans certaines rues ;
- Des surfaces disponibles pour les entreprises au Plan de secteur qui diminuent ;
- Des nombreux SAR de droit à proximité des grands axes (Sambre, Canal Bruxelles-Charleroi, autoroutes, chemin de fer) et plus particulièrement à l'Ouest et à l'Est du centre-ville ;
- Des SAR de fait répartis ponctuellement sur l'ensemble du territoire.

2.3.2 Objectifs de la Région wallonne compris dans cette ambition

- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique ;
- Créer des grandes villes intelligentes.

2.3.3 Liens avec les projets existants

La liste ci-dessous met en évidence les projets en cours sur le territoire carolo dont l'ambition principale est de «Promouvoir une Ville entreprenante ». La liste des projets (et de l'ensemble de leur(s) ambition(s)) est reprise en Annexe 1.

Chaque projet identifié ci-dessous est détaillé dans le chapitre « Actions ».

- Financement d'un prestataire spécialisé en matière de développement urbain – Bouwmeester ;
- Financement d'une Régie Communale Autonome – ADLU ;
- Révision partielle du Plan de Secteur – Inscription du tracé de la E420-N5 ;
- Réalisation d'un Masterplan sur la Porte Ouest - Europan 15 ;
- Réalisation d'une étude d'affectation du site « Technopôle Vilette » ;
- Création d'une voirie de désenclavement Technopole Vilette ;
- Création d'une voirie de liaison entre la plateforme multimodale et la E420 ;
- Création d'une voirie de liaison sur le site des AMS ;
- Développement d'un pôle d'excellence Zénobe Gramme ;
- Réalisation de la Cité des métiers ;
- La création du centre de compétences « Design Innovation ».

2.4 Promouvoir une ville active

La culture est un levier essentiel du redéploiement de la Ville, elle est aussi un vecteur d'émancipation et de multiculturalité. Il importe de continuer à élargir l'accès aux différentes programmations, à la culture et aux évènements à tous les publics.

La ville est également touchée par l'allongement de l'espérance de vie de ses citoyens. Tout comme les autres grandes villes wallonnes, les besoins et services de cette population vieillissante se modifient et se spécifient. Par ailleurs, elle accueille une population également plus jeune.

Son rôle est alors de favoriser le bien-être de ces populations et la rencontre des générations à travers différents établissements et espaces publics.

Tout évènement devra être accessible par tous (PMR).

2.4.1 Constats menant à cette ambition

- Un potentiel touristique grâce aux différentes attractions (musées, évènements, culture, etc.) à renforcer et/ou continuer de développer ;
- Un manque de sécurité, de végétation, de mobilier, de propreté dans les espaces publics qui influe sur la vie quotidienne de la population et sur le tourisme ;
- Une accessibilité à améliorer pour les PMR ;
- De manière générale, un manque de confort pour les modes doux dans l'espace public ;
- Un cadre de vie et un environnement de faible qualité dans certains quartiers ;
- Manque d'espaces verts urbains dans certains quartiers ;
- Une population multiculturelle et diversifiée (âge, sexe, niveau d'éducation, revenus, etc.).

2.4.2 Objectifs de la Région wallonne compris dans cette ambition

- Rendre la ville plus accueillante ;
- Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité ;
- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité ;
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs.

2.4.3 Liens avec les projets existants

La liste ci-dessous met en évidence les projets en cours sur le territoire carolo dont l'ambition principale est de «Promouvoir une Ville active ». La liste des projets (et de l'ensemble de leur(s) ambition(s)) est reprise en Annexe 1.

Chaque projet identifié ci-dessous est détaillé dans le chapitre « Actions ».

- Rénovation du Palais des Expositions ;
- Construction du Palais des Congrès ;
- Rénovation du Palais des Beaux-Arts ;
- Rénovation du BPS22 ;
- Mise en œuvre des projets Europan 13 à Gilly ;
- Rénovation du Centre Temps Choisi à Gilly ;
- Rénovation des anciennes Ecuries de la Caserne Defeld pour le Musée des Beaux-Arts ;
- Création du Théâtre de la Guimbarde ;
- Rénovation du Stade Yernaux à Montignies-Sur-Sambre ;
- Construction du Grand Hôpital de Charleroi.

2.5 Promouvoir une ville participative

À Charleroi, les citoyens sont associés aux décisions publiques (retransmission du Conseil communal, conseils consultatifs, etc.). La ville compte 1400 ASBL qui s'impliquent au quotidien. La ville souhaite soutenir ce mouvement et le renforcer.

2.5.1 Constats menant à cette ambition

- Un besoin de la population d'être mieux intégrée aux projets ;
- Une population multiculturelle et diversifiée (âge, sexe, niveau d'éducation, revenus, etc.) ;
- Des conflits de voisinage qui touchent l'ensemble des quartiers.

2.5.2 Objectifs de la Région wallonne compris dans cette ambition

- Rendre la grande ville plus accueillante ;
- Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité.

2.5.3 Liens avec les projets existants

La liste ci-dessous met en évidence les projets en cours sur le territoire carolo dont l'ambition principale est de «Promouvoir une Ville participative ». La liste des projets (et de l'ensemble de leur(s) ambition(s)) est reprise en Annexe 1.

Cette ambition est une ambition transversale que la Ville de Charleroi tend à mener en tenant en compte, par exemple, des réponses issues des différentes enquêtes réalisées par des organismes externes et/ou par la Ville elle-même.

Néanmoins, cette ambition peut notamment être identifiée dans les projets suivants :

- Mise en place d'une médiation de quartier ;
- Intégration socio-professionnelle par le sport de proximité ;
- Financement participatif de la Maison Pour Associations (MPA) ;
- Regroupement des services communaux au sein de la Cité administrative.

3 Quartiers prioritaires

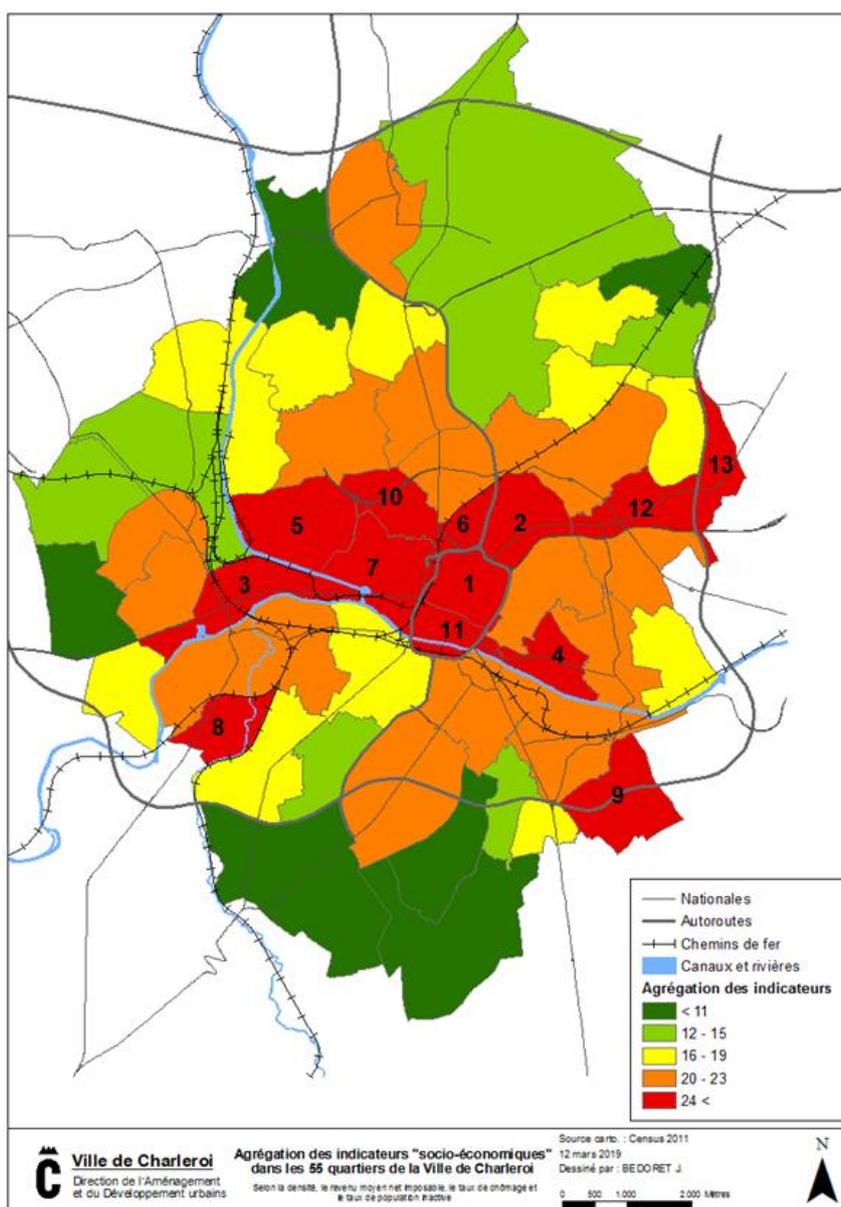
Sur base des indicateurs socio-économiques et des indicateurs du cadre de vie étudiés dans l'analyse contextuelle, deux études des quartiers prioritaires ont été réalisées. Chaque indicateur étudié s'est vu attribuer un score de 1 à 10 et ceux-ci ont été additionnés. L'objectif est de mettre en évidence les quartiers avec les scores les plus élevés, ce qui traduit une problématique dans ces quartiers et les rend prioritaires.

La première carte illustre les quartiers prioritaires sur base de 4 indicateurs socio-économiques : la densité de population, le revenu moyen net imposable, le taux de chômage et le taux de population inactive⁴ (voir figure 34).

13 quartiers présentent un score total plus élevé ou égal à 24⁵ (le score maximal théorique étant égal à 40). Ces quartiers sont ceux présentant des caractéristiques socio-économiques les plus défavorables (taux de chômage élevé, revenu faible, densité forte, population inactive élevée).

Il s'agit, par ordre décroissant, des quartiers suivants : 1. La Ville Haute, 2. Le Faubourg, 3. Marchienne Etat, 4. Les Trieux – Saint Jean, 5. La Docherie, 6. La Broucheterre, 7. Dampremy Centre, 8. Matadi, 9. Les Fiestaux, 10. Fourcault – Coucou, 11. La Ville Basse, 12. Les Quatre Bras de Gilly et 13. Sart Allet.

Figure 34 : Agrégation des indicateurs « socio-économiques » - Service de l'Aménagement Urbain, 2019.



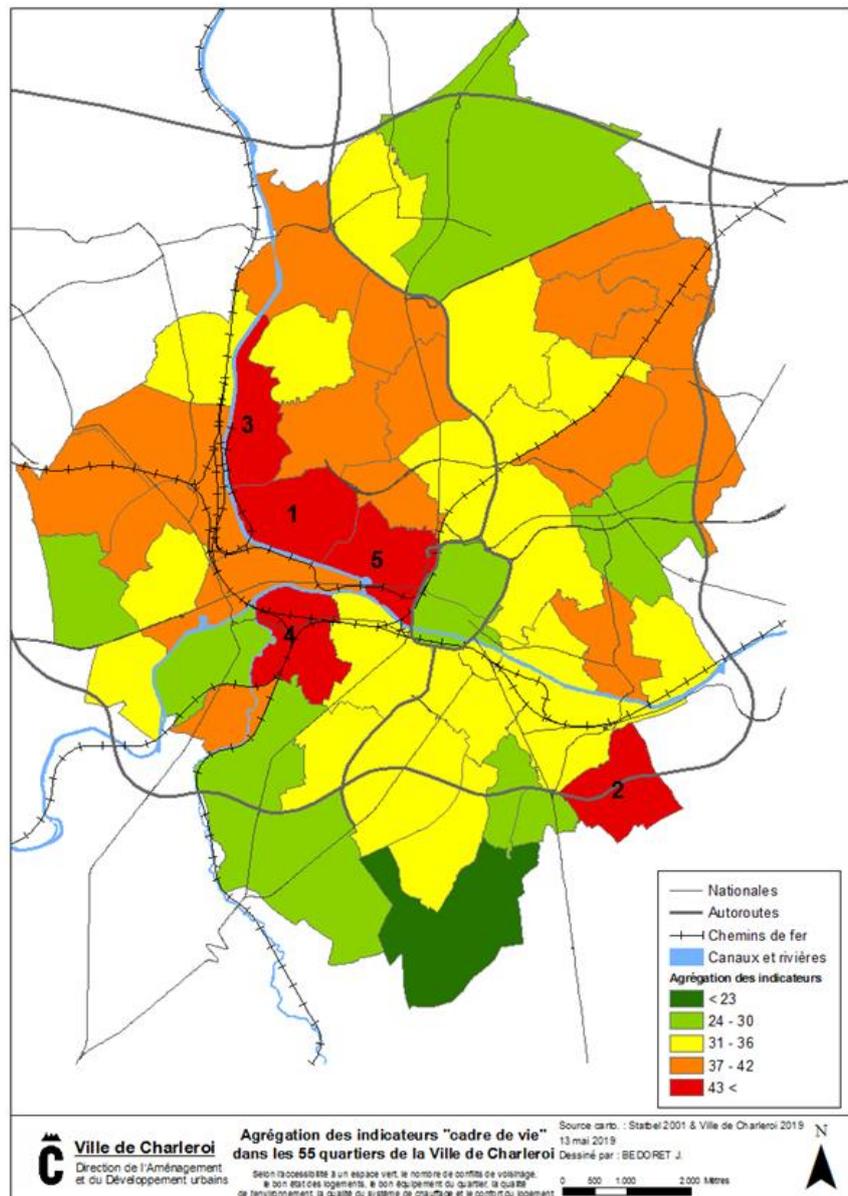
⁴ La part de la population étrangère, la part des personnes ayant uniquement un diplôme de secondaire inférieur et la part des personnes ayant un diplôme d'étude supérieure n'ont pas été retenus afin de garantir l'objectivité de l'analyse. En effet, on ne peut associer à ces indicateurs un caractère positif ou négatif.

⁵ Le nombre de quartiers retenus dépend des scores totaux des quartiers et des écarts entre ces scores. Des groupements ont été réalisés afin d'isoler les quartiers présentant des score totaux les plus élevés.

La deuxième carte illustre les quartiers prioritaires sur base de 7 indicateurs du cadre de vie : l'accessibilité à un espace vert ou à une aire de jeux, le nombre de conflits de voisinage pour 1000 habitants, le bon état des logements, le bon équipement du quartier, la qualité de l'environnement immédiat, la qualité du système de chauffage et le confort du logement (voir figure 35).

5 quartiers présentent un score total plus élevé ou égal à 43⁶ (le score maximal théorique étant égal à 70). Ces quartiers sont ceux présentant des caractéristiques du cadre de vie les plus défavorables (faible accessibilité à un espace vert, conflits de voisinage importants, mauvais état des logements, mauvais équipement du quartier, faible qualité de l'environnement immédiat, mauvaise qualité du système de chauffage, manque de confort du logement).

Il s'agit, par ordre décroissant, des quartiers suivants : 1. La Docherie, 2. Les Fiestaux, 3. Les Aiselies – La Bassée, 4. Marchienne Est – Forêt Libre et 5. Dampremy Centre.



⁶ D'une part, le nombre de quartiers retenus dépend des scores totaux des quartiers et des écarts entre ces scores. Des groupements ont été réalisés afin d'isoler les quartiers présentant des score totaux très élevés. D'autre part, le nombre de quartiers retenus a été volontairement moins élevé que le nombre de quartiers retenus sur base des indicateurs socio-économiques. En effet, la plupart des données du cadre de vie datent de l'année 2001 (des données plus récentes n'ont pas pu être obtenues). Dès lors, il est probable que ces indicateurs aient évolués depuis 2001. Limiter le nombre de quartiers prioritaires identifiés sur base des indicateurs du cadre de vie permet de limiter le biais d'analyse et d'identification des quartiers prioritaires finaux.

Enfin, les deux analyses ont été croisées afin d'obtenir les quartiers prioritaires finaux. 15 quartiers prioritaires ont été retenus : 10 quartiers propres à l'analyse des indicateurs socio-économiques, 2 quartiers propres à l'analyse des indicateurs du cadre de vie et 3 quartiers communs à ces deux analyses (voir figure 36 et 37). Chaque quartier est décrit ci-après.

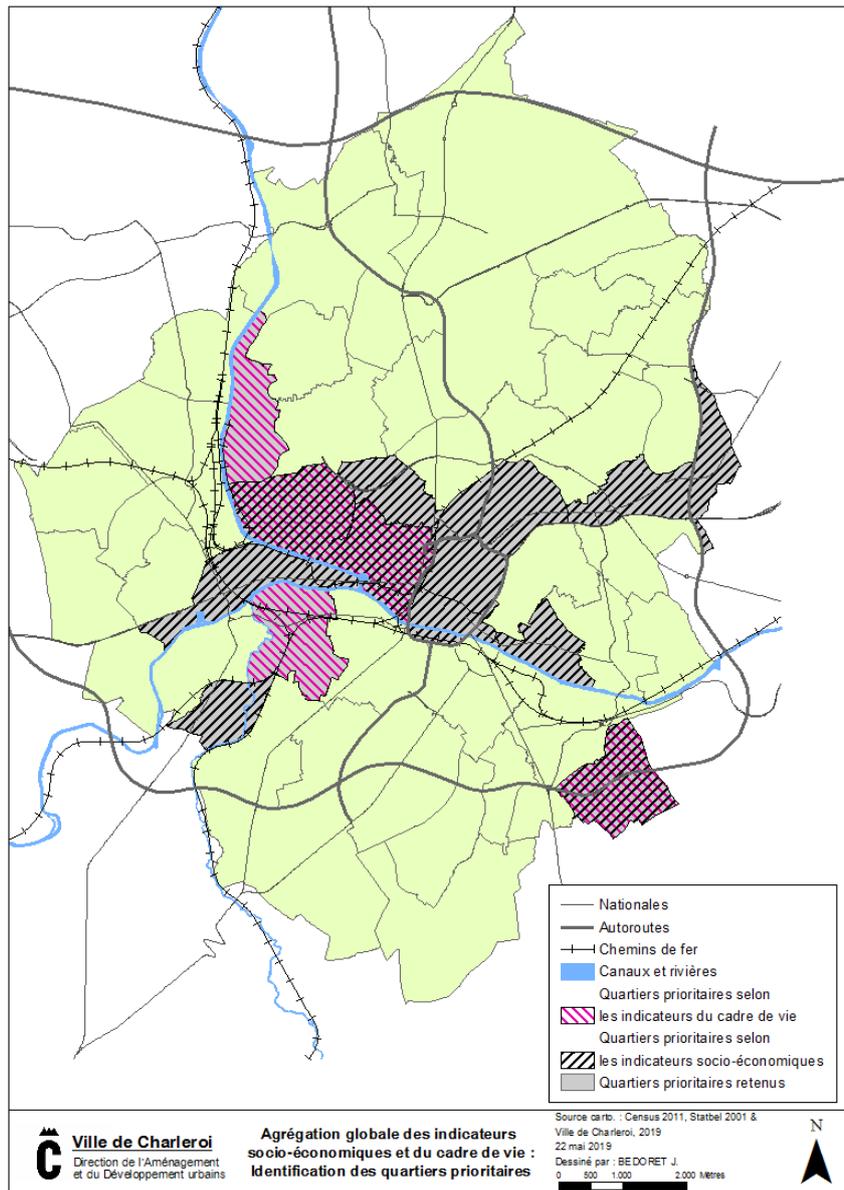


Figure 36 : Identification des quartiers prioritaires - Service de l'Aménagement Urbain, 2019.

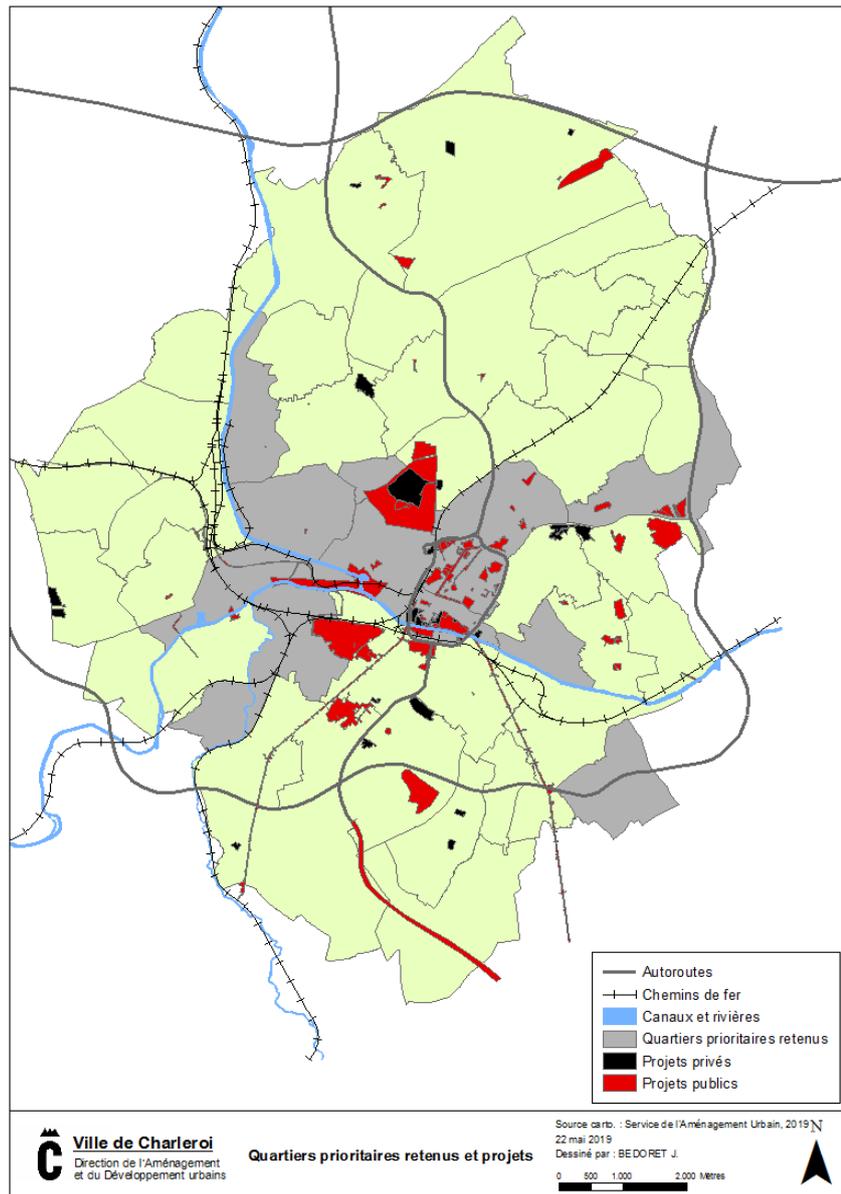


Figure 37 : Quartiers prioritaires retenus et projets - Service de l'Aménagement Urbain, 2019.

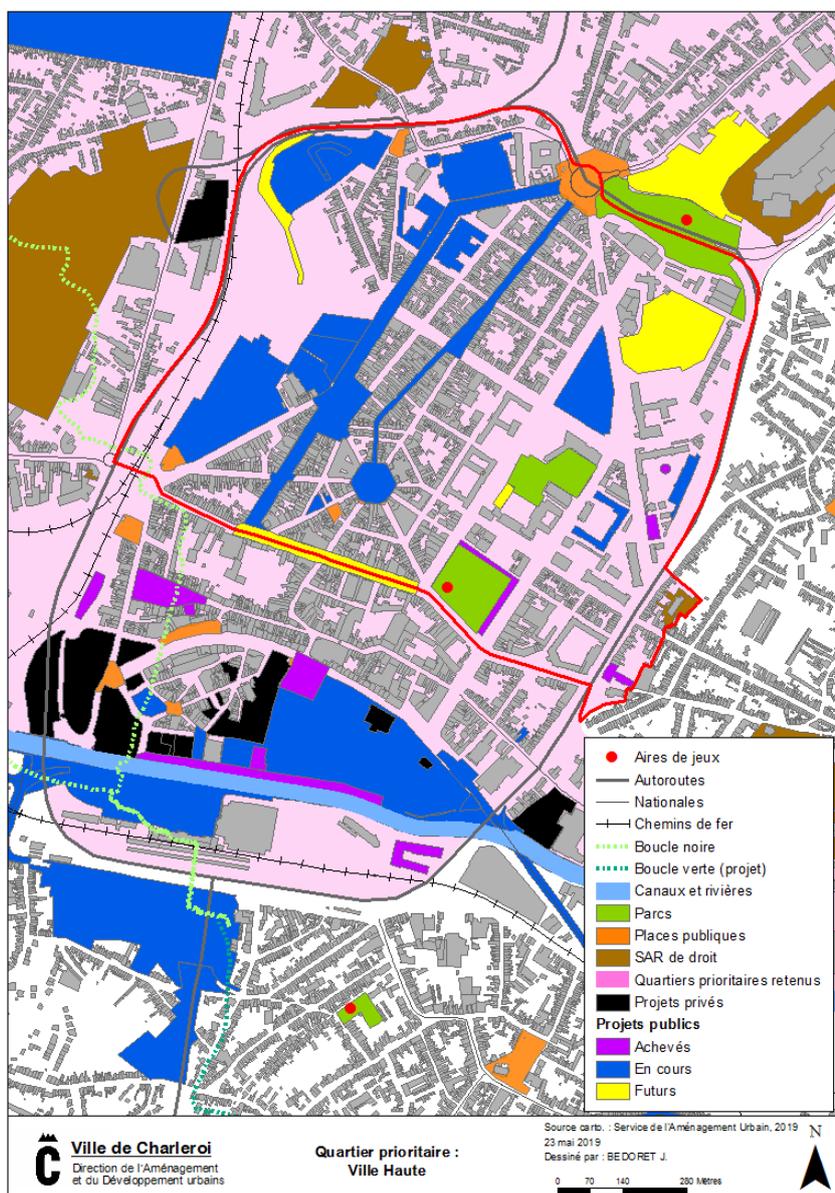
3.1 La Ville Haute

Le quartier Ville Haute est l'un des deux quartiers composant le centre-ville de Charleroi. Il se situe au cœur du territoire communal, dans l'ancienne Ville de Charleroi (voir figure 38).

Bien qu'il soit densément peuplé et bâti, ce quartier accueille plusieurs places publiques et quelques parcs. Actuellement, les places sont principalement dédiées au stationnement et à la circulation automobile (Place Charles 2, Place du Manège).

Le quartier de la Ville Haute accueille de nombreux projets publics réalisés, en cours ou futurs. La programmation FEDER 2014-2020 a notamment été consacrée à de nombreux projets localisés dans ce quartier : Palais des Expositions, Palais des Congrès, Palais des Beaux-Arts, Design et Innovation, Zénobe Gramme, Plan Lumière, réaménagement des espaces publics, etc. D'autres projets ont également été réalisés : l'aménagement du parc Astrid, Charleroi Danse, l'Hôtel de Police, etc.

Une fois achevés, ces projets permettront l'amélioration générale du cadre de vie du quartier et renforceront l'attractivité de la Ville de Charleroi.



Ce quartier prioritaire a été retenu principalement pour ses caractéristiques socio-économiques suivantes :

- Un revenu moyen net imposable très faible (19.904,80€/habitant/an) ;
- Un taux de chômage très élevé (32,64% de la population active) ;
- Une part de la population inactive élevée (64,13% de la population totale du quartier) ;
- La densité de population la plus élevée (7387,66 hab/km²).

Il présente également une qualité environnementale très mauvaise (seulement 11,13% des logements se situent dans un environnement « de bonne qualité »). De plus, on y retrouve un nombre de bâtiments inoccupés très élevés.

Bien que ce quartier soit repris comme prioritaire, au vu du nombre de projets conséquents qui s’y développent déjà, les projets/actions subventionnés par la Politique de la Ville devraient être dirigés vers d’autres quartiers prioritaires.

3.2 La Ville Basse

Le quartier Ville Basse est l’autre quartier qui compose le centre-ville de Charleroi. Il se situe au cœur du territoire communal, dans l’ancienne Ville de Charleroi (*voir figure 39*).

Ce quartier accueille plusieurs espaces publics piétons : la Place Buisset, la Place Verte, les Quais de Sambre, la Place de la Digue, etc. Par ailleurs, le seul parc public à proximité est le Parc Astrid situé dans le quartier de la Ville Haute.

Le quartier de la Ville Basse accueille de nombreux projets publics et privés réalisés, en cours ou futurs. La programmation FEDER 2007-2013 a notamment été consacrée à de nombreux projets localisés dans ce quartier (réaménagement des quais de Sambre en rive gauche, le réaménagement de la Place de la Digue, le Centre culturel Quai 10, etc.). D’autres projets sont en cours d’élaboration : le réaménagement de l’esplanade de la gare, le périmètre de rénovation urbaine Ville-Basse, le réaménagement des quais de Sambre en rive droite, le réaménagement de la Place Buisset, etc. Ces projets ont considérablement amélioré le cadre de vie des habitants et ont instauré une dynamique positive dans le quartier qui se traduit par la réalisation de projets d’initiatives privés.

Plusieurs projets privés réalisés ou à l’étude viennent également s’implanter dans ce quartier : le centre commercial Rive Gauche, la River Tower, le projet Hippopotame, le projet Immo Delforge – Coliseum, l’îlot Buisset, le projet Left Side Business Park, etc.

Ce quartier prioritaire a été retenu principalement pour ses caractéristiques socio-économiques suivantes :

- Un revenu moyen net imposable très faible (18.855,20€/habitant/an) ;
- Un taux de chômage élevé (28,89% de la population active) ;
- Une densité de population élevée (3908,21 hab/km²).

Il présente également une qualité environnementale très mauvaise (seulement 8,06% des logements se situent dans un environnement « de bonne qualité »). De plus, on y retrouve un nombre de bâtiments inoccupés très élevés.

Bien que ce quartier soit repris comme prioritaire, au vu du nombre de projets conséquents qui s’y développent déjà, les projets/actions subventionnés par la Politique de la Ville devraient être dirigés vers d’autres quartiers prioritaires.

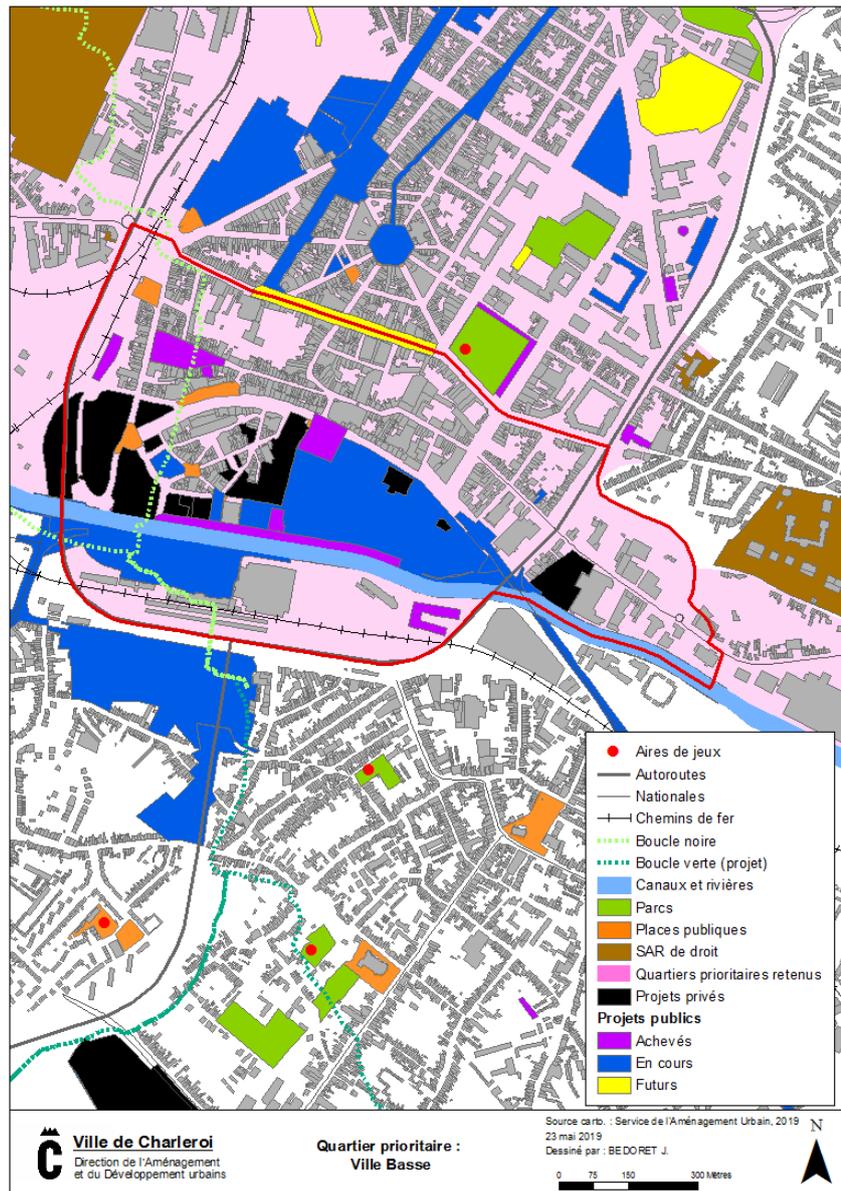


Figure 39 : Quartier prioritaire : Ville Basse - Service de l'Aménagement Urbain, 2019.

3.3 Le Faubourg

Le quartier Faubourg se situe au Nord du quartier Ville Haute qu'il prolonge, dans l'ancienne Ville de Charleroi (voir figure 40). Il est traversé par un axe principal, la Grand Rue, qui accueille de nombreux immeubles inoccupés. On retrouve dans ce quartier deux parcs publics et trois places au sein desquelles la circulation ou le stationnement en constituent la principale affectation.

Il accueille un centre commercial important (Ville 2) sur une ZACC couverte par un ancien SAR. Quelques projets en cours se localisent dans ce quartier : réaménagement du Collège des Aumôniers du travail, construction de logements publics par la Sambrienne (projet Aux Parcs), réaménagement de la Place Michel Lévie et reconversion de l'Hôpital Notre-Dame.

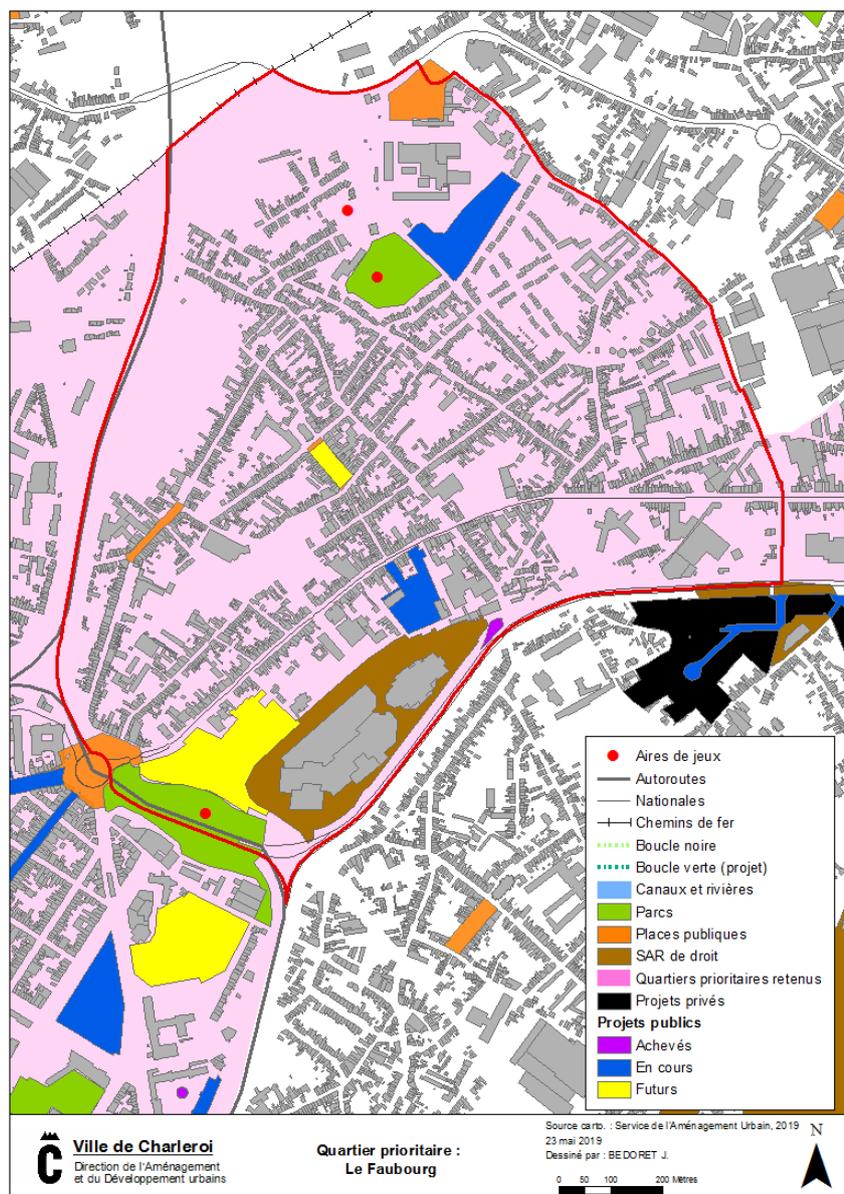


Figure 40 : Quartier prioritaire : Le Faubourg - Service de l'Aménagement Urbain, 2019.

Ce quartier prioritaire a été retenu principalement pour ses caractéristiques socio-économiques suivantes :

- Un revenu moyen net imposable très faible (18.951,50€/habitant/an) ;
- Un taux de chômage très élevé (31,29% de la population active) ;
- Une part de la population inactive très élevée (66,16% de la population totale du quartier) ;
- Une densité de population très élevée (6002,24 hab/km²).

Il présente également :

- Une qualité environnementale très mauvaise (seulement 8,40% des logements se situent dans un environnement « de bonne qualité ») ;
- Une part des logements ayant uniquement un « petit confort » très élevée (36,80% des logements).

3.4 La Brouchetterre

Le quartier de La Brouchetterre se localise au Nord du quartier Ville Haute et à l'Ouest du quartier Faubourg, dans l'ancienne Ville de Charleroi (*voir figure 41*). Les infrastructures sportives du Spiroudôme y occupent une grande superficie (bâtiment, parking, voiries d'accès). On ne retrouve aucune place publique ou parc public dans ce quartier. Par ailleurs, il accueille plusieurs établissements scolaires qui possèdent leurs propres infrastructures extérieures. De nombreux espaces entre les immeubles sont verdurisés et constituent des espaces publics arborés.

On y retrouve uniquement deux SAR : le SAR Mambourg siège n°2 au Nord et le SAR n°2 Mambourg (Triage – Lavoir) au Sud.

Ce quartier bénéficiera des dynamiques induites par les grands projets publics au sein du quartier de la Ville Haute (projets FEDER notamment) ainsi que de l'opération de rénovation urbaine Sacré-Français, l'opération de revitalisation urbaine Sacré-Français et le Quartier Nouveau Sacré-Français se localisant à moins de 750 mètres dans le quartier voisin.

Ce quartier prioritaire a été retenu principalement pour ses caractéristiques socio-économiques suivantes :

- Un revenu moyen net imposable très faible (19.043,33€/habitant/an) ;
- Un taux de chômage élevé (26,27% de la population active) ;
- Une part de la population inactive élevée (64,84% de la population totale du quartier) ;
- Une densité de population élevée (4424,52 hab/km²).

Il présente également :

- Une accessibilité à un parc ou une aire de jeux faible (43,02% de la surface du quartier se trouve dans une aire d'influence d'un parc ou d'une aire de jeux) ;
- Une qualité environnementale très mauvaise (seulement 8,50% des logements se situent dans un environnement « de bonne qualité »).

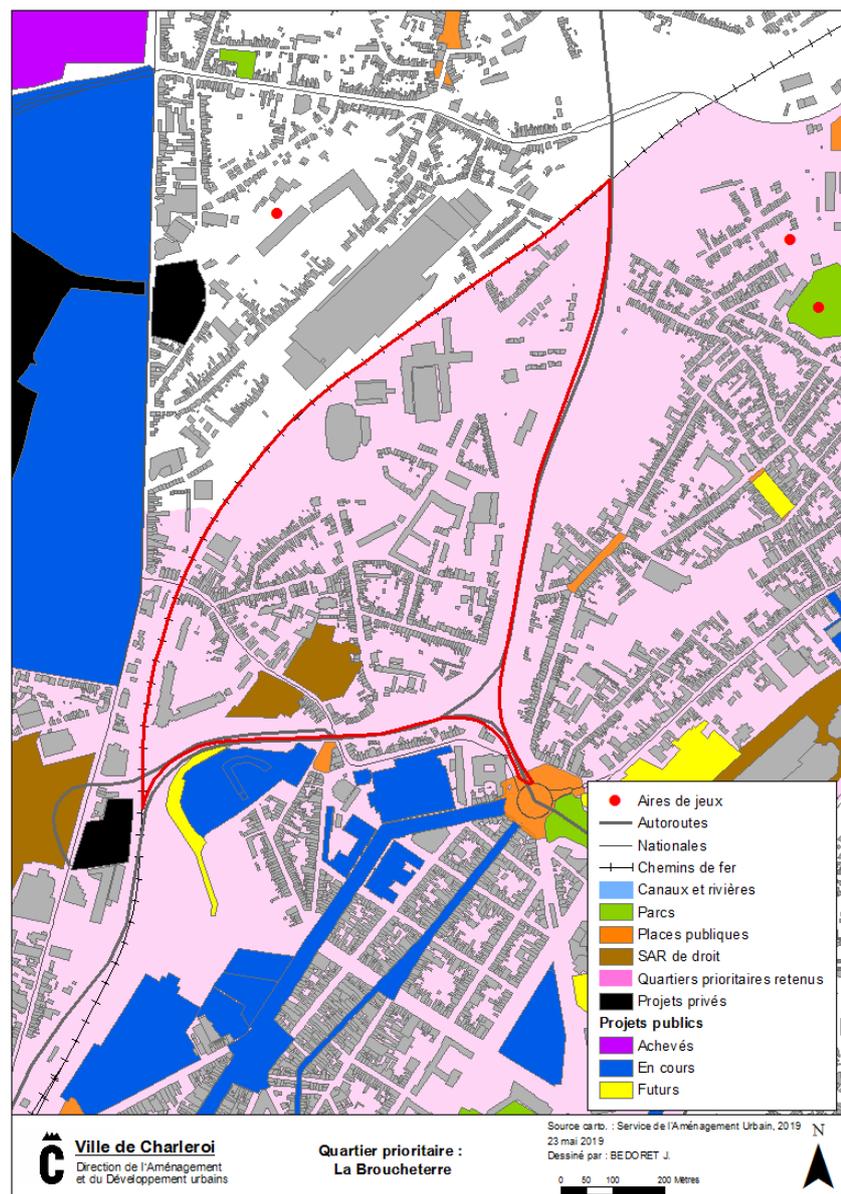


Figure 41 : Quartier prioritaire : La Brouhette - Service de l'Aménagement Urbain, 2019.

3.5 Les Quatre Bras de Gilly

Le quartier des Quatre Bras de Gilly se localise à l'Est de la commune, dans l'ancienne commune de Gilly (voir figure 42). Il est traversé par un axe principal, la Chaussée de Fleurus le long de laquelle se mêlent de nombreux commerces et bâtiments inoccupés. Quelques places publiques se situent dans ce quartier mais elles sont toutes destinées au stationnement.

Le quartier accueille quelques projets : le projet Europan 13 qui consiste au réaménagement de la Place Jules Destrée ainsi que la rénovation des bâtiments voisins (Complexe sportif, Pavillon de Boxe, Maison Communale Annexe) et le projet de logements « Les Viviers » qui accompagne le projet du Grand Hôpital de Charleroi (GHdC). Le GHdC se localise hors du quartier (au sud) mais en influencera directement sa dynamique.

Ce quartier prioritaire a été retenu principalement pour ses caractéristiques socio-économiques suivantes :

- Un revenu moyen net imposable faible (22.788,83€/habitant/an) ;
- Un taux de chômage élevé (25,2% de la population active) ;
- Une part de la population inactive élevée (62,83% de la population totale du quartier) ;
- Une densité de population élevée (3325,64 hab/km²).

Il présente également une qualité environnementale très mauvaise (seulement 13,72% des logements se situent dans un environnement « de bonne qualité »).

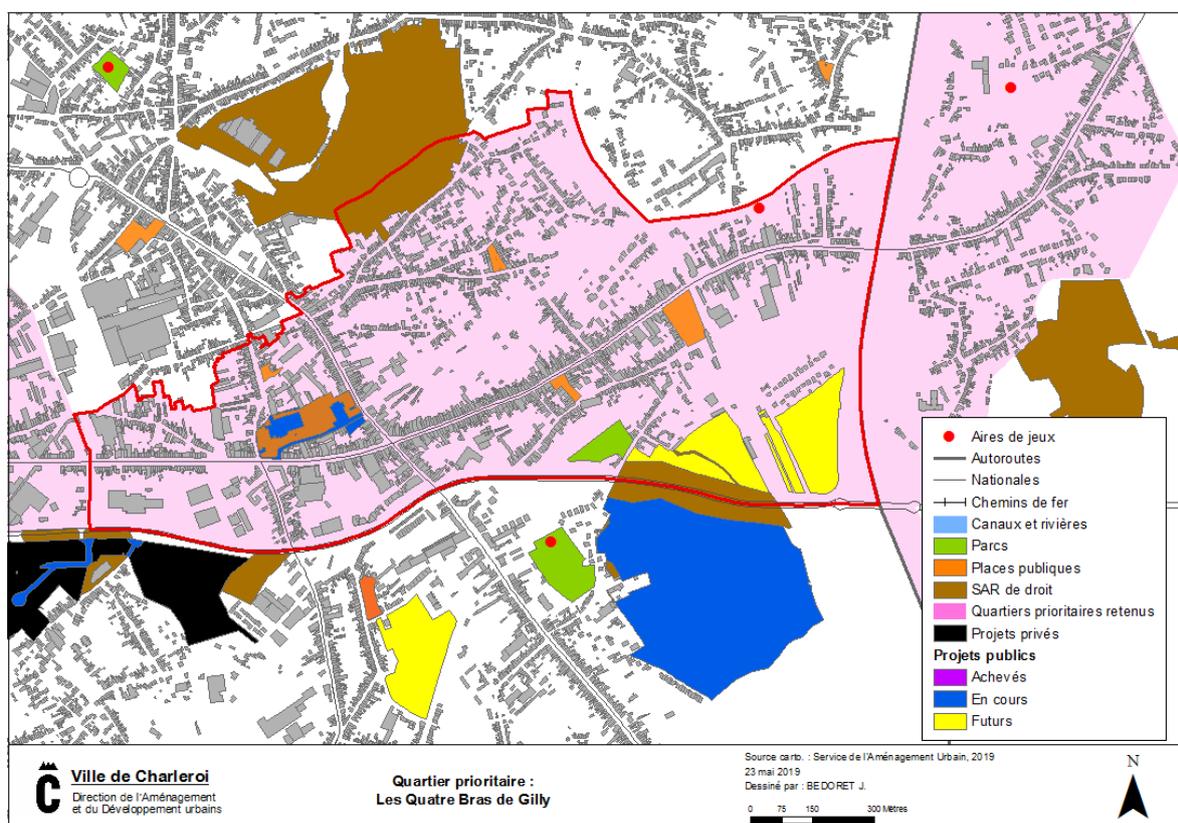


Figure 42 : Quartier prioritaire : Les Quatre Bras de Gilly - Service de l'Aménagement Urbain, 2019.

3.6 Le Sart Allet

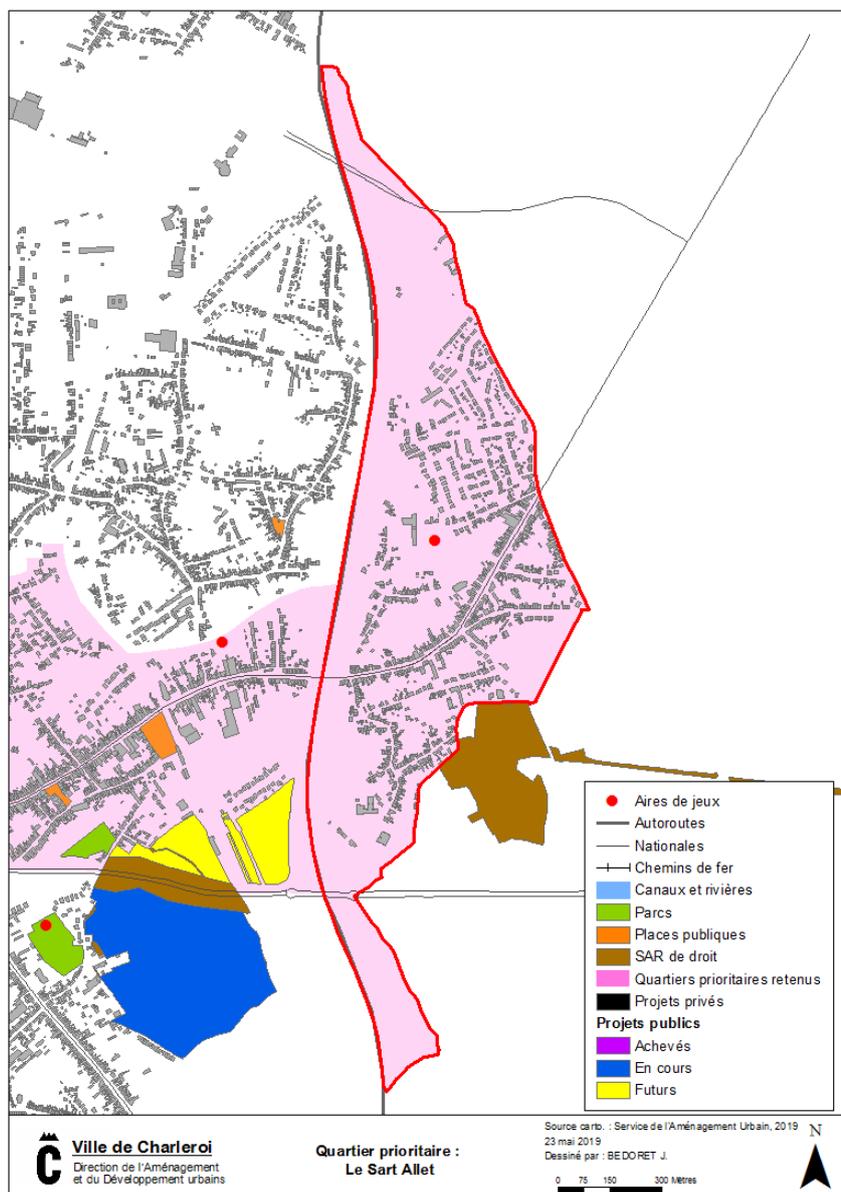
Le quartier du Sart Allet se localise à l'Est des Quatre Bras de Gilly, dans l'ancienne commune de Gilly (voir figure 43). Il s'agit d'un quartier résidentiel ponctué d'espaces verts privés (jardins) et de terres agricoles. Actuellement, seuls quelques projets privés mineurs se trouvent dans ce quartier.

Ce quartier prioritaire a été retenu principalement pour ses caractéristiques socio-économiques suivantes :

- Un revenu moyen net imposable faible (22.095,00€/habitant/an) ;
- Un taux de chômage élevé (22,28% de la population active) ;
- Une part de la population inactive élevée (63,01% de la population totale du quartier) ;
- Une densité de population élevée (3434,46 hab/km²).

Il présente également :

- Un mauvais équipement du quartier (seulement 15,36% des logements se situent dans un quartier « bien équipé ») ;
- Une qualité environnementale très mauvaise (seulement 14,73% des logements se situent dans un environnement « de bonne qualité »).



3.7 Fourcault – Coucou

Le quartier Fourcault – Coucou se localise à l'Ouest du quartier de La Brouchettere et au Nord du quartier Dampremy – Centre, dans l'ancienne commune de Dampremy. Le quartier est scindé en deux parties par la Route du Centre (*voir figure 44*).

Au centre de ce quartier, on retrouve le terroir du Sacré-Français ainsi que le CEME (Charleroi Espace Meeting Européen). Le seul espace public du quartier est le parking du CEME.

Plusieurs projets d'envergure s'y localisent : le projet privé de Quartier Nouveau Sacré-Français le périmètre de rénovation urbaine Sacré-Français entourant le futur Quartier Nouveau et le périmètre de revitalisation urbaine faisant face au CEME.

Ce quartier prioritaire a été retenu principalement pour ses caractéristiques socio-économiques suivantes :

- Un revenu moyen net imposable très faible (20.359,75€/habitant/an) ;
- Un taux de chômage élevé (27,45% de la population active) ;
- Une part de la population inactive élevée (63,08% de la population totale du quartier) ;
- Une densité de population élevée (3450,73 hab/km²).

Il présente également :

- Une accessibilité à un parc ou une aire de jeux faible (48,82% de la surface du quartier se trouve dans une aire d'influence d'un parc ou d'une aire de jeux) ;
- Un mauvais équipement du quartier (seulement 14,59% des logements se situent dans un quartier « bien équipé ») ;
- Une qualité environnementale très mauvaise (seulement 9,04% des logements se situent dans un environnement « de bonne qualité ») ;
- Une part des logements ayant uniquement un « petit confort » très élevée (37,96% des logements).

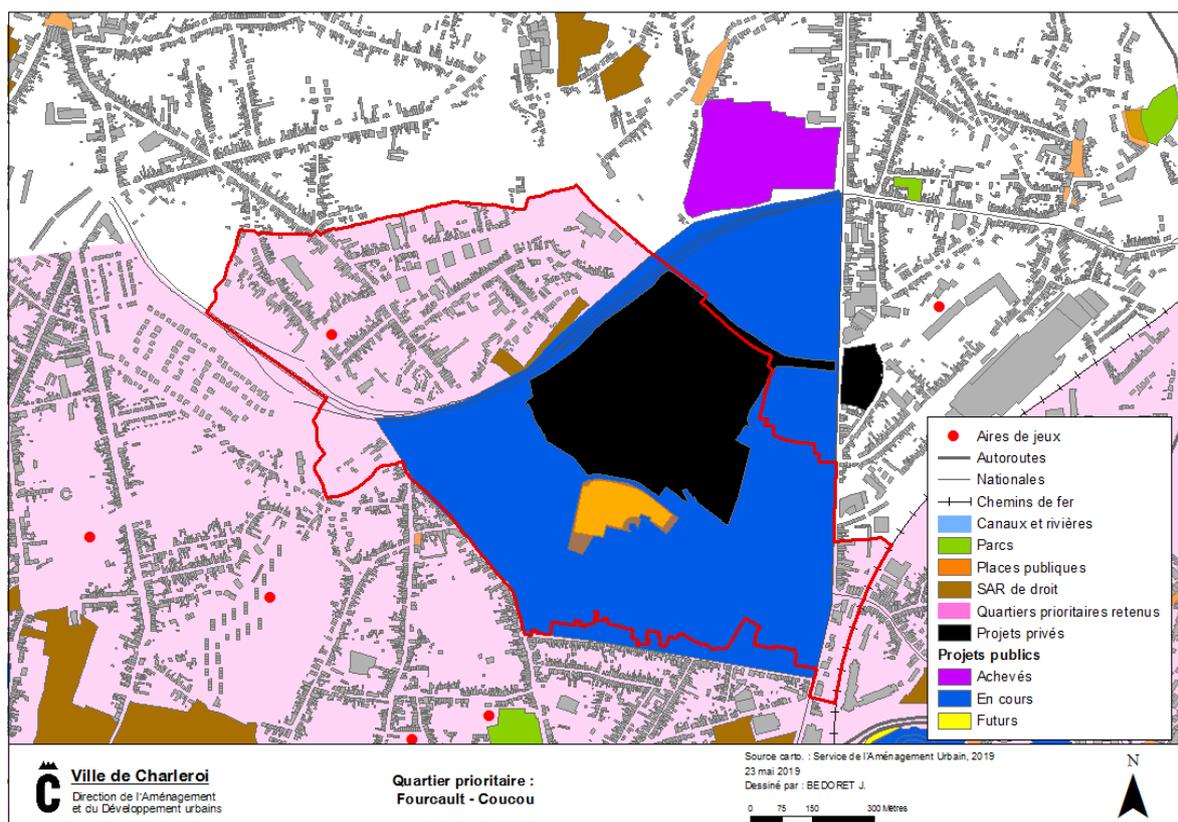


Figure 44 : Quartier prioritaire : Fourcault – Coucou - Service de l'Aménagement Urbain, 2019.

3.8 Dampremy Centre

Le quartier de Dampremy – Centre se localise à l’ouest des quartiers de la Ville Basse et la Ville Haute, dans l’ancienne commune de Dampremy (voir figure 45). Il accueille un parc public et deux places publiques. L’une d’entre elle, la Place de Crawhez fait l’objet d’un projet public de réaménagement.

Il accueille également le terriil des Piges (SAR de rénovation de plus de 18ha). Ce terriil est utilisé comme espace vert puisqu’il est ouvert à la randonnée via le GR412 – Boucle Noire.

Le quartier accueille au Sud, le projet European 15 (également situé partiellement sur le quartier de Marchienne Etat). Il accueille également le projet privé de la construction du Décathlon à l’Est.

Ce quartier prioritaire a été retenu pour ses caractéristiques socio-économiques suivantes :

- Un revenu moyen net imposable très faible (18.866,83€/habitant/an) ;
- Un taux de chômage élevé (29,07% de la population active) ;
- Une part de la population inactive élevée (64,35% de la population totale du quartier).

Ce quartier prioritaire a également été retenu pour ses caractéristiques suivantes liées au cadre de vie :

- Un nombre de conflits de voisinage élevé (9,35 conflits/1000 habitants) ;
- Un mauvais équipement du quartier (seulement 14,18% des logements se situent dans un quartier « bien équipé ») ;
- Une qualité environnementale très mauvaise (seulement 6,77% des logements se situent dans un environnement « de bonne qualité ») ;
- Une qualité du système de chauffage mauvaise (14,39% des logements possèdent un système de chauffage peu optimal) ;
- Une part des logements ayant uniquement un « petit confort » très élevée (39,09% des logements).

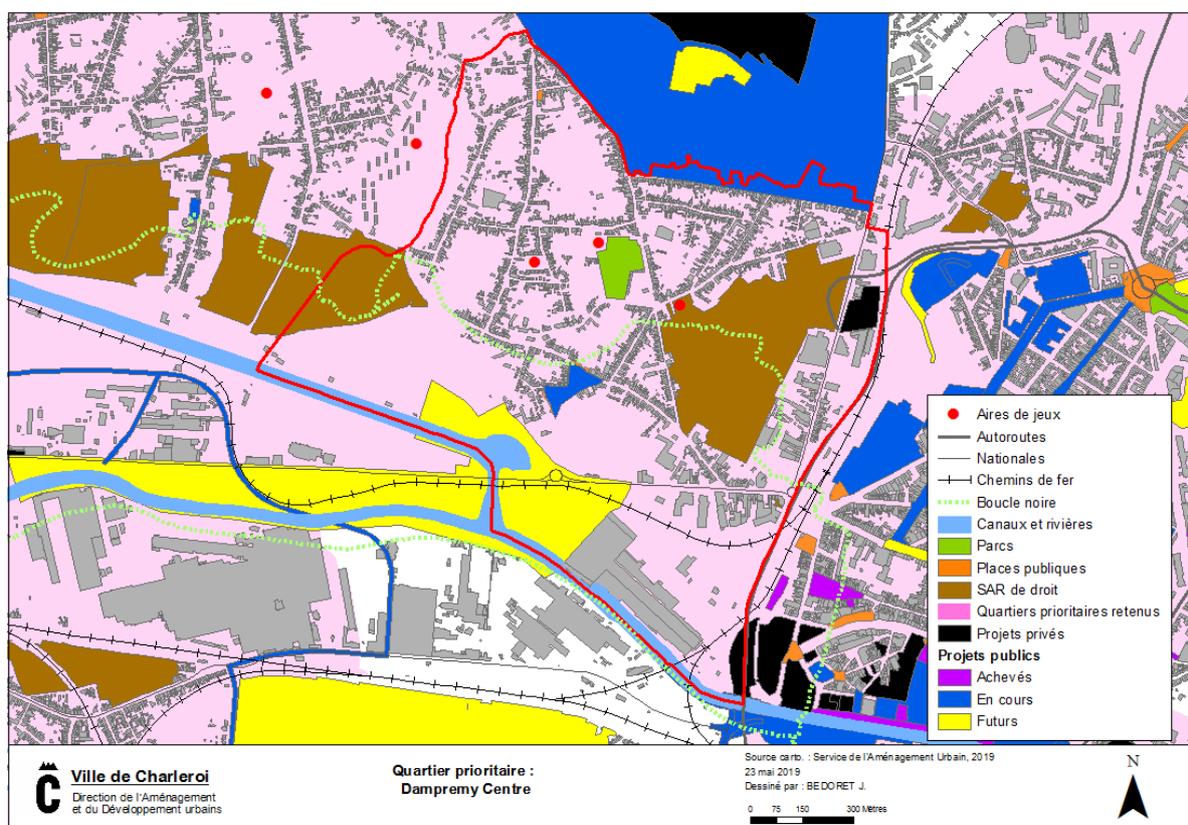


Figure 45 : Quartier prioritaire : Dampremy Centre - Service de l'Aménagement Urbain, 2019.

3.9 La Docherie

Le quartier de la Docherie se situe à l'Ouest de du quartier Dampremy Centre, dans l'ancienne commune de Marchienne-au-Pont (*voir figure 46*). Il accueillait partiellement le périmètre de rénovation urbaine Docherie-Bayemont-Gohyssart de 167,1ha (qui s'étendait également sur le quartier Les Aiselies – La Bassée). Cette opération de rénovation urbaine s'est achevée au 31 août 2019. Actuellement, ce quartier accueille donc un des projets menés dans le cadre de cette opération de rénovation urbaine : la construction de 7 maisons unifamiliales à la rue Jaumet.

On y retrouve également le SAR St-Théodore lié au terriil Saint-Théodore au Sud-Est et deux SAR jointifs au Sud-Ouest du quartier : le Terril du Siège n°18 et le Terril de Bayemont. Ces terrils représentent deux espaces verts ouverts à tous au sein de ce quartier qui n'accueille aucun parc public. Ils sont liés entre eux par le GR412 – Boucle Noire.

Le quartier accueille également deux petites places publiques au nord, l'une étant liée à une école et l'autre étant liée à une Eglise.

Ce quartier prioritaire a été retenu principalement pour ses caractéristiques socio-économiques suivantes :

- Un revenu moyen net imposable très faible (19.327,71€/habitant/an) ;
- Un taux de chômage très élevé (29,86% de la population active) ;
- Une part de la population inactive très élevée (66,48% de la population totale du quartier).

Ce quartier prioritaire a également été retenu pour ses caractéristiques suivantes liées au cadre de vie :

- Une accessibilité à un parc ou une aire de jeux faible (44,12% de la surface du quartier se trouve dans une aire d'influence d'un parc ou d'une aire de jeux) ;
- Un équipement du quartier très mauvais (seulement 10,65% des logements se situent dans un quartier « bien équipé ») ;
- Une qualité environnementale très mauvaise (seulement 8,61% des logements se situent dans un environnement « de bonne qualité ») ;
- La qualité du système de chauffage la plus mauvaise (18,47% des logements possèdent un système de chauffage peu optimal) ;
- Une part des logements ayant uniquement un « petit confort » très élevée (42,10% des logements).

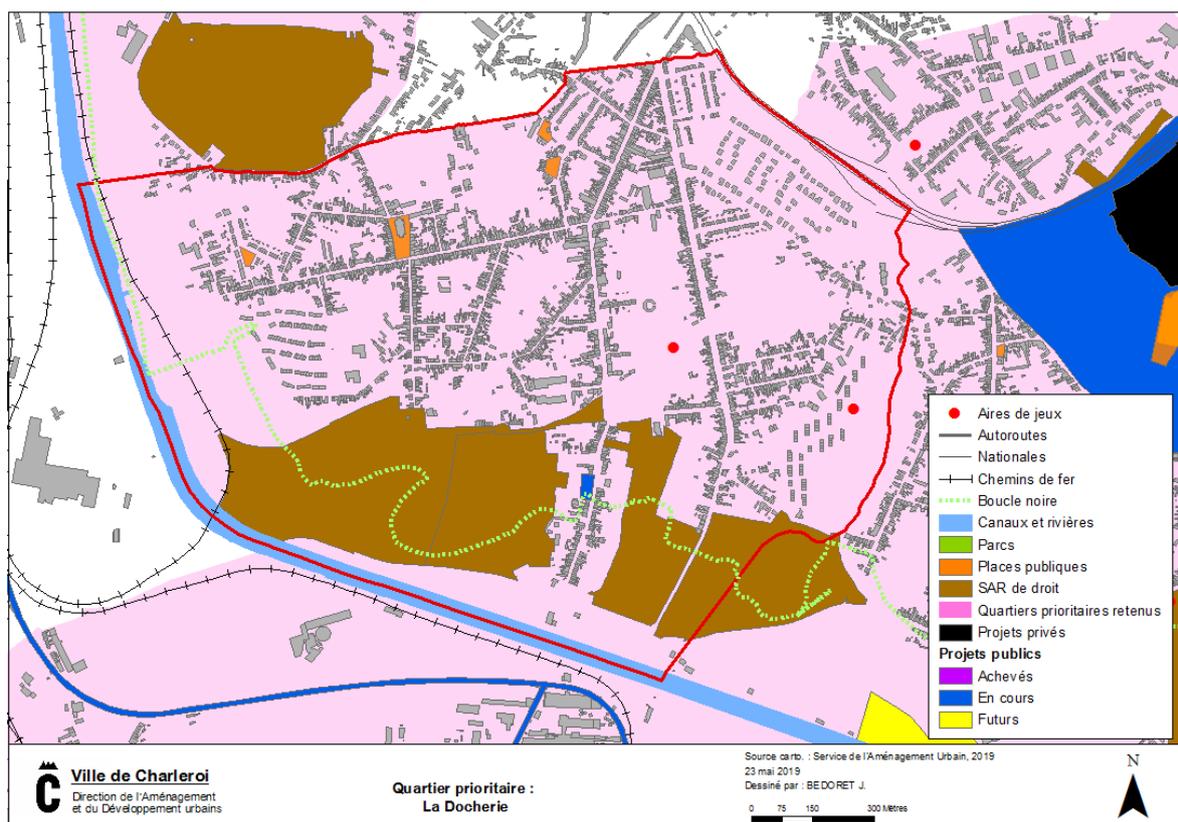


Figure 46 : Quartier prioritaire : La Docherie - Service de l'Aménagement Urbain, 2019.

3.10 Les Aiselies – La Bassée

Le quartier Les Aiselies – La Bassée est bordé par le Canal Bruxelles-Charleroi et se situe dans l'ancienne commune de Gouxtroux (voir figure 47). Ce quartier accueille de nombreuses places publiques dont la moitié a déjà été aménagée en espace vert ou espace minéral piéton.

Il accueillait partiellement le périmètre de rénovation urbaine Docherie-Bayemont-Gohyssart de 167,1ha. Cette opération de rénovation urbaine s'est achevée au 31 août 2019. Actuellement, ce quartier accueille donc deux des projets menés dans le cadre de cette opération de rénovation urbaine : la démolition-reconstruction d'une maison Place Albert 1^{er} (actuellement place du Mouquet) n°31 et la démolition-reconstruction d'une maison rue du Réservoir n°4.

Le quartier accueille le Parc Public Hembise au Nord et un SAR de rénovation, le terail du Naye-à-Bois, au sud. Ce dernier est accessible et fait donc office d'espace vert d'importance au Sud du quartier.

Ce quartier prioritaire a été retenu principalement pour ses caractéristiques suivantes liées au cadre de vie :

- Une accessibilité à un parc ou une aire de jeux faible (36,26% de la surface du quartier se trouve dans une aire d'influence d'un parc ou d'une aire de jeux) ;
- Un très mauvais équipement du quartier (seulement 9,73% des logements se situent dans un quartier « bien équipé ») ;
- Une qualité environnementale très mauvaise (seulement 10,42% des logements se situent dans un environnement « de bonne qualité ») ;
- Une qualité du système de chauffage très mauvaise (17,54% des logements possèdent un système de chauffage peu optimal) ;
- Une part des logements ayant uniquement un « petit confort » très élevée (40,97% des logements).

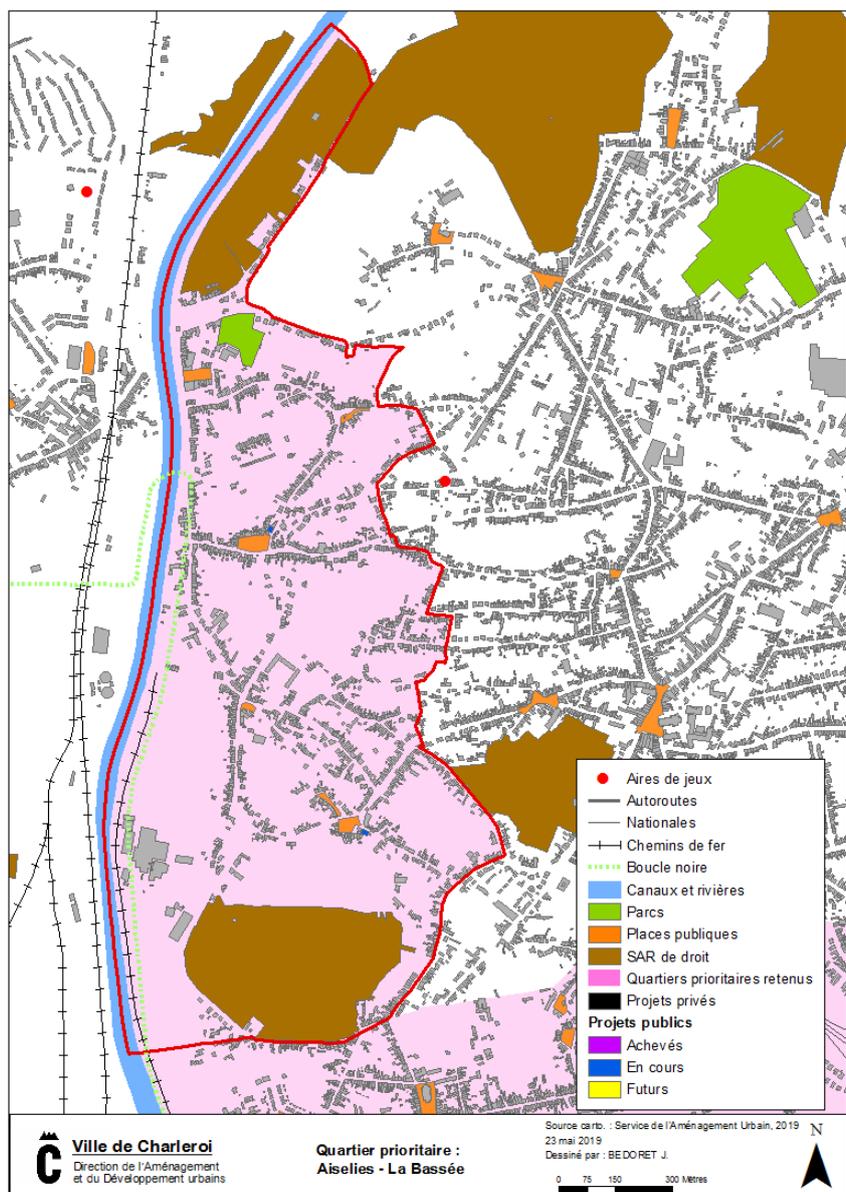


Figure 47 : Quartier prioritaire : Aisielles - La Bassée - Service de l'Aménagement Urbain, 2019.

3.11 Marchienne Etat

Le quartier Marchienne Etat se localise entre le Canal Bruxelles-Charleroi (au Nord) et la Sambre (au Sud). Il se situe à l'Ouest de Dampremy Centre et au Sud de La Docherie, dans l'ancienne commune de Marchienne-au-Pont (voir figure 48).

Ce quartier est moins densément peuplé que les autres quartiers prioritaires. Les extrémités Est et Ouest accueillent dans leur quasi-totalité des friches ou des industries. On retrouve notamment le futur projet European 15 à l'Est du quartier. On retrouve également à ces deux extrémités des projets de mobilité (construction de voiries de liaison).

La partie centrale du quartier est plus densément bâtie. Plusieurs bâtiments sont repris en SAR et se localisent ponctuellement au sein des îlots bâtis. On retrouve deux places dans cette partie centrale : la Place des Combattants devant la gare et la Place Quais des Ponts (au Nord de la Sambre). Cette dernière fait face à la Place Albert 1^{er} (au Sud de la Sambre). La Place Quais des Ponts et la Place Albert 1^{er} font l'objet d'un projet de réaménagement puisqu'elles sont actuellement dédiées au stationnement.

Ce quartier n'accueille pas de parc public mais on retrouve le parc de Monceau dans le quartier voisin (à l'ouest) et le parc communal de Marchienne-au-Pont au Sud.

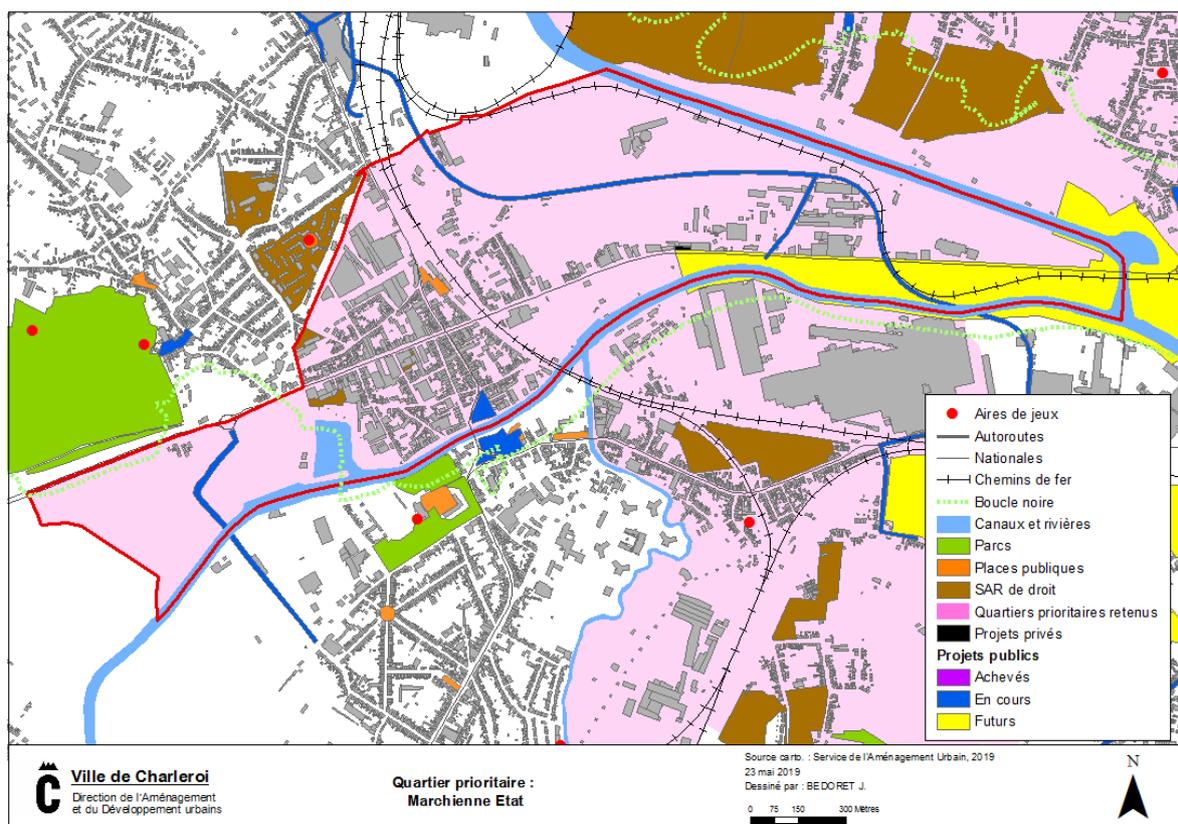


Figure 48 : Quartier prioritaire : Marchienne Etat - Service de l'Aménagement Urbain, 2019.

Ce quartier prioritaire a été retenu principalement pour ses caractéristiques socio-économiques suivantes :

- Le revenu moyen net imposable le plus faible (17.812,20€/habitant/an) ;
- Le taux de chômage le plus élevé (37,79% de la population active) ;
- Une part de la population inactive très élevée (67,36% de la population totale du quartier).

Il présente également :

- Une accessibilité à un parc ou une aire de jeux faible (43,12% de la surface du quartier se trouve dans une aire d'influence d'un parc ou d'une aire de jeux) ;
- Une qualité environnementale très mauvaise (seulement 9,50% des logements se situent dans un environnement « de bonne qualité ») ;
- Une part des logements ayant uniquement un « petit confort » très élevée (36,10% des logements).

3.12 Marchienne Est – Forêt Libre

Le quartier Marchienne Est – Forêt Libre se localise au Sud du quartier Marchienne Etat, dans l'ancienne commune de Marchienne-au-Pont (*voir figure 49*).

Il peut être décomposé en plusieurs parties. Une partie au Nord des voies de chemin de fer est principalement constituée d'industries en activités ou à l'arrêt. Cette partie est notamment traversée par le GR412 – Boucle Noire. Le SAR Fonderie Léonard-Giot sépare la partie Nord de la partie centrale du quartier qui accueille des îlots bâtis. Enfin, les parties Est et Ouest sont composées quelques zones boisées, de terres agricoles et des industries.

Le quartier accueille un projet de mobilité (voirie de liaison) et partiellement le projet Technopôle Vilette (à cheval avec le quartier à l'Est). Plusieurs SAR de grandes superficies se localisent au sein du quartier. Ils sont actuellement boisés et apportent une verdurisation du quartier.

Ce quartier prioritaire a été retenu principalement pour ses caractéristiques suivantes liées au cadre de vie :

- Un très mauvais équipement du quartier (seulement 13,34% des logements se situent dans un quartier « bien équipé ») ;
- La qualité environnementale la plus mauvaise (seulement 6,24% des logements se situent dans un environnement « de bonne qualité ») ;
- Une qualité du système de chauffage très mauvaise (15,73% des logements possèdent un système de chauffage peu optimal) ;
- Une part des logements ayant uniquement un « petit confort » très élevée (42,20% des logements).

Il présente également :

- Un revenu moyen net imposable faible (22.454,80€/habitant/an) ;
- Un taux de chômage élevé (26,37% de la population active) ;
- Une part de la population inactive très élevée (65,33% de la population totale du quartier).

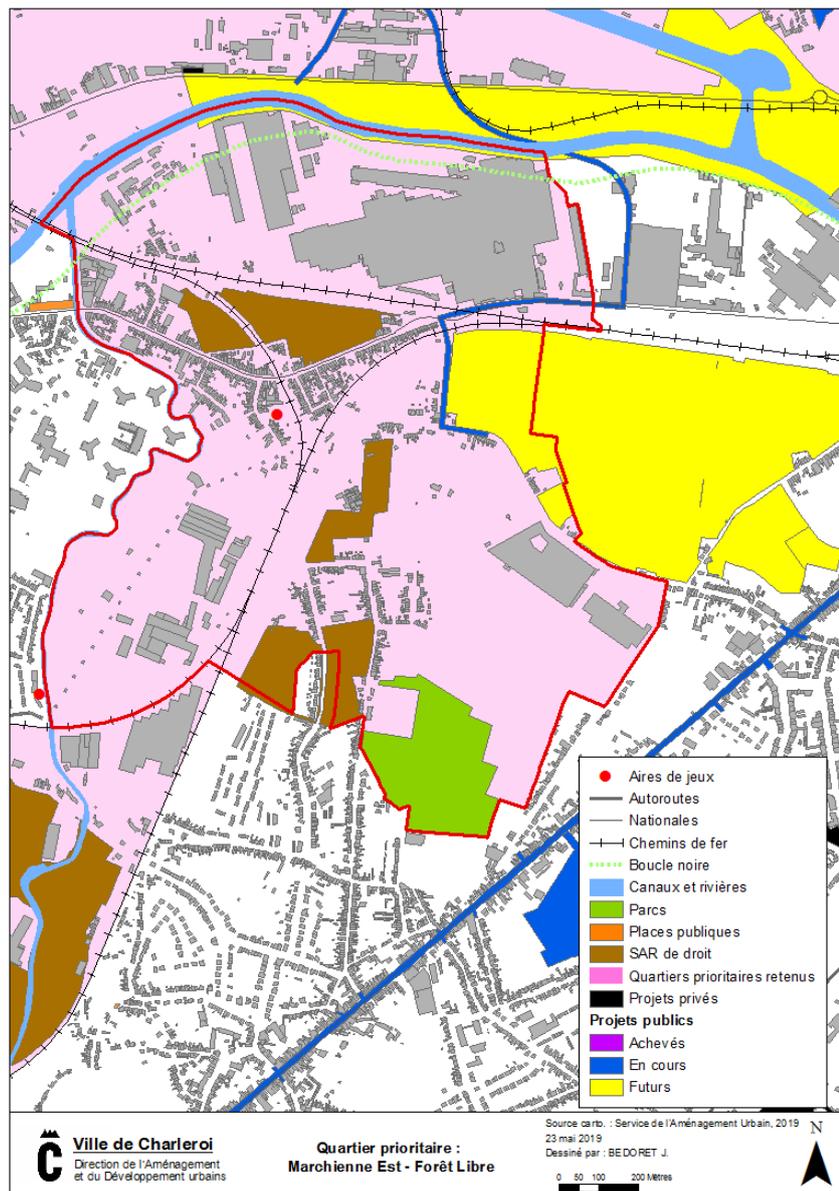


Figure 49 : Quartier prioritaire :
Marchienne Est - Forêt Libre -
Service de l'Aménagement
Urbain, 2019.

3.13 Matadi

Le quartier Matadi se trouve à l'Ouest de la commune et est contigu au quartier Marchienne Est – Forêt Libre, dans l'ancienne commune de Marchienne-au-Pont (voir figure 50). Il s'agit principalement d'un quartier résidentiel composé de maisons mitoyennes. Les deux places du quartier sont destinées au stationnement.

Le quartier accueille un SAR d'environ 24ha, Aciérie Léonard-Giot. Ce SAR est une ancienne carrière sur laquelle la végétation s'est établie.

Ce quartier prioritaire a été retenu principalement pour ses caractéristiques socio-économiques suivantes :

- Un revenu moyen net imposable faible (20.589,50€/habitant/an) ;
- Un taux de chômage élevé (25,23% de la population active) ;
- Une part de la population inactive très élevée (67,36% de la population totale du quartier).

Il présente également :

- Un nombre de conflits de voisinage élevé (10 conflits/1000 habitants) ;
- Un mauvais équipement du quartier (seulement 15,46% des logements se situent dans un quartier « bien équipé ») ;
- Une qualité environnementale très mauvaise (seulement 11,46% des logements se situent dans un environnement « de bonne qualité ») ;
- Une part des logements ayant uniquement un « petit confort » élevée (39,32% des logements).

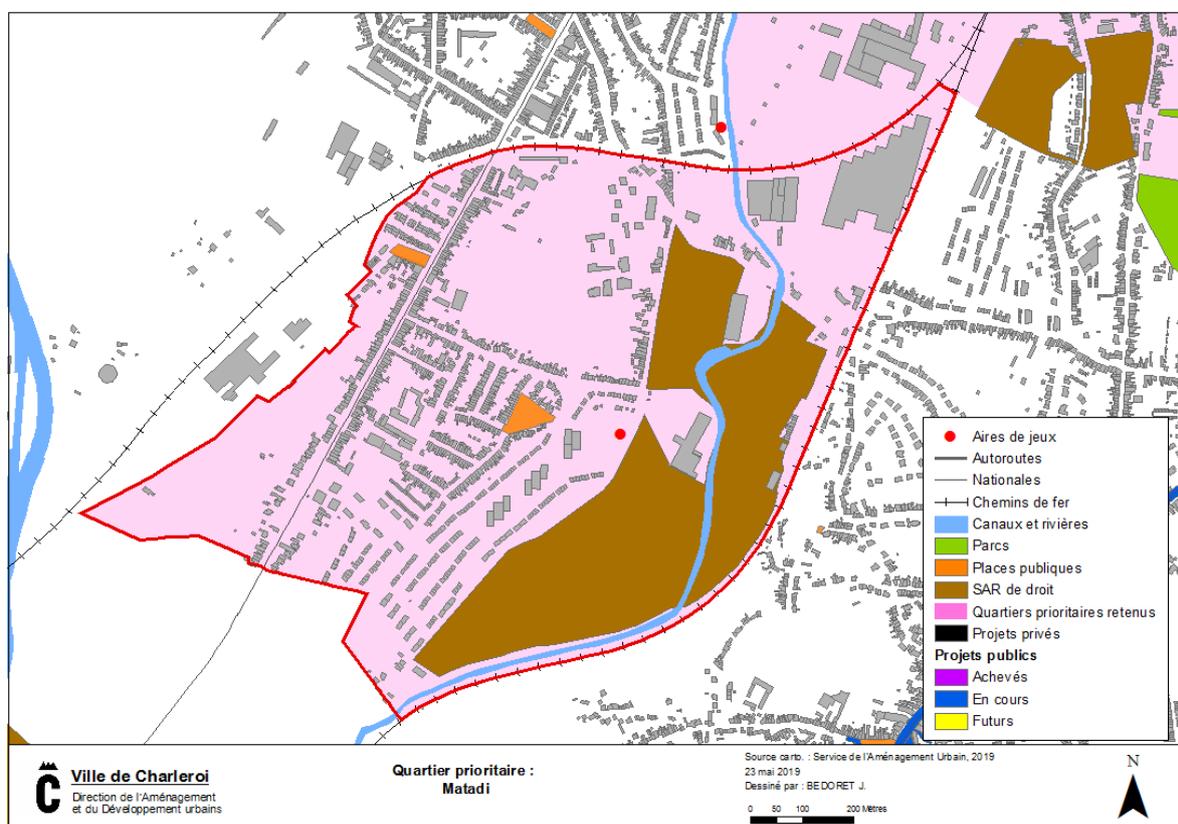


Figure 50 : Quartier prioritaire : Matadi - Service de l'Aménagement Urbain, 2019.

3.14 Les Trieux – Saint Jean

Le quartier Les Trieux Saint Jean se localise à l'Est du quartier Ville Basse, dans l'ancienne Ville de Charleroi (*voir figure 51*).

Au Sud-Est, il accueille un SAR, Cockerill-Sambre 2, dont l'assainissement est presque total. Il est actuellement occupé par des entreprises actives. Au Nord du quartier, un autre SAR fait office d'espace vert pour les habitants.

Ce quartier prioritaire a été retenu principalement pour ses caractéristiques socio-économiques suivantes :

- Un revenu moyen net imposable très faible (19.315,75€/habitant/an) ;
- Un taux de chômage élevé (26,31% de la population active) ;
- Une part de la population inactive très élevée (66,39% de la population totale du quartier) ;
- Une densité de population élevée (4185,76 hab/km²).

Il présente également :

- Une accessibilité à un parc ou une aire de jeux faible (44,86% de la surface du quartier se trouve dans une aire d'influence d'un parc ou d'une aire de jeux) ;
- Une qualité environnementale très mauvaise (seulement 10,64% des logements se situent dans un environnement « de bonne qualité »).

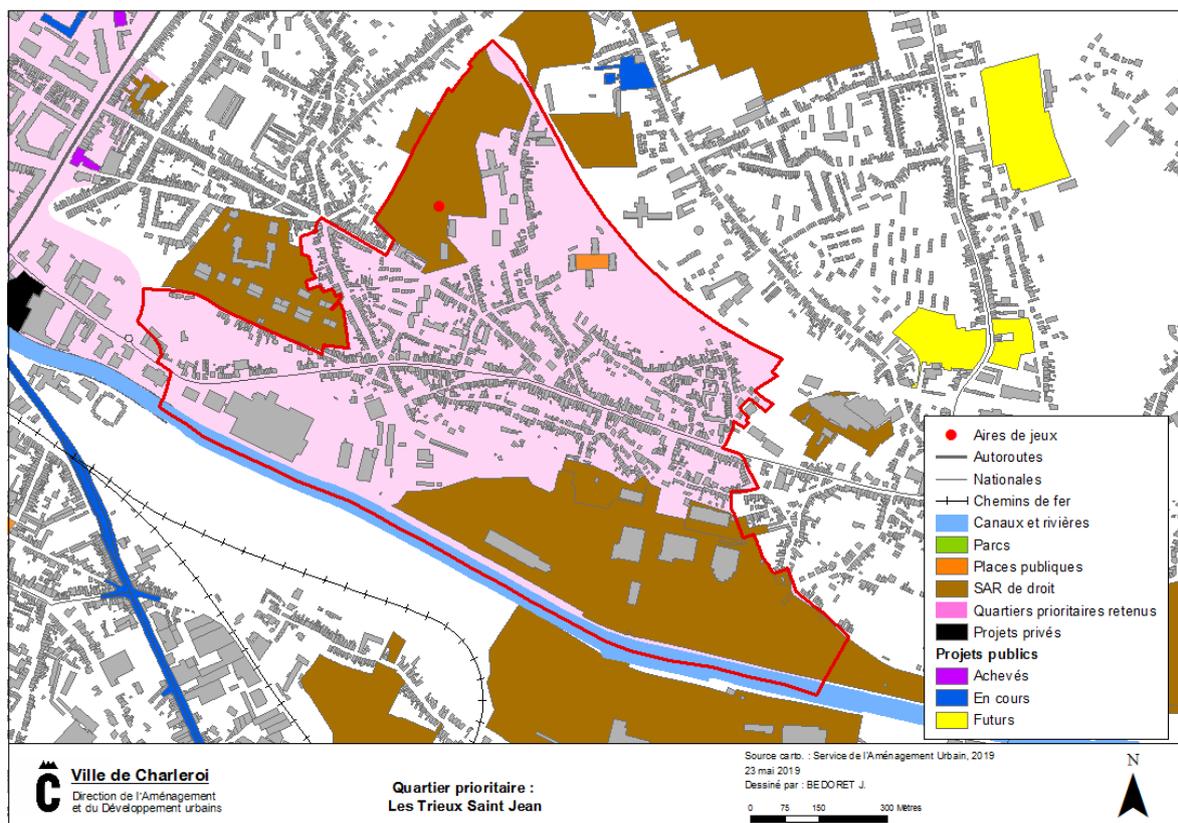


Figure 51 : Quartier prioritaire : Les Trieux Saint Jean - Service de l'Aménagement Urbain, 2019.

3.15 Les Fiestaux

Le quartier Les Fiestaux se localise au Sud-Est de la commune, dans l'ancienne commune de Couillet (voir figure 52). Ce quartier accueille dans sa quasi-totalité des logements publics sous forme de maisons mitoyennes.

Il s'agit d'un quartier très verdurisé. En effet, les parties Sud et Est du quartier sont occupées par les anciennes carrières et bassin de décantation de l'usine Solvay. Ces terrains sont actuellement considérés comme des espaces verts accessibles ponctuellement pour des visites. La partie Nord-Est est occupée par le parc de Parentville ouvert au public. Enfin, des places et squares se localisent de manière ponctuelle sur le quartier. Chacun d'eux est arboré ou verdurisé.

Le quartier n'accueille aucun projet public. Néanmoins, il est principalement occupé par des logements publics qui ont fait l'objet de rénovations profondes durant ces 20 dernières années⁷. Les quartiers voisins accueillent le projet BHNS visant à lier le centre-ville de Charleroi vers les quartiers Sud de la commune via la N5. Le quartier Les Fiestaux bénéficiera dès lors de ce nouveau service de transport en commun.

Ce quartier prioritaire a été retenu principalement pour ses caractéristiques socio-économiques suivantes :

- Un revenu moyen net imposable faible (21.483,33€/habitant/an) ;
- Un taux de chômage élevé (25,80% de la population active) ;
- La part de la population inactive la plus élevée (68,24% de la population totale du quartier).

Ce quartier prioritaire a également été retenu pour ses caractéristiques suivantes liées au cadre de vie :

- Le nombre de conflits de voisinage le plus élevé (19,84 conflits /1000 habitants) ;
- Le nombre de logements dans un état dégradé le plus élevé (seulement 52,19% des logements considérés comme « en bon état ») ;
- Une qualité environnementale très mauvaise (seulement 8,95% des logements se situent dans un environnement « de bonne qualité ») ;
- Une part des logements ayant uniquement un « petit confort » très élevée (41,40% des logements).

⁷ Les indicateurs du cadre de vie présentant des résultats négatifs ont dès lors pu évoluer.

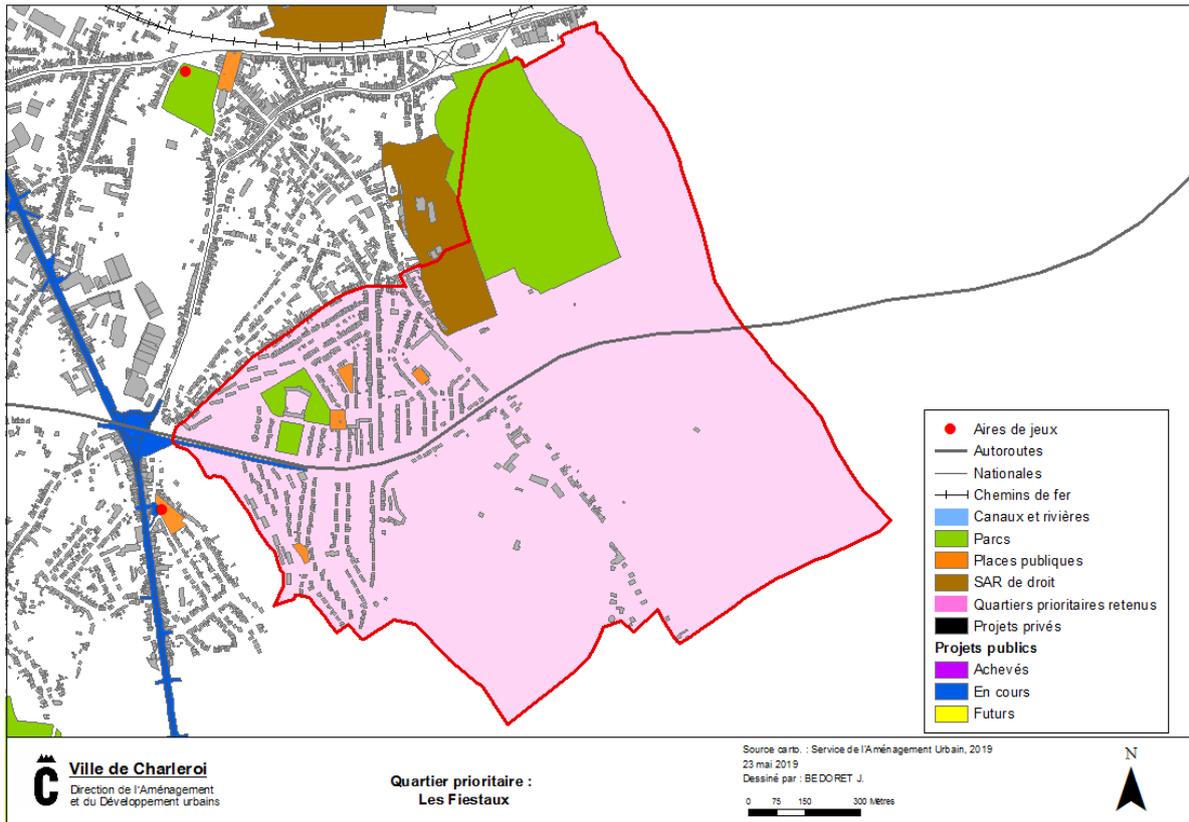


Figure 52 : Quartier prioritaire : Les Fiestaux - Service de l'Aménagement Urbain, 2019.

4 Actions

Chaque action est détaillée selon une fiche pré-établie.

La priorisation de chaque action correspond à celle utilisée dans le PST soit :

- Priorité 1 : action achevée avant la fin de l'année 2020 ;
- Priorité 2 : action achevée avant la fin de l'année 2021 ;
- Priorité 3 : action achevée endéans les 6 années du subventionnement Politique de la Ville (soit avant la fin de l'année 2024) ;
- Priorité 4 : action non-subventionnée par la Politique de la Ville et achevée au-delà des 6 années de mandature.

4.1 Actions subventionnées par la Politique de la Ville

Les moyens humains financés par la Politique de la Ville et consacrés à la coordination des actions ont été répartis sur l'ensemble des 15 actions subventionnées par la Politique de la Ville.

Pour des raisons de transition entre l'ancienne programmation de la Politique de la Ville et la nouvelle PDU, l'équipe de la coordination est composée d'un nombre d'agents plus élevé en 2019 que pour les autres années. Dès lors, en 2019, l'équipe de la coordination est composée de 11 ETP.

Pour les années suivantes, l'équipe de la coordination, selon la mise en œuvre des actions, sera composée d'au moins 1 ETP coordinateur, 1 ETP comptable et ½ ETP administratif.

4.1.1 Transformation d'une ancienne école en salle de danse à Gosselies

Brève description de l'action : L'action consiste au financement d'une salle de danse au sein de l'ancien périmètre de rénovation urbaine « Quartier Saint-Eloi et extension » qui a pris fin le 31 août 2019. Au 1^{er} septembre 2019, ce projet n'est donc plus subventionné par l'opération de rénovation urbaine.

La future salle de danse s'installera au sein d'un bâtiment existant (une ancienne école) situé à l'intersection entre la rue des Feuwers et la Place Saint-Roch à Gosselies. Cette salle sera accessible par la Place Saint-Roch (qui fera également l'objet d'un réaménagement ; voir « Actions non-subsidées par la Politique de la Ville – Espaces publics »).

Actuellement, le bâtiment de l'ancienne école, inoccupé et insalubre, occupe un emplacement idéal, au pied de la place Saint Roch. Son état ternit pourtant l'image du quartier qui accueille plusieurs infrastructures et activités (Académie de Musique, Bibliothèque, HoReCa, ...). Sa rénovation permettra d'améliorer la dynamique du quartier en proposant un nouveau type d'infrastructure.

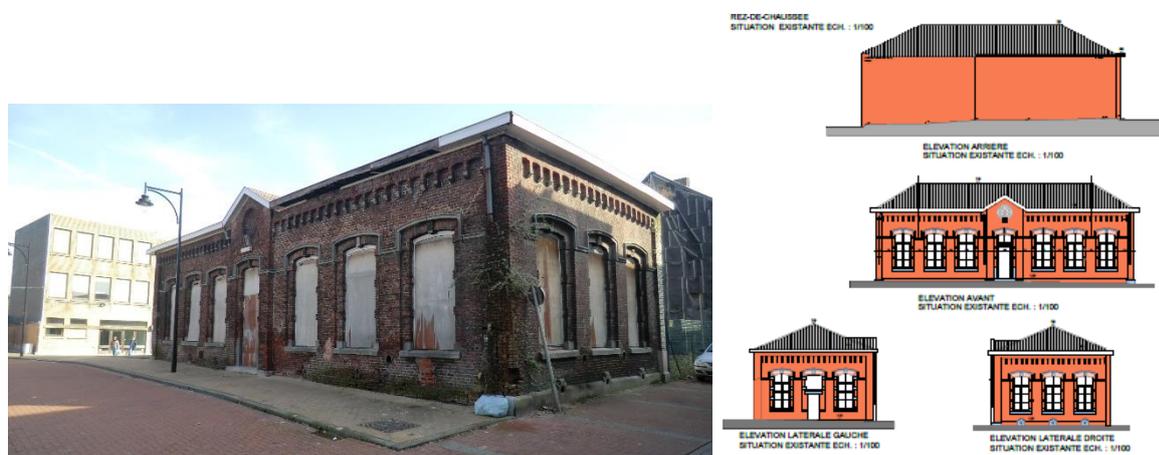


Figure 53 : Salle de danse à Gosselies : Etat actuel et projet. Sources : J. Baussart & C. Noel, 2018 (Permis d'urbanisme).

Priorisation : 2

Année de début des travaux : L'ouverture des offres a été effectuée le 28/02/2019. Le début des travaux est prévu pour le quatrième trimestre de l'année 2019.

Année de fin des travaux : L'achèvement des travaux est prévu pour le quatrième trimestre de l'année 2021 (espéré).

Justification

Espace de mise en œuvre : Une ancienne école au sein d'un ancien périmètre de rénovation urbaine de 15ha.

Situé dans un quartier prioritaire : ~~OU~~ - **NON**

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : L'ancienne école est située au cœur du quartier de Gosselies. Sa restauration et son réaménagement sont nécessaires pour maintenir la dynamique de rénovation du quartier et pour éviter de laisser un bâtiment à l'abandon au sein d'un espace bâti. La réalisation de la salle de danse permet de créer un nouvel espace de loisirs au sein d'un bâtiment existant.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 2.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville active

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Bien que non-repris dans un quartier prioritaire, l'analyse des secteurs statistiques du quartier Gosselies Centre révèle une forte dualité entre le centre du quartier paupérisé (revenu faible, population inactive importante, taux de chômage élevé, environnement bâti peu agréable) et sa périphérie. Le quartier présente donc une moyenne « acceptable » des indicateurs mais une réalité contrastée à l'analyse plus fine.

Le centre du quartier a donc besoin d'être redynamisé et amélioré. C'est pour ces raisons que l'opération de rénovation urbaine a déjà permis d'effectuer plusieurs projets de démolition/reconstruction de logements.

L'aménagement d'une salle de danse complète l'offre en services autour de la Place Saint Roch. Ce projet a donc pour vocation d'améliorer le cadre de vie du quartier mais également de créer un équipement de sport/culture permettant de faire rayonner le quartier au-delà de ses « frontières ».

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI - NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

La Salle de Danse - Place Saint-Roch/Rue des Feuwers n°10 à Gosselies a fait l'objet de plusieurs estimations dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine :

- Travaux de rénovation : 325.000€ TVAC initialement prévu dans la fiche action. Les travaux consistaient en la création de deux logements dans l'ancienne école.
 - o La Ville de Charleroi aurait financé 32.500€ si la construction avait été achevée avant le 31 août 2019
 - o La Région wallonne aurait subsidié 292.500€ si la construction avait été achevée avant le 31 août 2019
- Le montant des travaux a été ré-estimé à 1.067.362,13€ TVAC. La finalité du projet a été modifiée. Une salle de danse/salle polyvalente prendra place dans l'ancienne école.
- Les travaux n'ont pas encore débuté.
- Le montant restant des investissements à financer par la Politique de la Ville au 31 août 2019 est de 1.067.362,13€. À ce montant s'ajoute les coûts de coordination de 74.685,43 €.

Sources de Financement	Montant
Subside Grandes Villes	1.142.047,56 €
Montant total :	1.142.047,56 €
% montant total	100%

Types de dépenses pour le Subside Grandes Villes :

Types de dépenses	Montant	%
Dépenses d'investissement	1.067.362,13 €	93,5 %
Frais de fonctionnement	/	/
Frais de personnel	74.685,43 € (coordination)	6,5 %
Montant total Subside Grandes Villes :	1.142.047,56 €	

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes »

- Ventilation coordination générale en 2019 : 1/2 ETP
- Ventilation coordination générale jusqu'à la fin de l'action : 1/3 ETP/an

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Service de l'Aménagement Urbain ;
- Bureau d'étude de la Ville.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Avancée des travaux ;
- Satisfaction des utilisateurs de la future salle de danse.

4.1.2 Mise en œuvre du projet European 13 à Gilly

Le projet European 13 est issu d'un concours européen d'idées d'architectures et d'urbanisme. Trois sous-actions composent European 13 : le réaménagement de la Place Jules Destrée, la rénovation de l'ancienne piscine en complexe sportif et la création d'un pavillon de boxe.

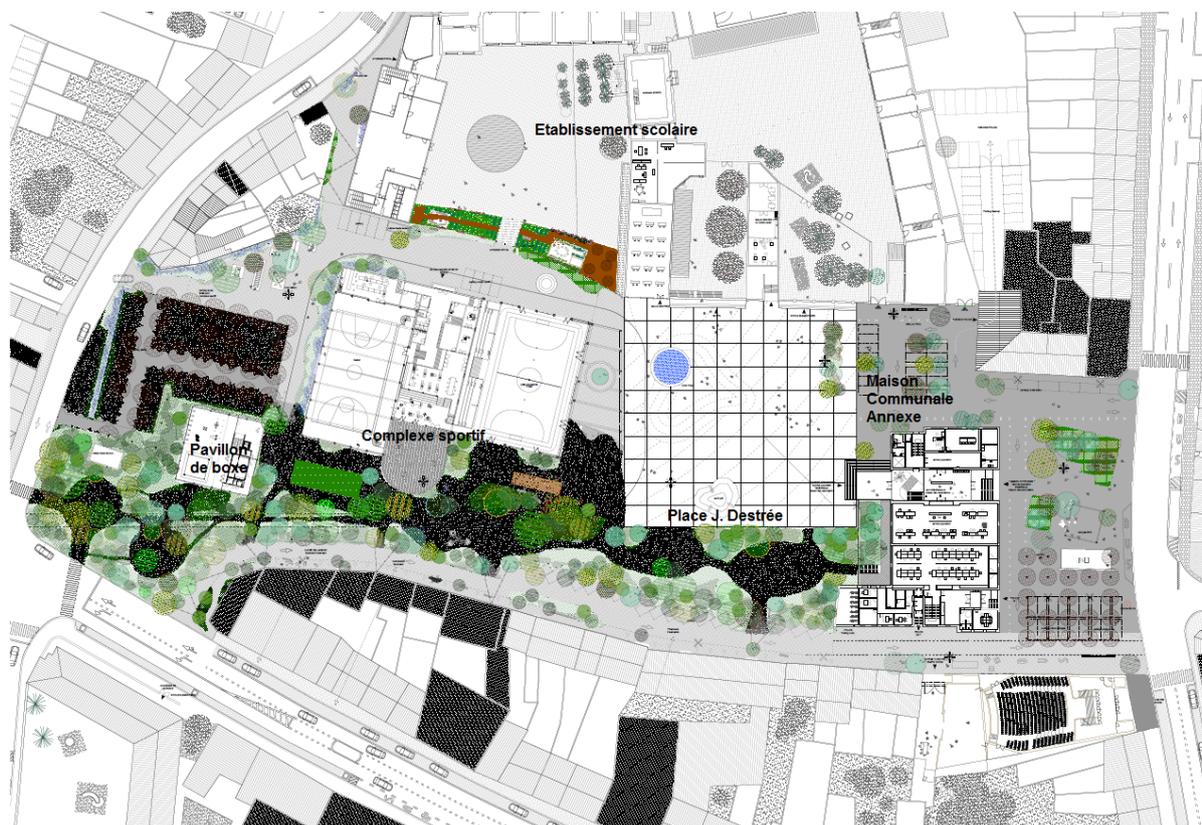


Figure 54 : Projet European 13. Source : Greisch, 2018.

Ces trois aménagements représentent des actions subventionnées par la Politique de la Ville.

Les montants et dépenses sont calculés au sein de chaque fiche action. Les tableaux ci-dessous reprennent les montants totaux pour ces trois sous-actions.

Sources de Financement	Montant
Subside Grandes Villes	9.864.210,04 €
Montant total :	9.864.210,04 €
% montant total	100%

Types de dépenses	Montant	%
Dépenses d'investissement	9.494.386,22 € : - Place Jules Destrée : 4.264.997€ - Complexe sportif : +- 3.527.039 € - Pavillon de Boxe : +- 1.702.350,22 €	96,3 %
Frais de fonctionnement	/	/
Frais de personnel	369.823,82 € (coordination)	3,7 %
Montant total Subside Grandes Villes :	9.864.210,04 €	

4.1.2.1 Réaménagement de la Place Destrée à Gilly

Brève description de l'action : Cette action consiste au financement du réaménagement de la Place Jules Destrée à Gilly.

Cette Place se localise au cœur du quartier de Gilly. Elle est entourée de logements, de l'ancienne piscine, de la Maison communale Annexe de Gilly, du Centre Temps Choisi (salle de spectacle) et d'établissements scolaires. Elle se situe également à proximité directe de la principale rue commerçante de Gilly.

Actuellement, elle est utilisée en majeure partie par du stationnement et accueille ponctuellement des événements (deux braderies, l'apéro Citoyen de Gilly).

Son réaménagement consiste en la réduction du nombre d'emplacements de stationnement et l'aménagement de la majeure partie de l'espace en une zone piétonne verdurisée permettant de recréer une centralité dans le quartier. Elle offrira donc une nouvelle vitrine aux différentes infrastructures qui l'entourent.

Les trois sous-actions du projet Europan 13 bénéficieront aux commerces et établissements HoReCa voisins puisqu'elles inciteront certaines populations (travaillant ou étudiant à Gilly) à fréquenter ces équipements publics rénovés. L'ensemble des sous-actions permet de créer un cœur attractif au sein du quartier.

Priorisation : 3

Année de début des travaux : Le début des travaux est prévu pour le quatrième trimestre de l'année 2020/ le premier trimestre de l'année 2021.

Année de fin des travaux : L'achèvement des travaux est prévu pour le quatrième trimestre de l'année 2022/le premier trimestre de l'année 2023.

Justification

Espace de mise en œuvre : Une place publique au sein d'un quartier.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI - NON

Si oui, lequel : Les Quatre Bras de Gilly

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 3.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville durable

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville durable », à l'objectif opérationnel « Mettre en place l'infrastructure adaptée à la politique de déplacement et à l'espace public souhaité par la Ville de Charleroi » et précisément aux Projets « Rénover les places publiques » et « Améliorer la qualité des espaces publics ».

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Le quartier dans lequel se situe ce projet présente des caractéristiques socio-économiques négatives (densité de population élevée, population inactive très élevée, taux de chômage élevé). De plus, on y observe un nombre de bâtiments vides et un turn-over des commerces importants ce qui illustre son manque d'attractivité. La qualité environnementale y est également très mauvaise.

La place Jules Destrée représente l'espace public majeur du quartier qui est utilisé actuellement pour du stationnement. Son réaménagement bénéficiera aux habitants, aux usagers des équipements administratifs, sportifs et culturels, aux commerçants et aux chalands de Gilly. Il permettra d'améliorer le cadre de vie des habitants et de créer un nouvel espace vert au cœur du quartier.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI - NON

Financement**Source(s) de financement et estimation des coûts :**

Sources de Financement	Montant
Subside Grandes Villes	4.388.271,61 €
Montant total :	4.388.271,61 €
% montant total	100%

Types de dépenses pour le Subside Grandes Villes :

Types de dépenses	Montant	%
Dépenses d'investissement	4.264.997€	97,2 %
Frais de fonctionnement	/	/
Frais de personnel	123.274,61 € (coordination)	2,8 %
Montant total Subside Grandes Villes :	4.388.271,61 €	

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ventilation coordination générale en 2019 : 1/2 ETP
- Ventilation coordination générale jusqu'à la fin de l'action : 1/3 ETP/an

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Service de l'Aménagement Urbain ;
- Bureau d'étude Ville.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Comptage de fréquentation de la place (avant/après) ;
- Enquête de satisfaction auprès des commerçants (évolution de la fréquentation de leur commerce) ;
- Enquête auprès des élèves des écoles adjacentes, des gestionnaires et usagers des équipements voisins.

4.1.2.2 Rénovation de l'ancienne piscine de Gilly en complexe sportif

Brève description de l'action : L'action consiste en la rénovation et la transformation de l'ancienne piscine de Gilly en complexe sportif. L'ancienne piscine borde la Place Jules Destrée et fait face à la Maison Communale Annexe.

Elle était autrefois utilisée comme piscine de loisirs ou par les établissements scolaires voisins. Elle est actuellement à l'abandon et son bâtiment représente donc un chancre au milieu du quartier densément bâti.

L'objectif est de la transformer en salle polyvalente/complexe sportif afin d'y accueillir les écoles, les associations sportives et culturelles. Les travaux porteront également sur l'isolation du bâtiment ce qui permettra de réduire sa consommation énergétique.

Les trois sous-actions du projet European 13 bénéficieront aux commerces et établissements HoReCa voisins puisqu'elles inciteront certaines populations (travaillant ou étudiant à Gilly) à fréquenter ces équipements publics rénovés. L'ensemble de ces sous-actions permet de créer un cœur attractif au sein du quartier.

Priorisation : 3

Année de début des travaux : Le début des travaux est prévu pour le quatrième trimestre de l'année 2020/ le premier trimestre de l'année 2021.

Année de fin des travaux : L'achèvement des travaux est prévu pour le quatrième trimestre de l'année 2022/ le premier trimestre de l'année 2023.

Justification

Espace de mise en œuvre : Un bâtiment au sein d'un quartier.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI - NON

Si oui, lequel : Les Quatre Bras de Gilly

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 3.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville durable
- Promouvoir une Ville entrepreneurante

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville active », à l'objectif opérationnel « Rénover des bâtiments communaux et autres espaces publics destinés au développement culturel et à la pratique du sport » et précisément au Projet « Rénover des infrastructures sportives ».

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Faire de la grande Ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Le quartier dans lequel se situe ce projet présente des caractéristiques socio-économiques négatives (densité de population élevée, population inactive très élevée, taux de chômage élevé).

De plus, on y observe un nombre de bâtiments vides et un turn-over des commerces importants ce qui illustre son manque d'attractivité. L'ancienne piscine est fréquemment visitée illégalement ou subit des actes de vandalisme.

Dès lors, rénover et réaménager ce bâtiment vide permet de recréer un cœur animé au sein du quartier tout en évitant la surconsommation foncière. Le quartier est principalement résidentiel et commercial et manque de fonctions sportives et/ou culturelles.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI - NON

Financement**Source(s) de financement et estimation des coûts :**

Sources de Financement	Montant
Subside Grandes Villes	3.650.313,61 €
Montant total :	3.650.313,61 €
% montant total	100%

Types de dépenses pour le Subside Grandes Villes :

Types de dépenses	Montant	%
Dépenses d'investissement	3.527.039 €	96,6 %
Frais de fonctionnement	/	/
Frais de personnel	132.274,61 € (coordination)	3,4 %
Montant total Subside Grandes Villes :	3.650.313,61 €	

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ventilation coordination générale en 2019 : 1/2 ETP
- Ventilation coordination générale jusqu'à la fin de l'action : 1/3 ETP/an

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Service de l'Aménagement Urbain ;
- Bureau d'étude Ville.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Enquête de satisfaction auprès des commerçants (évolution de la fréquentation de leur commerce) ;
- Enquête auprès des élèves des écoles adjacentes, des gestionnaires et usagers des équipements voisins ;
- Enquête auprès du monde associatif, sportif et des écoles qui utilisent les infrastructures.

4.1.2.3 Construction d'un pavillon de boxe à Gilly

Brève description de l'action : L'action consiste en la construction d'un pavillon de boxe à Gilly. Ce Pavillon s'implantera à l'extrémité ouest de la Place Jules Destrée, au sud du futur complexe sportif (ancienne piscine). Le positionnement du pavillon de boxe créera un nouveau repère de la Place Destrée.

La construction du pavillon de boxe répond à une demande du monde associatif et sportif en infrastructures sportives spécifiques. Trois associations pourront donc se sédentariser au sein de ce bâtiment. L'association « Temps Danses Urbaines » bénéficiera de locaux modulables. Le club de boxe et le club de karaté et Tae Kwon Do bénéficieront de locaux adaptés à ces disciplines. Les différents espaces seront plus modulables et flexibles selon les usages et les besoins.

Les trois sous-actions du projet Europan 13 bénéficieront aux commerces et établissements HoReCa voisins puisqu'elles inciteront certaines populations (travaillant ou étudiant à Gilly) à fréquenter ces équipements publics rénovés. L'ensemble de ces sous-actions permet de créer un cœur attractif au sein du quartier.

Priorisation : 3

Année de début des travaux : Le début des travaux est prévu pour le quatrième trimestre de l'année 2020/ le premier trimestre de l'année 2021.

Année de fin des travaux : L'achèvement des travaux est prévu pour le quatrième trimestre de l'année 2022/ le premier trimestre de l'année 2023.

Justification

Espace de mise en œuvre : Un bâtiment au sein d'un quartier.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI - NON

Si oui, lequel : Les Quatre Bras de Gilly.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 3.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville entrepreneur
- Promouvoir une Ville active

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Faire de la grande Ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Le quartier dans lequel se situe ce projet présente des caractéristiques socio-économiques négatives (densité de population élevée, population inactive très élevée, taux de chômage élevé).

La centralité actuelle du quartier, la Place Destrée, est peu attractive. Le réaménagement de la Place permettra d'abord d'améliorer considérablement le cadre de vie au sein du quartier. Par ailleurs, ce réaménagement doit s'accompagner d'un travail sur les espaces et bâtiments voisins.

Dès lors, la proposition de nouvelles infrastructures et activités dans le quartier permettra de répondre à une demande du monde associatif, d'y attirer de nouvelles populations et de conférer un nouveau dynamisme au sein des commerces et HoReCa.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI - NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Subside Grandes Villes	1.825.624,83 €
Montant total :	1.825.624,83 €
% montant total	100%

Types de dépenses pour le Subside Grandes Villes :

Types de dépenses	Montant	%
Dépenses d'investissement	1.702.350,22 €	93,2 %
Frais de fonctionnement	/	/
Frais de personnel	123.274,61 € (coordination)	6,8 %
Montant total Subside Grandes Villes :	1.825.624,83 €	

Financés par la subvention « Grandes Villes »

- Ventilation coordination générale en 2019 : 1/2 ETP
- Ventilation coordination générale jusqu'à la fin de l'action : 1/3 ETP/an

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Service de l'Aménagement Urbain ;
- Bureau d'étude Ville.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Enquête de satisfaction auprès des commerçants (évolution de la fréquentation de leur commerce) ;
- Enquête auprès des élèves des écoles adjacentes, des gestionnaires et usagers des équipements voisins ;
- Enquête auprès du monde associatif, sportif et des écoles qui utilisent les infrastructures.

4.1.3 Réalisation d'un Schéma de Développement Communal

Brève description de l'action : L'action consiste en la réalisation d'un Schéma de Développement Communal (SDC) permettant de définir une stratégie territoriale et de fixer les objectifs en matière de développement et d'aménagement du territoire.

Cet outil permet de créer une logique d'actions sur le territoire et sert de canevas à l'administration communale et aux auteurs de projets privés ou publics.

Priorisation : 3

Année de début de l'action : L'action devrait débuter à la fin de l'année 2019/début 2020 (espéré).

Année de fin de l'action : L'action devrait prendre fin durant l'année 2024.

Justification

Espace de mise en œuvre : Le SDC s'applique sur l'ensemble du territoire communal.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI et NON

Le SDC s'applique sur l'ensemble du territoire communal.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville participative
- Promouvoir une Ville inclusive
- Promouvoir une Ville durable

Ambition opérationnelle :

- L'action de réalisation du SDC est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville disposant d'un service public performant », à l'objectif opérationnel « Améliorer l'efficacité des services en développant des outils d'analyse et de gestion performants » et précisément au Projet « Réaliser un Schéma de Développement Communal (SDC) »

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- Créer des grandes villes intelligentes

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés: De manière générale, l'analyse contextuelle a illustré les difficultés de plusieurs quartiers carolos. Il est donc nécessaire de repenser la structuration, l'aménagement et le développement du territoire d'une manière globale afin de mettre en évidence les opportunités de tous les quartiers.

Cet outil permettra d'aider les porteurs de projets et faciliter leurs travaux en créant des balises à suivre sur le territoire communal.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI —NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Subside Grandes Villes	598.300,44 €
Montant total :	598.300,44 €
% Montant total en subside Grandes Villes	100 %

Types de dépenses pour le Subside Grandes Villes :

Types de dépenses	Montant	%
Dépenses d'investissement	450.000 €	75,2 %
Frais de fonctionnement	/	/
Frais de personnel	148.300,44 € (coordination)	24,8 %
Montant total Subside Grandes Villes :	598.300,44 €	

Financés par la subvention « Grandes Villes »

- Ventilation coordination générale en 2019 : 1/2 ETP
- Ventilation coordination générale jusqu'à la fin de l'action : 1/3 ETP/an

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Service de l'Aménagement Urbain ;
- Equipe Bouwmeester.

Indicateur(s) de mise en œuvre :

Indicateurs :

- Achèvement du SDC ;
- Rapidité de traitement des demandes de permis ;
- Satisfaction de l'administration et des investisseurs quant à l'utilisation « quotidienne » du SDC dans les projets publics ou privés.

4.1.4 Transformation de la Maison Dutroux en un square mémoriel à Marcinelle

Brève description de l'action : L'action consiste en la destruction de l'ancienne maison Dutroux (Avenue de Philippeville n°128 à Marcinelle) et de la maison contiguë (Avenue de Philippeville n°124 à Marcinelle) ainsi que l'aménagement de ces deux parcelles en square mémoriel.

La volonté est de réhabiliter ce quartier qui a été profondément marqué par les événements de l'affaire Dutroux. Le projet vise à transformer ce quartier de manière positive en créant un lieu de rencontre et de recueillement tout en lui conservant son histoire.

Les rues avoisinantes font également l'objet d'une verdurisation des façades et des trottoirs afin de prolonger l'amélioration du quartier.

La Ville de Charleroi a déjà fait l'acquisition de la maison n°124 faisant le coin entre l'Avenue de Philippeville et la rue des Damzelles.



Figure 55 : Projet de Square mémoriel à Marcinelle (ancienne maison Dutroux). Source : Charleroi Bouwmeester, 2019.

Priorisation : 2-3

Année de début estimée : L'avant-projet a été proposé durant le mois d'avril 2019. Les travaux devraient débuter durant le premier trimestre de l'année 2021 (estimé).

Année de fin estimée : Les travaux devraient être achevés pour le premier trimestre de l'année 2024 (estimé).

Espace de mise en œuvre : Un square ainsi que les rues avoisinantes au sein du quartier Marcinelle Centre.

Situé dans un quartier prioritaire : ~~OUI~~ **NON**

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : La Maison Dutroux se localise dans le quartier Marcinelle Centre, au sud de la Ville Basse. Cette maison est visible par un grand nombre d'automobilistes quittant le R9 vers Couillet. L'état de la maison nécessite une intervention.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 4.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville durable
- Promouvoir une Ville participative

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Bien que le quartier Marcinelle Centre ne soit pas repris comme prioritaire, il présente, néanmoins, des caractéristiques relativement négatives (densité de population très élevée, taux de chômage supérieur à 20%, peu de logements en bon état, une qualité de l'environnement médiocre).

Ce quartier a été profondément marqué par les événements de l'affaire Dutroux. La maison Dutroux, visible depuis de nombreuses voiries principales, reste un marqueur du quartier. Elle est actuellement couverte par une bâche imagée mais se détériore de plus en plus (avec les intempéries et le vandalisme). La maison en elle-même devient également insalubre ce qui ternit encore plus l'image du quartier et la qualité du bâti.

Dès lors, la destruction de la maison Dutroux et de la maison voisine permettront la création d'un espace de partage et de rencontres et d'améliorer le cadre de vie et l'image du quartier.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI ~~NON~~

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Subside Grandes Villes	948.300,44 €
Montant total :	948.300,44 €
% Montant total en subside Grandes Villes	100 %

Types de dépenses pour le Subside Grandes Villes :

Types de dépenses	Montant	%
Dépenses d'investissement	800.000 €	84,4 %
Frais de fonctionnement	/	/
Frais de personnel	148.300,44 € (coordination)	15,6 %
Montant total Subside Grandes Villes :	948.300,44 €	

Moyens humains**Financés par la subvention « Grandes Villes » :**

- Ventilation coordination générale en 2019 : 1/2 ETP
- Ventilation coordination générale jusqu'à la fin de l'action : 1/3 ETP/an

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Equipe Bouwmeester ;
- Bureau d'étude de la Ville.

Indicateur(s) de mise en œuvre**Indicateurs :**

- Enquête de satisfaction auprès des habitants concernant le cadre de vie.

4.1.5 Financement partiel de la rénovation du Centre Temps Choisi à Gilly

Brève description de l'action : L'action consiste en la rénovation de la salle de spectacles « Le Centre Temps Choisi » à Gilly.

Le Centre Temps Choisi jouxte la Place Jules Destrée. Anciennement, la Place ainsi que l'ancienne piscine et le Centre Temps Choisi formaient le cœur du quartier. Avec la fermeture de la piscine et l'occupation de la place par du stationnement, seul le Centre Temps Choisi amène encore un peu d'animation et du dynamisme au quartier.

Pour maintenir et améliorer ses fonctions, le Centre, devenu vétuste, doit faire l'objet de travaux, notamment, le remplacement des sièges de la grande salle, l'amélioration de la sonorisation et enfin la mise en conformité du bâtiment. Un soin particulier sera apporté pour garantir l'accessibilité au bâtiment pour les PMR.

L'action consiste donc à financer partiellement ces travaux.

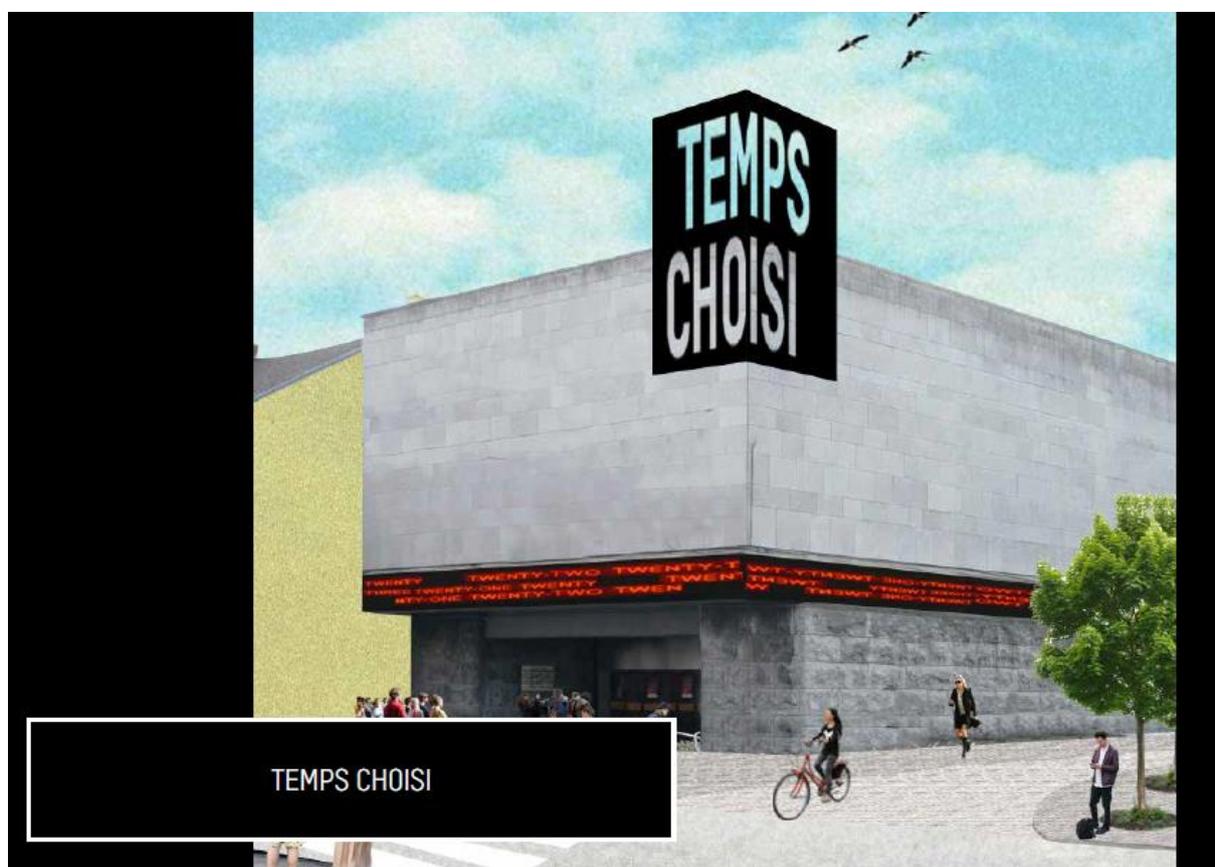


Figure 56 : Projet de rénovation du Centre du Temps Choisi. Source : Bourgmestre de Charleroi, 2019.

Priorisation : 1

Année de début estimée : Les travaux ont débuté durant le deuxième trimestre de l'année 2019.

Année de fin estimée : Les travaux devraient être achevés durant l'année 2020.

Espace de mise en œuvre : Un bâtiment mais dont les évènements qui s’y déroulent engendrent des retombées économiques positives pour le quartier.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Les Quatre Bras de Gilly

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 3.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville entreprenante
- Promouvoir une Ville active

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique
- Rendre la grande ville plus accueillante

Justification sur base de constats de l’analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L’analyse contextuelle a mis en lumière plusieurs problématiques à Gilly. On y observe notamment un turn-over des commerces importants ainsi qu’un grand nombre de bâtiments vides ou inoccupés.

Le Centre Temps Choisi amène à Gilly, à chaque représentation, des visiteurs/spectateurs carolos ou des communes voisines. Dès lors, les travaux de rénovation du Centre permettront de renforcer l’attractivité du quartier, en complémentarité avec les autres travaux du projet European 13.

L’analyse contextuelle a également mis en évidence un manque d’accessibilité PMR aux différents bâtiments de la Ville. Dès lors, les travaux menés au Centre Temps Choisi permettront d’améliorer l’intégration des personnes à mobilité réduite dans ce bâtiment culturel.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI —NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Le montant total des travaux de rénovation et de mise en conformité du Centre Temps Choisi s’élève à 928.857,75 €. Le montant en investissement restant est de 360.000 €. La ville de Charleroi a donc déjà pris en charge 568.857,75 €.

La ventilation de la coordination de la Politique de la Ville sur l’ensemble des fiches actions augmente ce montant de 27.983,03 €.

Sources de Financement	Montant
Subside Grandes Villes	387.983,03 € (travaux et coordination)
Ville de Charleroi	568.857,75 € (travaux)
Montant total :	956.840,78 €
% Montant total en subside Grandes Villes	40,55 %

Types de dépenses pour le Subside Grandes Villes :

Types de dépenses	Montant	%
Dépenses d'investissement	360.000 €	92,8 %
Frais de fonctionnement	/	/
Frais de personnel	27.983,03 € (coordination)	7,2 %
Montant total Subside Grandes Villes :	387.983,03 €	

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ventilation coordination générale en 2019 : 1/2 ETP
- Ventilation coordination générale jusqu'à la fin de l'action : 1/3 ETP/an

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Bureau d'étude Ville.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Nombre de spectateurs/an ;
- Enquête de satisfaction auprès des spectateurs ;
- Enquête de satisfaction auprès des commerces et HoReCa voisins.

4.1.6 Réaménagement de la Place Albert 1^{er} à Monceau sur Sambre

Brève description de l'action : La présente action consiste au financement du réaménagement de la Place Albert 1^{er} à Monceau-sur-Sambre.

La Place Albert 1^{er} à Monceau-sur-Sambre fait partie d'un projet de réaménagement de quatre places au sein de la commune, avec la Place des Martyrs à Gosselies, la Place Saint-Roch à Gosselies et la Place de Crawhez à Dampremy. Chaque place représente un lot au sein du marché public de services pour la conception d'espaces publics.

Cette place est affectée au stationnement et à la circulation. Elle est également utilisée pour le marché hebdomadaire. Elle est bordée par l'église Saint-Louis et l'entrée du parc Nelson Mandela au sein duquel se trouve le Château de Monceau (qui accueille des salles de séminaires et de conférences).

L'objectif du réaménagement de cette place est de hiérarchiser l'espace public par des aménagements adaptés, créer un espace pour la rencontre intergénérationnelle, mettre en valeur les bâtiments adjacents et réorganiser le stationnement tout en maintenant un espace pour le marché hebdomadaire.

Ce réaménagement pourrait être bénéfique pour l'attractivité touristique du quartier, d'une part, en offrant une place qualitative pour les établissements HoReCa à proximité et, d'autre part, pour former un ensemble cohérent avec le parc et le château.



Figure 57 : Place Albert 1er à Monceau-sur-Sambre. Source : Service de l'Aménagement Urbain, 2017.

Priorisation : 2-3

Année de début estimée: La remise des offres des auteurs de projets pour la conception d'espaces publics en 4 lots a été effectuée durant le premier trimestre 2019. La notification de l'attribution à l'auteur de projet devrait être effectuée durant le premier trimestre de l'année 2020.

Année de fin estimée: Chaque auteur de projets ayant remis une offre devait préciser le délai global de la réalisation de l'ouvrage. Ce dernier n'ayant pas encore été désigné, l'année de fin des travaux ne

peut être encore estimée avec précision. Les travaux devraient néanmoins être achevés pour le quatrième trimestre de l'année 2023.

Justification

Espace de mise en œuvre : Une place publique de 7.113m² au sein d'un quartier.

Situé dans un quartier prioritaire : ~~OUI~~ — **NON**

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : La place se localise dans le quartier Monceau Parc. Sa proximité avec le Château de Monceau et le parc (qui ont un potentiel touristique et économique) rend pertinente la réalisation de ce réaménagement.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 5.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville entreprenante
- Promouvoir une Ville durable

Ambition opérationnelle :

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville durable », à l'objectif opérationnel « Mettre en place l'infrastructure adaptée à la politique de déplacement et à l'espace public souhaité par la Ville de Charleroi » et précisément aux Projets « Rénover les places publiques » et « Améliorer la qualité des espaces publics ».

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs
- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Bien que non repris comme quartier prioritaire, le quartier Monceau Parc présente néanmoins des caractéristiques socio-économiques médiocres. On y observe notamment un nombre de conflits de voisinage plus élevé que dans d'autres quartiers.

La Place Albert 1^{er} n'est actuellement pas aménagée pour favoriser la vie de quartier et les rencontres entre les habitants. Son réaménagement pourrait permettre une meilleure qualité de vie aux habitants et de pouvoir réduire le nombre de conflits de voisinage grâce aux futures interactions qui s'y dérouleront.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — ~~NON~~

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Subside Grandes Villes	1.428.041,09 €
Montant total :	1.428.041,09 €
% Montant total en subside Grandes Villes	100 %

Types de dépenses pour le Subside Grandes Villes :

Types de dépenses	Montant	%
Dépenses d'investissement	1.304.766,48 €	91,4 %
Frais de fonctionnement	/	
Frais de personnel	123.274,61 € (coordination)	8,6 %
Montant total Subside Grandes Villes :	1.428.041,09 €	

Moyens humains**Financés par la subvention « Grandes Villes » :**

- Ventilation coordination générale en 2019 : 1/2 ETP
- Ventilation coordination générale jusqu'à la fin de l'action : 1/3 ETP/an

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Service de l'Aménagement Urbain ;
- IGRETEC.

Indicateur(s) de mise en œuvre**Indicateurs :**

- Comptage des fréquentations de la place (avant/après) ;
- Enquête de satisfaction auprès des riverains et des maraichers sur l'aménagement de la place et le nouveau stationnement ;
- Identification des nouveaux usages créés par son réaménagement.

4.1.7 Placement d'aires de jeux et engins de fitness dans les parcs de l'entité

Brève description de l'action : L'action consiste au financement partiel d'installation d'aires de jeux et engins de fitness dans les parcs carolos. En effet, la Ville prévoit l'installation de plusieurs aires de jeux au sein de la commune sur base d'un maillage des plaines de jeux. La Politique de la Ville en subventionnera quelques-unes.

Actuellement, environ 40 aires de jeux se localisent sur le territoire carolo et l'ambition de la Ville serait d'atteindre 180 aires de jeux. De la sorte, au sein des quartiers densément bâtis, la population aurait accès à une aire de jeux à moins de 250 mètres de l'habitation. Dans les quartiers moins densément bâtis, la population aurait accès à une aire de jeux à moins de 500 mètres de l'habitation.

Ce type d'infrastructures permet de favoriser la pratique sportive pour l'ensemble de la population. Cela permet également de renforcer l'attractivité des espaces verts existants ou de certains quartiers. Enfin, cela crée une centralité de quartier autour d'un espace ludique et de partage.

Ces installations pourront s'accompagner de plantations ou de verdurisation de l'espace.

Priorisation : 2-3

Année de début des travaux : La date de début des travaux n'est pas encore connue. Une étude est en cours de réalisation afin de définir les lieux et quartiers ayant le plus besoin de ce type d'infrastructures.

Année de fin des travaux : La date de fin des travaux n'est pas encore connue. Par ailleurs, dès la fin de l'étude, les premiers placements pourront être réalisés.

Justification

Espace de mise en œuvre : Action menée sur l'entièreté de la commune.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI et NON

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : L'étude visant à localiser précisément ces aires de jeux est en cours de réalisation. Elles seront placées principalement dans les quartiers manquant de centralité et/ou au sein desquels l'accessibilité à un espace vert ou à une aire de jeu est faible.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville durable

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville active », à l'objectif opérationnel « Développer et soutenir des initiatives visant à favoriser les relations interpersonnelles entre les jeunes » et précisément au Projet « Créer des aires de jeux novatrices dans un environnement sécurisé ».
- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville durable », à l'objectif opérationnel « Accroître la présence de la nature en ville en y intégrant de la biodiversité » et précisément au Projet « Permettre l'accès à tous d'une zone verte aménagée à 500 mètres de chez soi ».

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs
- Rendre la grande ville plus accueillante

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a révélé que certains quartiers ne bénéficiaient pas d'une bonne accessibilité à un parc ou à une aire de jeux. Dès lors, l'objectif, par le biais de l'étude qui est en cours, est d'installer de nouvelles aires de jeux afin de permettre aux habitants d'avoir accès à une zone verte à moins de 500 mètres des habitations.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI - NON

Financement**Source(s) de financement et estimation des coûts :**

Sources de Financement	Montant
Subside Grandes Villes	648.300,44 €
Ville de Charleroi	750.000 €
Montant total :	1.398.300,4 €
% montant total	46,36 %

Types de dépenses pour le Subside Grandes Villes :

Types de dépenses	Montant	%
Dépenses d'investissement	500.000 €	77,1 %
Frais de fonctionnement	/	/
Frais de personnel	148.300,44 € (coordination)	22,9 %
Montant total Subside Grandes Villes :	648.300,44 €	

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes »

- Ventilation coordination générale en 2019 : 1/2 ETP
- Ventilation coordination générale jusqu'à la fin de l'action : 1/3 ETP/an

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Service Parcs et jardins

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Occupation des infrastructures
- Enquête de satisfaction auprès des habitants des quartiers bénéficiant de ces nouvelles infrastructures

4.1.8 Médiation de quartier

Brève description de l'action : L'action vise à proposer un dispositif permettant la prévention des conflits entre habitants et le cas échéant, un processus de résolution volontaire et amiable de ceux-ci.

Cette action consiste à accompagner les personnes dans une position de tiers impartial et à construire des solutions mutuellement acceptables. L'ambition est d'inviter les personnes à se réapproprier leurs quartiers, les rendre acteurs de changement, de lutter contre les situations qui dégénèrent en violence et de renforcer les liens et la cohésion dans les quartiers.

Priorisation : 1 – activité pérenne durant toute la programmation.

Année de début de l'action : L'action débute dès l'approbation de la PDU, soit à la fin de l'année 2019/début de l'année 2020.

Année de fin de l'action : L'action persistera durant toute la programmation et après celle-ci.

Justification

Espace de mise en œuvre : L'action est mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de Charleroi.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI et NON

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet :

Les conflits de voisinage sont observés sur l'ensemble du territoire. Le processus sera proposé principalement sur les quartiers prioritaires mais également dans les autres quartiers.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville inclusive
- Promouvoir une Ville participative

Ambitions opérationnelles :

- Proposer un processus volontaire de résolution amiable des conflits pour éviter qu'ils ne dégénèrent en violence verbales ou physiques.
- Eviter la judiciarisation onéreuse des conflits.

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : La médiation peut réduire sensiblement les comportements inadéquats comme les incivilités et les nuisances sociales, elle peut également lutter contre le sentiment d'insécurité, elle induit des attitudes propices au « mieux-vivre » ensemble et renforce la cohésion sociale dans les quartiers.

Dans un contexte économique difficile, ce dispositif peut lutter efficacement contre le surendettement des personnes qui choisissent de s'engager dans une procédure judiciaire couteuse.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI —NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Subside Grandes Villes	2.876.057,79 €
Montant total :	2.876.057,79 €
% Montant total en subside Grandes Villes	100%

Types de dépenses pour le Subside Grandes Villes :

Types de dépenses	Montant	%
Dépenses d'investissement	/	/
Frais de fonctionnement	360.000 €	12,5 %
Frais de personnel	2.516.057,79 € dont : - 2.255.825,22 € de salaires - 260.232,56 € de coordination	87,5 %
Montant total Subside Grandes Villes :	2.876.057,79 €	

Financés par la subvention « Grandes Villes »

- Ventilation coordination générale en 2019 : 2,5 ETP
- Ventilation coordination générale jusqu'à la fin de l'action : 1/3 ETP/an
- 1 ETP qui coordonne l'action ;
- 5 ETP Médiateurs de quartiers ;
- 1 ETP Assistant administratif.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Police ;
- Justice de paix ;
- Parquet ;
- Service amendes administratives ;
- Médiateur communal ;
- Société de logement la Sambrienne ;
- Asbl le Regain ;
- La fédération des Médiateurs Francophones ;
- Service Logement ;
- Cpas de Charleroi ;
- AIS ;
- Service prévention des délits ;
- Cellule d'aide aux victimes ;
- Régies de quartier.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Nombre de conflits identifiés par années ;
- Nombre de dossiers clôturés positivement (Typologie qualitative de clôture) ;
- Nombre de dossiers ayant engendré un accord durable entre les protagonistes ;
- Nombre de dossiers ayant évité une procédure en justice ;
- Co-évaluation avec les acteurs.

4.1.9 Intégration socio-professionnelle par le sport de proximité

Brève description de l'action : L'action consiste à proposer, dans un premier temps, des activités sportives de proximité, au départ des petites infrastructures sportives de quartier. Ces activités doivent permettre d'identifier les publics en recherche d'un dispositif d'insertion.

Dans un deuxième temps, le public cible peut être orienté vers la salle de sport et bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel de qualité adapté aux besoins. Les éducateurs peuvent également profiter de cette proximité avec les publics pour éviter autant que possible des conflits intergénérationnels en prônant le dialogue, la cohésion sociale et la rencontre des personnes.

Priorisation : 1 – activité pérenne durant toute la programmation

Année de début de l'action : L'action débute dès l'approbation de la PDU, soit à la fin de l'année 2019/début de l'année 2020.

Année de fin de l'action : L'action persistera durant toute la programmation et après celle-ci.

Justification

Espace de mise en œuvre : L'action est mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de Charleroi.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI et NON

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet :

L'action de proximité sera proposée principalement dans d'autres quartiers prioritaires. Le Quartier pilote est mené dans le quartier Monceau Parc.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville inclusive
- Promouvoir une Ville participative

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité.

Ambitions opérationnelles :

- Favoriser le sport comme mode d'expression non-élitiste, d'intégration, de valorisation individuelle/collective.
- Développer des projets au sein de la cellule par rapport aux besoins des usagers.
- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville active », à l'objectif opérationnel « Favoriser l'accès et la

pratique du sport pour tous » et précisément au projet « Utiliser le sport comme outil d'intégration des populations les plus marginalisées ».

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse du contexte socio-économique de notre ville nous révèle que beaucoup trop de jeunes de 18 à 25 ans issus de nos quartiers sont touchés par le désœuvrement. Le phénomène s'accroît quand il s'agit de jeunes ayant un faible niveau de formation par rapport à l'offre d'emplois disponibles sur le territoire. Ces jeunes se désignent un lieu de rencontre dans leur quartier et se réunissent en groupe dans les espaces publics créant ainsi un sentiment d'insécurité ou de mal-être auprès de la population, bien qu'ils ne posent pas nécessairement d'actes illicites. Cette situation engendre des conflits intergénérationnels. Ces jeunes publics n'ont pas ou peu de raison de nourrir l'espoir et de se projeter dans un projet d'avenir. Le renoncement fait place à l'oisiveté et à un modèle de vie au « jour le jour » qui ne laisse pas beaucoup d'espace à l'émancipation sociale et économique. Le sport est souvent présenté comme un puissant ciment ou du moins comme un modèle d'intégration pour des populations en quête de sens.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI— NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Subside Grandes Villes	2.657.967,04 €
Montant total :	2.657.967,04 €
% Montant total en subside Grandes Villes	100%

Types de dépenses pour le Subside Grandes Villes :

Types de dépenses	Montant	%
Dépenses d'investissement	/	/
Frais de fonctionnement	300.000 €	11,3 %
Frais de personnel	2.357.967,04 € dont : - 2.097.734,47 € de salaires - 260.232,56 € de coordination	88,7 %
Montant total Subside Grandes Villes :	2.657.967,04 €	

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ventilation coordination générale en 2019 : 2,5 ETP
- Ventilation coordination générale jusqu'à la fin de l'action : 1/3 ETP/an
- 1 ETP Assistant social qui assure la coordination de l'action ;
- 1 Technicien de surface qui entretient les salles de sport ;
- 2 ETP animateurs pour la gestion des animations de la salle ;
- 3 ETP éducateurs pour le sport de proximité et la lutte contre les conflits intergénérationnels.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Sporting de Charleroi ;
- Spirou dôme ;
- Cpas de Charleroi ;
- Asbl Le triangle ;
- Asbl Comme chez nous ;
- Le relais social ;
- Relogeas ;

- Le fancoatching ;
- Le département des Sports ;
- Plate-forme « Playing for succes »;
- Plate-forme « Belgium Homeless Cup »;
- Asbl D’Cole ;
- Asbl AVANTI ;
- Asbl « La Pioche » ;
- Asbl « Toudi boudchi » ;
- Asbl Transition.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Le nombre de groupes /Demandeurs par année ;
- Le nombre de projets mis en place par la cellule ;
- Le résultat quantitatif de réussite au niveau de la réinsertion ;
- Les évaluations reçues par les usagers et partenaires ;
- Le nombre d’interactions entre le quartier, les associations et la cellule.

4.1.10 Financement participatif de la Maison Pour Associations (MPA)

Brève description de l'action : La Maison Pour Associations est une plateforme d'accompagnement des projets collectifs (projets portés par un collectif de citoyens, une association de fait, une asbl, un comité de quartier, un conseil de participation...).

Cet accompagnement se traduit par des services proposés dans les domaines pédagogique, juridique, comptable, gestion des marchés publics, communication et logistique, par l'organisation de formations, par la mise en réseau des porteurs de projets et l'émergence de partenariats, par la recherche constante d'une réponse appropriée aux besoins des porteurs de projets.

Priorisation : 1 – activité pérenne durant toute la programmation

Année de début de l'action : L'action est déjà en cours.

Année de fin de l'action : L'action persistera durant toute la programmation et après celle-ci.

Justification

Espace de mise en œuvre : L'action est mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de Charleroi.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI et NON

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet :

Cette action s'adresse principalement à l'ensemble des quartiers des 5 districts de Charleroi et rayonnera également sur les 29 communes de Charleroi Métropole.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville participative

Ambitions opérationnelles :

- Permettre aux citoyens via les associations, les groupements, de participer à la vie démocratique de leur ville
- Professionnaliser le secteur associatif et faire des gestionnaires des acteurs de bonne gouvernance
- Outiller les citoyens et associations dans leurs actions collectives au profit d'un mieux vivre ensemble
- Devenir un facilitateur dans les relations entre les citoyens, le monde associatif et les institutions publiques
- Encadrer le bénévolat des citoyens dans le secteur associatif

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Créer des grandes villes intelligentes
- Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville construite par les citoyens », à l'objectif opérationnel « Développer la participation citoyenne et soutenir au mieux les initiatives qu'elle génère » et précisément au Projet « Contribuer à l'essor de la vie associative de Charleroi ».

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés: L'analyse contextuelle a mis en évidence le grand nombre d'associations et ASBL sur le territoire belge et carolo. Elle a également indiqué que les habitants souhaitaient être consultés plus régulièrement dans les projets communaux.

Cette consultation revêt différentes formes : les conseils de participation à raison d'un par district, des collectifs citoyens constitués en comités de quartiers, des associations ayant pour vocation le mieux vivre ensemble, des asbl intégrant la participation citoyenne dans leurs actions... Les citoyens s'investissent dans le volontariat soit dans des instances de gestion des asbl soit sur le terrain.

Une structure doit pouvoir leur proposer un espace de concertation, d'apprentissage, d'accompagnement et être un facilitateur dans la réalisation de projets qui s'inscrivent pleinement dans le projet de ville.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI —NON

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Subside Grandes Villes	2.194.624,79 €
Ville de Charleroi	1.214.400 €
APE R.W.	1.104.000 €
Fonds Maribel	117.000 €
Feder/Interreg	131.400 €
R.W./Interreg	105.000 €
Ressources propres	252.000 €
Montant total :	5.118.424,8€
% Montant total en subside Grandes Villes	42,88 %

Types de dépenses pour le Subside Grandes Villes :

Types de dépenses	Montant	%
Dépenses d'investissement	/	/
Frais de fonctionnement	442.800 €	20,2 %
Frais de personnel	1.751.824,79 € dont : - 1.603.524,35 € de salaires - 148.300,44 € de coordination	79,8 %
Montant total Subside Grandes Villes :	2.194.624,79 €	

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ventilation coordination générale en 2019 : 1/2 ETP
- Ventilation coordination générale jusqu'à la fin de l'action : 1/3 ETP/an

- 1 ETP direction ;
- 1 ETP coordination logistique ;
- 1 ETP conseillère juridique ;
- 2 ETP responsables de projets ;
- 1 ETP responsable financier ;
- 1 ETP secrétariat de direction ;
- 1 ETP agent d'accueil ;
- 1 ETP responsable des marchés publics ;
- 1,5 ETP chargés de la logistique ;
- 1 ETP chargé de communication ;
- 1 ETP graphiste ;
- 1 ETP webdesigner.

Autres (services communaux, partenaires, etc.) ;

- /

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Comptage des associations et groupements consommant les services de la maison pour associations ;
- Cartographie annuelle des bénéficiaires des différents services ;
- Organisation d'une assemblée générale ouverte annuelle pour consultation des publics cibles ;
- Comptage des consultations site, page Facebook, hebdomail.

4.1.11 Financement d'une Régie Communale Autonome - ADLU

Brève description de l'action : L'action consiste au financement d'une Régie Communale Autonome, l'Agence de Développement Local Urbain (ADLU).

L'ADLU sera chargée du redéploiement urbain de la ville. Sa mission principale concerne l'amélioration du cadre de vie urbain et le développement des espaces à travers une démarche de type « promotion foncière et immobilière ». En effet, par le biais d'acquisition, rénovation/réaménagement et vente, l'ADLU permettra d'améliorer le logement ainsi que le cadre de vie à Charleroi.

Priorisation : 1

Année de début de l'action : L'action a déjà débuté. Le subventionnement par la politique « Grandes Villes » débutera dès l'approbation de la PDU.

Année de fin l'action : L'action est pérenne.

Justification

Espace de mise en œuvre : L'ADLU agit sur l'ensemble du territoire communal.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI et NON

Ses actions prennent effet sur l'ensemble du territoire communal et dépendent notamment de la localisation des projets publics.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville entreprenante

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville construite par les citoyens », à l'objectif opérationnel « Développer la participation citoyenne et soutenir au mieux les initiatives qu'elle génère » et précisément au Projet « Mettre en œuvre les mesures de la Perspective de Développement urbain (PDU) et définir les périmètres d'intervention de requalification urbaine pour l'ADLU ».

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés: L'analyse contextuelle a illustré un grand nombre de difficultés sur le territoire carolo (problèmes de cadre de vie, de conflits de voisinages, de logements, etc.). Certaines de ces difficultés émanent du manque de coordination entre les porteurs de projets publics, privés et les différents services administratifs. Dès lors, la réalisation de l'ADLU permettra de concentrer les projets publics au sein d'une même structure afin d'en garantir une meilleure cohérence et un traitement accéléré.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI —NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Subside Grandes Villes	2.805.157,43 €
Montant total :	2.805.157,43 €
% Montant total en subside Grandes Villes	100 %

Types de dépenses pour le Subside Grandes Villes :

Types de dépenses	Montant	%
Dépenses d'investissement	1.184.014,49 €	42,2%
Frais de fonctionnement	221.432,46 €	7,9 %
Frais de personnel	1.399.710,48 € : - 148.300,44 € de coordination - 1.251.410,04 € de salaires	49,9 %
Montant total Subside Grandes Villes :	2.805.157,43 €	

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ventilation coordination générale en 2019 : 1/2 ETP
- Ventilation coordination générale jusqu'à la fin de l'action : 1/3 ETP/an
- 2020 :
 - 1 ETP chef de projet ;
 - 1/10 ETP comptable ;
 - 1 ETP secrétaire ;
 - 1 ETP directeur ;
- 2021, 2022, 2023, 2024 :
 - 2 ETP chef de projet ;
 - 1/10 ETP comptable ;
 - 1 ETP secrétaire ;
 - 1 ETP directeur.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- /

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Nombre de projets menés par l'ADLU ;
- Satisfaction des services communaux concernant les contacts et relations avec l'ADLU ;
- Etats d'avancement des projets.

4.1.12 Financement du chargé de communication de l'ASBL Charleroi CentreVille

Brève description de l'action : L'ASBL Charleroi CentreVille a pour objet la gestion, la promotion, l'animation et le développement durable du centre-ville afin de le redynamiser, d'y attirer des usagers et d'y redéployer son activité commerciale. Elle a un rôle d'interface entre différents acteurs publics et privés en suscitant le dialogue et la coopération.

L'ASBL effectue notamment des comptages de flux, des enquêtes et de l'information continue des usagers du centre-ville par le biais des stewards.

L'action proposée consiste au financement d'un chargé de communication/community manager au sein de l'ASBL. Ses missions ont pour but d'accroître la visibilité de l'ASBL et de redynamiser l'image du centre-ville. Il est également chargé de s'impliquer plus activement dans le redéploiement commercial (création et gestion de magasins éphémères, rechercher de nouveaux partenaires, etc.) et les animations organisées en centre-ville.

Priorisation : 1

Année de début de l'action : L'action est déjà en cours.

Année de fin de l'action : L'action persistera durant toute la programmation et après celle-ci.

Justification

Espace de mise en œuvre : L'ASBL Centre-Ville intervient dans « l'Intra ring » de Charleroi.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI –NON

Si oui, lequel : Ville Basse et Ville Haute

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville participative
- Promouvoir une Ville entrepreneurante

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville construite par les citoyens », à l'objectif opérationnel « Développer la participation citoyenne et soutenir au mieux les initiatives qu'elle génère » et précisément au Projet « Contribuer à l'essor de la vie associative de Charleroi ».

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés: Comme l'analyse contextuelle l'a mis en évidence, les quartiers Ville-Basse et Ville-Haute présentent des caractéristiques socio-économiques relativement négatives (densité de population élevée, revenus plus faibles, taux de chômage élevé).

On y retrouve également de nombreuses cellules commerciales ou immeubles vides ainsi qu'un turnover des commerces importants.

Dès lors, les actions de l'ASBL Charleroi Centreville et plus particulièrement du chargé de communication permettent d'améliorer l'image du centre-ville, d'y renforcer le sentiment de sécurité, d'y attirer des visiteurs et de redynamiser l'activité économique. Elles permettent également de renforcer la participation citoyenne au sein de quartiers moins favorisés et de renforcer le sentiment d'appartenance à un quartier.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI —NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

L'ASBL Charleroi Centreville bénéficie d'autres sources de financement.

Pour les années 2018, 2019 et 2020, la Ville de Charleroi subventionne l'ASBL Charleroi Centreville pour des montants respectifs de 234.475 €, 227.441€ et 220.618 €. Ces montants sont utilisés pour financer les différents événements et actions de l'ASBL ainsi que pour les frais de fonctionnement.

La Région wallonne subventionne également annuellement l'ASBL Charleroi Centreville. Cette année, l'ASBL a perçu 380.934,88 €. Ce montant est principalement utilisé pour le paiement des salaires au sein de l'ASBL.

D'une part, les montants des subventions de l'ASBL Charleroi Centreville peuvent varier d'une année à l'autre et, d'autre part, la présente action ne représente que le financement total du chargé de communication pour les 6 années de programmation. Dès lors, les montants et subventions mentionnés ci-avant ne sont donc pas repris dans les tableaux ci-dessous.

Sources de Financement	Montant
Subside Grandes Villes	562.907,37 €
Montant total :	562.907,37 €
% Montant total en subsidence Grandes Villes	100 %

Types de dépenses pour le Subside Grandes Villes :

Types de dépenses	Montant	%
Dépenses d'investissement	/	/
Frais de fonctionnement	/	/
Frais de personnel	562.907,37 € dont : - 148.300,44 € de coordination - 414.606,93 € de salaires	100%
Montant total Subside Grandes Villes :	562.907,37 €	

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ventilation coordination générale en 2019 : 1/2 ETP
- Ventilation coordination générale jusqu'à la fin de l'action : 1/3 ETP/an
- 1 ETP : Chargé de communication & community manager.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- L'ensemble des services administratifs de la Ville de Charleroi ;
- Equipe Bouwmeester ;
- Echevinat du commerce ;
- Partenaires privés.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Diversité des partenariats et collaboration mis en place ;
- Récurrence d'évènements et/ou d'actions nés de la mise en contact entre différents acteurs ;
- Enquête de satisfaction auprès des chaland ;
- Flux piétons dans le centre-ville ;
- Nombre de projets entrepris dans le centre-ville ;
- Création et gestion de magasins éphémères ;
- Taux de cellules vides.

4.1.13 Espace citoyen de Marchienne-au-Pont

Brève description de l'action :

L'Espace Citoyen est un lieu couvrant l'ensemble des dimensions de la vie sociale du quartier depuis 2001.

Il est ouvert à tous les habitants, associations ou acteurs du quartier. Il a pour objectif d'être un lieu d'intégration individuelle et collective.

Les actions se traduisent par une offre de services multidimensionnels : soutien scolaire, permanence logement, permanence en matière de recherche d'emploi, accès à des formations en particulier dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Le lieu ouvre également à une dimension plus festive et culturelle en permettant aux habitants d'y organiser des fêtes, des spectacles, des expositions...

Il s'appuie sur une méthodologie de type communautaire qui implique une participation active des usagers ainsi que leur responsabilisation dans la prise en charge des problématiques qui les concernent. Un large partenariat professionnel multisectoriel permet une approche globale basée sur la complémentarité et la cohérence des interventions.

Priorisation : 1

Année de début de l'action : L'action débute le 1^{er} janvier 2019

Année de fin de l'action : L'action prend fin 31 décembre 2019

Justification

Espace de mise en œuvre :

Situé dans un quartier prioritaire : OUI - ~~NON~~

Si oui, lequel : Marchienne Etat

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville inclusive
- Promouvoir une Ville participative

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité

Ambition opérationnelle :

- Maintenir une proximité avec le citoyen du quartier.
- Apporter une écoute et une aide de première ligne
- Favoriser la participation à des ateliers d'éducation permanente

- Etre un baromètre de la vie sociale au sein même du quartier
- Favoriser la réinsertion sociale

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés:

L'analyse du contexte socio-économique de notre ville nous indique qu'il existe encore une trop grande distance entre les services d'aide aux personnes et les publics réellement en difficulté. La proximité avec les usagers doit encourager l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. En participant aux nombreuses activités et ateliers proposés, le citoyen a la possibilité de s'épanouir socialement et œuvre à l'amélioration de sa situation économique et sanitaire. L'implantation de l'espace citoyen au cœur même d'un quartier populaire facilite le dialogue et lutte sensiblement contre l'isolement des personnes.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI —NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts

Sources de Financement	Montant
Subside Grandes Villes	524.875,00 €
Montant total :	524.875,00 €
% Montant total en subside Grandes Villes	100%

Types de dépenses pour le Subside Grandes Villes :

Types de dépenses	Montant	%
Dépenses d'investissement	0	
Frais de fonctionnement	73.926,00 - €	14%
Frais de personnel	450.949,00 - €	86%
Montant total Subside Grandes Villes :	524.875,00 - €	100%

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- 10 équivalents TP

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- /

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Observation d'une mixité sociale, culturelle et de genre dans les différentes activités.
- Observation de la participation et de l'implication des groupes d'habitants dans les événements de quartier organisés.
- Observation qualitative de l'implication des habitants dans les différents projets citoyens.
- Nombre de groupes d'habitants acteurs de leur lieu de vie.
- Nombre d'événements de quartier organisés.
- Nombre de plateformes de concertation/partenariat organisées au départ de l'Espace citoyen.
- Nombre d'habitants participant à ces événements
- Chiffres de fréquentation des permanences.
- Nombre de bénévoles impliqués dans les actions au sein de l'Espace citoyen.

4.2 Tableau récapitulatif des différents montants des actions subventionnées par la Politique de la Ville

Nom de l'action	Budget total	Budget « cohésion sociale »			Budget « investissements »
		Montant personnel	Montant Fonctionnement	Montant coordination	Montant investissement
Transformation d'une ancienne école en salle de danse à Gosselies	1.142.047,56 €	0 €	0 €	74.685,43 €	1.067.362,13 €
Réaménagement de la Place Destrée à Gilly	4.388.271,61 €	0 €	0 €	123.274,61 €	4.264.997,00 €
Rénovation de l'ancienne piscine de Gilly en complexe sportif	3.650.313,61 €	0 €	0 €	123.274,61 €	3.527.039,00 €
Construction d'un pavillon de boxe à Gilly	1.825.624,83 €	0 €	0 €	123.274,61 €	1.702.350,22 €
Réalisation d'un Schéma de Développement Communal	598.300,44 €	0 €	0 €	148.300,44 €	450.000,00 €
Transformation de la Maison Dutroux en un square mémorial	948.300,44 €	0 €	0 €	148.300,44 €	800.000,00 €
Financement partiel de la rénovation du Centre du Temps Choisi	387.983,03 €	0 €	0 €	27.983,03 €	360.000,00 €
Réaménagement de la Place Albert 1er à Monceau sur Sambre	1.428.041,09 €	0 €	0 €	123.274,61 €	1.304.766,48 €
Placement d'aires de jeux et engins de fitness dans les parcs de l'entité	648.300,44 €	0 €	0 €	148.300,44 €	500.000,00 €
Médiation Quartier	2.876.057,79 €	2.255.825,22 €	360.000,00 €	260.232,56 €	0 €
Intégration socio-professionnelle par le sport de proximité	2.657.967,04 €	2.097.734,47 €	300.000,00 €	260.232,56 €	0 €

Financement participatif de la Maison Pour Associations	2.194.624,79 €	1.603.524,35 €	442.800,00 €	148.300,44 €	0 €
Financement d'une Régie Communale Autonome - ADLU	2.805.157,43 €	1.251.410,04 €	221.432,46 €	148.300,44 €	1.184.014,49 €
Financement du chargé de communication de l'ASBL Charleroi CentreVille	562.907,37 €	414.606,93 €	0 €	148.300,44 €	0 €
Espace Citoyen – Marchienne-Au-Pont	524.875,00 €	450.949,00 €	73.926,00 €	0 €	0 €
	Budget total : 26.638.772,46 € soit 150,72 % du subside de la Politique de la Ville.	Budget Cohésion sociale : 11.478.243,14 € : - Montant personnel : 8.074.050,01 € - Montant fonctionnement : 1.398.158,46 € - Montant coordination : 2.006.034,66 €		Budget Investissements : 15.160.529,32 €	

4.3 Actions non subventionnées par la Politique de la Ville

Les actions non subventionnées par la Politique de la Ville correspondent aux projets publics structurants pour le territoire carolos. La liste est non-exhaustive.

4.3.1 Outils urbanistiques

4.3.1.1 Révision partielle du Plan de Secteur – inscription du tracé de la E420-N5

Breve description de l'action : Le projet consiste en la modification d'une partie de l'affectation du Plan de secteur de Charleroi (ainsi que de 4 autres communes : Châtelet, Gerpennes, Ham-sur-Heure et Walcourt). Cette modification vise à inscrire sur le Plan de Secteur le tracé de l'E420-N5 et du périmètre de réservation qui lui est associé.

Le tracé traverse des zones non-urbanisées du territoire communal et se raccorde à la N5 hors du territoire carolo.

Priorisation : 1

Année de début estimée : L'enquête publique a été lancée à la fin de l'année 2017.

Année de fin estimée : L'achèvement de l'action ne dépend pas de la Ville de Charleroi.

Justification

Espace de mise en œuvre : Tracé sur plusieurs quartiers de Charleroi, se prolongeant hors de la commune.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI NON

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet :

Le changement d'affectation du Plan de secteur est réalisé sur les quartiers suivants : Le Quartier du XII, Les Haies Gadin et La Bruyère. Il prolonge la voie rapide A503 existante. Le projet est alors tributaire de l'implantation de la voie A503.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 6.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville entrepreneurante

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a démontré que le centre de la Ville ainsi que les deux rocadés étaient fortement encombrées. Il en va de même pour les voiries secondaires qui mènent au centre-ville. Dès lors, la prolongation de l'A503 et son raccordement à la N5 permettra de reporter le trafic secondaire vers des axes structurants et adaptés.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds De la subvention «Grandes Villes» ? ~~OUI~~ — **NON**

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

- Ne s'applique pas à l'action.

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Service de l'Aménagement Urbain

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Ne s'applique pas à l'action.

4.3.1.2 Achèvement des projets liés à l'opération de rénovation urbaine « Docherie – Bayemont – Gohyssart »

Brève description de l'action : Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine Docherie-Bayemont-Gohyssart qui prend fin le 31 août 2019, 3 projets sont actuellement en cours : la construction de 7 logements unifamiliaux Rue Jaumet à Marchienne-Docherie et la construction de deux maisons, l'une rue du Réservoir +4 à Roux et l'autre Place du Mouquet n°31 à Roux. Au 1^{er} septembre 2019, ces projets ne sont donc plus subventionnés par l'opération de rénovation urbaine.

La rue du Réservoir +4 accueillait 2 garages vétustes et deux jardins. Les biens ont été acquis par la Ville et démolis. Le projet actuel consiste donc en l'achèvement de la construction d'une maison unifamiliale.

La maison Place du Mouquet était vétuste et insalubre. Le bien a été acquis par la Ville et démolit. Le projet actuel consiste donc en la construction d'une maison unifamiliale.

La rue Jaumet et l'Impasse « Mienne » accueillait 12 immeubles vétustes. Ces immeubles ont été acquis ou expropriés et démolis. Le projet actuel consiste donc à l'achèvement de la construction de sept maisons basse énergie rue Jaumet.



Figure 58 : Projet Rue du Réservoir n°4 à Roux, Place du Mouquet n°1 à Roux et Rue Jaumet à Marchienne-Docherie. Source : Glineur F., 2014 ; Association momentanée Berghmans, Graindorge & Valdevit, 2015 ; Réservoir A, 2018.

Priorisation : 1

Année de début des travaux :

- Les 7 maisons rue Jaumet : les travaux ont débuté le 1^{er} mars 2019.
- Le logement rue du Réservoir n° 4 : les travaux ont débuté le 13 mai 2019.
- Le logement Place du Mouquet n°31 : les travaux débutent en septembre 2019.

Année de fin des travaux :

- Les 7 maisons rue Jaumet : l'achèvement des travaux est prévu pour le deuxième trimestre de l'année 2020.
- Le logement rue du Réservoir n° 4 : l'achèvement des travaux est prévu pour le deuxième trimestre de l'année 2020.
- Le logement Place du Mouquet n°31 : l'achèvement des travaux est prévu pour le quatrième trimestre de l'année 2020.

Justification

Espace de mise en œuvre : 9 Maisons localisées au sein de l'ancien périmètre de rénovation urbaine Docherie-Bayemont-Gohyssart s'étendant sur 167,1ha, à cheval sur deux quartiers.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI - NON

Si oui, lequel : Les 3 projets se trouvent au sein de 2 quartiers prioritaires : La Docherie et Les Aiselies – La Bassée

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 7.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville inclusive
- Promouvoir une Ville durable

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville
- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Les deux quartiers dans lesquels se localisent les projets présentent des caractéristiques socio-économiques peu favorables (revenu peu élevé, part de la population inactive importante, taux de chômage très élevé, niveau d'éducation faible) et un cadre de vie peu agréable (logements vieillissants et en mauvais état, un nombre de conflits de voisinage élevé, une qualité de l'environnement immédiat médiocre et un mauvais équipement du quartier).

La mise en œuvre de ces projets a pour but d'améliorer le cadre de vie des habitants, d'améliorer les logements disponibles et d'assurer une mixité sociale (attirer notamment des familles). Ces projets permettent également de lutter contre l'insalubrité des bâtiments en étant économes des ressources foncières et en évitant la surconsommation de l'énergie.

Leur achèvement est nécessaire pour maintenir la dynamique de rénovation du quartier, pour éviter le ralentissement des chantiers ou la création de dents creuses dans le continuum bâti résultant des démolitions.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds De la subvention «Grandes Villes» ? OUI — **NON**

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Ces projets ont déjà été partiellement subsidiés par la Région wallonne et financés par la Ville de Charleroi dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine, avant le 31 août 2019. Les actions réalisées ainsi que les financements sont détaillés ci-dessous.

Le logement - Rue du Réservoir +4 à Roux :

- Acquisition des garages et jardins : 12.966,29 € TVAC.
 - o 11.696,66 € subsidiés par la Région wallonne
 - o 1.269,63 € financés par la Ville de Charleroi
 - o Le projet a été à 100% achevé et financé.
- Marché de travaux : 260.388,05 € TVAC.
 - o La Ville de Charleroi aurait financé 125.388,05 € si la construction avait été achevée avant le 31 août 2019
 - o La Région wallonne aurait subsidié 135.000 € si la construction avait été achevée avant le 31 août 2019 (60% du montant des travaux)
Actuellement, la Région wallonne a fourni un subside en avance de 46.869,85 €.
 - o La construction a débuté le 13 mai 2019. Deux états d'avancement ont été rentrés pour un montant de 53.714,44 € soit :
 - 32.228,66€ subsidiés par la Région wallonne (60% du montant des états d'avancement)
 - 21.485,78 € financés par la Ville de Charleroi
- Le montant restant à financer par la Ville de Charleroi au 31 août 2019 est de 159.803,76 €

Le logement - Place du Mouquet n° 31 à Roux :

- Acquisition du logement : 35.000 € TVAC
 - o 31.500 € subsidiés par la Région wallonne
 - o 3.500 € financés par la Ville de Charleroi
 - o Le projet a été à 100% achevé et financé.
- Marché de travaux : 204.032,78 € TVAC
 - o La Ville de Charleroi aurait financé 20.403,29 € si la construction avait été achevée avant le 31 août 2019

- La Région wallonne aurait subsidié 183.629,49 € si la construction avait été achevée avant le 31 août 2019 (90% du montant des travaux)
- La construction n'a pas débuté suite à la dissolution de l'association momentanée d'architectes qui s'était vu attribuer le marché de services.
- Le montant restant à financer par la Ville de Charleroi au 31 août 2019 est de 204.032,78 €

Les 7 logements - Rue Jaumet à Marchienne-Docherie :

- Acquisition et expropriation de 12 immeubles dans l'Impasse « Mienne » et la rue Jaumet : 540.850,42€ TVAC
 - 499.475,09 € subsidiés par la Région wallonne
 - 41.375,33 € financés par la Ville de Charleroi
 - Le projet a été à 100% achevé et financé.
- Marché de travaux : 2.413.732,93 € TVAC
 - La Ville de Charleroi aurait financé 241.373,25 € si la construction avait été achevée avant le 31 août 2019
 - La Région wallonne aurait subsidié 2.172.359,68 € si la construction avait été achevée avant le 31 août 2019 (90% du montant des travaux)
Actuellement, la Région wallonne a fourni un subside en avance de 434.471,94 €.
 - La construction a débuté le 1^{er} mars 2019. Quatre états d'avancement ont été rentrés pour un montant de 741.722,79 € soit :
 - 445.033,67 € subsidiés par la Région wallonne (90% du montant des états d'avancement)
 - 269.689,12 € financés par la Ville de Charleroi
- Le montant restant à financer par la Ville de Charleroi au 31 août 2019 est de 1.237.538,2 €

Sources de Financement (après le 31 août 2019)	Montant
Ville de Charleroi	1.601.374,74€ : <ul style="list-style-type: none"> - 1.237.538,2€ : 7 maisons Rue Jaumet – 6030 Charleroi - 159.803,76€ : Maison rue du Réservoir, +4 – 6044 Charleroi - 204.032,78€ : Maison Place du Mouquet, 31 – 6044 Charleroi
Montant total :	1.601.374,74€
% Montant total en subside Grandes Villes	100%

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Service de l'Aménagement Urbain

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Type d'habitant au sein des nouveaux logements ;
- Convention réalisée avec la Sambrienne pour la gestion des logements ;
- Autres rénovations dans le quartier (effet levier).

4.3.1.3 Achèvement des projets liés à l'opération de rénovation urbaine « Quartier Saint-Eloi et extension » : reconstruction de deux logements

Breve description de l'action : Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine Quartier Saint-Eloi et extension qui prend fin le 31 août 2019, 2 projets sont actuellement en cours : la reconstruction de deux logements rue des Feuwers n°18 et la rénovation d'une ancienne école en salle de danse (salle polyvalente) située à l'intersection entre la rue des Feuwers et la Place Saint-Roch. Au 1^{er} septembre 2019, ces projets ne sont donc plus subventionnés par l'opération de rénovation urbaine.

La construction des deux nouveaux logements prendra place à l'emplacement de trois anciens logements insalubres démolis.

La future salle de danse a été décrite dans l'action subventionnée par la Politique de la Ville « Transformation d'une ancienne école en salle de danse à Gosselies ».



Figure 59 : Deux logements rue des Feuwers n°18 à Gosselies. Source : MEGG Architectes, 2015.

Priorisation : 1

Année de début des travaux : L'action débute durant le mois de septembre 2019.

Année de fin des travaux : L'action devrait être achevée au quatrième trimestre de l'année 2020 (espéré).

Justification

Espace de mise en œuvre : Un bâtiment au sein d'un ancien périmètre de rénovation urbaine de 15ha.

Situé dans un quartier prioritaire : ~~OU~~ - NON

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : Ce projet de logements est en cours d'élaboration. Son achèvement est nécessaire pour maintenir la dynamique de rénovation du quartier et pour éviter de créer un chantier à l'abandon au sein d'un espace bâti.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 2.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville inclusive

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville
- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs

du GW ciblés : Bien que non-repris dans un quartier prioritaire, l'analyse des secteurs statistiques du quartier Gosselies Centre révèle une forte dualité entre le centre du quartier paupérisé (revenu faible, population inactive importante, taux de chômage élevé, environnement bâti peu agréable) et sa périphérie. Le quartier présente donc une moyenne des indicateurs « acceptable » mais une réalité contrastée à l'analyse plus fine.

Le centre du quartier a donc besoin d'être redynamisé et amélioré. Ce projet a pour vocation d'améliorer les logements disponibles et le cadre de vie du quartier.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds De la subvention «Grandes Villes» ? OUI NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Ce projet a déjà été partiellement subsidié par la Région wallonne et financé par la Ville de Charleroi dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine, avant le 31 août 2019. Les actions réalisées ainsi que les financements sont détaillés ci-dessous.

Le logement - Rue des Feuwères n°18 à Gosselies :

- Missions d'architecture et d'ingénierie : 57.051,50 € TVAC
 - o 11.906,40 € subsidiés par la Région wallonne
 - o 45.145,10 € financés par la Ville de Charleroi
 - o Le projet a été à 100% achevé et financé.
- Travaux de bardage du pignon sur la maison mitoyenne : 14.229,35 € TVAC entièrement financés par la Ville de Charleroi.

- Acquisition de la maison mitoyenne : 105.000€ TVAC
 - o 94.500€ par la Région wallonne
 - o 10.500€ par la Ville de Charleroi
 - o Le projet a été à 100% achevé et financé.
- Démolition de la maison mitoyenne : 89.868,94 € entièrement financés par la Ville de Charleroi.
- Reconstruction de logements : 665.300 € TVAC
 - o La Ville de Charleroi aurait subsidié 133.200€ si la construction avait été achevée avant le 31 août 2019
 - o La Région wallonne aurait subsidié 531.800€ si la construction avait été achevée avant le 31 août 2019
- Les travaux n'ayant pas encore débuté, le montant restant à financer par la Ville de Charleroi au 31 août 2019 est de 665.300 €.

Sources de Financement	Montant
Ville de Charleroi	665.300 €
Montant total :	665.300 €
% montant total	100%

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes »

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Service de l'Aménagement Urbain ;
- Bureau d'étude de la Ville.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Avancée des travaux ;
- Convention réalisée avec la Sambrienne pour la gestion des logements ;
- Nombre d'habitants et type d'habitants par maisons.

4.3.1.4 Mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine - Sacré-Français à Dampremy et Lodelinsart

Breve description de l'action : Le périmètre de rénovation urbaine se localise au nord-ouest du centre-ville, au sein des anciennes communes de Dampremy et Lodelinsart. Il entoure le terrier du Sacré-Français qui accueillera prochainement un Quartier Nouveau (projet privé porté par la S.C.R.L. Valimo).

Cette rénovation urbaine est en cours de projet (signature d'une convention entre le propriétaire du terrier, la S.C.R.L. Valimo et la Ville de Charleroi pour la prise en charge partielle du coût du dossier de rénovation urbaine, élaboration du Cahier des charges pour la désignation de l'auteur de projet du dossier de rénovation urbaine). L'objectif de ce périmètre est d'accompagner le futur Quartier Nouveau d'un travail de couture sur les quartiers voisins afin de faciliter son intégration et d'améliorer le cadre de vie des habitants du quartier.



Figure 60 : Projet de Quartier Nouveau sur le site du Sacré-Français. Source : Dessin et Construction, 2017.

Priorisation : 1

Année de début estimée : Le lancement du marché pour la désignation de l'auteur du dossier de rénovation urbaine sera effectué durant le premier trimestre de l'année 2020.

Année de fin estimée : L'année de fin de l'opération de rénovation urbaine dépendra de l'année de reconnaissance de cette opération par le Gouvernement wallon. Ensuite, l'opération sera portée sur une durée de 15 ans.

Justification

Espace de mise en œuvre : Echelle de deux quartiers ; périmètre couvrant environ 87ha

Situé dans un quartier prioritaire : OUI et NON

Si oui, lequel : Fourcault – Coucou

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : Périmètre également situé sur le quartier Lodelinsart Centre. Les limites du périmètre ne peuvent coller uniquement à un découpage de quartier. Elles ont été tracées selon les réalités de terrain.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 8.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville inclusive
- Promouvoir une Ville durable

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Le quartier Fourcault – Coucou présente à la fois des caractéristiques socio-économiques et liées au cadre de vie négatives. On y retrouve notamment un habitat dense et en mauvais état. La réalisation du futur Quartier Nouveau amènera de nouvelles populations et des logements différents. Dès lors, la rénovation urbaine permettra d'intégrer le futur quartier, d'améliorer le tissu bâti au sein du périmètre et d'éviter une ségrégation avec l'existant.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds De la subvention «Grandes Villes» ? ~~OUI~~ — NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Région wallonne	60% du montant du marché de service
S.C.R.L. Valimo	40% du montant du marché de service (selon la Convention établie entre la S.C.R.L. Valimo ayant signé le 12/04/2019, et la Ville de Charleroi, ayant signé le 1/04/2019).
Le montant total du marché de service relatif à la désignation de l'Auteur de projet pour la réalisation du Dossier de Rénovation urbaine :	100.000 HTVA (estimé)

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.) :

- 1 ETP Conseiller en rénovation urbaine ;
- Service de l'Aménagement urbain ;
- Auteur de projet du dossier de rénovation urbaine ;
- S.C.R.L. Valimo.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Désignation de l'Auteur de projet pour la réalisation du Dossier de rénovation urbaine ;
- Délai entre la reconnaissance de l'opération par le Gouvernement wallon et la première fiche-projet mise en œuvre ;
- Nombre de fiches mise en œuvre à la fin des 15 années de l'opération.

4.3.1.5 Mise en œuvre de l'opération de revitalisation urbaine - Sacré-Français à Dampremy

Brève description de l'action : Le périmètre de revitalisation urbaine Sacré-Français se localise entre le CEME et le terril du Sacré-Français qui accueillera prochainement un Quartier Nouveau (projet privé).

Cette opération est au stade de la réflexion. L'objectif est, par le biais d'un partenariat public-privé, de mettre en œuvre une première phase de logements du Quartier Nouveau et de rendre le cadre de vie agréable pour ces futurs habitants. En effet, la réalisation d'une place permettra de réaménager un espace dédié aux piétons tout en créant un espace de respiration devant le terril et le futur Quartier Nouveau. Il s'agira d'un lieu de rencontres pour les habitants du quartier existant et du futur Quartier Nouveau.

Priorisation : 3

Année de début estimée : Le projet étant encore au stade de réflexion, l'année de début de l'action ne peut être estimée.

Année de fin estimée : Le projet étant encore au stade de réflexion, l'année de fin de l'action ne peut être estimée.

Justification

Espace de mise en œuvre : Une place publique.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Fourcault – Coucou

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 8.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville durable
- Promouvoir une Ville inclusive

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle : Le quartier Fourcault – Coucou présente à la fois des caractéristiques socio-économiques et liées au cadre de vie négatives. Le seul espace public présent au sein du quartier est le parking du CEME. Ce dernier n'est pourtant aménagé qu'en zone de stationnement et n'incite pas les populations à s'y promener ou à s'y rencontrer. La revitalisation urbaine et en particulier la partie prise en charge par le public (la future place publique) permettra une meilleure intégration des populations actuelles et futures et de créer une vraie place publique au sein du quartier.

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? ~~OUI~~ — NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Actuellement, les montants ne sont pas définissables.

Les deux sources de financement potentielles pour cette opération sont :

- Région wallonne (subvention de l'espace public) ;
- Promoteur privé (logements).

Par ailleurs, les logements qui seraient financés par un promoteur privé constitueraient une des phases de réalisation du Quartier Nouveau sur le terriil Sacré-Français.

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Service de l'Aménagement Urbain ;
- Promoteur privé ;
- S.C.R.L. Valimo.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Occupation de la future place publique (comptage) ;
- Type de famille occupant les nouveaux logements.

4.3.1.6 Mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine - Ville-Basse

Brève description de l'action : Le périmètre de rénovation urbaine Ville Basse couvre une superficie d'environ 9,5ha entre la Sambre (au sud), le Boulevard Tirou (au nord), l'intersection entre la Sambre et ce Boulevard (à l'est) et le centre commercial Rive Gauche (à l'ouest).

Le dossier de rénovation urbaine comporte 12 fiches projets portant sur les espaces publics (4 fiches) ou des bâtiments existants (8 fiches). L'opération de rénovation urbaine a été temporairement mise de côté en raison du développement du projet du centre commercial Rive Gauche. Dès lors, certains propriétaires ou autres personnes privées ont réalisé d'initiative des travaux dans les bâtiments sur lesquels portaient des fiches projets.

Aucune fiche projet n'a été actuellement réalisée par la Ville de Charleroi à cause du manque d'effectif ne permettant pas la prise en charge et le suivi correct du dossier.

Une des fiches proposait le réaménagement d'une portion des quais de Sambre en rive gauche, à l'extrémité du périmètre. Cette action va être entreprise hors du cadre de la rénovation urbaine et est décrite dans les « Actions non subventionnées par la Politique de la Ville – Espaces Publics ».

Priorisation : 2

Année de début estimée : La reconnaissance de l'opération de rénovation urbaine par le Gouvernement wallon date du 19 décembre 2013.

Année de fin estimée : La fin de l'opération est prévue pour l'année 2028.

Justification

Espace de mise en œuvre : Une partie du quartier de la Ville Basse, périmètre couvrant environ 9,5ha.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Ville-Basse

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 9.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville inclusive
- Promouvoir une Ville durable

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Bien que le quartier ait déjà accueilli plusieurs projets structurants, il apparaît toujours dans les quartiers prioritaires à cause de ses caractéristiques socio-économiques négatives (revenu faible, taux de chômage élevé, densité de population élevée). La mise en œuvre des fiches projets de cette opération permette d'achever la transformation du quartier Ville-Basse, en réaménageant l'espace public et en luttant contre le bâti insalubre.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Région wallonne	+/- 13.112.844,00€
Ville de Charleroi	+/- 5.960.221,00€
Montant total pour la réalisation de 13 fiches actions :	19.073.065,00€ HTVA

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- 1 ETP Conseiller en rénovation urbaine ;
- Service de l'Aménagement urbain.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Nombre de fiches mise en œuvre à la fin des 15 années de l'opération.

4.3.1.7 Mise en œuvre de l'opération de revitalisation urbaine - Place Buisset

Brève description de l'action : Le périmètre de revitalisation urbaine Place Buisset (situé au sein du quartier Ville Basse) comprend la Place Emile Buisset ainsi que l'îlot bâti à l'est de celle-ci. Le réaménagement de la Place a pour objectif d'améliorer le cœur de ville, de continuer les travaux effectués sur les quais de la Sambre dans la programmation FEDER (portefeuille de projet Phénix) en valorisant les bords de cours d'eau et de poursuivre la mutation de la Ville Basse. Le réaménagement de la Place a également pour objectif de donner un espace public de qualité aux piétons et de favoriser les déplacements modes doux.

Le projet inclut également la construction/rénovation d'un îlot bâti en logements de qualité, bureaux et commerces. Cette rénovation permet de construire à proximité des aménités existantes et d'éviter une surconsommation des ressources foncières.

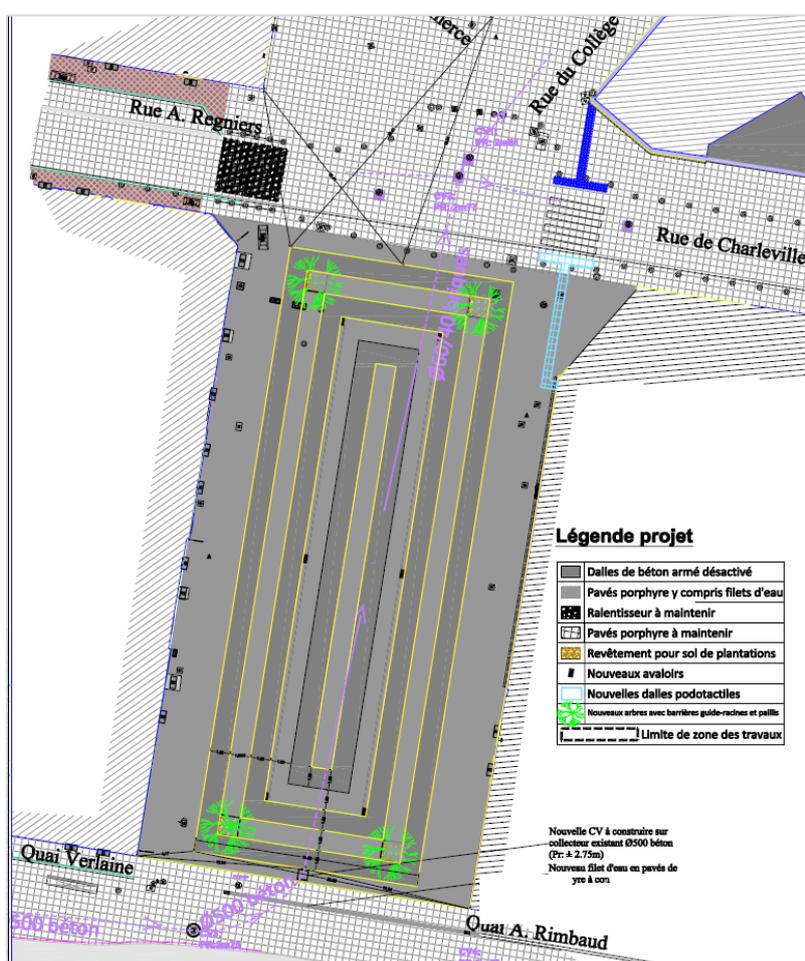


Figure 61 : Projet de réaménagement de la place Buisset. Source : Bureau d'Etudes "Service Voirie", 2017.

Priorisation : 1

Année de début estimée :

- Ilot bâti logements/commerces/bureaux : la construction est déjà achevée.
- Place Buisset : les travaux devraient débuter à la fin de l'année 2019.

Année de fin estimée : Les travaux devraient être achevés à la fin de l'année 2020.

Justification

Espace de mise en œuvre : Le périmètre de revitalisation urbaine s'étend sur 0,41ha et comprend la Place Buisset et l'îlot bâti à l'est de la place.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Ville-Basse

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 9.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville durable
- Promouvoir une Ville inclusive

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville
- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a mis en évidence les caractéristiques socio-économiques négatives (notamment une densité de population très importante) au sein du quartier et particulièrement une mauvaise qualité de l'environnement bâti. Le dossier de rénovation urbaine de la Ville-Basse avait également mis en évidence l'existence d'un grand nombre de bâtiments en mauvais état et/ou inoccupés dans le quartier. La rénovation de logement s'accompagnant de la création d'un espace public permet donc d'améliorer le cadre de vie du quartier.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Subside Région wallonne (subvention de l'espace public)	304.591,73 € dont : - 263.740,24 € en 2018 - 40.851,49 € en 2019
Opérateur privé S.A. Promotion Saint-Lambert (logements, commerces, bureaux)	- 6.470.306 € HTVA dans la réalisation de logements - 4.357.584 € dans la création de commerces 1.132.304 € dans la création de bureaux
Montant total :	12.264.785,73 €

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Service de l'Aménagement Urbain ;
- S.A. Promotion Saint-Lambert.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Occupation de la place par les habitants de la ville (comptage) ;
- Occupation des commerces et bureaux ; comptage du turn-over des commerces ou de la prospérité.

4.3.1.8 Réalisation du RUE du quartier des Hiercheuses à Marcinelle

Brève description de l'action : Le Rapport Urbanistique et Environnemental des Hiercheuses (actuellement dénommé Schéma d'Orientation Local) propose une étude au sein du périmètre du futur Quartier Nouveau (QN) du terriil des Hiercheuses à Marcinelle.

Ce RUE étudie l'ensemble des éléments du QN qui impacteront l'environnement ainsi que les affectations de droits et de faits du site. Il présente également les différents schémas, plans, coupes précisant l'implantation des bâtiments, des zones d'espaces verts, des voiries, etc. au sein du futur QN.

Le RUE est en phase de finalisation.

Priorisation : 1

Année de début estimée : L'action est déjà en cours.

Année de fin estimée : Le RUE devrait être achevé pour le quatrième trimestre de l'année 2019/premier trimestre de l'année 2020.

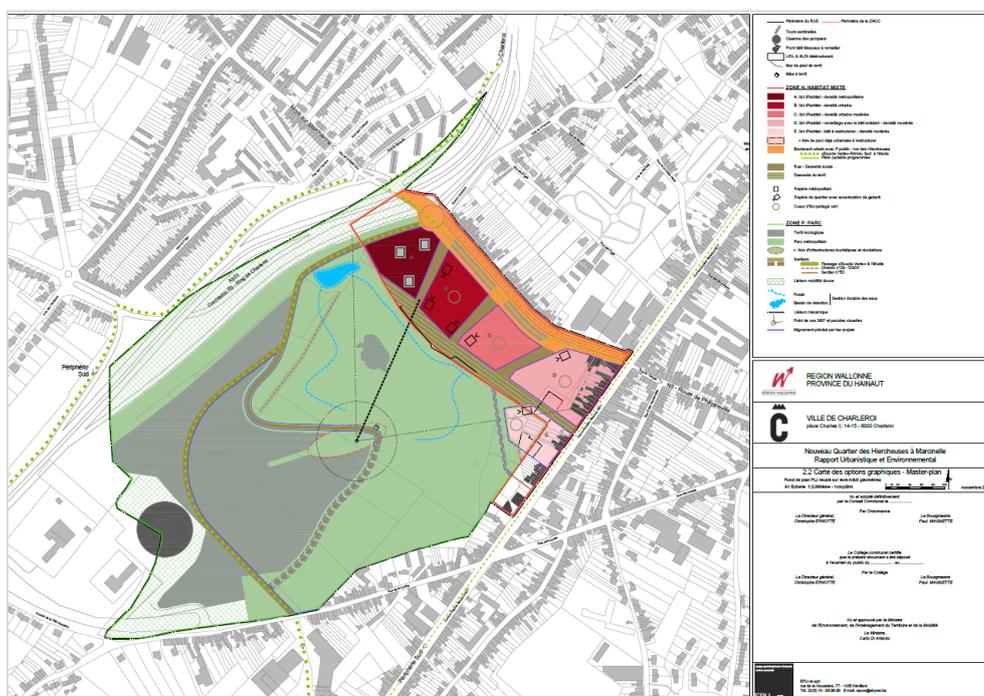


Figure 62 : Masterplan du RUE des Hiercheuses. Source : EPU-re, 2018.

Justification

Espace de mise en œuvre : Périmètre couvrant le terriil des Hiercheuses.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI NON

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : Le projet se localise dans le quartier nommé « Le Quartier du XII ». Le RUE s'étend sur le périmètre du projet de QN Hiercheuses porté par un acteur privé.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 4.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville durable
- Promouvoir une Ville inclusive

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a démontré que le nombre de terrains potentiellement urbanisables diminuait à Charleroi. Dès lors, la construction d'un quartier résidentiel au pied d'un ancien terril permet de réutiliser du foncier.

De plus, un grand nombre de logements à Charleroi se localise dans un environnement et un cadre de vie peu agréable. À l'inverse, le quartier « Le Quartier du XII » propose un cadre vert et accueillant. L'implantation de logements au sein de ce quartier permettra d'élargir l'offre en logement de qualité à Charleroi.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — **NON**

Financement**Source(s) de financement et estimation des coûts :**

Les coûts de la réalisation de ce rapport ont été portés par le promoteur privé S.A. Vandezande.

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Service de l'Aménagement urbain ;
- S.A. Vandezande ;
- Auteur du RUE : S.P.R.L. EPU-re.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Approbation du RUE ;
- Mise en œuvre du Quartier Nouveau.

4.3.1.9 Réalisation du RUE Sainte-Zoé à Gilly

Brève description de l'action : La Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) Sainte-Zoé se localise à l'est du centre-ville, entre le centre et Gilly. Elle jouxte la route de la Basse-Sambre et se prolonge vers le sud. Cette friche industrielle reprise en SAR est idéalement située : proximité des grands axes, des services et du centre-ville.

Le RUE a donc pour objectif d'étudier les potentialités et de proposer des affectations sur environ 13ha de la ZACC jouxtant la route de la Basse Sambre et de leur mise en œuvre. Ces 13ha de ZACC sont mal intégrés au sein de l'environnement bâti. On y trouve déjà une partie urbanisée de 5,65ha qui accueille un ensemble commercial. Deux autres parties de la ZACC s'étendent au sein des quartiers d'habitations et présentent donc un potentiel élevé pour l'urbanisation.

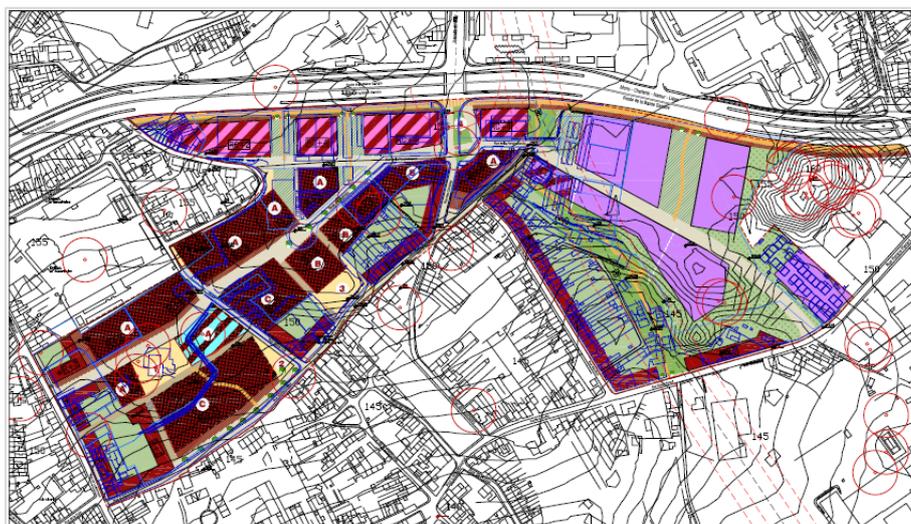


Figure 63 : Masterplan du RUE Sainte-Zoé. Source : Dessin et Construction, 2015.

Priorisation : 1

Année de début estimée : Le RUE a déjà été rédigé et doit encore être soumis à différentes approbations (Service de l'Aménagement Urbain de la Ville de Charleroi, Direction de l'Aménagement Local, Fonctionnaire Délégué).

Année de fin estimée : Le RUE devrait être approuvé dans le courant de l'année 2020 (estimée).

Justification

Espace de mise en œuvre : Périmètre sur environ 13ha de la ZACC Sainte-Zoé.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI — **NON**

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : Le RUE s'étend sur les quartiers La Neuville et Les Corvées. Tous deux se localisent à proximité du quartier prioritaire « Les Quatre Bras de Gilly ». La mise en œuvre de cette ZACC devrait avoir des retombées positives au-delà des limites du quartier.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 3.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville inclusive
- Promouvoir une Ville durable

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a démontré que le nombre de terrains potentiellement urbanisables diminuait à Charleroi. Cette ZACC est une friche urbaine au sein de laquelle il est alors important d'étudier les terrains restants et d'y amener des affectations en cohérence avec le quartier et les besoins de la population.

Cette analyse a également démontré l'utilisation générale de l'automobile à Charleroi. Dès lors, l'implantation de logements à proximité des aménités existantes permet d'éviter l'utilisation de l'automobile pour accéder aux services de proximité et de consommer intelligemment les ressources foncières

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Financement**Source(s) de financement et estimation des coûts :**

Le projet a été financé par les propriétaires privés des terrains situés sur la ZACC. Le financement de l'étude n'a donc pas été effectué par le Ville de Charleroi. Le montant de l'étude n'est pas estimable.

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Service de l'Aménagement Urbain ;
- Auteur de l'étude : S.P.R.L. Dessin et Construction ;
- Propriétaires privés de la ZACC.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Approbation du RUE ;
- Mise en œuvre et urbanisation de la ZACC.

4.3.1.10 Mise en œuvre du Masterplan « Quartier de la Gare » en Centre-ville

Brève description de l'action : L'action consiste à la mise en œuvre du Masterplan « Quartier de la Gare ». Ce Masterplan définit et propose le réaménagement de trois périmètres : 1. la halte nautique, 2. le plateau de la gare et le bâtiment Bpost et 3. le développement du quartier Villette (à l'arrière de la gare).

La création d'une halte nautique à quelques dizaines de mètres du centre-ville permettrait d'attirer de nouveaux touristes à Charleroi et de créer un nouveau type d'espace public. Ce projet est pris en charge par un promoteur privé.

Le réaménagement de l'espace devant la gare vise à aménager l'entrée principale de la gare, à repenser la circulation (qui sera uniquement limitée aux transports publics et au métro), à détruire l'ancien bâtiment Bpost et à reconstruire des petits îlots bâtis. Ce projet est effectué en parallèle avec le réaménagement des Quais de Sambre – Projet FEDER 2014-2020 et porté par le Port Autonome de Charleroi.

Le réaménagement du quartier Villette vise à réorganiser l'arrière de la gare en un parking paysager et en îlots bâtis afin de densifier les quartiers de gare. La déviation du trafic routier vers l'arrière de la gare permet d'attirer les automobilistes vers les futurs parkings et de les encourager à se parquer et ne pas utiliser de voitures en centre-ville. Le projet est porté par la SNCB.

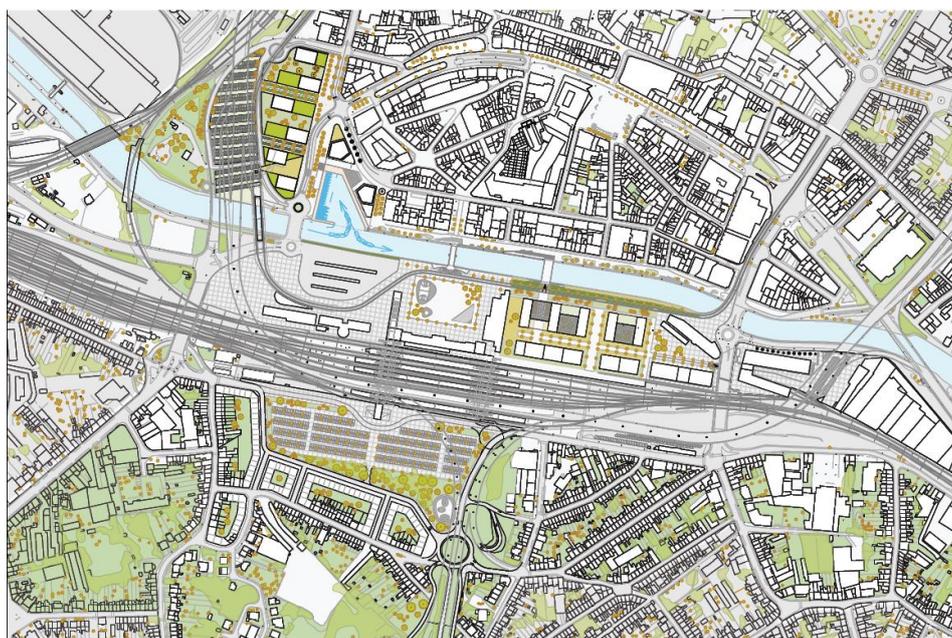


Figure 64 : Masterplan du Quartier de la gare. Source : Igretec, Charleroi Bouwmeester & MSA, 2017.

Priorisation : La priorisation ne peut être estimée.

Année de début estimée: L'année de début de l'action ne peut être estimée.

Année de fin estimée: L'année de fin de l'action ne peut être estimée.

Justification

Espace de mise en œuvre : 3 périmètres au sein de 2 quartiers du cœur de ville.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI et NON

Si oui, lequel : Ville Basse

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : Le Masterplan s'étend également sur le quartier La Villette – Belle Vue. Il s'agit d'un projet global autour de la gare qui se base sur les limites de terrains et non pas des limites « fictives » de quartier.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 9.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville inclusive
- Promouvoir une Ville durable

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville
- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a montré que le quartier ne bénéficiait pas d'un cadre de vie agréable. De plus, les transports en commun sont relativement bien développés à Charleroi mais les déplacements en voiture restent prépondérants. Dès lors, les actions à mettre en œuvre dans le Masterplan permettent l'amélioration du cadre de vie des habitants en leur proposant de nouveaux logements autour du quartier de gare ainsi que la mise en valeur des transports alternatifs à la voiture.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? ~~OUI~~ — NON

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Acteurs privés : Halte nautique	Le montant n'est pas encore estimé
Ville de Charleroi : Esplanade devant la gare	152.350 € HTVA pour l'Auteur de projet
Port Autonome de Charleroi : Esplanade devant la gare	253.614 € HTVA pour l'Auteur de projet
SNCB : réaménagement du Quartier Vilette	Le montant n'est pas encore estimé
Montant total :	405.964 € pour la désignation de l'Auteur de projet pour le réaménagement de l'esplanade devant la gare

Les autres montants ne sont pas encore connus.

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Port Autonome de Charleroi ;
- SPW-DGO1 ;
- SNCB ;
- Auteur de projet pour le réaménagement de l'esplanade devant la gare : Arcadis/Dessin & Construction.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Taux de remplissage de la zone de stationnement ;
- Enquête de satisfaction auprès des utilisateurs des transports en commun.

4.3.1.11 Réalisation d'un Masterplan sur la Porte Ouest - European 15

Brève description de l'action : La réalisation d'un Masterplan sur la Porte Ouest fait l'objet du concours European 15 (un concours européen d'idées en architecture et en urbanisme).

Le périmètre se localise entre la Sambre et le Canal Bruxelles-Charleroi, à l'ouest du centre-ville et se prolonge vers le centre. Il accueille actuellement des industries en fonctionnement ou à l'abandon (notamment le site Carsid/Duferco).

D'une part, cette porte d'entrée sur la ville ternit l'image de la Ville et, d'autre part, représente un potentiel foncier à proximité du centre-ville.

L'étude visera à proposer une réaffectation adéquate du site.

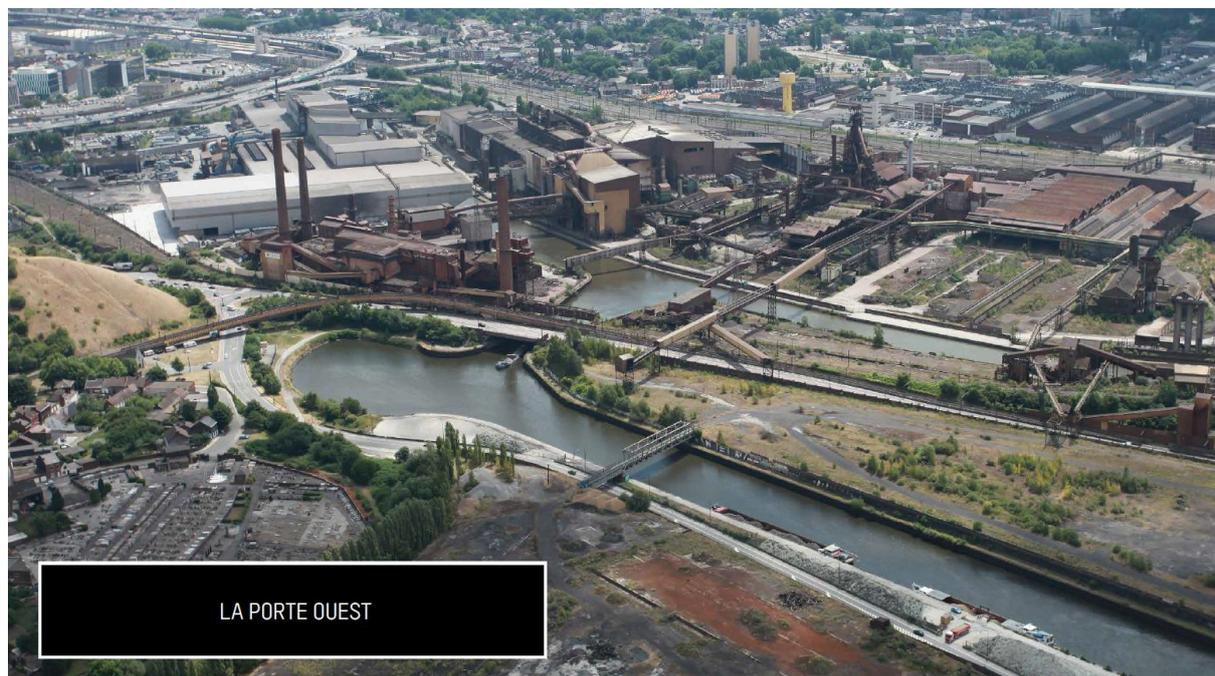


Figure 65 : Porte Ouest à Charleroi. Source : Bourgmestre de Charleroi, 2019.

Priorisation : 1

Année de début estimée : Le concours European 15 a été lancé le 18 mars 2019.

Année de fin estimée : L'annonce des résultats du concours est prévue pour le 2 décembre 2019

Justification

Espace de mise en œuvre : Périmètre de près de 200ha à cheval sur deux quartiers.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Dampremy Centre & Marchienne Etat

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 8.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville entreprenante
- Promouvoir une Ville durable

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville entreprenante », à l'objectif opérationnel « Participer à la reconversion ou au développement de grands pôles industriels, commerciaux ou de services » et précisément au Projet « Reconvertir et désenclaver le site de Carsid ».

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville
- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a démontré que la disponibilité en terrains urbanisables était très faible à proximité du centre-ville. Le site « Porte-Ouest » représente donc un potentiel foncier important.

Par ailleurs, les parcelles de ce site sont reprises dans la Banque de Données de l'Etat des Sols comme des parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir. Dès lors, la réalisation d'un Masterplan permettrait de repenser le site et, éventuellement, entreprendre des démarches d'assainissement et de dépollution des sols.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI NON

Financement**Source(s) de financement et estimation des coûts :**

Le coût de la réalisation du Masterplan est porté par le bureau qui le réalise dans le cadre du concours.

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Service de l'Aménagement Urbain.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Qualité du Masterplan retenu à l'issu du concours.

4.3.1.12 Réalisation d'une étude d'affectation du site « Technopôle Villette »

Brève description de l'action : Le projet consiste en la réalisation d'une étude d'affectation et réaffectation du site Technopôle Villette. Cette étude est menée par Igretec.

Le site inclut des propriétés de la Ville. Sur une de celles-ci, un bâtiment est en cours de rénovation pour accueillir les archives de la Ville ainsi que le service de nettoyage.

Un terrain de la ville pourrait également accueillir le projet A6K – E6K. Ce dernier est un projet actuellement implanté à côté de la gare de Charleroi (ancien bâtiment Bpost). L'objectif est de relocaliser ce projet de formation en numérique et en industrie au sein du site Technopôle Villette.

Le restant des bâtiments et terrains sont privés.

Priorisation : 2-3

Année de début estimée : Cette action est encore au stade de réflexion. Aucune démarche n'a été effectuée. L'année de début de l'action ne peut être estimée.

Année de fin estimée : Cette action est encore au stade de réflexion. Aucune démarche n'a été effectuée. L'année de fin de l'action ne peut être estimée.

Justification

Espace de mise en œuvre : Une zone industrielle de plusieurs hectares

Situé dans un quartier prioritaire : OUI et NON

Si oui, lequel : Marchienne Est – Forêt Libre (en partie)

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : Le projet se situe partiellement dans le Quartier La Villette – Belle Vue. Il s'agit d'une zone industrielle encore partiellement occupée à proximité du centre-ville qui présente des potentiels de reconversion.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 4.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville entreprenante

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville entreprenante », à l'objectif opérationnel « Participer à la reconversion ou au développement de grands pôles industriels, commerciaux ou de services » et précisément au Projet « Rénover le pôle Villette ».

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique
- Créer des grandes villes intelligentes

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Ce site se localise au sein de quartiers densément peuplés dont l'environnement bâti et le cadre de vie sont de mauvaise qualité. L'étude de réaffectation permettrait d'étudier le site dans son ensemble et de pouvoir évaluer plusieurs éléments : son impact paysager, son potentiel foncier, son potentiel d'optimisation. Cela permettrait d'améliorer le site et son environnement bâti de manière générale.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Cette action est encore au stade de réflexion. Aucune démarche n'a été effectuée. Les coûts ne peuvent être estimés. Par ailleurs, la source de financement potentielle serait la Ville de Charleroi.

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Ville de Charleroi ;
- Auteur de l'étude.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Achèvement de l'étude d'affectation.

4.3.1.13 Réalisation d'une étude d'affectation sur l'ilot Zoé Drion

Brève description de l'action : L'ilot Zoé Drion se localise à l'emplacement de l'ancien Hôpital Civil-C.H.U., entre le Tribunal de commerce du Hainaut, le Boulevard Joseph II et l'ilot formé par le stade de foot du Sporting de Charleroi, le CPAS et la polyclinique du Mambourg.

L'ancien C.H.U. a été détruit en raison de sa vétusté et de la construction du nouvel Hôpital Civil Marie Curie – C.H.U à Lodelinsart. Bien que plusieurs études aient déjà été menées, le futur aménagement du site reste encore à déterminer via une nouvelle étude d'affectation.

Priorisation : La priorisation de l'action ne peut être estimée.

Année de début estimée : Les démarches n'ont pas encore été entreprises. L'année de début de l'action ne peut être estimée.

Année de fin estimée : Les démarches n'ont pas encore été entreprises. L'année de fin de l'action ne peut être estimée.

Justification

Espace de mise en œuvre : Ilot bâti en cœur de ville.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Ville Haute

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 10.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville durable

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a démontré que les terrains potentiellement urbanisables à proximité du centre-ville étaient rares. Dès lors, la démolition de l'ancien Hôpital permet d'éviter de créer un nouveau chancre en cœur de ville. L'étude d'affectation devrait permettre d'aménager le site en répondant aux besoins de la ville.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Les coûts ne peuvent être estimés. Par ailleurs, la source de financement potentielle serait la Ville de Charleroi.

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Ville de Charleroi ;
- Auteur de l'étude.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Achèvement de l'étude d'affectation.

4.3.2 Espaces publics

4.3.2.1 Réaménagement des places publiques dans le quartier Ville Haute

Breve description de l'action : Ce projet, repris dans le portefeuille de projet Charleroi District Créatif au FEDER, comprend le réaménagement de la Place Charles II et de la Place du Manège.

La Place Charles II est bordée de bâtiments repères de la Ville (l'Hôtel de Ville, le Beffroi, l'Eglise Saint-Christophe). La Place est actuellement encerclée par une voirie et est peu mise en valeur. Son réaménagement permettra de mettre en évidence les différents bâtis l'entourant. La Place sera dédiée aux piétons afin de créer un espace public de rencontre et de convivialité en favorisant les modes doux.

La Place du Manège est également bordée de bâtiments repères de la Ville (le Beffroi et le Palais des Beaux-Arts). La Place est actuellement dédiée au stationnement et est encerclée par une voirie. L'objectif de ce réaménagement est de créer un lien entre la Place Charles II et le Palais des Beaux-Arts et futur Palais des Congrès.

L'objectif final est de valoriser le patrimoine carolo et de renforcer l'attractivité touristique du centre.



Figure 66 : Projet FEDER de réaménagement des places Charles II et du Manège. Source : Charleroi Bouwmeester, 2014a.

Priorisation : 3

Année de début estimée : Le début des travaux est prévu pour le premier trimestre de l'année 2020.

Année de fin estimée : L'achèvement des travaux est prévu pour le quatrième trimestre de l'année 2022.

Justification

Espace de mise en œuvre : Deux places dont le réaménagement impactera l'ensemble du quartier Ville Haute (notamment en matière de circulation piétonne et automobile).

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Ville-Haute

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 10.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville durable
- Promouvoir une Ville entrepreneurante

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville durable », à l'objectif opérationnel « Mettre en place l'infrastructure adaptée à la politique de déplacement et à l'espace public souhaité par la Ville de Charleroi » et précisément aux Projets « Rénover les places publiques » et « Améliorer la qualité des espaces publics ».

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Plusieurs espaces publics dans le quartier Ville-Haute sont dédiés à l'automobile (circulation, stationnement). Les places qui s'y trouvent ne favorisent pas l'utilisation des modes doux. L'analyse contextuelle a démontré que le quartier Ville Haute ne bénéficiait pas d'une bonne qualité environnementale. Dès lors, le réaménagement des deux places permettra d'améliorer la qualité de l'espace public en centre-ville.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — **NON**

Financement**Source(s) de financement et estimation des coûts :**

Sources de Financement	Montant
Europe (FEDER)	4.876.149 €
Région wallonne (FEDER)	6.095.186€
Ville de Charleroi (FEDER)	1.219.038€
Montant total :	12.190.373 €

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- /

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Occupation de la Place (avant/après) ;
- Enquête de satisfaction auprès des citoyens.

4.3.2.2 Réaménagement des quais de Sambre

Brève description de l'action : Le projet, repris dans le portefeuille de projet Charleroi District Créatif au FEDER, consiste au réaménagement des quais le long de la rive droite de la Sambre et compléter les travaux en rive gauche opérés sous la programmation FEDER précédente. Il s'agit de la création d'espaces publics de qualité et accessibles aux modes doux.

En effet, les quais en rive droite présentent un état de dégradation comparable à celui des quais en rive gauche avant leur rénovation grâce à la programmation FEDER précédente). L'objectif est d'offrir une meilleure visibilité sur la Sambre, de prolonger la requalification des quais existants sur l'ensemble de leurs parcours. Cela permettra également de créer des cheminements dédiés aux modes doux sécurisés et agréables.



Figure 67 : Projet FEDER de réaménagement des quais de Sambre. Source : Charleroi Bouwmeester, 2014a.

Priorisation : 3

Année de début estimée : Le début des travaux est prévu pour le deuxième trimestre de l'année 2020.

Année de fin estimée : L'achèvement des travaux est prévu pour le deuxième trimestre de l'année 2023.

Justification

Espace de mise en œuvre : Quais le long de la Sambre

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Ville Basse

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 9.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville durable
- Promouvoir une Ville entrepreneurante

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a mis en évidence la mauvaise qualité de l'environnement bâti dans le quartier Ville-Basse. Le réaménagement des quais en rive gauche sous l'ancienne programmation FEDER a amélioré l'attractivité touristique de la Ville. Afin de conférer une meilleure visibilité au centre-ville et à la Sambre d'un point de vue touristique, la poursuite du réaménagement des quais en rive gauche ainsi que le réaménagement des quais en rive droite semble pertinent.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI NON

Financement**Source(s) de financement et estimation des coûts :**

Sources de Financement	Montant
Europe	2.092.000€
Région wallonne	3.138.000€
Montant total :	5.230.000€

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Le projet est porté par le Port Autonome de Charleroi ;
- La Ville de Charleroi ;
- L'OTW (ex SRWT) ;
- Infrabel.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Occupation des quais (avant/après) ;
- Enquête de satisfaction auprès des citoyens.

4.3.2.3 Réaménagement de grands axes à la Ville Haute

Brève description de l'action : Ce projet, repris dans le portefeuille de projet Charleroi District Créatif au FEDER, comprend le réaménagement de plusieurs voiries : Les rues Neuve et de la Régence, l'Avenue de Waterloo, le Boulevard Bertrand, le Square du Monument aux martyrs et l'axe Solvay – Beaux-Arts – Université du Travail.

Le réaménagement de ces voiries complète le projet de réaménagement des espaces publics en créant des liens entre ceux-ci. L'objectif est de créer un itinéraire de déplacement entre différents pôles ou lieux de rencontres. Un plus grand espace sera offert aux piétons afin de favoriser les modes doux de déplacement.

Priorisation : 3

Année de début estimée : Le début des travaux est prévu pour le premier trimestre de l'année 2020.

Année de fin estimée : L'achèvement des travaux est prévu pour le quatrième trimestre de l'année 2022.



Figure 68 : Projet FEDER de réaménagement des grands axes - Boulevard Bertrand. Source : Charleroi Bouwmeester, 2014a.

Justification

Espace de mise en œuvre : Plusieurs voiries dont le réaménagement impactera l'ensemble du quartier Ville Haute (notamment en termes de circulation piétonne et automobile).

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Ville Haute

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 10.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville durable

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Plusieurs espaces publics dans le quartier Ville-Haute sont dédiés à l'automobile (circulation, stationnement). Les voiries sont principalement aménagées pour la circulation et le stationnement. D'une part, l'analyse contextuelle a démontré que la présence de nombreuses infrastructures routières en centre-ville y augmentait le trafic routier. D'autre part, elle a démontré, par l'enquête citoyenne de 2018, que les carolos souhaitaient un réaménagement des trottoirs et pouvoir circuler plus sereinement à pied ou à vélo dans l'espace public. Le réaménagement de ces grands axes répond à ces besoins.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Financement**Source(s) de financement et estimation des coûts :**

Sources de Financement	Montant
Europe (FEDER)	8.345.791€
Région wallonne (FEDER)	10.432.238€
Ville de Charleroi (FEDER)	2.086.447€
Montant total :	20.864.476€

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- /

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Enquête de satisfaction auprès des citoyens.

4.3.2.4 Réaménagement de la Place des Martyrs à Gosselies

Brève description de l'action : La Place des Martyrs à Gosselies, la Place Saint-Roch à Gosselies, la Place Albert 1^{er} à Monceau-sur-Sambre et la Place de Crawhez à Dampremy sont incluses dans un même projet de réaménagement. Chaque place représente un lot au sein du marché public de services pour la conception d'espaces publics.

La Place des Martyrs à Gosselies est une place longiligne, formée de trois espaces étant tous actuellement occupés par du stationnement. L'objectif du projet est de réaménager la place afin de hiérarchiser les circulations, mieux gérer le stationnement et surtout améliorer le cadre de vie des habitants. Ce réaménagement bénéficiera aux habitants en créant un espace convivial et aux commerces/HoReCa se situant le long de la place en leur offrant une meilleure visibilité.

Priorisation : 2-3

Année de début estimée: Les offres des auteurs de projets pour la conception d'espaces publics en 4 lots ont été remises durant le premier trimestre 2019.

Année de fin estimée: Chaque auteur de projets ayant remis une offre devait préciser le délai global de la réalisation de l'ouvrage. Ce dernier n'ayant pas encore été désigné, l'année de fin des travaux ne peut être encore estimée.

Justification

Espace de mise en œuvre : Une place publique de 10.007m² au sein d'un quartier.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI NON

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : La place se localise dans le quartier Gosselies Centre. Le centre du quartier Gosselies Centre est densément peuplé et manque de structuration spatiale.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 2.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville entreprenante
- Promouvoir une Ville active
- Promouvoir une Ville durable

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville durable », à l'objectif opérationnel « Mettre en place l'infrastructure adaptée à la politique de déplacement et à l'espace public souhaité par la Ville de Charleroi » et précisément aux Projets « Rénover les

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs
- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

places publiques » et « Améliorer la qualité des espaces publics ».

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Bien que non-repris dans un quartier prioritaire, le quartier Gosselies Centre présente, de manière générale, des indicateurs négatifs. Le découpage par secteurs statistiques révèle un centre de quartier paupérisé (revenu faible, population inactive importante, taux de chômage élevé, environnement bâti peu agréable). Le centre de ce quartier a donc besoin d'être restructuré autour d'une place centrale principale.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Ville de Charleroi	- 175.000€ pour l'auteur de projet pour la conception de l'espace public - +- 1.596.458,34€ pour les travaux
Montant total :	1.771.458,34€

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Service de l'Aménagement Urbain ;
- IGRETEC.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Comptage des fréquentations de la place (avant/après) ;
- Enquête de satisfaction auprès des riverains et des maraichers sur l'aménagement de la place et le nouveau stationnement ;
- Identification des nouveaux usages créés par son réaménagement.

4.3.2.5 Réaménagement de la Place Saint-Roch à Gosselies

Brève description de l'action : La Place Saint-Roch à Gosselies, la Place Albert 1^{er} à Monceau-sur-Sambre, la Place des Martyrs à Gosselies et la Place de Crawhez à Dampremy sont incluses dans un même projet de réaménagement. Chaque place représente un lot au sein du marché public de services pour la conception d'espaces publics.

La Place Saint-Roch à Gosselies est une place rectangulaire, encerclée par une voirie locale et qui accueille en son centre du stationnement. La Place sert de parvis à la bibliothèque communale, à l'académie de musique de Gosselies ainsi qu'à la future salle de danse. L'objectif du projet est de réaménager la place pour offrir à ces trois bâtiments un parvis plus accueillant, pouvant servir d'espace extérieur à la bibliothèque ou aux futurs évènements de la salle de danse.

Priorisation : 2-3

Année de début estimée: Les offres des auteurs de projets pour la conception d'espaces publics en 4 lots ont été remises durant le premier trimestre 2019.

Année de fin estimée: Chaque auteur de projets ayant remis une offre devait préciser le délai global de la réalisation de l'ouvrage. Ce dernier n'ayant pas encore été désigné, l'année de fin des travaux ne peut être encore estimée.

Justification

Espace de mise en œuvre : Une place publique de 4.394m² au sein d'un quartier.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI NON

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : La place se localise dans le quartier Gosselies Centre. Le centre du quartier Gosselies Centre est densément peuplé et manque de structuration spatiale.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 2.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville entreprenante
- Promouvoir une Ville durable

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville durable », à l'objectif opérationnel « Mettre en place l'infrastructure adaptée à la politique de déplacement et à l'espace public souhaité par la Ville de Charleroi » et précisément aux Projets « Rénover les

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs
- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

places publiques » et « Améliorer la qualité des espaces publics ».

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Bien que non-repris dans un quartier prioritaire, le quartier Gosselies Centre présente, de manière générale, des indicateurs négatifs. Le découpage par secteurs statistiques révèle un centre de quartier paupérisé (revenu faible, population inactive importante, taux de chômage élevé, environnement bâti peu agréable). Les bâtiments qui entourent la place manquent de visibilité et d'un espace extérieur.

Son réaménagement permettra de créer un nouvel espace convivial polyvalent. Cette action permet également d'utiliser la culture comme vecteur du redéploiement de la ville. En effet, ce projet permettra de mettre en valeur deux bâtiments dédiés à la culture (bibliothèque et Académie de musique) et d'en améliorer leur attractivité.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Ville de Charleroi	- 85.000€ pour l'auteur de projet pour la conception de l'espace public - +- 700.993,10€ pour les travaux
Montant total :	785.993,10€

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Service de l'Aménagement Urbain ;
- IGRETEC.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Comptage des fréquentations de la place (avant/après) ;
- Enquête de satisfaction auprès des riverains et des maraichers sur l'aménagement de la place et le nouveau stationnement ;
- Identification des nouveaux usages créés par son réaménagement.

4.3.2.6 Réaménagement de la Place de Crawhez à Dampremy

Brève description de l'action : La Place de Crawhez à Dampremy, la Place des Martyrs à Gosselies, la Place Saint-Roch à Gosselies et la Place Albert 1^{er} à Monceau-sur-Sambre sont incluses dans un même projet de réaménagement. Chaque place représente un lot au sein du marché public de services pour la conception d'espaces publics.

La Place Albert 1^{er} à Dampremy est composé de deux espaces presque triangulaires (un plus au nord, l'autre plus au sud), séparés par une voirie. L'espace au nord est entièrement entouré de voiries tandis que l'espace au sud est bordé par une voirie sur deux de ses côtés et par un îlot bâti.

L'objectif est de réorganiser le stationnement sur un de ces deux espaces, proposer un aménagement global qui les met en lien et proposer un aménagement et une programmation d'équipement dans un quartier densément peuplé.

L'espace plus au nord sera aménagé en espace vert, celui plus au sud sera aménagé en parking.

Priorisation : 2-3

Année de début estimée: Les offres des auteurs de projets pour la conception d'espaces publics en 4 lots ont été remises durant le premier trimestre 2019.

Année de fin estimée: Chaque auteur de projets ayant remis une offre devait préciser le délai global de la réalisation de l'ouvrage. Ce dernier n'ayant pas encore été désigné, l'année de fin des travaux ne peut être encore estimée.

Justification

Espace de mise en œuvre : Une place publique de 3.559 m² au sein d'un quartier.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Dampremy Centre

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 8.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville durable

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville durable », à l'objectif opérationnel « Mettre en place l'infrastructure adaptée à la politique de déplacement et à l'espace public souhaité par la Ville de Charleroi » et

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

précisément aux Projets « Rénover les places publiques » et « Améliorer la qualité des espaces publics ».

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Le quartier Dampremy Centre présente des caractéristiques socio-économiques négatives (revenu faible, taux de chômage élevé, population inactive élevée) ainsi que des caractéristiques liées au cadre de vie médiocres (conflits de voisinage élevé, mauvais équipement du quartier, qualité environnementale mauvaise, etc.). De plus, le seul espace public dans ce quartier est la Place de Crawhez. Actuellement elle ne favorise pas les rencontres entre les habitants et manque de structuration spatiale. Son réaménagement est donc pertinent pour le quartier.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Ville de Charleroi	- 170.000€ pour l'auteur de projet pour la conception de l'espace public - +- 567.782,08€ pour les travaux
Montant total :	737.782,08€

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Service de l'Aménagement Urbain ;
- IGRETEC.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Comptage des fréquentations de la place (avant/après) ;
- Enquête de satisfaction auprès des riverains et des maraichers sur l'aménagement de la place et le nouveau stationnement ;
- Identification des nouveaux usages créés par son réaménagement.

4.3.2.7 Réaménagement de la Place Albert 1^{er} à Montignies-sur-Sambre

Brève description de l'action : L'action consiste au réaménagement de la place Albert 1^{er} à Montignies-sur-Sambre. Cette place est composée de deux espaces triangulaires. L'un est aménagé en square peu verdurisé et l'autre comme une esplanade avec un revêtement en béton. Ces deux espaces sont peu utilisés si ce n'est pour le marché hebdomadaire. L'aménagement de cette place la rend peu attractive.

Priorisation : La priorisation ne peut être estimée.

Année de début estimée: Un permis d'urbanisme a été déposé en juin 2018 suite à la remise des offres des auteurs de projets pour l'aménagement de la Place (durant le premier trimestre 2018). Cependant, le permis a été octroyé sous plusieurs conditions. Ces conditions ont fortement modifié le projet initial. Dès lors, un nouveau permis devra être réintroduit avec un projet modifié.

Année de fin estimée: L'année de fin ne peut être encore estimée

Justification

Espace de mise en œuvre : Une place dont le réaménagement pourrait redynamiser l'ensemble du quartier.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI NON

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : Le projet se localise dans le quartier Montignies Centre. On retrouve peu de projets publics à l'est du centre-ville. La Ville souhaite réaménager cette place de quartier peu attractive.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 11.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville durable

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville durable », à l'objectif opérationnel « Mettre en place l'infrastructure adaptée à la politique de déplacement et à l'espace public souhaité par la Ville de Charleroi » et précisément aux Projets « Rénover les places publiques » et « Améliorer la qualité des espaces publics ».

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a mis en évidence des problématiques négatives au sein du quartier (nombre de conflits de voisinage élevé, mauvaise accessibilité à un espace vert ou une aire de

jeu, une mauvaise qualité de l'environnement immédiat). La Place Albert 1^{er} est la centralité du quartier et représente l'unique place publique du quartier.

Le réaménagement de cette place permettrait de recréer une centralité qualitative pour le quartier, améliorant ainsi le cadre de vie. Cela permettrait également de créer un espace convivial et de rencontre pouvant réduire ainsi les conflits de voisinage.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Ville de Charleroi	+915.000€
Montant total :	+915.000€

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- IGRETEC.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Comptage des fréquentations de la place (avant/après) ;
- Enquête de satisfaction auprès des riverains et des maraichers sur l'aménagement de la place et le nouveau stationnement ;
- Identification des nouveaux usages créés par son réaménagement.

4.3.2.8 Réaménagement de la Place Albert 1^{er} et la Place Quais des Ponts à Marchienne-au-Pont

Brève description de l'action : Les places Albert 1^{er} et Quais des Ponts à Marchienne-au-Pont se localisent de part et d'autre de la Sambre. Actuellement ces places sont majoritairement destinées à du stationnement sans organisation.

Ces deux places ainsi que les ilots bâtis environnant sont englobés au sein d'un périmètre qui sera étudié par l'équipe Bouwmeester via un masterplan. Ensuite, ces deux places feront l'objet d'une étude ciblée par un auteur de projet pour leur réaménagement.

L'objectif de leur réaménagement est de créer des espaces publics de qualité favorisant les rencontres au sein de ces quartiers, de mettre en valeur la Sambre en améliorant ses abords, d'améliorer la contiguïté spatiale à proximité de l'entrée de l'arrêt de métro et de favoriser les déplacements modes doux.

Priorisation : La priorisation ne peut être estimée.

Année de début des travaux : Le début des travaux ne peut être estimé.

Année de fin des travaux : L'achèvement des travaux ne peut être estimé.

Justification

Espace de mise en œuvre : Une place publique au sein d'un quartier.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI et NON

Si oui, lequel : La place Quais des Ponts est localisée dans le quartier Marchienne Etat

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : La place Albert 1^{er} est localisée dans le quartier Marchienne Cartier qui n'est pas repris comme prioritaire. Par ailleurs, les deux places sont indissociables car elles font partie d'un projet global.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 5.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville durable
- Promouvoir une Ville inclusive

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville durable », à l'objectif opérationnel « Mettre en place l'infrastructure adaptée à la politique de déplacement et à l'espace public souhaité par la Ville de Charleroi » et

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

précisément aux Projets « Rénover les places publiques » et « Améliorer la qualité des espaces publics ».

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Le quartier de Marchienne Etat dans lequel se situe ce projet présente des caractéristiques socio-économiques négatives (revenu moyen très faible, population inactive très élevée, taux de chômage élevé). De plus, le cadre de vie y est peu favorable (accessibilité peu aisée à un espace vert, qualité environnementale très mauvaise). Ces éléments sont notamment justifiés par la zone industrielle en bord de canal qui ternit l'image du quartier et son cadre de vie.

Le quartier Marchienne Cartier prolonge le quartier Marchienne Etat. Il présente des caractéristiques moins négatives.

Le réaménagement des deux Places permettrait de conférer de nouvelles dynamiques sociales au sein/et entre ces deux quartiers.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Une première estimation des coûts des travaux avait été effectuée. Celle-ci pourrait changer à l'avenir suite à la réalisation d'un Masterplan par l'équipe du Bouwmeester.

Sources de Financement	Montant
Ville de Charleroi	3.740.000 € : <ul style="list-style-type: none"> - 2.400.000 € : Réaménagement de la place Albert 1^{er} - 1.000.000 € : réaménagement de la place Quais des Ponts - 340.000 € : étude auteur de projet
Montant total :	3.740.000 €
% montant total	100%

Financés par la subvention « Grandes Villes »

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Equipe Bouwmeester ;
- Service de l'Aménagement Urbain.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateur :

- Comptage des fréquentations de la place (avant/après) ;
- Enquête de satisfaction auprès des riverains sur l'aménagement de la place et le nouveau stationnement ;
- Identification des nouveaux usages créés par son réaménagement.

4.3.3 Actions liées aux activités culturelles ou récréatives

4.3.3.1 Rénovation du Palais des Expositions en centre-ville

Breve description de l'action : L'action, reprise dans le portefeuille de projet Charleroi District Créatif au FEDER, consiste en la rénovation du Palais des Expositions qui est vieillissant. Le bâtiment datant de 1954 n'est plus adapté aux besoins actuels en termes d'espaces d'expositions, devient vétuste et énergivore.

D'une part, l'objectif est d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment et d'en réaliser sa mise en conformité, notamment en isolant le toit et les châssis. D'autre part, l'objectif est de renforcer le rôle du centre-ville et son pôle d'expositions, d'y attirer des visiteurs et, a fortiori, de faire revivre le cœur de ville et ses commerces.



Figure 69 : Projet FEDER de rénovation du Palais des Expositions. Source : Dujardin F., 2014.

Priorisation : 3

Année de début estimée : Les travaux ont débuté durant le mois d'août 2019.

Année de fin estimée : L'achèvement des travaux est prévu pour le troisième trimestre de l'année 2023.

Justification

Espace de mise en œuvre : Un bâtiment au sein du quartier Ville Haute mais dont l'impact économique et touristique engendrera des retombées pour l'ensemble du territoire communal.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Ville Haute

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 12.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville entreprenante
- Promouvoir une Ville active
- Promouvoir une Ville durable

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville entreprenante », à l'objectif opérationnel « Participer à la reconversion ou au développement de grands pôles industriels, commerciaux ou de services » et précisément au Projet « Rénover le Palais des Expositions ».

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés :

Le centre-ville de Charleroi présente des caractéristiques socio-économiques et liées au cadre de vie négatives. L'activité économique au centre-ville présente également un déclin. On compte un grand nombre de commerces vides ou bâtiments inoccupés. Dès lors, le quartier Ville Haute nécessite d'être redynamisé par de grands projets, afin, d'une part, d'attirer des touristes mais également la population carolo au centre-ville et, d'autre part, de faire vivre son cœur économique.

Par ailleurs, la consommation énergétique importante au sein du territoire carolo a été mise en évidence dans l'analyse contextuelle. Dès lors, la rénovation des bâtiments et l'amélioration de leurs performances énergétiques permet de limiter cette consommation et de respecter l'environnement.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Financement**Source(s) de financement et estimation des coûts :**

Sources de Financement	Montant
Europe (FEDER)	12.582.532€
Région wallonne (FEDER)	19.345.705€
Ville de Charleroi (FEDER)	4.658.693€
Montant total :	36.586.930€

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- /

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Nombre d'expositions par an ;
- Nombre de visiteurs par an ;
- Enquête de satisfaction auprès des commerces voisins.

4.3.3.2 Construction du Palais des Congrès en centre-ville

Brève description de l'action : L'action, reprise dans le portefeuille de projet Charleroi District Créatif au FEDER, a pour but de créer un réel Centre des Congrès à Charleroi. Le bâtiment permettra de renforcer l'ancrage économique de la Ville grâce au développement du tourisme d'affaires, l'installation de nouvelles entreprises et commerces. Le bâtiment, basse énergie, permettra de respecter l'environnement et de réduire la consommation énergétique.

La construction de ce Palais permettra la réaffectation d'un ancien chancre en plein cœur de ville.



Figure 70 : Projet FEDER de construction du Palais des Congrès. Source : JDS Architects, 2015.

Priorisation : 3

Année de début estimée : Le début des travaux est prévu pour le deuxième trimestre de l'année 2020.

Année de fin estimée : L'achèvement des travaux est prévu pour le troisième trimestre de l'année 2023.

Justification

Espace de mise en œuvre : Un bâtiment au sein du quartier Ville Haute mais dont l'impact économique et touristique engendrera des retombées pour l'ensemble du territoire communal.

Situé dans un quartier prioritaire : **OUI** —NON

Si oui, lequel : Ville Haute

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 12.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville entreprenante
- Promouvoir une Ville durable
- Promouvoir une Ville active

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville entreprenante », à l'objectif opérationnel « Participer à la reconversion ou au développement de grands pôles industriels, commerciaux ou de services » et précisément au Projet « Construire un Palais des Congrès ».

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Le centre-ville de Charleroi présente des caractéristiques socio-économiques et liées au cadre de vie négatives. L'activité économique au centre-ville présente également un déclin. On compte un grand nombre de commerces vides ou bâtiments inoccupés.

Dès lors, le quartier Ville Haute nécessite d'être redynamisé par de grands projets, afin, d'une part, d'attirer des touristes mais également la population carolo au centre-ville et, d'autre part, de faire vivre son cœur économique.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Financement**Source(s) de financement et estimation des coûts :**

Sources de Financement	Montant
Europe (FEDER)	9.742.012€
Région wallonne (FEDER)	12.506.797€
Ville de Charleroi (FEDER)	2.472.090€
Montant total :	24.720.899€

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- /

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Nombre de Congrès par an ;
- Enquête de satisfaction auprès des organisateurs d'évènements ;
- Enquête de satisfaction auprès des commerces voisins.

4.3.3.3 Rénovation du Palais des Beaux-Arts en centre-ville

Brève description de l'action : Le Palais des Beaux-Arts actuel est vétuste et doit être remis en conformité. Par ailleurs, ce bâtiment est un élément marquant du patrimoine de la Ville.

Dès lors, l'objectif de cette action, reprise dans le portefeuille de projet Charleroi District Créatif au FEDER, est de maintenir les événements et expositions organisés dans ce Palais tout en le rénovant et en permettant à la Ville de disposer d'une infrastructure patrimoniale à usage mixte.

Le projet prévoit principalement des travaux d'isolation et le remplacement de la toiture. L'intérieur du bâtiment sera également remis en conformité.

Priorisation : 3

Année de début estimée : Le début des travaux est prévu pour le deuxième trimestre de l'année 2020.

Année de fin estimée : L'achèvement des travaux est prévu pour le troisième trimestre de l'année 2022.

Justification

Espace de mise en œuvre : Un bâtiment au sein du quartier Ville Haute mais dont l'impact économique et touristique engendrera des retombées pour l'ensemble du territoire communal.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Ville Haute

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 12.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville entreprenante
- Promouvoir une Ville durable
- Promouvoir une Ville active

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Le centre-ville de Charleroi présente des caractéristiques socio-économiques et liées au cadre de vie négatives. L'activité économique au centre-ville présente également un déclin. On compte un grand nombre de commerces vides ou bâtiments inoccupés. De plus, le musée des Beaux-Arts actuel n'attire que très peu de touristes (3% des visiteurs au sein du territoire de la Maison du tourisme du Pays de Charleroi s'y rend).

Dès lors, le quartier Ville Haute nécessite d'être redynamisé par de grands projets, afin, d'une part, d'attirer des touristes mais également la population carolo au centre-ville et, d'autre part, de faire vivre son cœur économique.

Par ailleurs, la consommation énergétique importante au sein du territoire carolo a été mise en évidence dans l'analyse contextuelle. Dès lors, la rénovation des bâtiments et l'amélioration de leurs performances énergétiques permet de limiter cette consommation et de respecter l'environnement.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? ~~OUI~~ — **NON**

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Europe (FEDER)	1.816.000€
Région wallonne (FEDER)	2.270.000€
Ville de Charleroi (FEDER)	454.000€
Montant total :	4.540.000€

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- /

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Nombre de visiteurs par an ;
- Enquête de satisfaction auprès des commerces voisins.

4.3.3.4 Rénovation du BPS22 en centre-ville

Brève description de l'action : Le bâtiment du BPS22 est partiellement classé mais est très vétuste. Le projet, repris dans le portefeuille de projet Charleroi District Créatif au FEDER, consiste donc à rénover énergétiquement le bâtiment ainsi que de procéder à sa mise en conformité.

Au sein du bâtiment, un espace est dédié aux formes d'art centrées sur l'actualité sociétale. Il s'agit d'expositions attirant plusieurs milliers de visiteurs internationaux pour lesquelles il est important que la Ville de Charleroi offre un bâtiment aux performances énergétiques optimales.

Priorisation : 1

Année de début estimée : Le début des travaux est prévu pour le quatrième trimestre de l'année 2019.

Année de fin estimée : L'achèvement des travaux est prévu pour le quatrième trimestre de l'année 2020.

Justification

Espace de mise en œuvre : Un bâtiment au sein du quartier Ville Haute.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Ville Haute

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 12.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville entreprenante
- Promouvoir une Ville durable
- Promouvoir une Ville active

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Le centre-ville de Charleroi présente des caractéristiques socio-économiques et liées au cadre de vie négatives. Améliorer les activités et l'instruction de la population carolo par le biais de la culture semble donc pertinent.

De plus, l'activité économique au centre-ville présente également un déclin. On dénombre un grand nombre de commerces vides ou bâtiments inoccupés. À l'inverse, le BPS22 attire 11% des touristes sur le territoire de la Maison du tourisme du Pays de Charleroi. Dès lors, il induit des retombées positives au sein du quartier Ville Haute. Rénover cette infrastructure touristique et culturelle permettra de redynamiser le quartier par de grands projets, afin, d'une part, d'attirer des touristes mais également la population carolo au centre-ville et, d'autre part, de faire vivre son cœur économique.

Par ailleurs, la consommation énergétique importante au sein du territoire carolo a été mise en évidence dans l'analyse contextuelle. Dès lors, la rénovation des bâtiments et l'amélioration de leurs performances énergétiques permet de limiter cette consommation et de respecter l'environnement.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes»? ~~OUI~~ — NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Europe (FEDER)	623.081€
Région wallonne (FEDER)	778.852€
Province du Hainaut (FEDER)	155.770€
Montant total :	1.557.703€

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Le projet est porté par la Province du Hainaut.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Nombre de visiteurs ;
- Enquête de satisfaction auprès des artistes.

4.3.3.5 Rénovation des anciennes Ecuries de la Caserne Defeld et transfert du Musée des Beaux-Arts à la Ville Haute

Brève description de l'action : L'action consiste au réaménagement des anciennes Ecuries de la Caserne Defeld en salle pour le Musée des Beaux-Arts (avec des réserves et bureaux).

Le musée des Beaux-Arts occupait jusqu'alors un espace au sein de l'Hôtel de Ville de Charleroi et ensuite les salles d'exposition du Palais des Beaux-Arts. Il ne bénéficiait pas d'espace clairement identifiable et qui lui soit dévolu exclusivement.

Dès lors, le réaménagement des anciennes Ecuries permettront au musée de pouvoir se développer dans un bâtiment adapté et sur mesure.

Priorisation : 2

Année de début estimée : L'attribution du marché est prévue pour la fin de l'année 2019.

Année de fin estimée: Les travaux devraient être achevés pour la fin de l'année 2021.

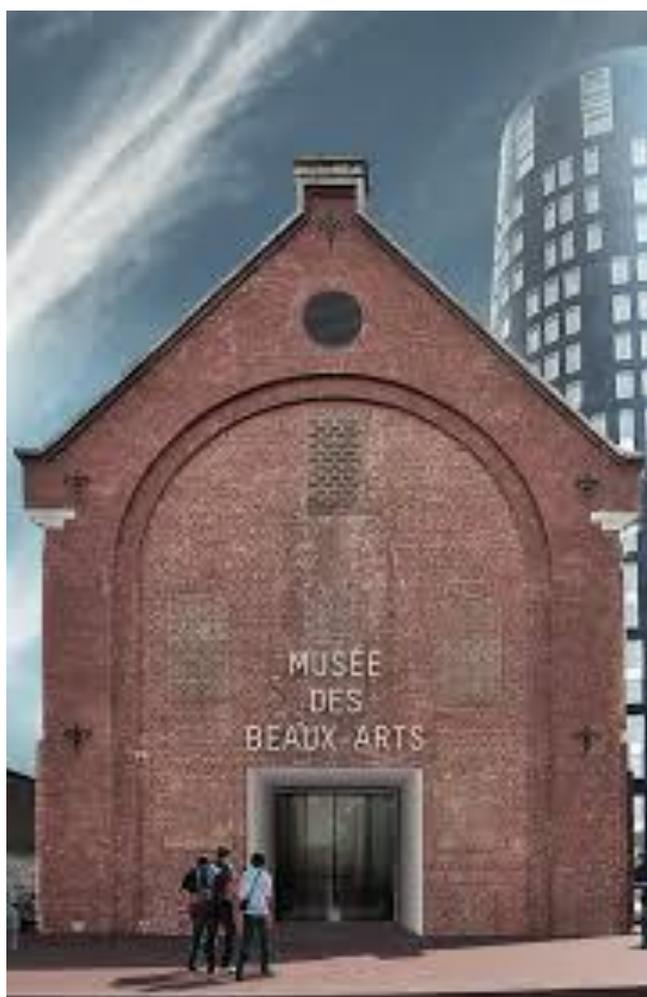


Figure 71 : Projet de rénovation des Ecuries de la Caserne Defeld. Source : Goffart Polomé Architectes,

Espace de mise en œuvre : Bâtiment au sein du quartier Ville Haute.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Ville Haute

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 10.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville active

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville active », à l'objectif opérationnel « Rénover des bâtiments communaux et autres espaces publics destinés au développement culturel et à la pratique du sport » et précisément au Projet « Transférer le Musée des Beaux-Arts vers les anciennes Ecuries Defeld ».

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a identifié plusieurs problématiques au sein du quartier Ville Haute. On notera, notamment, le nombre élevé de bâtiments vides et inoccupés. La Caserne Defeld étant un bâtiment historique en bon état de conservation, il était important d'éviter qu'il reste inoccupé et se détériore.

Dès lors, son réaménagement en musée permet de maintenir ce bâtiment historique en vie et de créer un lieu de culture.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Ville de Charleroi	1.242.499,14€
Montant total :	1.242.499,14€

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Bureau d'étude Ville.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Nombre de visiteurs du musée.

4.3.3.6 Rénovation du Stade Yernaux à Montignies-Sur-Sambre

Brève description de l'action : L'action consiste à réhabiliter la piscine du stade Yernaux ainsi que le réaménagement de la salle omnisport. Ces deux infrastructures sportives sont fréquemment utilisées par les écoles de Charleroi ainsi que des communes voisines. Elles sont également mobilisées pour des activités sportives pour enfants ou adultes (aérobic, judo, step, natation, etc.).

Les infrastructures devenant vétustes nécessitent des travaux de rénovation pour le maintien de ces activités.

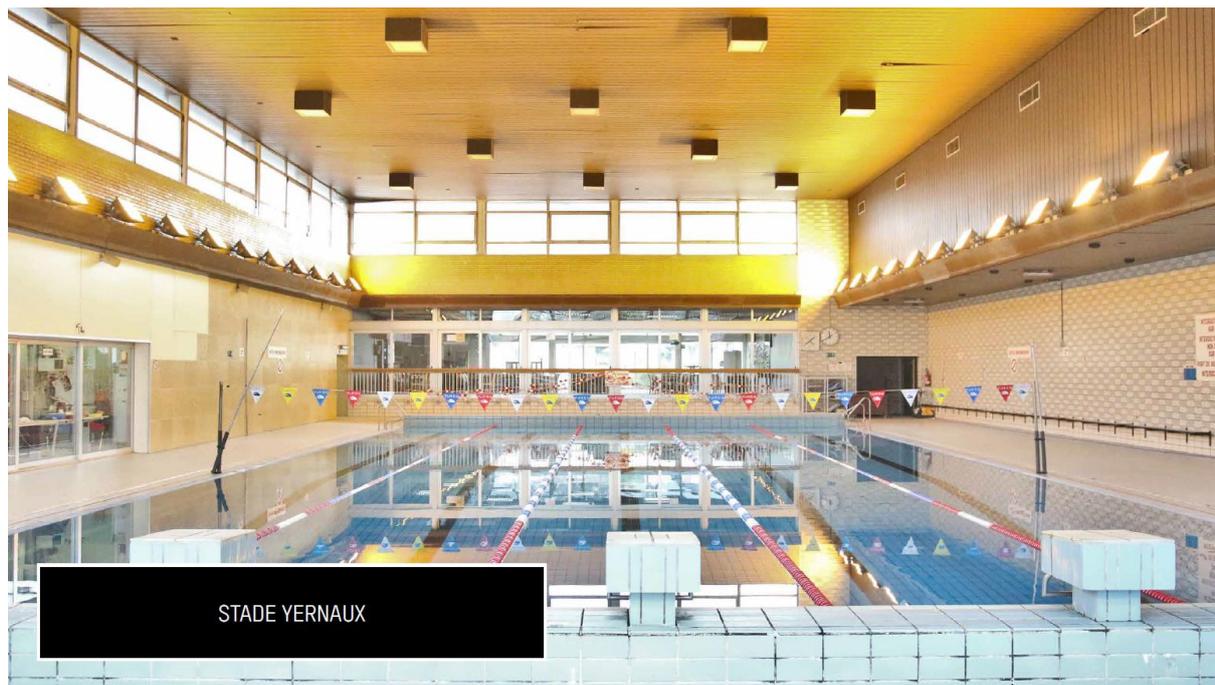


Figure 72 : Rénovation du stade Yernaux. Source : Bourgmestre de Charleroi, 2019.

Priorisation : 2-3

Année de début estimée: Le marché devrait être attribué durant le deuxième trimestre de l'année 2020.

Année de fin estimée : Le lancement des travaux s'effectuera après l'attribution du marché ; l'année de fin des travaux n'est pas encore estimée.

Justification

Espace de mise en œuvre : Un bâtiment au sein d'un quartier dont les retombées sont positives au-delà de ses frontières.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI NON

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : Le projet se localise dans le quartier Montignies Centre. Ces infrastructures rayonnent au-delà des frontières communales puisqu'elles sont utilisées par des populations ne venant pas de la commune. Son réaménagement est donc important pour l'activité économique et l'image de Charleroi.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 11.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville active
- Promouvoir une Ville entreprenante

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville active », à l'objectif opérationnel « Rénover des bâtiments communaux et autres espaces publics destinés au développement culturel et à la pratique du sport » et précisément au Projet « Améliorer l'infrastructure et l'offre des piscines existantes ».

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Le quartier Montignies Centre est un quartier densément peuplé, peu actif dont le taux de chômage est relativement élevé (plus de 20%) et dont la population est faiblement éduquée (plus d'un quart de la population a arrêté ses études après le secondaire inférieur).

Dès lors, réaménager cette infrastructure sportive permettra, d'une part, de redynamiser le quartier et de donner envie à la population de reprendre une activité. D'autre part, cela permettra de rénover une infrastructure qui rayonne au-delà des frontières communales ce qui est donc positif pour le territoire carolo.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Infra Sports (via l'appel à subsides Plan Piscines)	970.611,67€
Ville de Charleroi	2.029.388,33€
Montant total :	3.000.000€

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Bureau d'étude Ville ;
- IGRETEC ;
- Infra Sport.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Nombre d'activités sportives supplémentaires depuis la rénovation ;
- Enquête de satisfaction des animateurs sportifs.

4.3.3.7 Création du Théâtre de la Guimbarde en centre-ville

Brève description de l'action : Le Théâtre de la Guimbarde est le deuxième plus grand théâtre pour enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, il n'a jamais eu d'espace lui étant exclusivement dévolu à Charleroi. Il a, en effet, pris place au centre culturel l'Eden et au Palais des Beaux-Arts.

Dès lors, l'action consiste en la transformation d'une ancienne halle commerciale en théâtre afin d'y accueillir de manière permanente le Théâtre de la Guimbarde.



Figure 73 : Création du Théâtre de la Guimbarde. Source : Bourgmestre de Charleroi, 2019.

Priorisation : 1

Année de début estimée: Les travaux sont en cours de réalisation.

Année de fin estimée: L'achèvement des travaux est prévu pour la fin de l'année 2019.

Justification

Espace de mise en œuvre : Un bâtiment au sein de l'ilot de France.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Ville Haute

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 10.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville active
- Promouvoir une Ville entrepreneurante

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville active », à l'objectif opérationnel « Favoriser l'accès à la culture et encourager son développement par le biais d'un enseignement artistique adapté » et précisément au Projet « Diversifier les espaces de diffusion et de répétition sur l'ensemble du territoire ».

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a démontré un grand nombre de problématiques dans le quartier Ville Haute (notamment, le manque d'éducation de la population et le nombre de conflits de voisinage élevé).

Dès lors, l'implantation permanente du Théâtre de la Guimbarde permettra de créer un espace où les jeunes pourront apprendre à communiquer et vivre ensemble. Cela pourrait, à long terme, réduire les conflits entre ces jeunes et leur faire découvrir le vivre ensemble et la maîtrise de soi à travers la culture.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Financement**Source(s) de financement et estimation des coûts :**

Sources de Financement	Montant
Ville de Charleroi	371.595,76€
Montant total :	371.595,76€

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Bureau d'étude Ville.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Nombre d'enfants inscrits aux activités ;
- Enquête de satisfaction des organisateurs par rapport aux nouvelles infrastructures.

4.3.4 Mobilité

4.3.4.1 Aménagement d'axes structurants pour le passage de Bus à Haut Niveau de Service

Brève description de l'action : L'action consiste au réaménagement de deux axes pénétrants vers le centre-ville de Charleroi en créant un site propre pour le passage de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Le BHNS consiste à offrir un moyen de transport en commun innovant avec une fréquence élevée et un temps de parcours réduit.

À court terme, la ligne 53 reliera le centre de Charleroi avec la place des Essarts (face au musée de la photographie) qui sera également réaménagée en passant par la N53. À long terme, la ligne pourrait être prolongée vers l'hypermarché Carrefour à Montigny-le-Tilleul.

À court terme, la ligne 5 reliera le centre de Charleroi jusqu'à l'intersection avec le pont du R3 en passant par la N5. À long terme, la ligne pourrait être prolongée vers le sud de la N5.



Figure 74 : Projet de HBNS - Avenue Paul Pastur. Source : Greisch, N.D.

Priorisation : 3-4

Année de début estimée: Des études détaillées doivent être réalisées pour obtenir un découpage en tronçons. Le permis n'a pas encore été déposé. L'année de début des travaux n'a pas encore été estimée.

Année de fin estimée: Les travaux devraient durer environ 2 ans (estimation).

Espace de mise en œuvre : Le projet engendre des retombées positives pour la partie sud de la commune ainsi que pour les populations des communes voisines.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI et NON

Si oui, lequel : Ville Basse

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet :

La ligne 53 traverse les quartiers : La Villette - Belle Vue, Les Gonceries, Mont-sur-Marchienne et Les Haies Gadin

La ligne 5 traverse les quartiers : Marcinelle Centre, Couillet Centre, L'Amérique – La Queue

Les deux lignes suivent des axes existants.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 13.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville durable

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : En termes de mobilité, l'analyse contextuelle a mis en évidence, d'une part, que le centre-ville et la périphérie présentaient un flux important d'automobiles et, d'autre part, que le sud de la commune ne présentait pas une desserte urbaine structurante ni une offre ferrée attractive.

Dès lors cette action permet de créer un nouveau mode de transport en commun pour désengorger le centre-ville ainsi que ces deux axes pénétrants qui présentent également un trafic important.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
SOFICO/DGO1	53.000.000 €
OTW (ex-SRWT)	15.400.000 €
TEC Charleroi	1.600.000 €/an pour l'exploitation
Montant total :	68.400.000 € + 1.600.000 €/an d'exploitation

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- OTW ;
- TEC ;
- SOFICO.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Enquête de satisfaction des utilisateurs du bus.

4.3.4.2 Réalisation d'un sentier de promenades – La Boucle Verte

Brève description de l'action : Le projet de création d'un sentier de promenades Boucle Verte vient en complémentarité au sentier existant, le GR412 « La Boucle Noire ». Le GR412 est un sentier de promenades démarrant à l'ouest du centre-ville et reliant plusieurs terrils vers l'ouest.

Le projet de Boucle Verte se décomposera en deux itinéraires (+6km et +15km) et se développera vers le sud de la commune depuis la gare de Charleroi Sud. L'enjeu est de créer une liaison cyclo-piétonne entre la gare et le Bois du Cazier via le terril des Hiercheuses. Cela permettra de mettre en valeur le futur Quartier Nouveau des Hiercheuses ainsi que le patrimoine industriel carolo.

Priorisation : L'action est au stade de réflexion, la priorisation ne peut être estimée.

Année de début estimée : L'action est au stade de réflexion, l'année de début ne peut être estimée.

Année de fin estimée : L'action est au stade de réflexion, l'année de fin ne peut être estimée.

Justification

Espace de mise en œuvre : Sentier passant sur plusieurs quartiers du sud de la commune, pouvant engendrer des répercussions économiques positives pour l'ensemble de la zone au sud de la commune.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI NON

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : La Boucle passe par le patrimoine industriel carolo qui ne s'établit pas uniquement dans les quartiers prioritaires.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 13.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville durable
- Promouvoir une Ville active

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville durable », à l'objectif opérationnel « Gérer, protéger et valoriser la Nature en Ville de l'ensemble du territoire communal (en y intégrant des concepts basés sur l'associatif » et précisément au Projet « Valoriser la chaîne des terrils ».

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a démontré que le cœur urbain de Charleroi ainsi que sa périphérie présentaient un flux d'automobiles très important. La création d'une voie cyclo-piétonne reliant la gare vers les attractions touristiques permet de proposer des modes de transports alternatifs pour les habitants ou les touristes d'un jour.

Le projet de Boucle Noire a attiré un grand nombre de touristes depuis son lancement en 2016. Dès lors, la création d'un deuxième sentier de promenade permettra également d'attirer des touristes à Charleroi.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

L'action est au stade de la réflexion. Les coûts ne peuvent être estimés. La Ville de Charleroi sera, néanmoins, la source de financement potentielle.

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Equipe Bouwmeester.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Nombre de promeneurs par jour.

4.3.4.3 Aménagement d'un rond-point à l'arrière de la Gare du Sud de Charleroi

Brève description de l'action : Ce projet est en complémentarité avec le Masterplan « Quartier de gare » (voir figure 64). En effet, le réaménagement de l'esplanade devant la gare et la suppression de la circulation automobile reporteront des flux d'automobiles vers les autres axes de la ville et notamment, vers les voiries à l'arrière de la gare. L'objectif de cette action est donc d'offrir un accès direct à la gare depuis le réseau principal (R9 – R3 – A503).

Priorisation : 1-2

Année de début estimée : Le permis a été octroyé en 2019.

Année de fin estimée : L'année des travaux n'est pas encore connue.

Justification

Espace de mise en œuvre : Le projet est inclus dans le Masterplan « Quartier de gare »

Situé dans un quartier prioritaire : ~~OUI~~ NON

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : Le projet se localise à l'intersection entre les quartiers Marcinelle Centre et La Villette – Belle Vue. Ce projet tient compte des limites et des besoins de terrain.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 9.

Ambition(s) concernée(s) :

- En complémentarité avec les actions réalisées dans l'espace public du Masterplan « Quartier de gare » : Promouvoir une Ville durable

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a montré que les transports en commun sont relativement bien développés à Charleroi mais les déplacements avec la voiture restent prépondérants. Les actions à mettre en œuvre dans le Masterplan « Quartier de la Gare » permettant l'amélioration et la mise en valeur des transports publics nécessitent la réalisation d'aménagements routiers. Ceux-ci permettront, d'une part de reporter le flux routier existant et, d'autre part, de diminuer le trafic en centre-ville en dissuadant les automobilistes d'utiliser leurs voitures et de les inciter à se parquer hors du centre.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? ~~OUI~~ — NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
SOFICO	6.000.000€
Montant total :	6.000.000€

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- SOFICO.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Comptage du nombre de véhicules empruntant cette voirie (report modal dû à la modification des voiries à l'avant de la gare).

4.3.4.4 Renforcement de l'accessibilité au pôle économique du cœur urbain - Modification de la Bretelle du R9 au centre-ville

Brève description de l'action : L'action, reprise dans le portefeuille de projet Charleroi District Créatif au FEDER, consiste au réaménagement de la bretelle existante qui relie le R9 et le centre de Charleroi. Les projets du Palais des Expos, Palais des Congrès et Palais des Beaux-Arts devraient drainer des flux automobiles. Il est donc nécessaire d'améliorer l'accessibilité au centre-ville.

En effet, la bretelle actuelle est à sens-unique et est sous-exploitée en raison de sa configuration et son manque de connexion aux voiries structurantes du centre-ville. Le projet vise à la déviation et la prolongation de cette bretelle vers le parking des Expos existant, la création d'un giratoire et la création d'une nouvelle bretelle de raccordement au R9 pour créer un accès à double sens.

Priorisation : 1

Année de début estimée : Le début des travaux est prévu pour le quatrième trimestre de l'année 2019.

Année de fin estimée : L'achèvement des travaux est prévu pour le quatrième trimestre de l'année 2020.

Justification

Espace de mise en œuvre : Une voirie derrière le Palais des Expositions.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Ville Haute

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 12.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville active

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a démontré que le cœur urbain de Charleroi ainsi que les deux rocadés présentaient un flux d'automobiles très important. Le projet des trois Palais va engendrer une augmentation du tourisme en cœur de ville et, *a fortiori*, du trafic routier. Dès lors, la structuration de l'espace et le raccordement de ces Palais à des axes routiers principaux permettront d'éviter l'encombrement supplémentaire du centre-ville.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes»? ~~OUI~~ — NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Europe (FEDER)	1.010.470€
Région wallonne (FEDER)	1.515.705€
Montant total :	2.526.175€

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Le projet est porté par la Société Wallonne de financement Complémentaire des Infrastructures (SOFICO) et la DGO1.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Comptage du nombre de véhicules empruntant cette voirie.

4.3.4.5 Création d'une voirie de désenclavement du site « Technopôle Villette » à Marcinelle

Brève description de l'action : Le site Technopôle Villette est relativement enclavé entre les voies de chemins de fer et des quartiers d'habitations. Le site est accessible par quelques voiries secondaires et la circulation interne se fait par des voiries privées. Le projet consiste à la réalisation d'une voirie permettant de désenclaver ce site et de le relier à la nationale N569 se situant hors du territoire communal (à l'ouest de la commune).

Cette voirie permettra également de désenclaver le site de Carsid, actuellement inclus dans l'action « Réalisation d'un Masterplan sur la Porte Ouest – European 15 ».

Priorisation : 3-4

Année de début estimée: Cette action est encore au stade de réflexion. Aucune démarche n'a été effectuée. L'année de début de l'action ne peut être estimée.

Année de fin estimée: Cette action est encore au stade de réflexion. Aucune démarche n'a été effectuée. L'année de fin de l'action ne peut être estimée.

Justification

Espace de mise en œuvre : La voirie traverse plusieurs quartiers à l'ouest du centre-ville. Ce projet affecte la circulation et l'aménagement du territoire de tous ces quartiers.

Situé dans un quartier prioritaire : **OUI et NON**

Si oui, lequel : Marchienne Etat

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : La voirie traverse également les quartiers Les Grands Trieux, Hubes – Martinet et La Bretagne. Elle permet de créer une liaison avec un axe déjà existant hors de la commune.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 14.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville entreprenante

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville entreprenante », à l'objectif opérationnel « Participer à la reconversion ou au développement de grands pôles industriels, commerciaux ou de services » et précisément aux Projets « Reconvertir et désenclaver le

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

site de Carsid » et « Rénover le pôle
Villette ».

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a mis en évidence l'importance du trafic routier au sein du centre-ville et des deux rocade autour de Charleroi. Afin de réaménager le site Technopôle Villette de manière optimale, les voiries doivent être repensées afin de ne pas surcharger davantage le réseau existant.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — **NON**

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Cette action est encore au stade de réflexion. Aucune démarche n'a été effectuée. Les coûts ne peuvent être estimés.

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- SPW DOG1 potentiellement.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Comptage du nombre de véhicules empruntant la voirie de désenclavement ;
- Evaluation du report modal (comptage du nombre de véhicules avant/après sur les routes voisines).

4.3.4.6 Création d'une voirie de liaison entre la plateforme multimodale à Montignies-sur-Sambre et la E420

Brève description de l'action : Dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision partielle du Plan de Secteur de Charleroi pour y inscrire le tracé de l'E420-N5, le Conseil communal a approuvé cette révision à la condition de réaliser un pont enjambant la Sambre menant à la plateforme tri-modale (de Montignies-sur-Sambre) depuis la N576.

Cette plateforme est une friche industrielle traitée par la SPAQuE. Bien qu'elle se situe à proximité du R3, elle ne bénéficie pas d'un accès aisé ni d'une traversée de la Sambre pour être connectée à la N576 (elle-même permettant l'accès au R3).

Priorisation : La priorisation ne peut être encore estimée

Année de début estimée: L'action est au stade de réflexion. L'année n'est pas encore estimée.

Année de fin estimée: L'action au stade de réflexion. L'année n'est pas encore estimée.

Justification

Espace de mise en œuvre : La voirie traverse plusieurs quartiers à l'ouest du centre-ville. Ce projet affecte la circulation et l'aménagement du territoire de tous ces quartiers.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI NON

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet :

Le projet se localise dans le quartier Le Roctiau. La Plateforme multimodale existante depuis plusieurs années se localise à l'extérieur du cœur urbain et nécessite d'être connectée aux grands axes.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 11.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville entreprenante

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a mis en évidence l'importance du trafic routier au sein du centre-ville. Les zones du territoire engendrant du trafic important et notamment du trafic de poids lourds devraient être correctement liées aux axes structurants du territoire. La création du pont permettrait de créer un accès quasi-direct au ring R3 et, de ce fait, de désengorger les quartiers au nord du site qui, jusqu'alors, accueillaient les seuls accès routiers à la plateforme.

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? ~~OUI~~ — **NON**

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

L'action est encore au stade de projet. Le montant des travaux ainsi que la source de financement ne peuvent être encore estimés.

Par ailleurs, des sources de financements potentielles pourraient être : la SOFICO, le SPW-Direction des Routes de Charleroi ou encore la SPAQuE.

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Eventuellement : la SPAQuE ;
- Le Service Voirie de la Ville de Charleroi.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Ne peuvent être encore déterminés.

4.3.4.7 Création d'une voirie de liaison sur le site des AMS à Marchienne-au-Pont

Brève description de l'action : Les sites des AMS nord et sud se localisent de part et d'autre de la Sambre à Marchienne-au-Pont. Il s'agit de friches industrielles reprises comme parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir à la BDES.

L'action consiste en la création d'un pont et de voiries de désenclavement permettant la valorisation de ces anciens sites industriels. Cette action est réalisée par le Port Autonome de Charleroi et est subventionnée par la programmation FEDER 2014-2020 (portefeuille : Charleroi Porte Ouest).

La DGO2 a obtenu les subventions FEDER pour acquérir les terrains sur lesquels passera la future voirie. La filiale de la SPAQuE, le GePART, a obtenu des subventions FEDER pour la dépollution du site.

Priorisation : 3

Année de début estimée: L'étude de faisabilité technique et économique a été réalisée en 2018.

Année de fin estimée: 31/12/2023 (date prévue par le FEDER).

Justification

Espace de mise en œuvre : Voirie de liaison au sein de deux quartiers permettant de lier deux sites complémentaires.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI et NON

Si oui, lequel : Marchienne Etat (site AMS nord)

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : La voirie lie les deux sites AMS. Le site AMS sud se situe dans le quartier Marchienne Cartier. Cette action tient compte des limites du terrain et non pas des limites fictives des quartiers.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 5.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville entreprenante

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a mis en évidence le nombre important des friches industrielles et des SAR sur son territoire. Certaines friches présentent des potentiels de reconversion mais leurs configurations ne permettent pas un réaménagement optimal. C'est le cas du site des AMS. Dès lors, la création d'une voirie entre les deux sites AMS permet de les connecter et de favoriser la reconversion économique du site.

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? ~~OUI~~ — NON

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Europe (FEDER)	- 236.000€ pour l'acquisition des terrains (DGO2) - 2.409.722€ pour la construction de la voirie (GePART)
Région wallonne (FEDER)	- 354.000€ pour l'acquisition des terrains (DGO2) - 3.614.583€ pour la construction de la voirie (GePART)
Montant total :	- 590.000€ pour l'acquisition des terrains (DGO2) - 6.024.304€ pour la construction de la voirie (GePART) - 6.614.304€ au total

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- GePART ;
- DGO2.

Indicateurs :

- Comptage du nombre de véhicules empruntant la voirie de liaison ;
- Evaluation du report modal (comptage du nombre de véhicules avant/après sur les routes voisines).

4.3.5 Actions liées à l'éducation

4.3.5.1 Réalisation de la Cité des métiers à la Ville Haute

Brève description de l'action : La réalisation de la Cité des Métiers consiste à l'intégration de plusieurs opérateurs de l'enseignement et de la formation en inter-réseaux sur le site de l'Université du Travail (45.000m² au sein du bâtiment Roullier) et du Collège des Aumôniers (au nord du quartier Ville Haute sur 10.000m²).

L'objectif du projet est de mettre en commun au sein d'une même superstructure, des enseignants, du matériel ou encore d'autres moyens humains afin, notamment, de favoriser la collaboration, l'échange mais également de réaliser des économies d'échelle. Pour ce faire, des travaux devront être réalisés sur les deux sites afin de créer une infrastructure adaptée.

La Cité des Métiers implantée actuellement dans l'Espace Trésignies à Charleroi, réalise des activités et formations pour inciter les jeunes à se former et à travailler (visites d'entreprises, exploration de chantier, etc.).

Priorisation : 1

Année de début estimée : Le projet est déjà en cours de réalisation.

Année de fin estimée : Le projet sera définitivement mis en place durant l'année 2022.

Justification

Espace de mise en œuvre : Action mise en œuvre au sein de deux bâtiments au nord du quartier Ville Haute dont les retombées s'étendent sur l'ensemble de la commune et au-delà des frontières communales.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Ville Haute

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 12.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville entreprenante

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a mis en évidence un manque d'éducation de la population, en particulier dans les quartiers du centre-ville ainsi que le taux de chômage élevé de la population. La promotion d'une nouvelle forme d'enseignement améliore la qualité de l'offre en enseignement à

Charleroi. Les nouvelles formations aux métiers manuels permettront d'offrir de nouveaux emplois et de potentiellement diminuer le taux de chômage.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Le coût du projet s'élève à 30.500.000 €. Les sources de financement sont : la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne (via le Forem) et la Communauté Française (via les Fonds des bâtiments scolaires).

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- /

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Nombre d'étudiants inscrits ;
- Evaluation de l'inactivité chez les jeunes et de sa potentielle diminution.

4.3.5.2 Développement d'un pôle d'excellence Zénobe Gramme à la Ville Haute

Brève description de l'action : L'objectif du projet, repris dans le portefeuille de projet Charleroi District Créatif au FEDER, est de créer un espace regroupant l'enseignement universitaire, la formation continue et la recherche scientifique au sein du bâtiment Zénobe Gramme. Ce projet vient en complémentarité avec le projet de la Cité des Métiers pour créer, *in fine*, un pôle d'enseignement et de recherches.

D'une part, ce pôle permettra de pallier au manque d'enseignement universitaire à Charleroi ce qui permettra, a priori, d'augmenter le niveau d'instruction de la population. D'autre part, il permettra de renforcer la position de Charleroi comme pôle urbain universitaire, mais également d'attirer et développer de l'activité économique, des entreprises et des investisseurs.

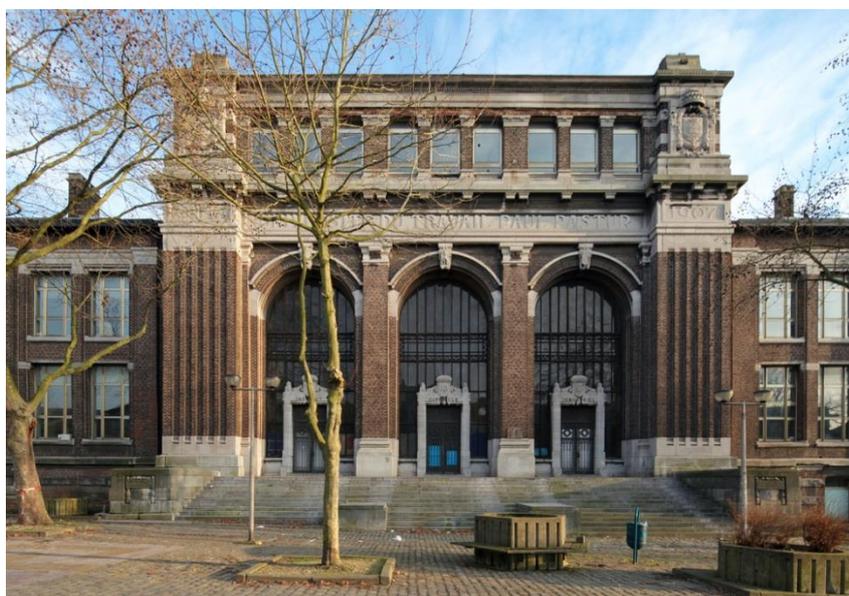


Figure 75 : Bâtiment Zénobe Gramme. Source : Charleroi Bouwmeester, 2014b.

Priorisation : 3

Année de début estimée : Le début des travaux est prévu pour le deuxième trimestre de l'année 2020.

Année de fin estimée : L'achèvement des travaux est prévu pour le deuxième trimestre de l'année 2022.

Justification

Espace de mise en œuvre : Action mise en œuvre au sein d'un bâtiment au nord du quartier Ville Haute dont les retombées s'étendent sur l'ensemble de la commune et au-delà des frontières communales.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Ville Haute

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 12.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville entrepreneurante

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique
- Créer des grandes villes intelligentes

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a mis en évidence un manque d'éducation de la population (faible part de la population ayant un diplôme de niveau universitaire), en particulier dans les quartiers du centre-ville, ainsi que le taux de chômage élevé de la population.

La réalisation d'un centre universitaire permettra de palier à ce faible niveau d'éducation et de créer des retombées économiques positives pour la ville. En effet, développer un centre universitaire permet d'attirer de nouvelles entreprises et de nouvelles activités génératrices d'emplois. Son implantation permettra de générer une activité économique à proximité du centre-ville. En effet, la présence d'étudiants peut être bénéfique à de nombreux commerces ou HoReCa.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Financement**Source(s) de financement et estimation des coûts :**

Sources de Financement	Montant
Europe (FEDER)	6.108.038€
Région wallonne (FEDER)	7.635.048€
ASBL Centre Universitaire Zénobe Gramme (FEDER)	1.527.010€
Montant total :	15.270.096€

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Le projet est porté par l'ASBL Centre Universitaire Zénobe Gramme.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Nombre d'étudiants inscrits ;
- Evaluation de l'inactivité chez les jeunes et de sa potentielle diminution.

4.3.5.3 Création du centre de compétences « Design Innovation » à la Ville Haute

Brève description de l'action : Le projet, porté par l'IFAPME et subventionné par le FEDER, consiste au développement d'un espace de sensibilisation et de formations dédié au secteur du design. Il s'installera au sein du bâtiment Chaufferie qui sera réaménagé et rénové à cet effet.

L'objectif est de créer un centre de formation autour du design et de rendre accessible les méthodes, outils et réalisations du design à tous les usagers. Il vise notamment à former des designers, à intégrer le design dans les processus de conception de produits, etc.



Figure 76 : Bâtiment la Chaufferie. Source : Charleroi Bouwmeester, 2014b.

Priorisation : 3

Année de début estimée : Le début des travaux est prévu pour l'année 2020.

Année de fin estimée : L'achèvement des travaux est prévu pour l'année 2022.

Justification

Espace de mise en œuvre : Un bâtiment au sein du quartier Ville Haute mais dont les retombées s'étendent sur l'ensemble de la commune et au-delà des frontières communales.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Ville Haute

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 12.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville entreprenante
- Promouvoir une ville active

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a mis en évidence un manque d'éducation de la population, en particulier dans les quartiers du centre-ville ainsi que le taux de chômage élevé de la population. La promotion d'un nouveau type de formation innovant permettra d'améliorer la qualité de l'offre en formation à Charleroi.

De plus, puisque la Ville ne possède pas d'université sur son territoire, ce projet permet de promouvoir la culture à Charleroi d'une autre manière et de faire rayonner la ville au sein de la Wallonie en proposant des formations inédites.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Europe (FEDER)	1.994.523,52€
Région wallonne (FEDER)	2.991.785,28€
Montant total :	4.986.308,8€

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Le projet est porté par l'IFAPME.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Nombre de personnes inscrites aux formations.

4.3.5.4 Création d'un « Centre d'excellence et d'efficacité énergétique » à la Ville Haute

Brève description de l'action : Le projet, porté par le Centre Universitaire Zénobe Gramme et subventionné par le FEDER, consiste à développer des activités de recherches dans le domaine des technologies énergétiques émergentes au sein du campus de la Ville Haute. Il vise à regrouper des compétences liées à l'efficacité énergétique et au développement durable, issues des universités, des centres de recherche, des entreprises privées et des pouvoirs publics au sein d'un même bâtiment. Ces compétences seront intégrées notamment dans le développement d'activités industrielles innovantes.

Priorisation : 3

Année de début estimée : Le début des travaux est prévu pour le deuxième trimestre de l'année 2020.

Année de fin estimée : L'achèvement des travaux est prévu pour le deuxième trimestre de l'année 2022.

Justification

Espace de mise en œuvre : Un bâtiment au sein du quartier Ville Haute mais inclus dans le projet de développement du pôle d'excellence Zénobe Gramme.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Ville Haute

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 12.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville durable

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a mis en évidence la surconsommation énergétique au sein de la commune de Charleroi. La création de ce centre permettra de travailler sur la réduction de la consommation de l'énergie au sein des différentes affectations et éléments du territoire communal.

De plus, bien que la Ville n'accueille pas d'université sur son territoire, l'accueil d'experts issus de différents domaines permettra, avec le futur pôle Zénobe Gramme et la Cité des métiers, de renforcer le pôle de compétences de la Ville et de créer un réel campus des sciences, des arts et des métiers.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Europe	1.988.996,07€
Région wallonne	2.486.245,09€
ASBL Centre universitaire Zénobe Gramme	497.249,02€
Montant total :	4.972.490,18€

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Le projet est porté par l'ASBL Centre Universitaire Zénobe Gramme.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Nombre d'études et de recherches réalisées ;
- Apport des études et recherches dans les activités consommatrices d'énergie.

4.3.6 Actions liées à la Société de Logements de Service Public – La Sambrienne

4.3.6.1 Construction du projet « Le 5^{ème} Elément » à la Ville Haute

Brève description de l'action : L'action consiste en la construction d'un quartier par la Sambrienne sur 2ha. Le terrain sur lequel se localiseront les futurs logements est une friche en plein cœur de ville (au nord du parking Charleroi Expo). Il est repris à la BDES comme parcelle pour laquelle des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir.

Le projet comprend la construction de 7000m² de bureaux et services et 150 unités de logements dont 80 sont destinées à la location, 80 à la vente et 30 unités sont destinées aux étudiants. Le projet accueillera également le siège social de la Sambrienne qui s'y implantera.



Figure 77 : Projet "5ème Element" de la Sambrienne. Source : Sambrienne & LAN Paris, 2019.

Priorisation : 3

Année de début estimée : Les travaux devraient débuter durant l'année 2021.

Année de fin estimée: Les travaux devraient être achevés durant l'année 2024.

Justification

Espace de mise en œuvre : le projet s'étend sur un périmètre de 2ha au sein du quartier Ville Haute.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Ville Haute

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 12.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville inclusive
- Promouvoir une Ville durable

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : D'abord, l'analyse contextuelle a montré qu'au sein du quartier Ville Haute, les logements étaient en mauvais état et le cadre de vie était médiocre. Dès lors, la création, notamment, de logements neufs permettra d'élargir l'offre à Charleroi et de créer une mixité sociale au sein d'un quartier.

De plus, la création de logement étudiant à proximité du futur Campus des sciences, des arts et des métiers permettra d'attirer des étudiants pour résider sur le territoire carolo.

Enfin, la démolition d'un chancre et la réaffectation d'une friche en cœur de ville permet d'éviter une surconsommation du foncier et de développer durablement le territoire en étant proche des aménités de la ville.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Société Wallonne du Logement	39.900.000 €
Montant total :	39.900.000 €

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- La Sambrienne ;
- Ville de Charleroi (collaboration pour le foncier + accueil à la petite enfance) ;
- Agence immobilière Sociale de Charleroi ASBL.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Mixité sociale dans les logements ;
- Taux de remplissage des logements.

4.3.6.2 Construction du projet « Les Closières » à Mont-sur-Marchienne

Brève description de l'action : L'action consiste en la construction d'un quartier de logements à vendre par la Sambrienne à Mont-sur-Marchienne.

Les futurs logements seront des logements « basse énergie », à proximité des grands axes et des aménités de la ville.

Ce quartier se présente comme un éco-quartier et se base sur 4 piliers : mixité des populations, mixité des fonctions, aménagement respectueux de l'environnement et constructions durables.



Figure 78 : Projet Les Closières de la Sambrienne. Source : Igretec, 2016.

Priorisation : 1

Année de début estimée: Le projet est en cours de réalisation.

Année de fin estimée: Le projet devrait être achevé pour l'année 2020.

Justification

Espace de mise en œuvre : Un quartier d'habitation au sud du centre-ville.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI — **NON**

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : Le futur quartier Les Closières se localise dans le quartier Les Gonceries. La Sambrienne développe des projets sur des terrains de superficies importantes. Ces derniers se raréfient à proximité du centre-ville et dans les quartiers prioritaires déjà densément bâtis.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 4.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville inclusive

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a indiqué qu'un grand nombre de logements au sein du territoire communal ne bénéficiait pas d'un cadre de vie agréable, de confort suffisant ou encore d'une bonne qualité environnementale. Dès lors, le projet de construction de ces logements au sein d'un cadre verdoyant permettra d'élargir l'offre en logement à Charleroi et d'attirer de nouvelles populations.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
En attente du financement	24.935.347€
Montant total :	24.935.347€

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Société Wallonne du Logement ;
- Partenariat avec DOMOVOI ;
- Partenariat avec IGRETEC.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Mixité sociale dans les logements ;
- Taux de remplissage des logements.

4.3.6.3 Construction du projet « Aux Parcs »

Brève description de l'action : Le projet de quartier « Aux Parcs » se localise au nord du centre-ville de Charleroi sur le site de l'ancienne tour de logements Apollo. La Sambrienne a détruit l'ancienne tour de logements en 2013 à cause de sa vétusté et la remplace par un quartier de 60 appartements sur 1,5ha.

Le projet s'accompagne d'une verdurisation du site (jardins privés, jardins partagés, espaces publics) afin de créer des points de rencontre entre les habitants et d'améliorer leur cadre de vie.



Figure 79 : Projet Aux parcs de la Sambrienne. Source : Sambrienne, N.D.

Priorisation : La priorisation de l'action ne peut être encore estimée.

Année de début estimée : La date de début de l'action ne peut être encore estimée.

Année de fin estimée : La date de fin de l'action ne peut être encore estimée.

Justification

Espace de mise en œuvre : îlot d'habitation au sein d'un quartier à proximité du centre-ville.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Le Faubourg

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 3.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville inclusive

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a démontré que le quartier Faubourg présentait une qualité environnementale très mauvaise ainsi que des logements avec peu de confort. La création d'un nouveau quartier de logements s'accompagnant d'espaces verts permettra d'améliorer la qualité du bâti et du cadre de vie du quartier.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
En attente de financement	13.071.300€
Montant total :	13.071.300€

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- Société Wallonne du Logement.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Mixité sociale dans les logements ;
- Taux de remplissage des logements.

4.3.7 Autres actions

4.3.7.1 Mise en œuvre du Plan Lumière

Brève description de l'action : L'objectif du Plan Lumière, projet repris dans le portefeuille de projet Charleroi District Créatif au FEDER, est de mettre en valeur les espaces publics existants ainsi que les futurs projets/rénovations des bâtiments publics. Ce Plan Lumière permettra également de réduire la consommation énergétique de la Ville liée à l'éclairage public.

La mise en place du Plan Lumière permet de répondre à différentes remarques des citoyens, exprimées lors d'enquêtes (insécurité dans l'espace public, éclairage public inapproprié, manque de convivialité des espaces publics). La prise en compte de l'avis des citoyens renforce indirectement l'ambition de « ville participative » de Charleroi.



Figure 80 : Exemple de mise en lumière du Palais des Beaux-Arts et Palais des Congrès dans le cadre du Plan Lumière. Source : Charleroi Bouwmeester, 2014a.

Priorisation : 1

Année de début estimée : Le début des travaux est prévu pour le quatrième trimestre de l'année 2019.

Année de fin estimée : L'achèvement des travaux est prévu pour le deuxième trimestre de l'année 2020.

Espace de mise en œuvre : Action sur l'ensemble des quartiers Ville Haute et Ville Basse.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Ville Haute & Ville Basse

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville durable
- Promouvoir une Ville participative

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville durable », à l'objectif opérationnel « Augmenter les économies d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire » et précisément au Projet « Poursuivre la rénovation et la modernisation de l'éclairage public ».

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : Comme il l'a été mis en évidence dans l'analyse contextuelle, l'éclairage public à Charleroi est inadapté. L'analyse contextuelle a également mis en évidence le ressenti de la population du manque de sécurité dans l'espace public. Dès lors, cette action permettra de rendre l'espace public plus convivial et attractif.

Par ailleurs, la consommation énergétique importante au sein du territoire carolo a été mise en évidence dans l'analyse contextuelle. Dès lors, l'utilisation d'éclairages raisonnés (placement réfléchis des éclairages, ampoules à basse consommation) permettra de diminuer cette consommation.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Europe (FEDER)	586.189€
Région wallonne (FEDER)	879.283€
Ville de Charleroi (FEDER)	368.890€
Montant total :	1.834.362€

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- /

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Evaluation de la consommation énergétique des éclairages de la Ville.

4.3.7.2 Construction du Grand Hôpital de Charleroi

Brève description de l'action : Le projet du Grand Hôpital de Charleroi (GHdC) sur le site des Viviers constitue un projet de regroupement de plusieurs hôpitaux de la Ville (Notre-Dame, Saint Joseph, Sainte Thérèse, Reine Fabiola et l'IMTR). Ces derniers deviennent vétustes et ne sont plus adaptés aux besoins des technologies médicales actuelles (bâtiments trop petits) et aux besoins des patients (accessibilité difficiles, manque de parking, etc.).

Le projet prend la forme d'un campus santé en étant conçu depuis le départ autour du patient, de manière modulaire, avec les différents métiers médicaux. Ce projet permettra d'apporter un rayonnement à la Ville en accueillant le premier hôpital belge de nouvelle génération. Ce projet s'accompagnera de la création de nombreux emplois et amènera de nouvelles populations sur le territoire communal par la création de logements sur le quartier « Les Viviers ».



Figure 81 : Projet du Grand Hôpital de Charleroi. Source : GHdC, 2019.

Priorisation : 3

Année de début estimée: Le projet est en cours de réalisation.

Année de fin estimée: Le projet devrait être achevé pour l'année 2024.

Justification

Espace de mise en œuvre : Le projet se localise sur un périmètre de 17ha mais engendrera des retombées positives pour l'ensemble de la commune.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI et NON

Si oui, lequel : le quartier de logements sera construits au sein du quartier Les Quatre Bras de Gilly.

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet : Le projet d'hôpital se localise dans le quartier Les Corvées. Il est porté par un acteur privé.

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 3.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville active

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle a illustré l'accroissement de la population vieillissante ainsi que le manque d'équipement pour personnes âgées ou malades à Charleroi. Le projet permet donc de pallier à ces manques.

De plus, l'analyse contextuelle a illustré la faible disponibilité du foncier urbanisable à Charleroi. Le futur hôpital s'implante sur un ancien site charbonnier répertorié en SAR de rénovation. Le choix de l'implantation permet donc d'éviter de construire sur un terrain totalement vierge.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? OUI — NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Région wallonne	326.562.880 € soit 72,5% des 450.431.559 € pour les travaux
ASBL Grand Hôpital de Charleroi	198.868.679 €
Montant total :	525.431.559 € dont <ul style="list-style-type: none">- 450.431.559 € pour les travaux de bâtiments, les abords, les voiries- 75.000.000 € pour les équipements (machines médicales)

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- UCL ;
- Ville de Charleroi ;
- BEI (Banque Européenne d'Investissements).

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Nombre de patients pris en charge ;
- Nombre de lits.

4.3.7.3 Regroupement des services communaux au sein de la Cité administrative

Brève description de l'action : L'action consiste à rénover un ancien bâtiment du SPF Finances en cœur de ville et d'y concentrer les services communaux n'accueillant pas le public (plus particulièrement, les services communaux porteurs de projets). Actuellement, les différents services communaux sont répartis au sein des anciennes maisons communales.

Les services accueillant du public persisteront dans les anciennes maisons communales excentrées et faciles d'accès en transport en commun.

D'une part, la communication entre les services s'implantant au sein de la futur Cité administrative sera améliorée et, d'autre part, les citoyens pourront être mieux intégrés au sein des grands projets du service public.

Priorisation : 3

Année de début estimée : Les travaux au sein du bâtiment sont en cours.

Année de fin estimée : Les travaux devraient être achevés pour la fin de l'année 2021/ début de l'année 2022.

Justification

Espace de mise en œuvre : Un bâtiment au sein du quartier Ville Basse mais ayant des répercussions sur l'ensemble de la population carolo.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI —NON

Si oui, lequel : Ville Basse

Une cartographie localisant le projet est disponible en Annexe 9.

Ambition(s) concernée(s) :

- Promouvoir une Ville participative

Ambition opérationnelle :

- Cette action est liée au PST et plus particulièrement à l'objectif stratégique « Etre une ville disposant d'un service public performant », à l'objectif opérationnel « Réviser le schéma organisationnel de l'Administration afin de tendre vers un management plus transversal » et précisément aux Projets « Réaliser l'acquisition de la Cité administrative et son aménagement » et « Assurer le déménagement des services vers la Cité administrative ».

Objectif(s) du Gouvernement Wallon concerné(s) :

- Rendre la grande ville plus accueillante

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés : L'analyse contextuelle, et plus particulièrement l'enquête menée auprès de citoyens en 2018, a démontré que la population souhaitait être mieux intégrée dans les projets communaux. Par ailleurs, l'éparpillement des services communaux porteurs de projets ne facilite pas la communication entre ces services et avec le citoyen.

Dès lors, le regroupement de ces services au sein d'un même bâtiment permettra de créer un interlocuteur unique en cas de projets communaux et influencera positivement la communication envers les citoyens et la participation de la population aux projets de la Ville.

Sources de financement

Le financement utilise-t-il des fonds de la subvention «Grandes Villes» ? ~~OUI~~ — NON

Financement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de Financement	Montant
Ville de Charleroi	12.000.000€ dont : - 10.000.000 € de travaux d'aménagement - 2.000.000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage
Montant total :	12.000.000 €

Moyens humains

Financés par la subvention « Grandes Villes » :

- Ne s'applique pas à l'action.

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

- IGRETEC.

Indicateur(s) de mise en œuvre

Indicateurs :

- Enquête de satisfaction auprès des citoyens.

5 Sources

5.1 Ouvrages, sites internet, articles, figures, images, etc.

Association momentanée Berghmans, Graindorge & Valdevit. (2015). *Permis d'urbanisme – situation actuelle et projetée*.

Baussart, J. (2018). *Photographie personnelle*.

Belfius. (2018). *Profil Socio-Démographique – Charleroi*. Bruxelles, Belgique : Belfius Research

Bourgmestre de Charleroi. (2019). *Vœux du Bourgmestre de l'année 2019*.

Bureau d'Etudes « Service Voirie ». (2017). Dossier de Revitalisation Urbaine de la Place Emile Buisset - *Plan terrier : situation projetée*.

Census. (2011). *Données du recensement de la population de 2011*. Statistics Belgium.

Charleroi Bouwmeester. (2014a). *Revitalisation de l'espace urbain*. <http://www.charleroi-dc.be/espaces-publics2>

Charleroi Bouwmeester. (2014b). *Campus des sciences, des arts et des métiers*. <http://www.charleroi-dc.be/campus>

Charleroi Bouwmeester. (2019). *Présentation de la Maison Dutroux*.

Charleroi District Créatif. (2019). *Fonds structurels, FEDER 2014-2020 – Présentation du portefeuille de la ville de Charleroi*. <https://static1.squarespace.com/static/52dbef69e4b09473684733c7/t/53aabd74e4b0752a03158f4c/1403698548584/fiches+d%C3%A9tail%C3%A9es+du+projet+FEDER.pdf>

Charleroi District Créatif. (2019). *Les 3 Palais – Pôle des grandes conférences et de l'évènementiel*. <http://www.charleroi-dc.be/>

Charleroi Nature. (2010). *Actualisation de l'étude et de la cartographie du réseau écologique du territoire de la Ville de Charleroi dans le cadre de la relance du Plan Communal du Développement de la Nature*. http://www.chana.be/chana/wp-content/uploads/2014/04/reseau_ecologique.pdf

COOPARCH-RU. (2012). *Schéma de Structure Communale de Charleroi*. Document non-publié. Bruxelles, Belgique : Cooparch-r.u.

CPDT. (2018). *Atlas des 12 Villes FEDER de Wallonie*. Liège, Belgique : ULiège-Lepur.

Dessin et Construction. (2014). *Rapport urbanistique et environnemental – ZACC Sainte-Zoé à Charleroi (Gilly et Montignies-sur-Sambre)*. Charleroi, Belgique.

Dessin et Construction. (2015). *Rapport Urbanistique et Environnemental « ZACC Sainte Zoé » - Schéma d'urbanisation*.

Dessin et Construction. (2017). *Un nouveau quartier sur le site du Sacré Français – Charleroi (Lodelinsart-Dampremy)*. <http://valimo.be/wp-content/uploads/2017/12/phase-1Gohyssart.pdf>

Dujardin, F. (2014). *Palais des Expositions*. <http://www.charleroi-dc.be/>

En Mieux. (2019). *Charleroi District Créatif*. <https://www.enmieux.be/projet/charleroi-district-creatif>

En Mieux. (2019). *Charleroi Porte Ouest – Création d'un pôle d'activités économiques urbain*. <https://www.enmieux.be/projet/charleroi-porte-ouest-creation-d-pole-d-activites-economiques-urbain>

EPU-re. (2018). *Nouveau Quartier des Hiercheuses à Marcinelle – Rapport Urbanistique et Environnemental – 2.2 Carte des options graphiques – MasterPlan*.

Fondation Roi Baudouin. (2017). *Le poids économique des Institutions sans but lucratif en Belgique*. <https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2017/306217>

GéDAP-UCL. (2001). *Atlas géostatistique des quartiers – Ville de Charleroi*. Charleroi, Belgique : Meaprint.

GHdC. (2019). *Le GHdC de demain*. <https://www.ghdc.be/>

Glineur, F. (2014). *Projet rue du Réservoir n°4 à Roux*.

Goffart Polomé Architectes. (2015). *Musée des Beaux-Arts*. <https://charleroi-museum.be/musee-des-beaux-arts/le-musee-demenage/>

Greisch. (2018). *Projet Destrée – Esquisse de Masterplan*.

Greisch. (N.D.). *BHNS*. <http://www.charleroi-bouwmeester.be/bhns>

IDEA Consult & BUUR. (2018). *Schéma de Développement Territorial de Charleroi Métropole – Diagnostic*. Charleroi, Belgique.

IGRETEC. (2016). *35 logements sur le site « Les Closières »*. <http://www.igretec.com/fr/2016/07/01/35-logements-site-closieres/>

IGRETEC. (2017). *Enquête et étude relatives aux besoins et potentialités du marché du logement au sein du bassin de vie de Charleroi, Rapport final*. Charleroi, Belgique.

IGRTEC, Charleroi Bouwmeester & MSA. (2017). *Masterplan : Quartier de la gare – Charleroi*.

IWEPS. (2018). *Détail de l'entité de CHARLEROI (Commune)*. Namur, Belgique : IWEPS.

JDS Architects. (2015). *Le Palais des Congrès*. <http://www.charleroi-dc.be/>

JNC/AWP & TRACES TPI. (2009). *Schéma directeur de développement stratégique touristique du Pays de Charleroi et de la Ville de Charleroi*. Charleroi, Belgique : Maison du tourisme du Pays de Charleroi.

Maison Pour Associations. (2019). *Répartition des actions de la MPA*. Maisons Pour Associations.

MEGG Architectes. (2015). *Permis d'urbanisme – Construction d'un immeuble à appartements*.

Noel, C. (2018). *Permis d'urbanisme*.

Police Fédérale. (2019). *Moniteur de sécurité 2018 : Rapport de tableaux – Résultats intermédiaires – Charleroi*. Bruxelles, Belgique : Police Fédérale – DGR – Information policière et ICT.

Réservoir A. (2018). *Plan d'élévation Est-Ouest*.

TRANSITEC & ICEDD. (2015). *Actualisation du Plan Communal de Mobilité de Charleroi*. Namur, Belgique : Transitec.

Sambrienne. (N.D.). *IMMO DEVELOPMENT V 3.0*. http://www.lasambrienne.be/wp-content/uploads/2018/08/16560_SAMB_PlaqImmoV6.pdf

Sambrienne & LAN Paris. (2019). *5^e Element : « 40 millions pour un nouveau quartier à Charleroi Centre-Ville »*. <https://www.lasambrienne.be/5eelement/>

Service de l'Aménagement Urbain. (2017). *Annexe au marché public*.

Ville de Charleroi. (2018). *Résultats de l'enquête citoyenne*. <https://www.charleroi.be/result-enquete-citoyenne-2018>

5.2 Données

Banque de Données de l'Etat des Sols. (2018). *Données cartographiques (shapefile) de la BDES*.

CENSUS. (2011). *Fichiers téléchargeables par secteur statistique*. http://census2011.fgov.be/download/statsect_fr.html

COSW. (2008). *Données cartographiques (shapefile) du COSW – Occupation du sol*.

Direction générale Statistique – Statistics Belgium. (2001). *Données Ese 2001*. Demande particulière.

Service Public de Wallonie. (2019). *Données cartographiques (shapefile) des voies cyclo-piétonnes en Wallonie*.

Statbel. (2016). *Données des revenus fiscaux à l'échelle des secteurs statistiques*. Statbel.

Statbel. (2017). *Données relatives aux arrivées et aux nuitées à l'échelle communale ; données relatives aux permis de bâtir autorisés*. Statbel.

Ville de Charleroi. (2019). *Taxe communale sur les immeubles inoccupés ; données cartographiques (shapefile) – Parcs ; conflits de voisinage par quartier*.

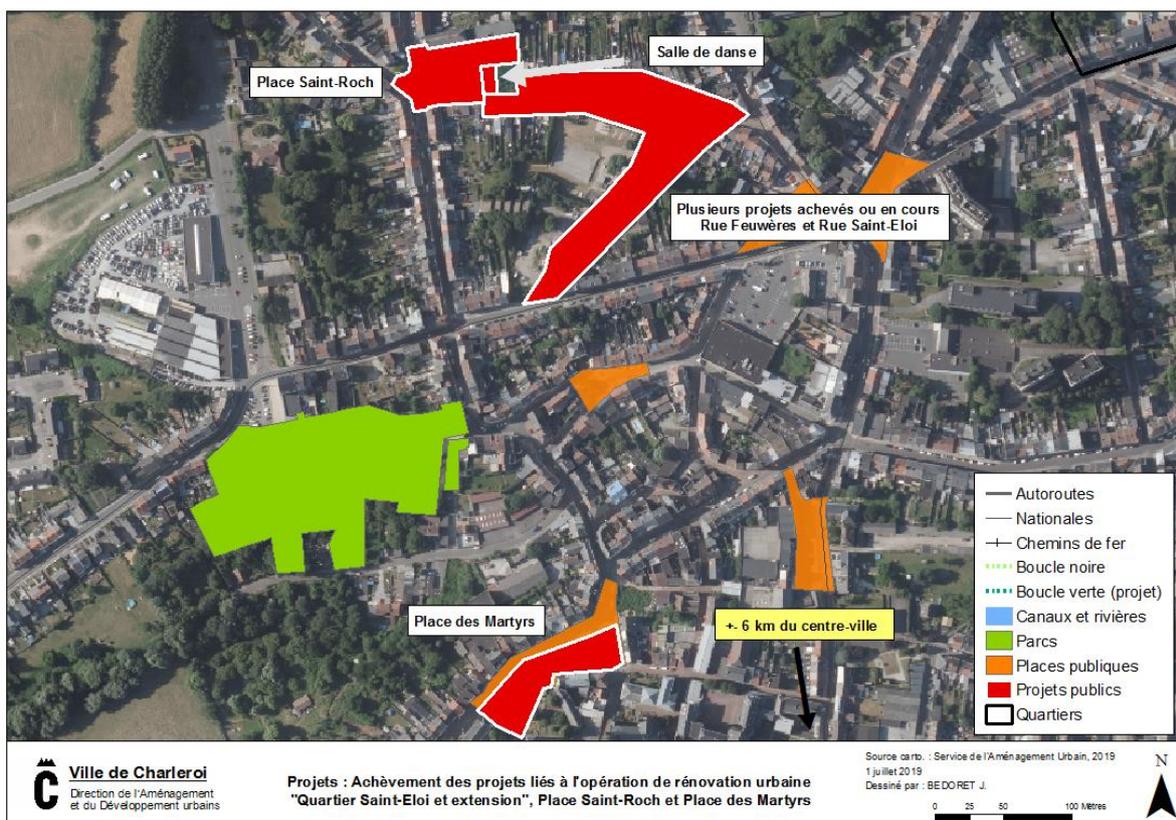
6 Annexes

Annexe 1 - Liste des projets en cours selon leur(s) ambition(s)

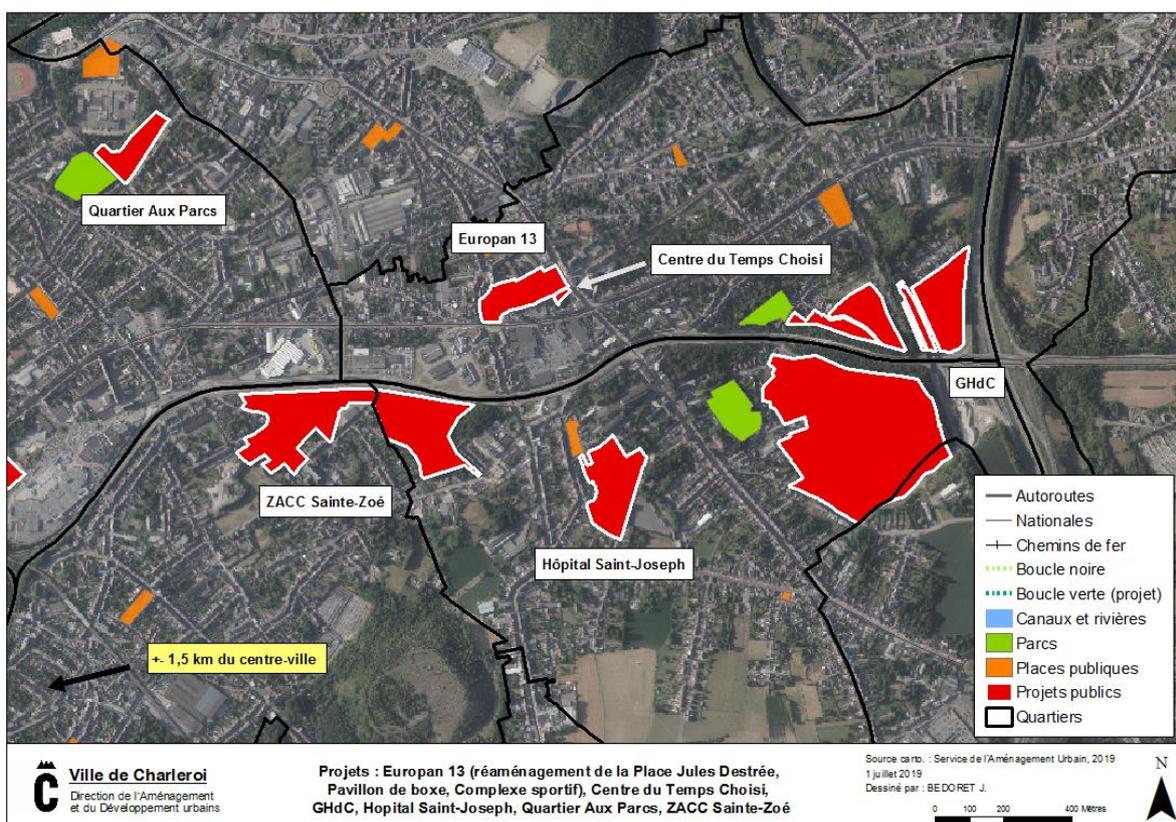
	Promouvoir une Ville inclusive	Promouvoir une Ville durable	Promouvoir une Ville entrepreneuse	Promouvoir une Ville active	Promouvoir une Ville participative
Achèvement des projets liés à l'opération de rénovation urbaine « Docherie – Bayemont – Gohyssart »	X	x			
Achèvement des projets liés à l'opération de rénovation urbaine « Quartier Saint-Eloi et extension »	X			x	
Rénovation d'une ancienne école en salle de Danse à Gosselies				X	
Réaménagement de la place Albert 1 ^{er} et la place Quais des Ponts à Marchienne-au-Pont	x	X			
Réalisation d'un Schéma de Développement Communal et d'un Guide Communal d'Urbanisme	x	X			x
Transformation de la Maison Dutroux en Square mémoriel		X			x
Placement d'aires de jeux et engins de fitness		X			
Médiation de quartier	x				X
Intégration socio-professionnelle par le sport de proximité	x				X
Financement participatif de la Maison Pour Associations (MPA)					X
Financement d'une Régie Communale Autonome - ADLU			X		
Financement d'un prestataire spécialisé en matière de développement urbain - Bouwmeester		x	X		
Révision partielle du Plan de Secteur – inscription du tracé de la E420-N5			X		
Mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine - Sacré-Français	X	x			
Mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine - Ville-Basse	X	x			
Mise en œuvre de l'opération de revitalisation urbaine - Place Buisset	x	X			
Mise en œuvre de l'opération de revitalisation urbaine - Sacré-Français	x	X			
Réalisation du RUE (nouveau SOL) du quartier des Hiercheuses	X	x			
Mise en œuvre de la ZACC Sainte-Zoé – RUE Sainte Zoé	X	x			
Mise en œuvre du Masterplan « Quartier de la Gare »	x	X			
Réalisation d'un Masterplan sur la Porte Ouest - Europan 15		x	X		
Réalisation d'une étude d'affectation du site « Technopôle Vilette »			X		
Réalisation d'une étude d'affectation sur l'ilot Zoé Drion		X			
Réaménagement des places publiques dans le quartier Ville Haute		X	x		
Réaménagement des quais de Sambre		X	x		
Réaménagement de grands axes		X			
Réaménagement de la Place Albert 1 ^{er} à Monceau sur Sambre		X	x		
Réaménagement de la Place des Martyrs à Gosselies		X	x	x	

Réaménagement de la Place Saint-Roch à Gosselies		X	x		
Réaménagement de la Place Albert 1 ^{er} à Dampremy		X			
Réaménagement de la Place Albert 1 ^{er} à Montignies-sur-Sambre		X			
Rénovation du Palais des Expositions		x	x	X	
Construction du Palais des Congrès		x	x	X	
Rénovation du Palais des Beaux-Arts		x	x	X	
Rénovation du BPS22		x	x	X	
Mise en œuvre des projets Europan 13 à Gilly	x	x		X	
Rénovation du Centre du Temps Choisi à Gilly			x	X	
Rénovation des anciennes Ecuries de la Caserne Defeld et transfert du Musée des Beaux-Arts				X	
Création du Théâtre de la Guimbarde			x	X	
Rénovation du Stade Yernaux à Montignies-Sur-Sambre			x	X	
Aménagement d'axes structurants pour le passage de Bus à Haut Niveau de Service		X			
Réalisation d'un sentier de promenades – La Boucle Verte		X		x	
Aménagement d'un rond-point à l'arrière de la Gare du Sud de Charleroi		x			
Renforcement de l'accessibilité au pôle économique du cœur urbain - Modification de la Bretelle du R9				x	
Création d'une voirie de désenclavement Technopole Vilette			X		
Création d'une voirie de liaison entre la plateforme multimodale et la E420			X		
Création d'une voirie de liaison sur le site des AMS			X		
Réalisation de la Cité des métiers			X		
Développement d'un pôle d'excellence Zénobe Gramme			X		
La création du centre de compétences « Design Innovation »			X	x	
Création d'un « Centre d'excellence et d'efficacité énergétique »		X			
Construction du projet « Le 5 ^{ème} Élément »	X	x			
Construction du projet « Les Closières »	X				
Construction du projet « Aux Parcs »	X				
Mise en œuvre du Plan Lumière		X			x
Construction du Grand Hôpital de Charleroi				X	
Regroupement des services communaux au sein de la Cité administrative					X

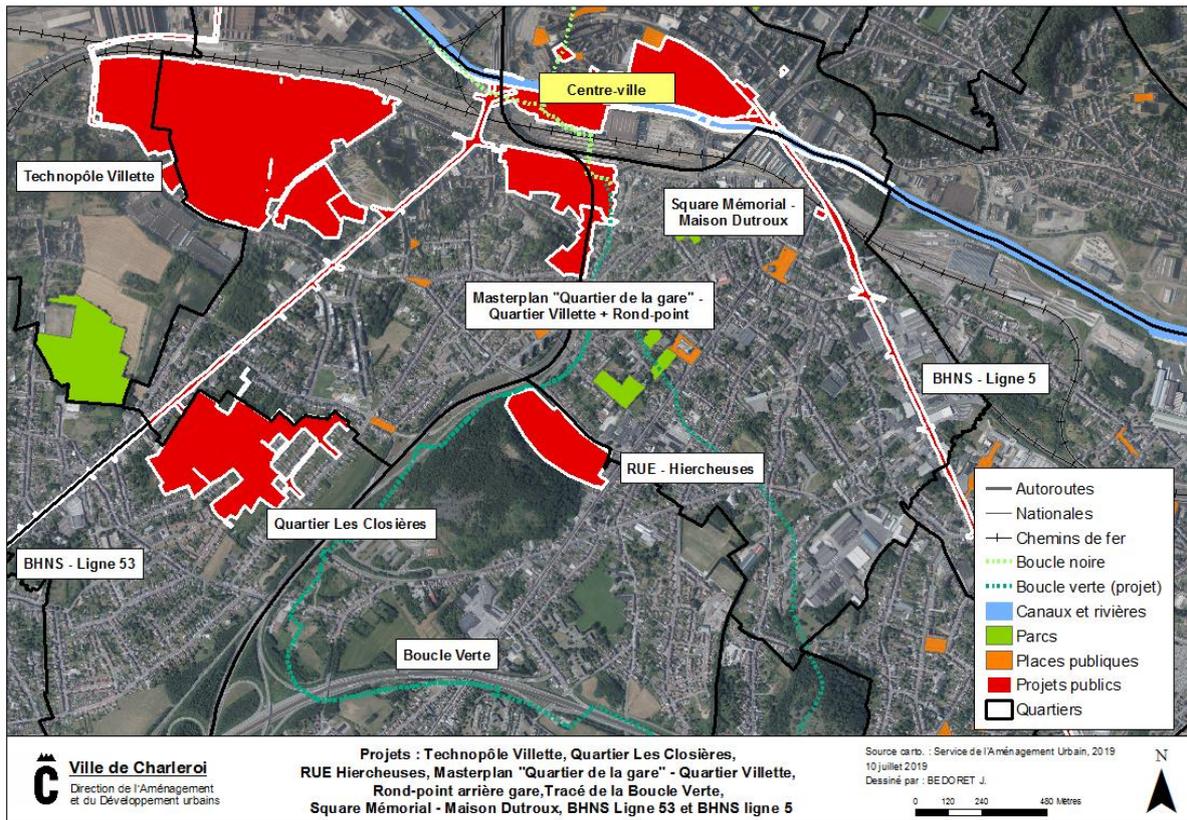
Annexe 2



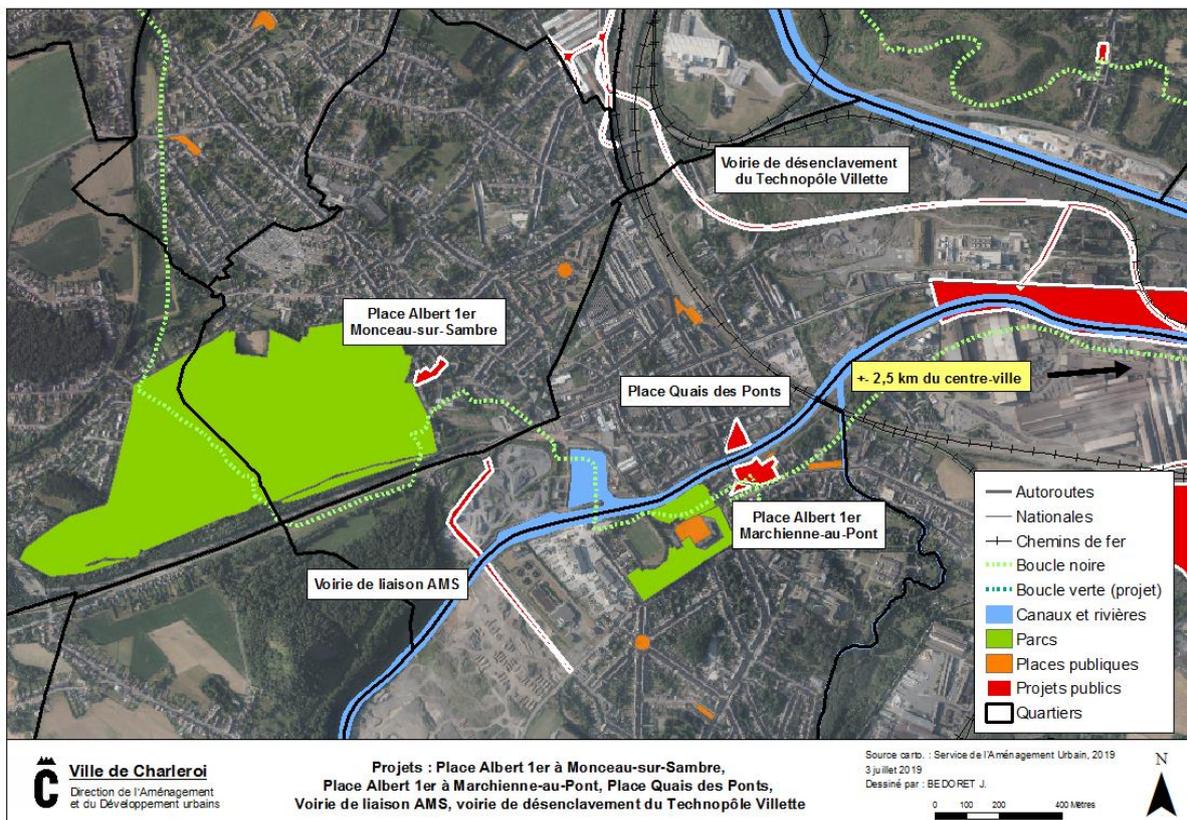
Annexe 3



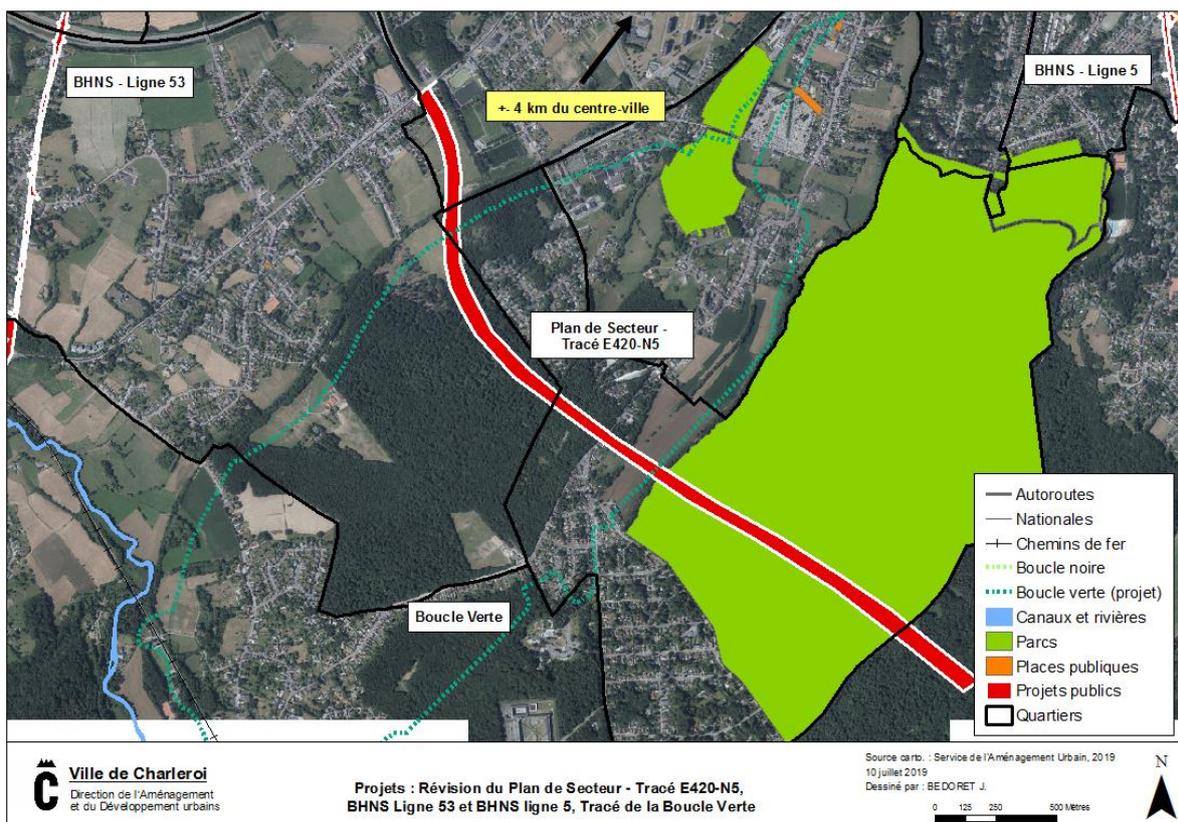
Annexe 4



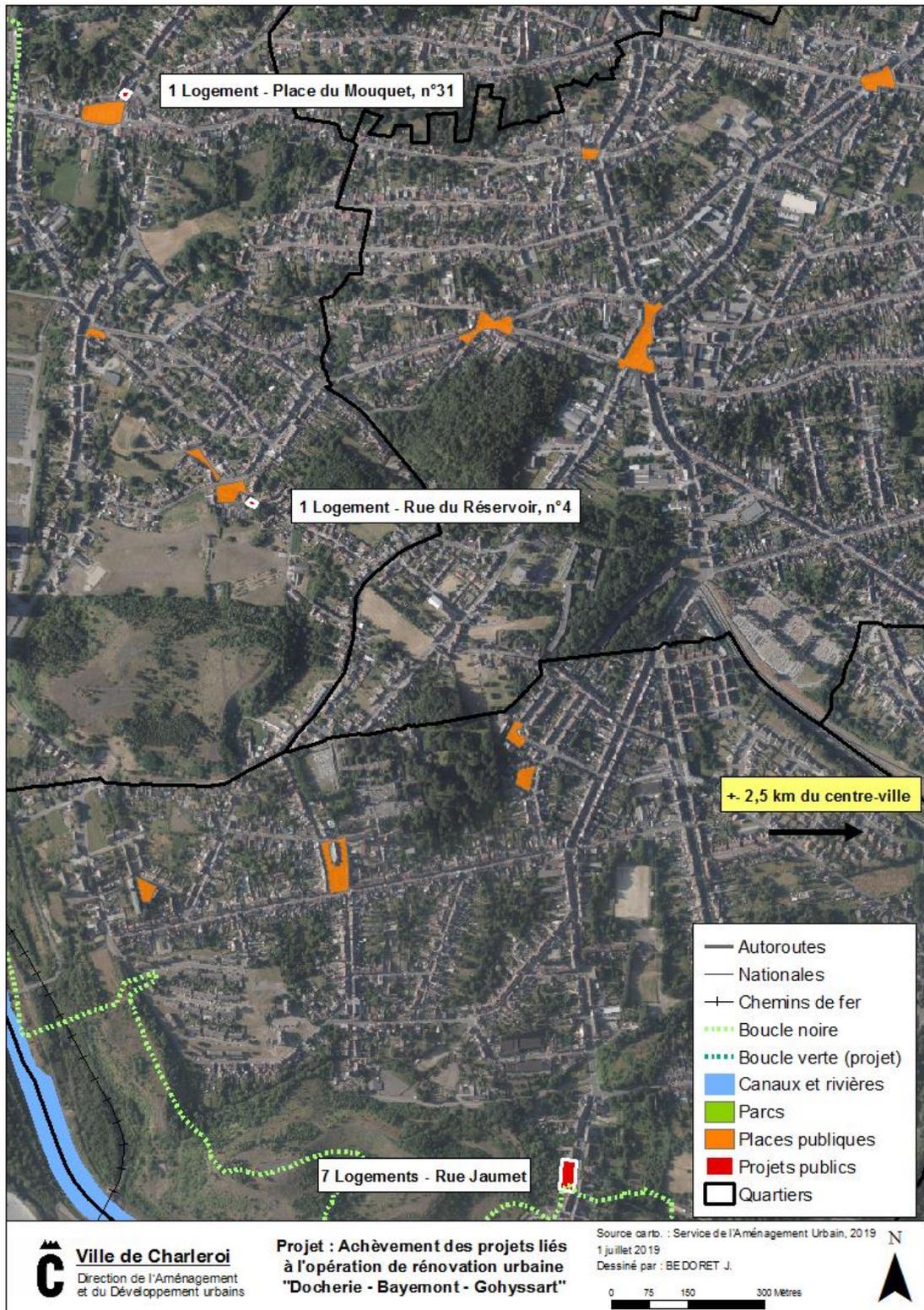
Annexe 5



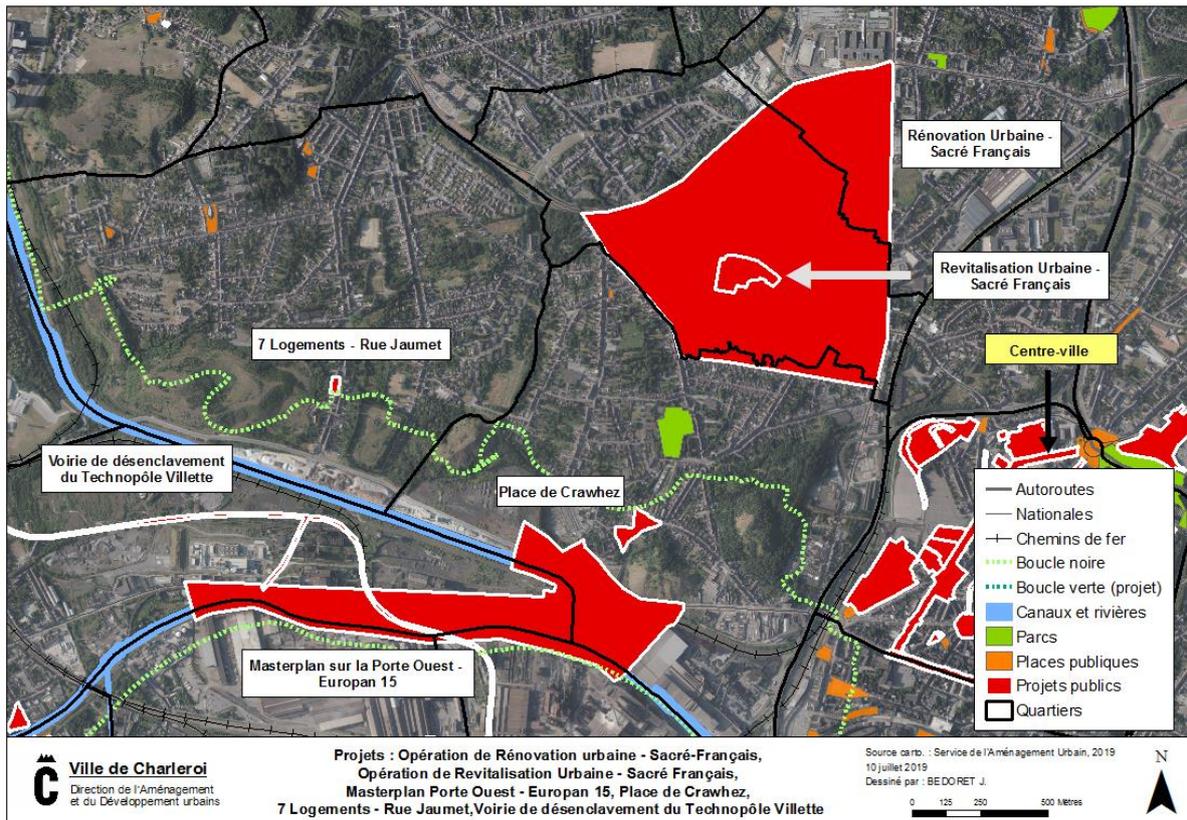
Annexe 6



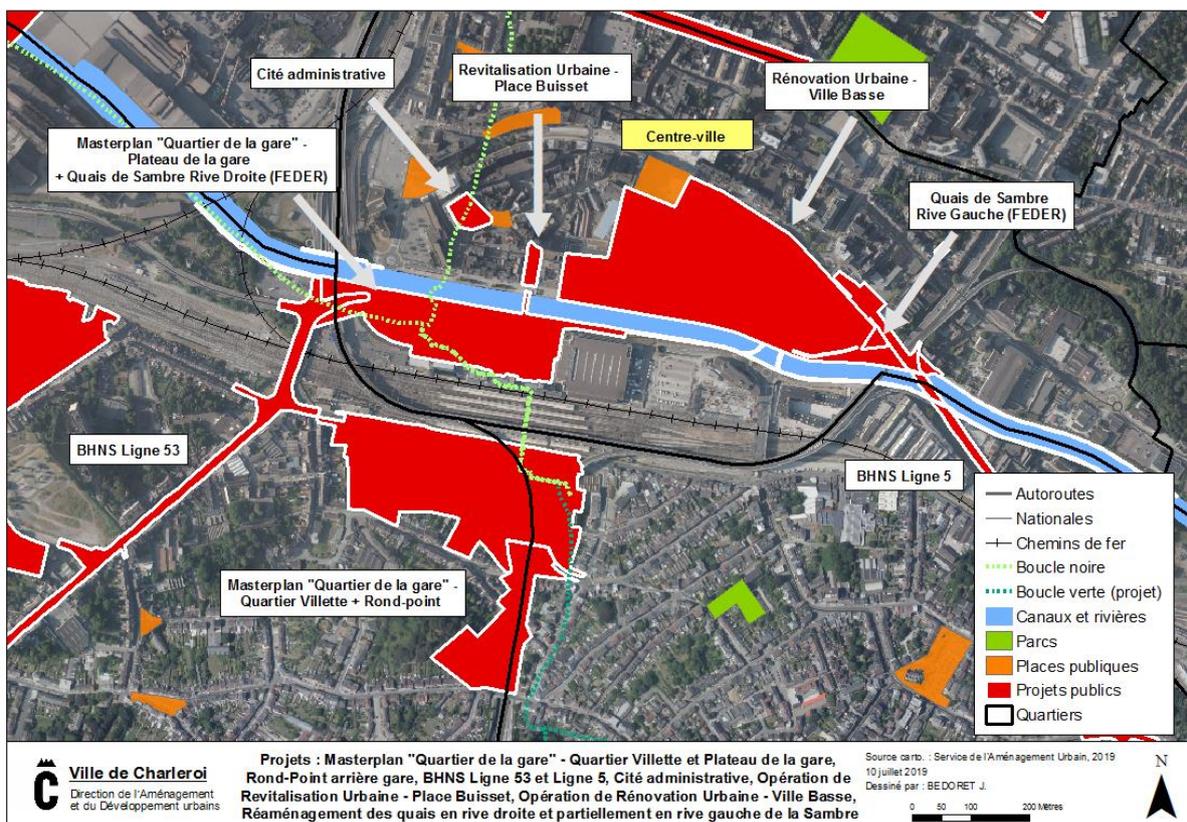
Annexe 7



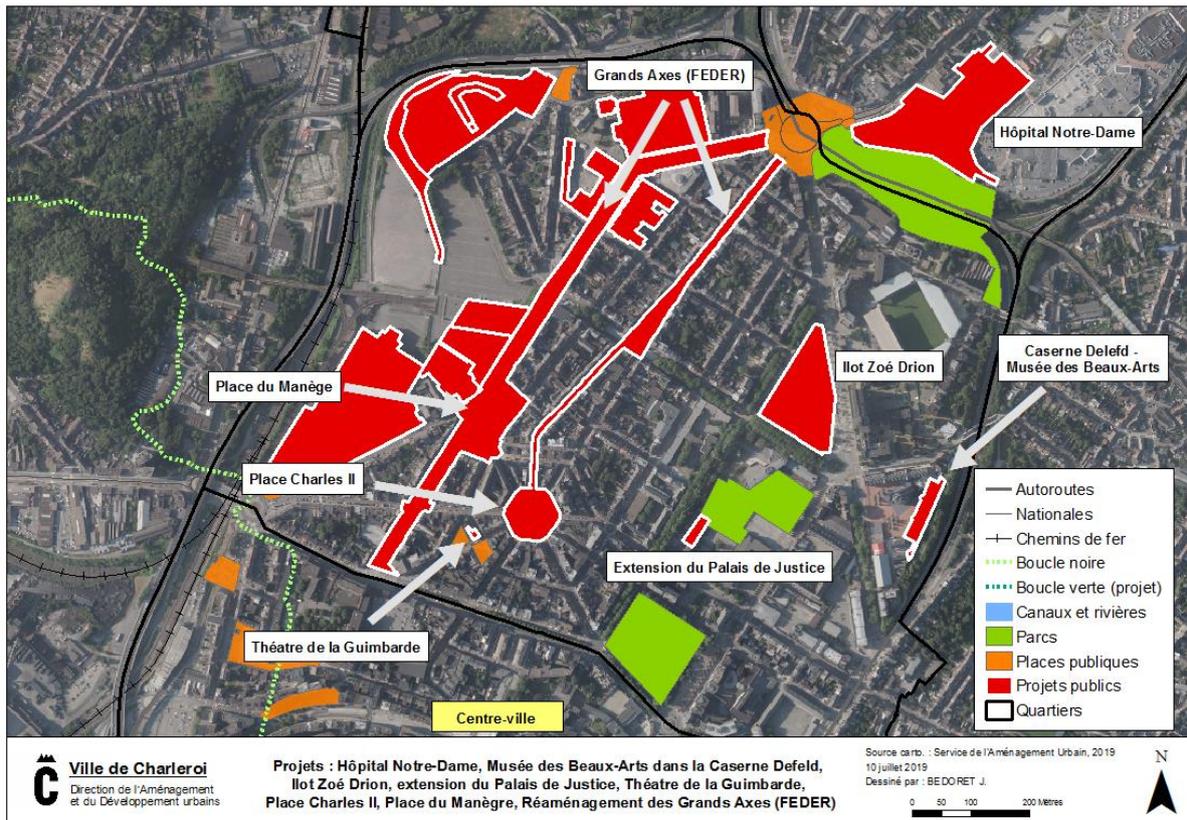
Annexe 8



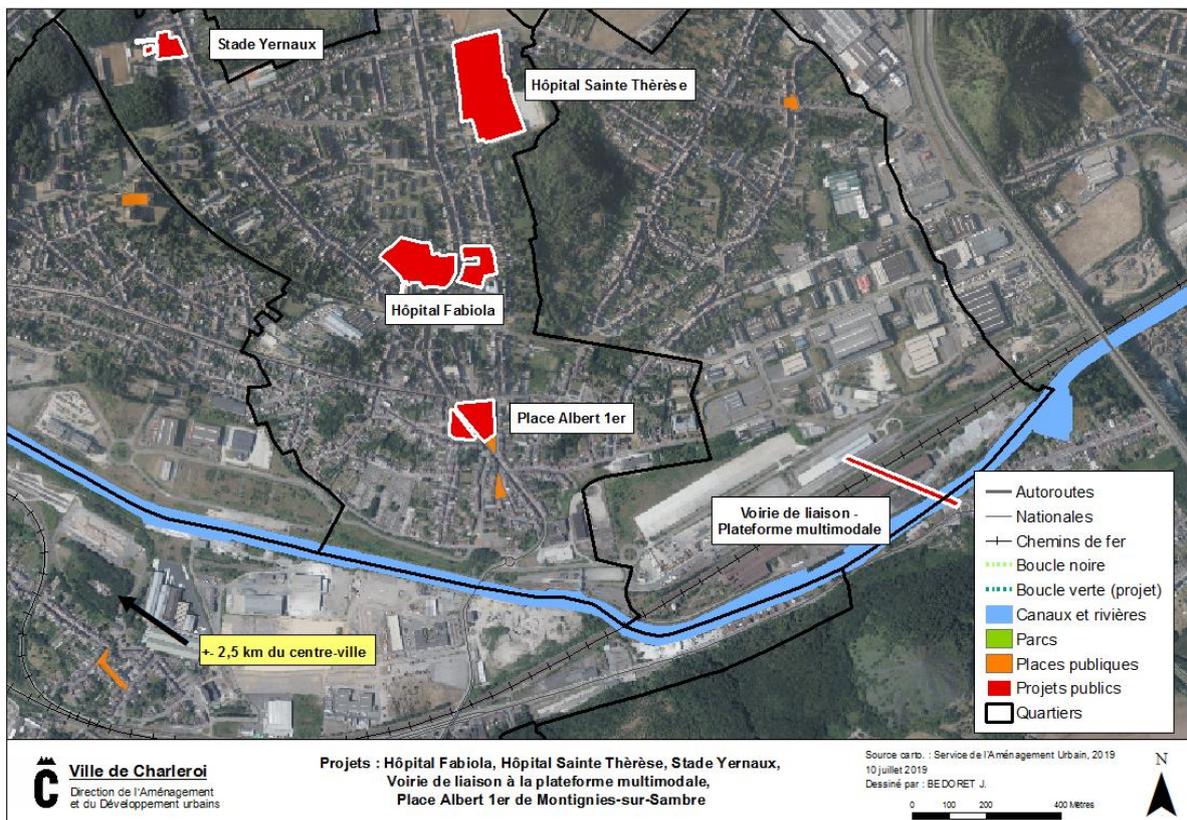
Annexe 9



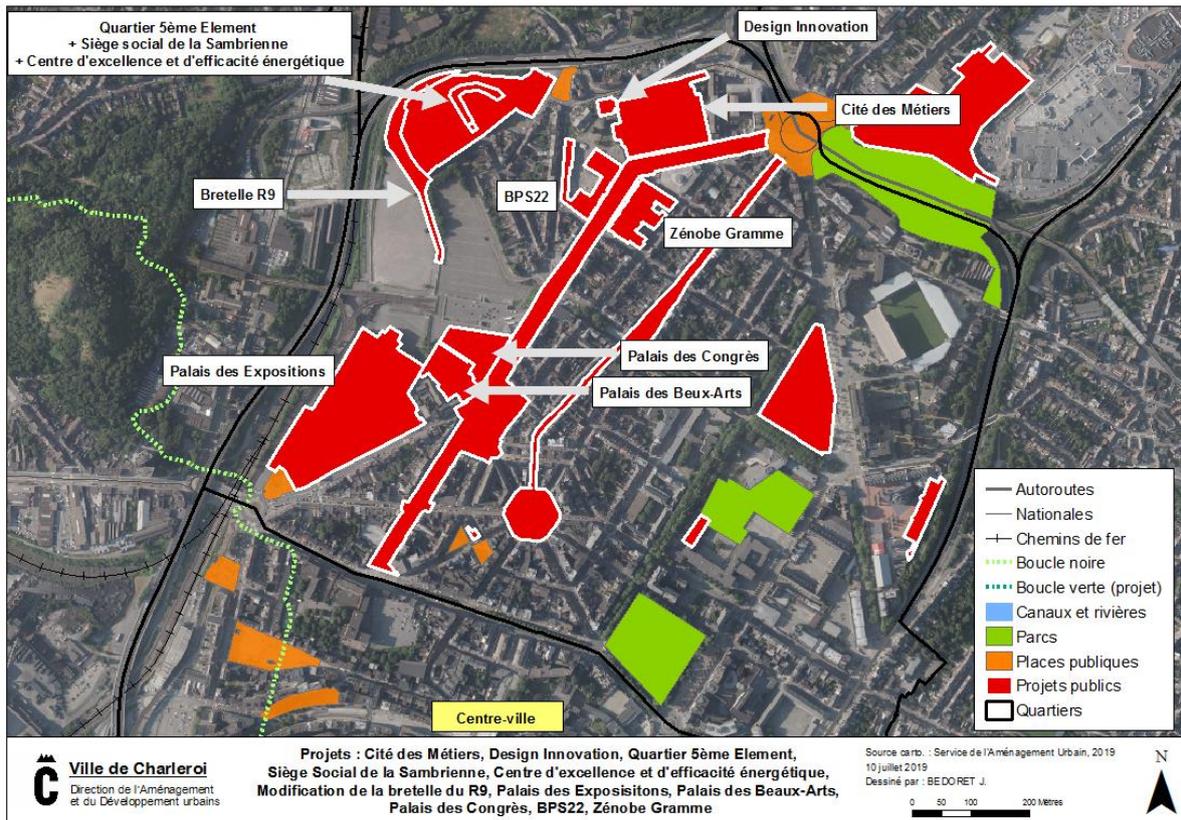
Annexe 10



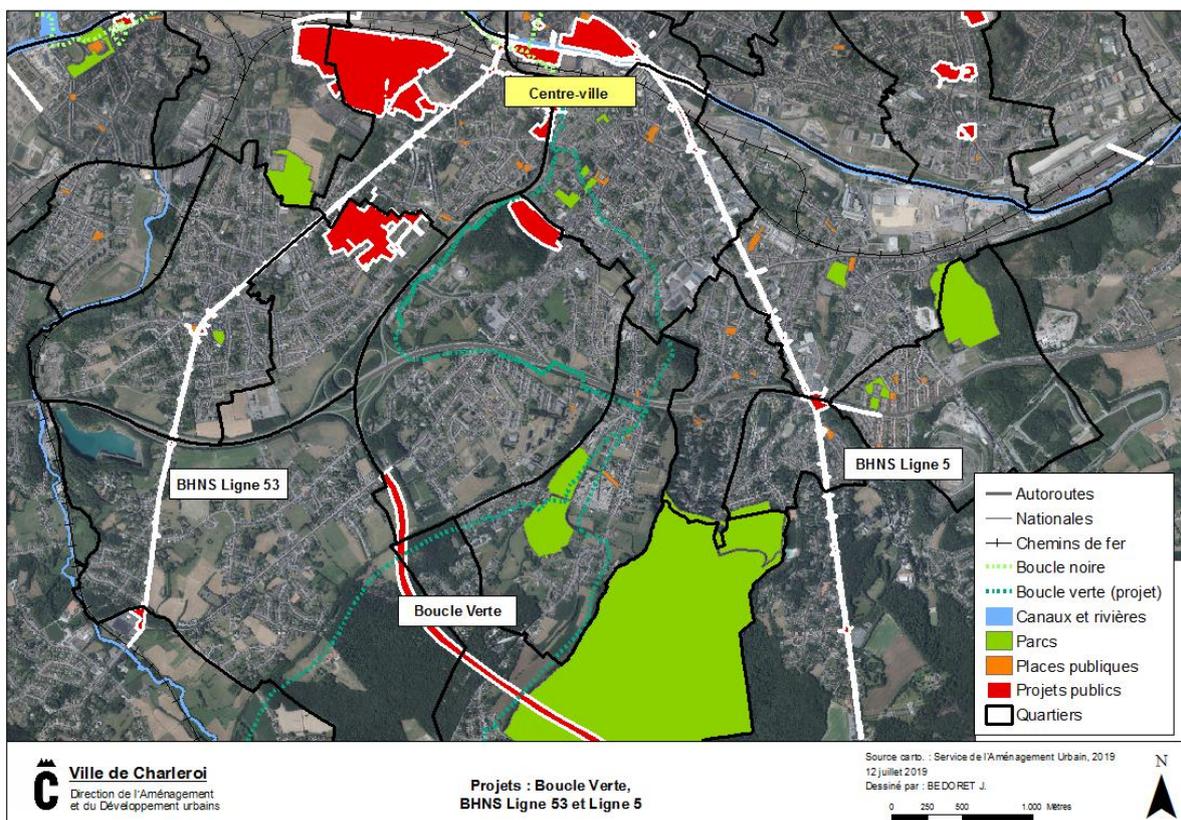
Annexe 11



Annexe 12



Annexe 13



Annexe 14

